

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 3 février 2026**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

10.02 Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Présentation

10.03 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.04 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 17 décembre 2025, à 18 h 30

10.05 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 15 janvier 2026, à 9 h

10.06 Autre sujet

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Prendre acte du dépôt sur le site Internet de l'arrondissement, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de l'exercice avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

10.07 Correspondance / Dépôt de documents

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

10.08 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions du public

10.09 Questions

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Période de questions des membres du conseil

10.10 Correspondance / Dépôt de documents

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Motion d'un élu

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Proclamation

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Proclamation du mois de février « Mois de l'histoire des Noirs »

15.02 Proclamation

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Proclamation des Journées de la persévérance scolaire, du 16 au 20 février 2026

15.03 Proclamation

CA Direction des services administratifs et du greffe

Proclamation de la Journée internationale de la langue maternelle, le 21 février 2026

20 – Affaires contractuelles

20.01 Immeuble - Location

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1255839004

Approuver le renouvellement du bail entre la Ville de Montréal, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et l'organisme Espace-Famille Villeray, au montant total de 63 800 \$, taxes incluses, pour la location du 7470, rue de Normanville, pour un terme de 58 mois, soit du 1^{er} mars 2026 au 31 décembre 2030.

District(s): Villeray

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1264518001

Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2025, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'Arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

30.02 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1264539001

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 1 500 \$ à trois (3) organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2026, comme suit : 500 \$ à À Portée de mains; 500 \$ à Alliance socioculturelle et aide pédagogique (ASAP); 500 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières, le tout, pour diverses activités.

30.03 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1258406001

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) de la Ville de Montréal pour le projet d'agrandissement du jardin communautaire Villeray, dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics.

District(s): Villeray

30.04 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1261314001

Accepter une contribution sous forme de don d'un montant de 450 000 \$ de l'organisme Patro Villeray-Centre de loisirs et d'entraide, à titre de partenaire du projet collaboratif de réfection du centre Patro Villeray (PAFIRS).

District(s): Villeray

30.05 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1254539012

Autoriser une dépense de 1 600 \$, taxes incluses, pour l'achat de dix (10) billets, pour la participation de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au 40^e Grand Prix du Conseil des arts (CAM) qui se tiendra le 2 avril 2026 au Palais des congrès de Montréal.

40 – Réglementation

RÈGLEMENT – PREMIER PROJET

40.01 Règlement - Urbanisme

CA Direction du développement du territoire - 1257761017

Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de Règlement 01-283-125 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) » visant à interdire la conversion, en logements, des commerces sur certaines rues commerciales de l'arrondissement.

PIIA

40.02 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire - 1256996017

Approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7185, rue Marquette.

District(s): François-Perrault

40.03 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire - 1256996024

Approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment de trois (3) étages comportant 26 logements, sur la propriété située au 7965, boulevard de l'Acadie.

District(s): Parc-Extension

USAGE CONDITIONNEL

40.04 Urbanisme - Usage conditionnel

CA Direction du développement du territoire - 1256996023

Autoriser un usage conditionnel dans le bâtiment situé aux 7571 à 7573, avenue Casgrain, conformément à l'article 31.17 du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001).

District(s): Villeroy

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 24
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 17 décembre 2025 à 18 h 30
Mairie d'arrondissement, salle du conseil 201 située au 405, avenue Ogilvy**

PRÉSENCES :

Jean François LALONDE, Maire d'arrondissement
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel
Martine MUSAU MUELE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

ABSENCE :

Elvira CARHUALLANQUI, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement
Monsieur Steve THELLEND, Chef de division des ressources financières, matérielles et informationnelles
Monsieur Catherine ROCHEFORT, Cheffe de division des permis et inspection
Madame Nadine MEDAWAR, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics
Monsieur François MORIER, Commandant du PDQ 31
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement
Madame Gabrielle GAUTHIER, Secrétaire-rechercheur

10.01 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 h 34.

10.02 - Présentation

Aucune présentation n'est faite.

CA25 14 0320

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 10.04 et 10.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA25 14 0321

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 25 novembre 2025, à 18 h 30

Il est proposé par Jean François LALONDE

 appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 25 novembre 2025, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA25 14 0322

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 25 novembre 2025, à 18 h 35

Il est proposé par Jean François LALONDE

 appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 25 novembre 2025, à 18 h 35.

Adopté à l'unanimité.

10.05

10.05 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

Le maire d'arrondissement souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Les membres du conseil prennent successivement la parole afin de présenter des dossiers, de faire état de suivis ou d'initiatives en cours, et d'annoncer des événements à venir dans l'arrondissement.

10.06 - Période de questions du public

À 18 h 48, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». La secrétaire d'arrondissement rappelle les règles pour la période de questions. Les questions des citoyen.ne.s s'étant inscrit.e.s sur place sont entendues par le conseil d'arrondissement.

Alexandre Campeau-Vallée	Sécurité dans la ruelle de la 1 ^{re} Avenue entre Bélanger et Beaujeu
Véronique Lévesque-Pelletier	Sécurité dans la ruelle de la 1 ^{re} Avenue/Molson entre Bélanger et Beaujeu
Guy Fredette	Règlementation pour l'utilisation des trottinettes sur les pistes cyclables
Ricky NG Adam	Alternatives multimodales de transport dans l'arrondissement
Paul Jacques-Mignault	Programmation hivernale de BIXI
Luc Lupien	Avenue Querbes en sens unique
Karine Besson	Manque de locaux pour les organismes communautaires dans Villeray
Geneviève Tremblay-Farfard	Problématique sur un trottoir trop étroit pour chaises roulantes et poussettes – rue Jarry / 18 ^e Avenue (devant épicerie Kim Phat)
	<i>Photo déposée</i>
Mostafa Ben Kirane	Les personnes en situation d'itinérance

À 19 h 29, la secrétaire d'arrondissement fait lecture des questions des citoyen.ne.s ayant été transmises à l'aide du formulaire en ligne.

Dianne Bleau	Déneigement
Pierre Deschênes	Parvis et terrains attenants au Centre William-Hingston
Jean-Jacques Bédard	Aménagement des parcs et espaces publics pour les personnes âgées.
Jean-François Leclerc	Réaménagement des secteurs du boul. l'Acadie et abords de la métropolitaine

À 19 h 38, le maire d'arrondissement déclare la période de questions close en vertu du Règlement RCA22-14002 intitulé « Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».

10.07 - Période de questions des membres du conseil

À 19 h 39, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ».

Aucune question n'est posée.

À 19 h 40, le maire d'arrondissement déclare la période de questions close.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA25 14 0323

Octroyer un contrat aux quatre (4) plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leurs soumissions, soit à L.J. Excavation inc., pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.1), au montant de 232 824,38 \$, taxes incluses; à 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC), pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.2), au montant de 189 372,10 \$, taxes incluses; à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.3), au montant de 215 233,20 \$, taxes incluses; à Déneigement & Excavation M. Gauthier inc., pour la location d'un camion 10 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux d'excavation et de plantations d'arbres (LOT 5.1.1), au montant de 222 476,63 \$, taxes incluses; à 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC), pour la location d'un camion 12 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux d'excavation (LOT 5.1.2), au montant maximal de 154 367,73 \$, taxes incluses; pour une somme maximale de 1 014 274,04 \$, pour la période du 13 avril 2026 au 15 décembre 2027, avec une option de renouvellement pour l'année 2028 - appel d'offres public 25-21177 (5 soumissionnaires).

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat aux quatre (4) plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leurs soumissions, soit à L.J. Excavation inc., pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.1), au montant de 232 824,38 \$, taxes incluses; à 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC), pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.2), au montant de 189 372,10 \$, taxes incluses; à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay), pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (LOT 4.1.3), au montant de 215 233,20 \$, taxes incluses; à Déneigement & Excavation M. Gauthier inc., pour la location d'un camion 10 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux d'excavation et de plantations d'arbres (LOT 5.1.1), au montant de 222 476,63 \$, taxes incluses; à 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC), pour la location d'un camion 12 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux d'excavation (LOT 5.1.2), au montant

maximal de 154 367,73 \$, taxes incluses; pour une somme maximale de 1 014 274,04 \$, pour la période du 13 avril 2026 au 15 décembre 2027, avec une option de renouvellement pour l'année 2028 - appel d'offres public 25-21177 (5 soumissionnaires);

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1254969010

CA25 14 0324

Octroyer un contrat à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de mise à niveau et d'intégration de l'accessibilité universelle de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc François-Perrault, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 181 304,08 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense totale de 278 501,64 \$, taxes incluses (contingences : 36 260,82 \$; incidences : 60 936,75 \$) - appel d'offres public VSP-25-PARCS-05 (5 soumissionnaires).

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de mise à niveau et d'intégration de l'accessibilité universelle de la patinoire Bleu Blanc Bouge au parc François-Perrault, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 181 304,08 \$, taxes incluses;
2. d'autoriser des contingences de 36 260,82 \$, taxes incluses;
3. d'autoriser des incidences de 60 936,75 \$, taxes incluses;
4. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1257944002

CA25 14 0325

Accorder une contribution financière de 562 084,98 \$ à l'organisme Patro Villeray, pour l'année 2026, et autoriser le versement d'un montant approximatif maximal de 149 987 \$ correspondant à l'ajustement selon la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC), conformément au bail en vigueur pour le volet Grand Centre.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer une contribution financière de 562 084,98 \$ à l'organisme Patro Villeray, pour l'année 2026, en conformité avec le bail en vigueur pour le volet Grand Centre;
2. d'autoriser le versement d'un montant approximatif maximal de 149 987 \$ correspondant à l'ajustement selon la variation de l'Indice général des prix à la consommation (IPC) en conformité avec le bail en vigueur;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1255839003

CA25 14 0326

Approuver le projet d'Addenda 1 aux conventions de contribution financière, dans le cadre du programme Prévention Montréal, intervenues entre la Ville et les 17 organismes désignés à la recommandation, totalisant 1 254 578 \$, dont 1 060 578 \$ provenant du programme et 194 000 \$ provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement, le tout afin de prolonger les conventions jusqu'au 31 décembre 2026, pour le montant indiqué en regard de chacun des organismes, et approuver les projets d'addendas à cette fin.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière maximale totalisant 1 254 578 \$ à 17 organismes de l'arrondissement, pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, dans le cadre de Prévention Montréal ainsi que prévu au budget de fonctionnement de l'Arrondissement comme suit :

Organisme	Projet	Axe d'intervention	Montant
Joujouthèque Saint-Michel inc.	Trio Gagnant	1	32 169 \$
Corporation de gestion des loisirs du Parc	Leaders de demain	1	53 770 \$
Mon Resto Saint-Michel	Les Relevailles de Saint-Michel	1	40 641 \$
Villeray dans l'Est	Accompagnement Scolaire des Familles vulnérables de l'Est de Villeray	1	25 294 \$
Carrefour Jeunesse-Emploi Centre-Nord	T'es mon genre	1	56 436 \$
Espace-Famille Villeray	Préparation et transition scolaire : agir tôt pour favoriser l'égalité des chances	1	37 865 \$
Centre communautaire Jeunesse Unie de Parc Extension	Filles et jeunes : Santé - Sécurité - Avenir	1	4 657 \$
Corporation de gestion des loisirs du Parc	Les sports de minuits	2	69 164 \$
Corporation d'Éducation Jeunesse	Projet ados Rousselot	2	46 500 \$
Ali et les Prince*sse*s de la Rue	Avenir Jeunesse	2	39 857 \$
La Grande Porte	Prévention Montréal : Mon quartier, ma sécurité !	2	61 714 \$
Projet Ado Communautaire en Travail de rue	Prévention par le travail de rue VSMPE	2	82 370 \$
Centre communautaire Jeunesse Unie de Parc Extension	Jeunesse UNIE : Sécurité - Santé - Diversité - Sans Violence	2	55 828 \$
Villeray dans l'Est	Espace dans l'est par et pour les jeunes	2	44 242 \$
Centre socioéducatif Lasallien	Ensemble, prévenons et agissons sur la violence chez nos jeunes	2	69 857 \$
Vivre St-Michel en Santé	Prévention jeunesse Saint-Michel	2	28 286 \$
L'Organisation des Jeunes de Parc Extension inc.	X-Art Satellite	2	32 572 \$
Les Monarques de Montréal	Intervention soirée sportive et communautaire Basketball pour tous	2	51 857 \$
Clinique Juridique de Saint-Michel	Criminalité dans tabou	2	41 142 \$
Patro Villeray, centre de loisirs et d'entraide	Renforcement de l'écosystème en prévention de la criminalité	2	380 357 \$

2. d'approuver le projet d'addenda 1 aux conventions de contribution financière intervenues entre la Ville et les 17 organismes désignés à la recommandation afin de prolonger d'une année la durée de validité des conventions établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;

3. d'autoriser madame Nadine Medawar, directrice de la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer l'addenda 1 pour et au nom de la Ville de Montréal;
4. d'imputer cette dépense totale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1254287001

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA25 14 0327

Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1^{er} novembre au 30 novembre 2025, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'Arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de recevoir les rapports consolidés faisant état, pour les périodes du 1^{er} novembre au 30 novembre 2025, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'Arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1254518012

CA25 14 0328

Prendre acte du dépôt d'une demande d'aide financière à Caisse Desjardins du Centre-Est de Montréal et Caisse Desjardins du réseau municipal, dans le cadre du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM), pour le projet d'aménagement d'une section dédiée aux adolescents de la bibliothèque de Saint-Michel et s'engager à respecter les conditions et désigner la personne responsable de la demande d'aide financière.

CONSIDÉRANT QUE les demandes au Fonds d'aide au développement (FADM) de Desjardins ont pour objectifs de financer des projets qui répondent aux besoins des milieux;

CONSIDÉRANT QUE l'Arrondissement confirme son adhésion aux objectifs et aux modalités du FADM;

CONSIDÉRANT QUE la demande permet à l'Arrondissement de bénéficier d'une aide financière afin de soutenir la réalisation du projet d'aménagement de la salle polyvalente de la bibliothèque de Saint-Michel;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. de prendre acte du dépôt d'une demande d'aide financière à Caisse Desjardins du Centre-Est de Montréal et Caisse Desjardins du réseau municipal, dans le cadre du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM), pour le projet d'aménagement d'une section dédiée aux adolescents de la bibliothèque de Saint-Michel et s'engager à respecter les conditions;
2. d'autoriser madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, ou son représentant désigné, à agir pour et au nom de la Ville de Montréal – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer tout engagement relatif à cette demande d'aide financière et à assurer le suivi du projet et sa reddition de comptes;

- 3. de confirmer l'engagement de l'Arrondissement à payer sa part des coûts du projet, soit un montant de 22 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1259359001

CA25 14 0329

Prendre acte du dépôt de trois (3) demandes d'aide financière au ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC) pour les projets suivants : « Actualisation de la Stratégie Jeunesse en prévention de la criminalité », « Animation estivale dans les parcs » et « Un pont entre nous », et s'engager à respecter les conditions du programme et désigner la personne responsable des demandes d'aide financière.

CONSIDÉRANT QUE le Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC) a pour objectif général de lutter contre la criminalité et de renforcer la sécurité des personnes et des milieux;

CONSIDÉRANT QUE l'Arrondissement confirme son adhésion aux objectifs et aux modalités du programme;

CONSIDÉRANT QUE le programme permet à l'Arrondissement de bénéficier d'une aide financière afin de soutenir la réalisation des projets Animation estivale dans les parcs, Un Pont Entre Nous, et Actualisation de la Stratégie Jeunesse en prévention de la criminalité;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

- 1. d'autoriser les dépôts de trois (3) demandes d'aide financière au ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC) pour les projets suivants : « Actualisation de la Stratégie Jeunesse en prévention de la criminalité », « Animation estivale dans les parcs » et « Un pont entre nous »;
- 2. d'autoriser madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ou son représentant désigné, à agir au nom de la Ville de Montréal, à signer la demande d'aide financière et tout engagement relatif à cette fin et à assurer le suivi du projet et sa reddition de comptes;
- 3. de s'engager à respecter les conditions du programme.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1255781012

CA25 14 0330

Approuver les dépenses de l'exercice 2026 relatives à un service d'utilité publique, à une commande ou à un service prévu dans une entente cadre, jusqu'à concurrence des budgets prévus à ces fins.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

- 1. d'approuver les dépenses de l'exercice 2026 relatives à un service d'utilité publique, à une commande ou à un service prévu dans une entente cadre, jusqu'à concurrence des budgets prévus à ces fins pour les objets de dépense suivants :
 - électricité/énergie 2 947 000 \$
 - sel et abrasifs 658 600 \$
 - agrégats et matériaux de construction tel que pierre, béton et asphalte 567 100 \$
- 2. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1259574009

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA25 14 0331

Édicter une ordonnance afin d'autoriser l'entrepreneur Les Constructions Loracon inc. à effectuer des coulées de béton, aux bâtiments situés au 105, rue Jean-Talon Ouest et au 7248, rue Saint-Urbain, en dehors des plages horaires autorisées, pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 1^{er} avril 2026, en vertu de l'article 40 du Règlement sur le bruit de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA17-14002).

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'édicter une ordonnance afin d'autoriser l'entrepreneur Les Constructions Loracon inc. à effectuer des coulées de béton, aux bâtiments situés au 105, rue Jean-Talon Ouest et au 7248, rue Saint-Urbain, en dehors des plages horaires autorisées, pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 1^{er} avril 2026, en vertu de l'article 40 du Règlement sur le bruit de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA17-14002).

Adopté à l'unanimité.

40.01 1259533013

CA25 14 0332

Adopter le Règlement RCA25-14006 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - exercice financier 2026 ».

CONSIDÉRANT qu'avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14006 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - exercice financier 2026 » a été donné à la séance ordinaire du 25 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement RCA25-14006 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA25-14006 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – exercice financier 2026 ».

Adopté à l'unanimité.

40.02 1259574006

CA25 14 0333

Adopter le Règlement RCA25-14007 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Villeray, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation ».

CONSIDÉRANT qu'avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14007 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Villeray, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation » a été donné à la séance ordinaire du 25 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement RCA25-14007 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'adopter le règlement RCA25-14007 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du Quartier Villeray, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, et imposant une cotisation ».

Adopté à l'unanimité.

40.03 1258343013

CA25 14 0334

Adopter le Règlement RCA25-14008 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) ».

CONSIDÉRANT qu'avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14008 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) » a été donné à la séance ordinaire du 25 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement RCA25-14008 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA25-14008 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) » de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1259574005

CA25 14 0335

Adopter le Règlement RCA25-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 420 562 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments ».

VU l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., chapitre C-11.4)

VU le paragraphe 2^o du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19);

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 420 562 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments » a été donné à la séance ordinaire du 25 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA25-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 420 562 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments », pour la réfection du centre sportif Jean-Rougeau, pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1259574007

CA25 14 0336

Adopter le Règlement RCA25-14010 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 188 000 \$ pour financer la réalisation du programme de la construction de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson ».

VU l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., chapitre C-11.4)

VU le paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19);

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14010 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 188 000 \$ pour financer la réalisation du programme de la construction de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson » a été donné à la séance ordinaire du 25 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA25-14010 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 188 000 \$ pour financer la réalisation du programme de la construction de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson ».

Adopté à l'unanimité.

40.06 1259574008

CA25 14 0337

Donner avis de motion afin de présenter, à une séance subséquente, un projet de règlement visant à interdire la transformation, à des fins d'habitation, d'un local occupé par un usage de la « famille commerce », ou aménagé pour être occupé par un usage de la « famille commerce », et situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment dans toutes les zones où sont autorisées un usage commerce en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement, Jean François Lalonde, afin de présenter, à une séance subséquente, un projet de règlement visant à interdire la transformation, à des fins d'habitation, d'un local occupé par un usage de la « famille commerce », ou aménagé pour être occupé par un usage de la « famille commerce », et situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment dans toutes les zones où sont autorisées un usage commerce en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

40.07 1257761019

70.01 - Levée de la séance

La séance est levée à 19 h 46.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Jean François LALONDE
Maire d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

Jean François LALONDE
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 février 2026.

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 15 janvier 2026 à 9 h
Mairie d'arrondissement, salle du conseil 201 située au 405, avenue Ogilvy**

PRÉSENCES :

Jean François LALONDE, Maire d'arrondissement
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Elvira CARHUALLANQUI, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

ABSENCES :

Martine MUSAU MUELE, Conseillère de la ville - district de Villeray

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Monsieur Steve THELLEND, Chef de division des ressources financières, matérielles et informationnelles
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement
Madame Gabrielle GAUTHIER, Secrétaire-rechercheur

10.01 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 9 h 10.

CA26 14 0001

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.02

10.03 - Période de questions du public

À 9 h 11, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

10.04 - Période de questions des membres du conseil

À 9 h 12, aucune question n'est soulevée par les membres du conseil d'arrondissement et la période de questions est close.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA26 14 0002

Autoriser une affectation maximale au budget discrétionnaire des élus de 62 500 \$, à même le surplus libre de l'arrondissement, afin de répondre aux demandes ponctuelles d'aide financière aux organismes à but non lucratif présents dans les différents districts de l'arrondissement pour l'année 2026.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une affectation maximale au budget discrétionnaire des élus de 62 500 \$, à même le surplus libre de l'arrondissement, afin de répondre aux demandes ponctuelles d'aide financière aux organismes à but non lucratif présents dans les différents districts de l'arrondissement pour l'année 2026.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1259574010

CA26 14 0003

Autoriser une affectation de 25 000 \$ en provenance du surplus de gestion affecté - SST de l'arrondissement afin d'investir dans diverses activités liées à la santé et la sécurité au travail, permettre de réaliser des économies et de poursuivre l'amélioration du bilan relatif aux accidents de travail dans l'arrondissement.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'autoriser une affectation d'un montant de 25 000 \$ en provenance du surplus de gestion affecté - SST de l'arrondissement afin d'investir dans diverses activités de prévention liées à la santé et sécurité et permettre de réaliser des économies et de poursuivre l'amélioration du bilan relatif aux accidents de travail dans l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1259574011

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA26 14 0004

Dépôt du certificat des résultats du registre pour le Règlement RCA25-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 420 562 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments ».

CONSIDÉRANT qu'avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 420 562 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments » a été donné par le conseil d'arrondissement le 25 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que le Règlement RCA25-14009 a été adopté par le conseil lors de sa séance du 17 décembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'avis fut donné aux personnes habiles à voter de la tenue d'un registre du 5 au 9 janvier 2026, par avis public sur le site Internet et au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 23 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue du registre du 5 au 9 janvier 2026, aucun citoyen n'a signé le registre;

CONSIDÉRANT l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (R.L.R.Q., chapitre E-2.2);

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de prendre acte du dépôt, par la secrétaire d'arrondissement, du certificat des résultats de la tenue du registre des personnes habiles à voter sur le Règlement RCA25-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 420 562 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments », pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension :

1. que le nombre de personnes habiles à voter était de 85 761;
2. que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 8 587;
3. que le nombre de demandes faites est de 0;
4. que le Règlement RCA25-14009 est par conséquent réputé approuvé par les personnes habiles à voter;
5. qu'un scrutin référendaire ne doit pas être tenu en ce qui a trait à l'approbation de ce règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1259574007

CA26 14 0005

Dépôt du certificat des résultats du registre pour le Règlement RCA25-14010 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 188 000 \$ pour financer la réalisation du programme de la construction de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson ».

CONSIDÉRANT qu'avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14010 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 188 000 \$ pour financer la réalisation du programme de la construction de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson » a été donné par le conseil d'arrondissement le 25 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que le Règlement RCA25-14010 a été adopté par le conseil lors de sa séance du 17 décembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'avis fut donné aux personnes habiles à voter de la tenue d'un registre du 5 au 9 janvier 2026, par avis public sur le site Internet et au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 23 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue du registre du 5 au 9 janvier 2026, aucun citoyen n'a signé le registre;

CONSIDÉRANT l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (R.L.R.Q., chapitre E-2.2);

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de prendre acte du dépôt, par la secrétaire d'arrondissement, du certificat des résultats de la tenue du registre des personnes habiles à voter sur le Règlement RCA25-14010 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 188 000 \$ pour financer la réalisation du programme de la construction de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson », pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension :

1. que le nombre de personnes habiles à voter était de 85 761;

- 2. que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 8 587;
- 3. que le nombre de demandes faites est de 0;
- 4. que le Règlement RCA25-14010 est par conséquent réputé approuvé par les personnes habiles à voter;
- 5. qu'un scrutin référendaire ne doit pas être tenu en ce qui a trait à l'approbation de ce règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1259574008

CA26 14 0006

Approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7357, rue de Lanaudière.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les deux séries de plans datés du 19 décembre 2025, préparés par Barbara Anctil architecte, et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 23 décembre 2025, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7357, rue de Lanaudière.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1257761018

70.01 - Levée de la séance

La séance est levée à 9 h 15.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Jean François LALONDE
Maire d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 février 2026.

Ville de Montréal
Arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
Contrats de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ par fournisseur du 1er janvier au 31 décembre 2025
Service/Arrondissement / Direction/Inventaire (Tous)

Fournisseur	Numéro BC	Description du bon commande	Total
9082-8179 QUEBEC INC.	1731473	ÉGOUT - Branchement en urgence au 8001 Chabot	18 005,35
	1732099	ÉGOUT - Branchement au 8008 et 8014 Chabot	8 923,94
	1725715	PDI - Reconstruction complet de puisards au 340, Jean-Talon est, 8298 Drolet (ruelle), 8290 St-Laurent et au coin St-Laurent S/E de Castelnau	18 372,81
	1718462	DTP - PDI - Reconstruction de 4 puisards complet aux quatre endroits suivants, 2127 rue Villeray, Villeray et Louis Hémon, 7340 rue Chabot et 7335 rue Chabot	12 073,56
	1717243	PDI - Reconstruction de 5 puisards complets au 8816, 8856, 8780, 9017 et le 8840, 9e avenue	14 173,31
	1709217	ÉGOUT - Branchement au 8196 de l'Épée + plomb	15 223,18
Total 9082-8179 QUEBEC INC.			86 772,15
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1700889	CSLDS - Piscines intérieures - Bon de commande ouvert 2025 - Selon ententes 1578374, 1578377, 1578378, 1578380	12 983,61
	1723780	CSLDS - Piscines extérieures - Bon de commande ouvert 2025 - selon ententes 1578374 1578377 et 1578378	39 884,16
	1719527	CSLDS - BC ouvert 2025 - Piscine Jarry - Achat de produits d'entretien	22 084,53
Total AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.			74 952,30
ARI BUREAU D'ETUDES INC	1691162	IMM - REMPL. SYSTÈME PRODUCTION EAU CHAUDE - PATRO VILLERAY	19 632,66
	1737375	CULTURE - Bibliothèque Saint-Michel - Mauvais fonctionnement des unités de condensation - Développer des alternatives pour corriger la situation	11 811,09
	1714571	IMM - 2250465003 - services professionnels en mécanique/électricité pour la conception et pour la surveillance des travaux d'un garage de stationnement chauffé au 8200, 17e avenue - VSP-25-GAG-SP-IMM-07	51 131,54
Total ARI BUREAU D'ETUDES INC			82 575,29
BELL CANADA	1738596	IMM - Pavillon des baigneurs François-Perrault - Travaux de raccordement	3 567,34
	1738561	IMM - GDD 2250465005 chalet du parc Turin - Travaux de pose d'un conduit souterrain pour l'installation du Wifi	25 880,53
	1727932	IMMO - Pavillon des baigneurs François Perrault - Installation WIFI	2 951,46
	1727935	IMMO - Pavillon des baigneurs François Perrault - Installation WIFI selon soumission: REQ-3751230	20 997,50
Total BELL CANADA			53 396,83
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1715481	DTT - GDD 2254741001 - Centre Jean-Rougeau - Étude technique en génie électromécanique pour réfection majeure	24 147,12
	1713792	DDT - Centre Jean-Rougeau - Offre de service Professionnel - Modélisation énergétique du bâtiment	16 378,05
	1712116	DDT - Centre sportif Jean - Rougeau - Étude LEED	7 349,12
Total BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.			47 874,29
COMPUGEN INC.	1748893	Aquisition d'un ordinateur et sa station d'accueil pour Jean-François Lalonde selon l'entente	2 342,26
	1744727	DDT - URBANISME - Achat d'un portable selon entente 1654697	2 778,24
	1703033	Renouvellement de licences AutoCAD LT- 5 GEST. IMM. - 2 DDT ET 2 S&L - AUTOCAD COMPLET- 2 DDT ET 1 S&L	15 399,91
	1694724	DCSLDS - Fourniture de 3 tablettes détachables pour les gestionnaires selon l'entente 1654697	6 462,65
Total COMPUGEN INC.			26 983,06
CONSTRUCTION GUILLAUME MAILHOT INC.	1752774	IMM - 405 Ogilvy - Travaux de peinture	13 286,19
	1752247	VOIRIE - Remplacement d'une fenêtre	2 624,69
	1734022	IMM - 3699 Crémazie - Travaux de démolition et construction d'un mur avec relocalisation porte et fenêtre	17 322,94
Total CONSTRUCTION GUILLAUME MAILHOT INC.			33 233,82
CORPORATION DE GESTION DES LOISIRS DU PARC	1742002	IMM - Complexe William-Hingston - Gardiennage lors de travaux sur la terrasse	5 795,31
	1731761	CSLDS - Frais de déménagement Centre William-Hingston	6 582,72
	1720296	CSLDS - Chalet Jean-Paul 2 - Travaux d'entretien, nettoyage, désinfection, décapage et cirage	6 120,49
	1717737	CSLDS - Été-o-parc - Animation activités Je bricole et Card Boxe dans 3 parcs - Projet Axe 2	3 900,00
	1706627	CSLDS - 419 St-Roch - Gestion des déchets et du déneigement - janvier à mars 2025 - 50% du montant	9 597,88
	1703212	CSLDS - PROTECTION MATELASSÉE	2 569,99
	1697690	CSLDS - PANNEAU DE BASKET EN VERRE	2 918,65
Total CORPORATION DE GESTION DES LOISIRS DU PARC			37 485,04
G.G. INOX INC.	1743254	DTP - Acquisition de supports à vélos de type hybride	21 758,66
	1732001	DTP - Mobilier Urbain - Installation de supports à vélos	7 034,16
	1734766	DTP - 2257773003 - Fourniture de supports à vélos de type BO2 - VSP-25-GAG-TP-07	116 116,17
	1715796	TP - 2257773001 - Fourniture de 70 supports à vélos grand format - VSP-25-GAG-TP-02	94 068,80
	1715845	TP - 2257773002 - Fourniture de 15 lots de 10 supports à vélos de type BO2 - VSP-25-GAG-TP-03	59 842,87
	1713275	VOIRIE - Achat de support à vélo 3 places (CP3)	10 708,72
Total G.G. INOX INC.			309 529,38
GROUPE ABS INC.	1699911	TP - Étude géotechnique et caractérisation environnementale des sols selon l'entente 1639727 - Construction dun futur garage au 8200, 17e Avenue - VSP-22-GAG-SP-IMM-04	45 313,55
Total GROUPE ABS INC.			45 313,55
GROUPE SANYVAN INC.	1742032	ÉGOUT - Service d'un camion-combiné avec opérateur pour le nettoyage d'égout le 7 octobre 2025	2 468,52
	1724235	ÉGOUT - Service de location d'un hydro-excavation avec opérateur en urgence le 12 juin au 760 Crémazie	2 094,50
	1720892	AQUEDUC - Service de location d'un hydro-excavateur le 27 mai pour du nettoyage des puisards et de leur drain pour le projet du 3740 Jarry est.	2 244,11
	1720894	ÉGOUT - Service de location d'un hydro-excavation avec opérateur le 28 mai pour les travaux de réparation d'égout 10e ave et Crémazie	2 318,91
	1718252	AQUEDUC - Service de location d'un hydro-excavateur le 13 mai pour une fuite au 7592, 9e avenue	2 094,50
	1717529	AQUEDUC - Service de location d'un hydro-excavateur le 12 mai pour une fuite au 8458 Henri-Julien	2 169,30
	1714484	AQUEDUC - Service de location d'un hydro-excavation avec opérateur le 23 et 24 avril 2025 pour des travaux de remplacement d'une vanne au 2190 Henri-Brien	4 488,22
	1716866	AQUEDUC - Service de location d'un hydro-excavation avec opérateur le 29 avril pour une fuite branche BI au 8585 Jeanne Mance	2 019,70
	1716885	AQUEDUC - Service de location d'un hydro-excavation avec opérateur le 30 avril pour une fuite au 8300 9e avenue	2 094,50

Fournisseur	Numéro BC	Description du bon commande	Total
GROUPE SANYVAN INC.	1716923	ÉGOUT - Service de location d'un hydro-excavation avec opérateur le 7 mai pour la réparation d'un drain de puisard sur l'Acadie en vue des travaux de resurfacement du centre ville	2 094,50
	1716928	ÉGOUT - Service de location d'un hydro-excavation avec opérateur le 8 mai pour le nettoyage d'égout devant le 140 Crémazie Ouest	2 019,70
	1715261	AQUEDUC - Service de location d'un hydro-excavation avec opérateur le 28 avril 2025 pour une fuite au 8672 Jeanne Mance	2 094,50
Total GROUPE SANYVAN INC.			28 200,96
IDEES ET SOLUTIONS-URBAINES INC.	1736755	DTP - Acquisition de paniers de rue	22 635,30
	1706842	TP - Acquisition de paniers de rue	22 635,30
Total IDEES ET SOLUTIONS-URBAINES INC.			45 270,60
JULIE LEGAULT	1695421	CSLDS - CULTURE - GDD 2259335001 - Médiation culturelle -coordination et animation pour la période du 13 janvier au 23 décembre 2025	45 593,97
Total JULIE LEGAULT			45 593,97
LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA.	1688587	CARRIÈRE ST-MICHEL - Location de 5 camionnettes pour la saison hivernale 2024-2025 selon l'entente #1576512	26 614,33
	1688595	SRB - Location d'une camionnette selon l'entente #1576512	5 322,87
	1663727	CSLDS - Location fourgonnette pour 9 mois - Projet Circonflexe selon l'entente 1576534	21 228,64
	1709522	VOIRIE - Location d'une camionnette selon l'entente 1576512	21 610,83
	1709496	PARCS - Location de 7 camionnettes selon l'entente 1576370	80 044,38
	1699833	AQUEDUC - Location d'une fourgonnette selon l'entente 1576534	15 513,95
	1743980	CARRIÈRE ST-MICHEL - Location de 4 camionnettes pour la saison hivernale 2025-2026 selon l'entente #1576512	14 478,20
	1743982	SRB - Location d'une camionnette pour la saison hivernale 2025-2026 selon l'entente #1576512	3 619,55
	1696015	AQUEDUC - Location de 2 camionnettes selon l'entente 1576512	42 582,93
			231 015,68
Total LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA.			
L'ATELIER URBAIN INC.	1747749	CSLDS - GDD 2257944003 Parc Gabriel-Sagard - Services professionnels pour une démarche consultative citoyenne dans le cadre du futur réaménagement VSP-25-GAG-SP-PARCS-07	29 200,70
Total L'ATELIER URBAIN INC.			29 200,70
LE MADISON	1745318	SPORTS - Fête des bénévoles 2026 - Location de la salle et repas	5 249,37
	1701079	CSLDS - GDD 2255781001 - Fête des bénévoles 2025 - Location de la salle et service de traiteur	36 413,87
Total LE MADISON			41 663,24
LES ENTREPRISES S. BOLDUC INC.	1664644	PARCS - Déménagement des tempos	10 472,50
	1742649	AQUEDUC - achat et installation d'une toile de fond sur le dôme de l'aqueduc	3 149,62
	1742899	VOIRIE - Remplacement d'un l'abri	9 606,36
	1739782	VOIRIE - Achat d'un tempo	13 648,37
	1739837	VOIRIE - Réparation d'un tempo	4 225,75
	1708447	IMM - Construction d'un l'abri	12 808,47
			53 911,07
Total LES ENTREPRISES S. BOLDUC INC.			
LES JARDINS W.G. CHARLEBOIS INC.	1693415	DTP/Parcs - GDD 2249733001 - Fourniture de plantes annuelles - VSP-24-GAG-TP-08	20 879,48
	1693455	DTP/Parcs - Fourniture d'annuelles et de vivaces pour la campagne d'embellissement 2025	16 435,11
Total LES JARDINS W.G. CHARLEBOIS INC.			37 314,59
LOCATION LORDBEC INC.	1754255	AQUEDUC - Service de location d'une rétrocaveuse avec opérateur en urgence le 16 et 17 décembre 2025	4 265,12
	1737243	ÉGOUT - Branchement au 7801 24e avenue	16 233,87
	1745463	ÉGOUT - Branchement au 8007 et 8171 Marquette	12 808,47
	1744740	ÉGOUT - Branchement en urgence au 3841-3845 Everett	8 399,00
	1744752	ÉGOUT - Travaux urgents de remplacement complet d'un puisard devant le 8485 St-Denis	20 997,50
	1743950	ÉGOUT - Branchement en urgence au 7279 Musset	9 028,92
	1742654	AQUEDUC - Service de réparation de clôtures suite à des travaux au 7516 de Gaspé	4 724,44
	1742135	ÉGOUT - Travaux de réparation et murage d'égout situé au 9374 Rancourt	7 611,59
	1740338	ÉGOUT - Branchement au 9028 - 9032 10e avenue	12 650,99
	1734738	VOIRIE - Travaux en urgence de réparation complète de la chaussée ainsi que la fondation de la rue suite à un affaissement de chaussée situé sur Casgrain au nord ouest de Jean-Talon.	9 238,90
	1731960	ÉGOUT - Branchement au 6955 12e avenue	16 168,07
	1732563	TP - PDI - Location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour des travaux de PRR et de changement de service en plomb	10 433,13
	1733954	ÉGOUT - Jean-Talon/Drolet - Travaux en urgence de réparation d'un égout en brique suite à un défonçage	14 960,72
	1733157	ÉGOUT - travaux en urgence : réparation d'un drain et d'une sellette au 4201 Robert - 15.085	10 446,26
	1731560	AQUEDUC - Branchement au 8601 boul. St-Laurent	2 624,69
	1731093	TP - PDI - Reconstruction complète d'un égout en urgence au centre de la rue devant le 3737 rue Villera	15 748,12
	1725730	PDI - Rconstruction complet de puisards au 6830 av Du Parc, 7884, Lajeunesse, 8655 Foucher et 8553 Châteaubriand	16 273,06
	1721769	ÉGOUT - Travaux de murage d'égout au 7684 boul. St-Michel	8 923,94
	1720552	ÉGOUT - Réparation d'un égout en urgence près du 7922 10e ave	13 123,44
	1720064	ÉGOUT - Branchement en urgence au 7622 St-André	15 748,12
	1718348	ÉGOUT - Branchement au 7570, 17e avenue	10 236,28
	1716547	PDI - Reconstruction d'un regard d'égout complet en urgence au 354, rue Guizot est	19 947,62
	1702747	ÉGOUT - Travaux de réparation de drain et d'une sellette situé au 7771 Berri	13 910,85
	1702318	IMM - Travaux d'urgence pour la réparation de la fuite au 7501, Francois-Perrault	10 315,02
	1707488	AQUEDUC - Travaux d'urgence effectué à l'extérieur pour la réparation de la fuite au 7501, Francois-Perrault	7 821,57
	1696999	DTP/Aqueduc - Service de location d'une rétrocaveuse avec opérateur	22 795,41
	1693462	DTP/Égout - GDD 2257682001 - Travaux de remplacement d'une conduite d'égout au 8887 2e avenue en urgence	25 721,94
Total LOCATION LORDBEC INC.			341 157,04
MATÉRIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	1718856	VOIRIE - BCO 2025 FOURNITURE ET LIVRAISON SUR DEMANDE DE MÉLANGES DE TERREAU	4 474,83
	1715955	HORTICULTURE - Fourniture et livraison sur demande de mélange de terreau selon l'entente 1711682	22 857,62
	1740277	JARRY - Fourniture de terre à terrains sportifs	4 131,86
	1720982	PARCS - Fibre à jeux	15 769,12
	1715992	HORTICULTURE - Fourniture et livraison sur demande de compost et paillis selon l'entente 1711683	3 074,03
Total MATÉRIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE			50 307,46
MU	1743207	DDT - 1370 Villera - Réalisation d'une murale en hommage à Diane Obomsawin	6 758,00

Fournisseur	Numéro BC	Description du bon commande	Total
MU	1729051	CSLDS - Parc Jarry pavillon des baigneurs - Gestion de la réalisation d'une murale dans le cadre du 100e anniversaire du parc Jarry	14 125,00
	1712376	CSLDS - Projet Pois Plumes - Service de marquage au sol et peinture de mobilier	10 000,00
Total MU			30 883,00
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	1695929	DDT - Permis & inspections - Service de huissier - Commande ouverte 2025 pour avis * compte client 4540 * et constats * compte client 16237 *	31 286,27
	1634475	GMR - BCO 2024 - Service de huissiers de justice	6 249,71
	1694288	DTP/GMR - BCO 2025 - Service de huissiers de justice	6 299,25
Total PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.			43 835,23
PARALLELE 54 EXPERT-CONSEIL INC.	1714574	IMM - 2250465004 - Services professionnels en génie civil pour la conception et pour la surveillance des travaux d'un garage de stationnement chauffé au 8200, 17e avenue - VSP-25-GAG-SP-IMM-08	26 561,84
Total PARALLELE 54 EXPERT-CONSEIL INC.			26 561,84
PATRO VILLERAY CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE	1752698	IMM - Travaux à la piscine du Patro Villeray - Achat et installation d'un trou d'homme et ajout de sondes	12 425,27
	1752706	IMM - Travaux de plomberie à la piscine du Patro Villeray	21 784,91
	1752710	IMM - Piscine Patro Villeray - Vidange complète du réseau de chauffage - Réparation plomberie - Réparation climatisation	10 156,10
	1725060	IMM - 7355 Christophe-Colomb - Installation du circuit électrique pour les nouveaux réservoirs à eau chaude par Installations électrique Hymus	2 052,08
	1721052	CSLDS - Été-o-parc - Activités de yoga et de danse en ligne	2 380,00
	1714322	CSLDS - 7355 Christophe-Colomb - Robot piscine	2 713,36
Total PATRO VILLERAY CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE			54 539,56
RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.	1739191	2025 - Disposition de résidus de balais du mois de septembre/octobre 2025 selon l'entente 1573462	15 813,41
	1735400	2025 - Disposition de résidus de balais du mois d'août 2025 selon l'entente 1573462	6 056,66
	1734884	2025 - Disposition de résidus de balais du 15 au 31 juillet 2025 selon l'entente 1573462	10 014,20
	1729139	2025 - Disposition de résidus de balais du 16 juin au 15 juillet 2025 selon l'entente 1573462	22 841,20
	1710192	2025 - Disposition de résidus de balais selon l'entente 1573462	102 854,19
Total RECYCLAGE NOTRE-DAME INC.			157 579,66
RICOH CANADA INC	1731888	CSLDS - Achat d'une photocopieuse Ricoh IM C6010 - Selon entente 1569016	6 815,68
	1739775	AQUEDUC - Acquisition d'un photocopieur IM C4510 selon l'entente 1569016	4 720,75
	1716372	CSLDS - Bibliothèque Le Prévost - Achat d'une photocopieuse IM 5000	3 883,73
	1715263	Élus - Achat nouvelle imprimante pour le bureau des élus - couleur Modèle: IM C4510	5 961,70
	1703094	Greffé - Achat d'une imprimante IM C4510 - Multifonction départementale - DA 859678	6 801,60
	1715307	PARCS - Acquisition d'un photocopieur IM C4510 selon l'entente 1569016	4 720,75
	1694267	DTP/Voirie - BCO 2025 - Contrat d'entretien des photocopieurs Ricoh	2 004,83
Total RICOH CANADA INC			34 909,04
SANIVAC	1704154	JARRY - BCO 2025 - Location de toilettes chimiques selon l'entente 1711470	22 346,50
	1715724	PARCS - Location de toilettes chimiques pour les parcs pour l'année 2025 selon l'entente 1711470	3 113,49
	1710103	PARCS - Location de toilettes chimiques pour les jardins communautaires 2025 selon l'entente 1711470	4 500,17
Total SANIVAC			29 960,16
SERVICES HORTICOLES POUCE-VERT INC.	1739597	DTP - Service d'aménagement dans la ruelle verte La Passerelle	4 622,60
	1723049	DTP - Service d'arrosage - Aréna St-Michel	2 182,69
	1710849	PDI - Service d'aménagement pour la ruelle verte au Bois Dormant	9 856,23
	1708836	PDI - Service d'aménagement paysager dans la ruelle verte Pas des sages	19 889,88
Total SERVICES HORTICOLES POUCE-VERT INC.			36 551,40
SPORTS MONTREAL INC.	1730515	CSLDS - Piscine St-Roch - Promotion année 2025	35 021,50
	1711132	CSLDS - Promotion_VSMPE_St-Roch_automne 2024	8 877,11
Total SPORTS MONTREAL INC.			43 898,61
STANTEC EXPERT CONSEILS LTEE	1742704	IMM - Centre Sportif Jean-Rougeau - Inspection de mise à jour État du béton extérieur	5 774,31
	1710429	GEST IMMO - Centre sportif Jean-Rougeau - Support LEED et études de faisabilité Support LEED et études de faisabilité - Centre sportif Jean-Rouge	24 357,10
	1705171	IMM - ServProf en structure de bâtiments - Modification du rapport d'expertise - Centre sportif Jean-Rougeau	15 359,67
Total STANTEC EXPERT CONSEILS LTEE			45 491,08
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEUDUCS INC.	1746996	AQUEDUC - ACHAT DE MANCHON 12" X 24" SIMPLE ATTACHE	2 089,09
	1744167	AQUEDUC - ACHAT DE RACCORD ET DE BOITE DE SERVICE	4 651,68
	1738760	EGOUT - ACHAT D'ANNEAU	4 451,48
	1736319	BOURRELET DE PUISARD EN BETON 800MM D.E. X 430MM D.I. X 150MM H. (31" X 17" X 6"), «T4»	5 859,87
	1731547	EGOUT - ACHAT DE PIÈCE DE PUISARD	21 045,74
	1724586	PUISSARD - ACHAT D'ANNEAU ET DE CADRE	4 715,57
	1719904	AQUEDUC - ACHAT D'ANNEAU DE PUISARD	2 549,52
	1690424	EGOUT - ACHAT DE PIÈCE DE PUISARD	9 580,11
	1691340	EGOUT - ACHAT DE PIÈCE DE PUISARD	20 283,85
Total ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEUDUCS INC.			75 226,91
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1734048	JARRY - ACHAT DE SAC À DECHET 35 X 50	2 022,10
	1694725	CSLDS - Bon de commande ouvert 2025 - Réparation Hydrodine	14 383,28
	1723035	PARC - ACHAT D'UNE MACHINE AUTORECUREUSE POUR LE NOUVEAUX CLOS DES PARCS	5 014,20
	1706609	JARRY - ACHAT DE SAC À DECHET 35 X 50	2 368,52
	1700716	CSLDS - PRODUITS D'ENTRETIEN - BIBLIO ST-MICHEL	2 193,70
	1700384	CSLDS - PRODUITS D'ENTRETIEN - ARÉNA HOWIE- MORENZ	2 228,15
	1693687	JARRY - ACHAT DE SAC À DECHET 35 X 50	2 368,52
Total SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)			30 578,47
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1699017	ÉLUS - Téléphonie cellulaire - Pour les élus et leurs employés - Commande ouverte 2025 - Selon entente 1408829	3 181,12
	1697155	TP - Service cellulaire pour l'année 2025 selon l'entente 1408829	22 047,38
	1699021	DDT - Études Techniques - Téléphonie cellulaire - Compte 36789418	4 199,50
	1699042	DDT - Permis et inspections - Téléphonie cellulaire - Compte 36778256 - Commande ouverte 2025	6 299,25
	1697920	ADM - Service de téléphonie cellulaire - Commande ouverte 2025	6 299,25
	1697927	DCSLDS - Sports et loisirs - Téléphonie cellulaire - Compte 36780641 - Commande ouverte 2025	11 758,60
	1697935	DCSLDS - Culture - Téléphonie cellulaire - Compte 36780728 - Commande ouverte 2025	4 304,49
Total TELUS COMMUNICATIONS INC.			58 089,59

Fournisseur	Numéro BC	Description du bon commande	Total
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1751242	DTP/PDI - Remplacement complet de deux drains et deux entrées de service en plomb au 7629-7633 Laroche	13 123,44
	1748545	AQUEDUC - Travaux en urgence de réparation d'entrée de service au 7268 22e avenue	7 139,15
	1746851	ÉGOUT - Branchement au 6924 av. du Parc	9 343,89
	1745471	ÉGOUT - Branchement au 8366 - 8364 et 8365 - 8363 Henri-Julien + plombs	19 422,69
	1744757	ÉGOUT - Branchement en urgence au 8420 - 8424 St-Hubert + plombs	13 123,44
	1744342	ÉGOUT - Branchement en urgence au 8413-8423 Saint Gerard + plomb	16 273,06
	1743954	ÉGOUT - Branchement en urgence au 6965, 20e avenue	7 034,16
	1743061	ÉGOUT - Branchement en urgence au 7367 - 7363 Henri-Julien + plombs	15 590,64
	1742215	ÉGOUT - Branchement au 7748 - 7754 Lajeunesse + plombs	13 123,44
	1740019	ÉGOUT - Branchement au 7625 rue Louis Hémon	12 021,07
	1739444	ÉGOUT - Branchements au 7425-7429 rue Chambord + plomb	12 546,01
	1738889	TP - Travaux en urgence pour la reconstruction complète de 2 puisards	12 598,50
	1737636	ÉGOUT - Branchement en urgence au 2525-2529 rue Everett	7 139,15
	1737224	ÉGOUT - Branchement + plomb au 7638-48 rue Saint Dominique	13 118,19
	1736302	DTP - Reconstruction complète de 2 puisards	12 598,50
	1733967	ÉGOUT - 7761-51 22e Avenue - Travaux d'excavation en urgence pour la réparation d'un défonçage de rue (15.085)	14 173,31
	1725346	ÉGOUT - Branchement au 7500, 7501 et 7510 Berri + changement des services en plomb	23 044,75
	1731963	ÉGOUT - Branchement au 7617 - 7619 rue De Normanville + plomb	12 860,97
	1731971	PDI - Reconstruction complet de 4 puisards	17 847,87
	1731981	PDI - Reconstruction complet de 4 puisards	18 057,85
	1726704	ÉGOUT - Travaux de murage situé au 2950 Jarry est.	8 189,02
	1726575	ÉGOUT - Branchement en urgence devant le 4207, boul. des Grandes Prairies	8 399,00
	1724241	ÉGOUT - Travaux de réparation d'un égout en urgence au 760 Crémazie ouest	10 393,76
	1718754	ÉGOUT - Branchement en urgence au 7337 Casgrain + plomb	17 847,87
	1720049	ÉGOUT - Branchement au 7948 - 7954 Lajeunesse + plomb	16 792,75
	1719204	ÉGOUT - Branchement en urgence au 8494-96, 9e avenue + plomb	9 973,81
	1717255	AQUEDUC - Travaux de disjonction et de murage au 7030 St-Michel	15 223,18
	1717248	PDI - Reconstruction complet de 4 puisards au 323, Jean-Talon est, 404, Crémazie est, 9080, Iberville et à l'intersection de Sagard et Everett	18 582,79
	1715293	ÉGOUT - Branchement et changement de plomb au 7453 Henri-Julien	10 183,79
	1712535	ÉGOUT - Branchement en urgence au 8190, 9e avenue + Plomb	10 341,27
	1709211	ÉGOUT - Branchement au 7212 de Normanville + plomb	9 868,82
	1707290	ÉGOUT - Travaux de murage et de disjonction situé au 7249 Louis-Hébert.	6 824,19
	1705449	ÉGOUT - Remplacement en urgence de 2 drains d'égouts et de 2 tuyaux en plomb au 8590 Waverly	13 490,89
	1705454	ÉGOUT - 7525 Outremont - Remplacement d'un drain d'égouts et possiblement d'un tuyau en plomb	9 238,90
	1702742	AQUEDUC - Travaux de murage et de disjonction situé au 7640 boul. St-Michel (Poste Canada)	6 929,17
	1701517	ÉGOUT - Branchement en urgence et plomb au 8285 St-Hubert	13 648,37
	1700655	ÉGOUT - Travaux en urgence au 7330-7332 Boyer	12 598,50
	1698477	ÉGOUT - Branchement au 8041 - 8049 des Érables	8 399,00
	1698483	ÉGOUT - Branchement et remplacement de plomb au 7490 Querbes	9 973,81
	1694793	DTP/Égout - Branchement au 8591 rue Reims	6 771,69
	1693458	DTP/Égout - Branchement au 8651 Outremont	19 160,22
Total TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.			513 010,88
UNIQUE MOBILIER DE BUREAU	1742141	DTP - Achat de mobilier pour le nouveau clos des parcs	16 487,20
	1732928	VOIRIE - Achat de mobilier de bureau pour réaménagement de l'aire de travail des locaux de l'équipe de gestion des TP	9 818,26
	1719456	IMM - 8200, 17e avenue- achat mobilier de bureau	2 891,40
	1704276	IMM - Achat de mobilier pour le 385 Gary-Carter	13 228,45
	1703113	IMM - 3699 Crémazie Est - Achat mobilier	22 546,58
Total UNIQUE MOBILIER DE BUREAU			64 971,89
2632-2990 QUEBEC INC	1738423	TP - Service de location d'une scie de rue avec opérateur	10 212,39
	1746813	AQUEDUC - Service de location d'une rétrocaveuse avec opérateur	22 827,43
	1731448	AQUEDUC - Service de location d'une rétrocaveuse avec opérateur en urgence les weekend.	6 409,49
	1714453	PDI - Service de location d'une scie de rue avec lame 30" et opérateur	21 432,66
	1703657	NEIGE - Service de location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour le déblaiement des rues et sécuriser les déplacements des citoyens en urgence	7 685,08
Total 2632-2990 QUEBEC INC			68 567,05
ACTION PERMABITAT INC.	1740005	DTP - Fabrication de mobilier pour la ruelle verte Les Voisins d'Abord	3 247,68
	1739551	DTP - Fabrication de mobilier pour la ruelle verte La passerelle	2 852,41
	1711346	PDI - Mobiliers pour la ruelle verte Les Voisins verts de Villeray	14 130,95
	1710824	PDI - Fabrication de mobilier pour la ruelle verte Cardinal	6 343,05
	1710845	PDI - Fabrication de mobilier pour la ruelle verte au Bois Dormant	4 002,96
	1709198	PDI - Fabrication de mobiliers pour la ruelle verte Cardinal	5 357,11
	1708875	PDI - Fabrication de mobiliers pour la ruelle Pas des sages	2 140,03
Total ACTION PERMABITAT INC.			38 074,19
BETON PROVINCIAL LTEE	1695765	DTP/Voirie - FOURNITURE ET LIVRAISON SUR DEMANDE DABRASIFS DHIVER selon l'entente 1675138	47 034,31
Total BETON PROVINCIAL LTEE			47 034,31
CONSTRUCTION HO-LO INC.	1707466	IMM - Mise en place d'une dalle de propreté au Patro Villeray	6 204,76
	1694726	IMM - TRAVAUX DE REAM. D'UN LOCAL - ARENA HOWIE-MORENZ	50 640,72
Total CONSTRUCTION HO-LO INC.			56 845,48
DEMIX CONSTRUCTION	1753882	AQUEDUC - Fourniture d'enrobés bitumineux pour la saison hivernale selon l'entente 1683942	5 249,37
	1715549	AQUEDUC - Fourniture d'enrobés bitumineux pour la saison estivale selon l'entente 1683939	102 546,34
	1715559	VOIRIE - Fourniture d'enrobés bitumineux pour la saison estivale selon l'entente 1683939	20 997,50
	1700146	AQUEDUC - Fourniture d'enrobés bitumineux pour la saison hivernale selon l'entente 1683942	16 301,47
	1700148	VOIRIE - Fourniture d'enrobés bitumineux pour la saison hivernale selon l'entente 1683942	20 997,50
Total DEMIX CONSTRUCTION			166 092,18
GENINOVATION	1695583	CSLDS - GDD 2247944003 - Serv.Prof. préparation du devis technique et de la surveillance environnemental pour les travaux au parc Villeray selon l'entente 1647435 - AO 23-20251	48 380,35
Total GENINOVATION			48 380,35
GROUPE GENIEX INC	1714567	IMM - 2250465002 - services professionnels en structure pour la conception et pour la surveillance des travaux d'un garage de stationnement chauffé au 8200, 17e avenue à Montréal - VSP-25-GAG-SP-IMM-06	41 412,32
Total GROUPE GENIEX INC			41 412,32

Fournisseur	Numéro BC	Description du bon commande	Total
L'ORGANISATION DES JEUNES DE PARC-EXTENSION INC.(PEYO)	1742542	CSLDS - Boîte à jouets mobile de janvier à mars 2026 - Animation dans les parcs - Projet Circonflexe	13 217,00
	1736916	LOISIRS - Activités dans divers parcs été 2025 - Projet Circonflexe	24 083,14
Total L'ORGANISATION DES JEUNES DE PARC-EXTENSION INC.(PEYO)			37 300,14
LOISELLE INC.	1715330	SERVICES DE TRAITEMENT OU DE VALORISATION DE SOLS CONTAMINÉS BC sans odeur selon l'entente1593458	97 768,24
Total LOISELLE INC.			97 768,24
OUTILLAGES EXPRESS	1750144	HORT - Réparation de la déchiqueteuse en location	3 599,21
	1735806	DTP - Canopé - GDD 2254969003 - Location d'un boyeur de branches	26 246,87
	1728420	PARCS - Location d'une déchiqueteuse	10 498,75
	1701820	PARCS - Location d'une déchiqueteuse	10 498,75
Total OUTILLAGES EXPRESS			50 843,58
SECURITEQ INC.	1655748	CSLDS - GDD 2249359001 et 2259359002 - Bibliothèque Saint-Michel - Services de gardiennage du 11 mai 2024 au 11 mai 2025 la fin de semaine	22 948,70
	1721689	CSLDS - GDD 2259359001 Bibliothèque Saint-Michel - Services de gardiennage du 12 mai au 20 juin 2025 et du 25 août 2025 au 19 juin 2026 - VSP-25-GAG-BIBLIO-01	38 135,92
	1700717	CSLDS - Bibliothèque Saint-Michel - Service de gardiennage du 27 janvier au 21 février 2025	5 787,44
	1702629	CSLDS - Bibliothèque Saint-Michel - Service de gardiennage du 24 février au 9 mai 2025	11 618,17
	1693820	CSLDS - GARDIENNAGE	2 314,97
Total SECURITEQ INC.			80 805,20
SOLUTIONS YUL INC.	1744961	HORT - Achat de remorques pour vélos électriques	20 180,70
	1720861	CSLDS - Achat vélo électrique avec remorque - Projet Circonflexe	12 375,93
	1702685	PARCS - Remorques à vélo pour le projet d'entretien des saillis	11 017,39
Total SOLUTIONS YUL INC.			43 574,02
TALSOM INC	1691438	ADM - GDD 2249731001 - Services professionnels en développement organisationnel - entente cadre 1650884	59 627,13
	1728679	CSLDS - Services professionnels en développement organisationnel	10 564,11
Total TALSOM INC			70 191,24
VALOSPHERE ENVIRONNEMENT	1651661	AQUEDUC/VOIRIE - Valorisation de pierre, roc, béton et asphalte selon l'entente 1600122	3 369,28
	1713212	AQUEDUC - Valorisation de pierre, roc, béton et asphalte selon l'entente 1600122	32 251,26
Total VALOSPHERE ENVIRONNEMENT			35 620,54
9107-4880 QUEBEC INC.	1732182	IMM - GDD 2255810001 - Centre William-Hingston - Réparations localisées du revêtement de terrasse VSP-25-GAG-IMM-13	57 218,19
Total 9107-4880 QUEBEC INC.			57 218,19
AMRIZE CANADA INC.	1719122	VOIRIE - Fourniture et Livraison de pierre concassée selon l'entente 1594243	16 630,44
	1735981	DTP/Aqueduc - Fourniture et livraison de pierre selon l'entente 1594243	59 832,65
	1729887	DTP/Aqueduc - Fourniture et livraison de pierre selon l'entente 1594243	21 150,78
	1694926	DTP/Aqueduc - Fourniture et livraison de pierre selon l'entente 1594243	88 627,51
Total AMRIZE CANADA INC.			186 241,38
ARBORICULTURE AXARBRE INC.	1737269	PARCS - GDD 2254969002 - Travaux d'essouchement en trottoir - VSP-25-GAG-TP-09	69 192,01
Total ARBORICULTURE AXARBRE INC.			69 192,01
ATELIER SENS ARCHITECTURE FONDAMENTALE INC.	1700414	IMM - MISE À JOUR ÉTUDE D'EXPERTISE - CENTRE JEAN-ROUGEAU	5 291,37
	1713403	DDT- Complexe sportif Jean-Rougeau Soutien pour le volet architectural d'une évaluation de la portée des travaux et coûts pour atteindre une certification LEED de niveau argent ou de base.	20 892,51
	1710426	GEST IMMO - Complexe sportif Jean-Rougeau Étude architecturale concernant la réfection de la dalle structurale et l'usage du sous-sol	19 002,74
Total ATELIER SENS ARCHITECTURE FONDAMENTALE INC.			45 186,62
DEMOSPEC DECONTAMINATION INC.	1704242	IMM - GDD 2259910001 - Travaux de désamiantage et de démantèlement d'un ancien réservoir d'eau chaude au Patro Villieray VSP-25-GAG-IMM-01	64 357,33
Total DEMOSPEC DECONTAMINATION INC.			64 357,33
FST CANADA INC.	1748659	ÉGOUT - Frais de réparation du Vector lors du retour de location	4 316,33
	1724044	PUISARD - REPARATION D'UNE REMORQUE	3 438,27
	1693434	ÉGOUT - 2244969006 - Location d'un camion combiné - Mai à novembre 2025 - VSP-24-GAG-TP-09	94 488,75
Total FST CANADA INC.			102 243,35
GO CUBE	1696430	DDT - GDD 2255755001 D1255755001 - Commande ouverte du 21 février 2025 au 21 février 2026 - Service sur demande pour enlèvement, transport, entreposage et disposition de biens suite à une éviction - Appel d'offres public 24-2081 0	108 048,82
	1704759	DDT - Entente de gré à gré du 1er janvier au 20 février 2025 - Service sur demande pour enlèvement, transport, entreposage et disposition de biens suite à une éviction	18 036,85
Total GO CUBE			126 085,67
LE GROUPE DESFOR CONSULTANTS FORESTIER SENC	1706813	TP - CANOPÉE - 2254969001/2254969005 - Serv.Prof. pour évaluer les impacts des travaux de construction sur les arbres publics - VSP-25-GAG-SP-TP-01	75 309,64
Total LE GROUPE DESFOR CONSULTANTS FORESTIER SENC			75 309,64
LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC	1727465	DTP - GDD 2259393001/2254969004 - Travaux de scellement des fissures sur différentes rues de l'arrondissement - VSP-25-GAG-TP-05	82 622,54
Total LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC			82 622,54
LES CONSTRUCTIONS ARGOZY INC.	1716898	CSLDS - GDD 2255984001 et GDD 2259694003 - Coordination et installation de mobilier urbain - Projet Pois plumes	26 388,60
	1737323	CSLDS - GDD 2257944001 Parc François-Perrault - Construction d'un terrain de pétanque double - VSP-25-GAG-PARCS-08	32 658,25
Total LES CONSTRUCTIONS ARGOZY INC.			59 046,85
LES PAVAGES DANCAR (2009) INC.	1747935	NEIGE - Service de location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour la saison hivernale 2025-2026	22 792,79
	1728373	VOIRIE - Location d'une niveleuse avec opérateur	6 173,26
Total LES PAVAGES DANCAR (2009) INC.			28 966,05
LOCATION DE CAMIONS EUREKA INC.	1743053	AQUEDUC - Location d'un hiab	8 330,76
	1720273	AQUEDUC - Location d'un Camion porteur 10 roues automatique GRUE articulée 258 Hiab	22 591,70
Total LOCATION DE CAMIONS EUREKA INC.			30 922,46
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC.	1719219	IMMO - GDD 2259910002 - Patro Villieray - Travaux d'installation et de raccordement de six nouveaux chauffe-eaux instantanés	120 704,74
Total PLOMBERIE CHARBONNEAU INC.			120 704,74
RIOPEL DION ST-MARTIN INC.	1729352	IMM - Service Professionnels en architecture pour l'étude de conformité du CWH	2 166,94

Fournisseur	Numéro BC	Description du bon commande	Total
RIOPEL DION ST-MARTIN INC.	1714558	IMM - 2250465001 - Services professionnels en architecture pour la conception et pour la surveillance des travaux d'un garage de stationnement chauffé au 8200, 17e avenue - VSP-25-GAG-SP-IMM-05	89 344,36
Total RIOPEL DION ST-MARTIN INC.			91 511,30
SOCIETE LOGIQUE INC.	1743215	IMM - Centre Bloomfield et Bibliothèque St-Michel - Évaluation de la performance en accessibilité universelle	21 056,56
	1734468	IMM - Chalet parc Turin - Évaluation de l'accessibilité universelle	10 528,28
Total SOCIETE LOGIQUE INC.			31 584,84
TAZ CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE ET COMMUNAUTAIRE	1752401	SPORTS - Démontage du parcours pois plumes et entreposage au 8200 17e Avenue pour l'hiver - Projet Pois plumes	3 044,64
	1720772	CSLDS - GDD 2259694002 - Fabrication de modules * bosses, mini-rampes et arche * pour le parcours des Pois pumes	27 291,50
Total TAZ CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE ET COMMUNAUTAIRE			30 336,14
ZARATE + LAVIGNE ARCHITECTES INC.	1745544	IMM - Aréna St-Michel, glace no 1 - Réaménagement des bandes et baies vitrées de patinoire	10 236,28
	1745024	IMM - Aréna St-Michel - Modification des aires des bancs des joueurs et des balustrades des estrades afin de protéger les spectateurs	18 372,81
Total ZARATE + LAVIGNE ARCHITECTES INC.			28 609,09

PROCLAMATION DU MOIS DE FÉVRIER MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

CONSIDÉRANT que le mois de février est reconnu comme le Mois de l'histoire des Noirs au Canada depuis 1995, suite à une motion initiée par Dr. Augustine à la Chambre des communes;

CONSIDÉRANT que le mois de février est associé à la commémoration de l'apport des personnes afrodescendantes à la société canadienne depuis la création en 1978 du Ontario Black History Society (OBHS) et du dépôt d'une pétition à la mairie de Toronto afin de proclamer le mois de février 1979 comme étant, pour la toute première fois au Canada, le Mois de l'histoire des Noirs;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, des organismes publics et parapublics, tant au niveau fédéral, provincial que municipal, ont soutenu officiellement la célébration du Mois de l'histoire des Noirs;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal veut lutter contre la discrimination raciale, maintenir et promouvoir sur son territoire des relations interculturelles harmonieuses et mettre en évidence la richesse de la diversité ethnoculturelle de la population;

CONSIDÉRANT la contribution remarquable des communautés noires au développement de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;

Il est

proposé par

appuyé par

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le mois de février « Mois de l'histoire des Noirs ». Par cette proclamation, l'arrondissement s'engage à souligner annuellement le « Mois de l'histoire des Noirs » et encourage les citoyennes et citoyens à partager l'esprit du Mois en participant aux différentes activités qui s'y rattachent.

**PROCLAMATION DES JOURNÉES
DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE, DU 16 AU 20 FÉVRIER 2026**

CONSIDÉRANT que la 21^e campagne sur les Journées de la persévérance scolaire, regroupant plusieurs partenaires, se tiendra du 10 au 14 février 2025 sur la thématique « La persévérance fait toute la différence ! », et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire de tous les étudiantes et étudiants;

CONSIDÉRANT que l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux dans la réussite scolaire;

CONSIDÉRANT que les élu·es et élus municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des membres du réseau de l'éducation;

CONSIDÉRANT que les élu·es et élus municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers le *Mouvement Réussite éducative : les élu·e-s s'engagent !* de Concertation Montréal;

Il est

proposé par
appuyé par

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame la semaine du 10 au 14 février 2025 comme celle des Journées de la persévérance scolaire.

**PROCLAMATION DU 21 FÉVRIER 2026,
JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA LANGUE MATERNELLE**

CONSIDÉRANT que la *Journée internationale de la langue maternelle* fut proclamée par l'UNESCO le 21 février 2000, et qu'elle est célébrée chaque année à cette date;

CONSIDÉRANT que cette journée consacre la reconnaissance du Mouvement pour la Langue commémoré au Bangladesh depuis 1952, quand la police et l'armée de l'État pakistanais, qui occupait alors le Bangladesh, ouvrirent le feu sur la foule des locuteurs de Bengali manifestant pour leurs droits linguistiques à Dhaka;

CONSIDÉRANT que la diversité linguistique est de plus en plus menacée à mesure que des langues disparaissent et que 40 % des habitants de la planète n'ont pas accès à un enseignement dans une langue qu'ils parlent ou qu'ils comprennent;

Il est

proposé par
appuyé par

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 21 février 2026 *Journée internationale de la langue maternelle*.



Dossier # : 1255839004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement du bail entre la Ville de Montréal, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et l'organisme Espace-Famille Villeray, au montant total de 63 800 \$, taxes incluses, pour la location du 7470, rue de Normanville, pour un terme de 58 mois, soit du 1er mars 2026 au 31 décembre 2030.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de renouvellement du bail à intervenir entre la Ville de Montréal – arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et l'organisme Espace-Famille Villeray, pour la location du 7470, rue De Normanville, pour un terme de 58 mois commençant le 1^{er} mars 2026 et se terminant le 31 décembre 2030, moyennant un loyer de 63 800 \$, taxes incluses, établissant les modalités et conditions du bail;
2. d'autoriser madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer le bail pour et au nom de la Ville;
3. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Nadine MEDAWAR **Le** 2026-01-09 17:08

Signataire : Nadine MEDAWAR

directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des
sports_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1255839004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement du bail entre la Ville de Montréal, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et l'organisme Espace-Famille Villeray, au montant total de 63 800 \$, taxes incluses, pour la location du 7470, rue de Normanville, pour un terme de 58 mois, soit du 1er mars 2026 au 31 décembre 2030.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme communautaire Espace-Famille Villeray, reconnu par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, occupe le chalet de Normanville depuis sa réouverture, suite à une rénovation, en février 2021. Précédemment logé au centre Lajeunesse avant sa fermeture en 2020, l'organisme Espace-Famille Villeray est actif de longue date dans notre Arrondissement. Ses équipes collaborent régulièrement aux concertations locales et aux projets collectifs du quartier de Villeray.

L'organisme Espace-Famille Villeray offre, au chalet de Normanville, une programmation d'activités de soutien périnatal, de mise en forme et de loisir selon une programmation convenue avec l'Arrondissement. Il occupe également des bureaux administratifs et une halte garderie offerte à la population environnante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 14 0052 - 1208469006 - 9 mars 2021 - Approuver le bail entre la Ville – arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et Espace-Famille Villeray, au montant total de 69 000 \$, taxes incluses, pour la location du 7470, rue De Normanville pour un terme de 5 ans commençant le 1^{er} mars 2021 et se terminant le 28 février 2026.

DESCRIPTION

L'organisme Espace-Famille Villeray, qui a pour mission de contribuer au mieux-être des futurs parents et des familles avec de jeunes enfants de 0 à 5 ans en valorisant le rôle parental et en favorisant le lien d'attachement parent-enfant par une approche globale, préventive et respectueuse, continuera à occuper en permanence plusieurs locaux dans le chalet de Normanville, qui seront réduits afin de partager le chalet avec un organisme nouvellement emménagé sur les lieux. Espace-Famille Villeray continuera à être responsable de l'entretien ménager du chalet.

Espace-Famille Villeray occupera notamment les lieux suivants :

- Sous-sol : un espace de rangement;
- Rez-de-chaussée : un local d'accueil, un local administratif (réduit de moitié), un local pour la halte-garderie;
- Étage 1 : un espace comprenant un bureau fermé et des bureaux administratifs, espace rangement.

Malgré la reconnaissance « A » octroyée à Espace-Famille Villeray, un loyer est exigé à l'organisme en continuité avec l'entente qu'il avait pour l'utilisation de ses locaux au Centre Lajeunesse jusqu'à l'année 2020. Le loyer mensuel a été diminué dans le prochain bail pour les raisons suivantes :

- Équité avec d'autres organismes du quartier Villeray occupant des locaux municipaux, notamment au centre communautaire Villeray;
- Réduction de leur espace dû à l'arrivée d'un point de service de l'ÉCO Quartier Villeray au chalet de Normanville en décembre 2025;
- Augmentation des coûts d'achat des produits d'entretien et des salaires des employé(e)s d'entretien.

Cette diminution aidera l'organisme Espace-Famille Villeray à absorber une partie de ces augmentations et favorisera l'équité entre les organismes communautaires soutenus par notre Arrondissement.

JUSTIFICATION

Afin d'encadrer l'occupation de locaux en permanence par l'organisme Espace-Famille Villeray au chalet de Normanville, un bail d'une durée de 58 mois sera signé entre la Ville de Montréal–Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et l'organisme Espace-Famille Villeray.

Ce bail conviendra des termes suivants : loyer perçu, obligations du locataire et locateur, exigence au niveau de l'entretien, etc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer mensuel perçu sera de 1 100 \$ par mois, sans augmentation annuelle.

MONTREAL 2030

Priorité 9 : Consolider un filet social fort, de favoriser le lien social et d'assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

Pour chacune des priorités identifiées, le principal résultat/bénéfice attendu est :

Priorité 9: Le principal résultat attendu pour répondre à la priorité 9 de Montréal 2030, soit d'assurer la pérennité des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire, est d'assurer que l'entretien et l'accès au chalet de Normanville soient assurés et que des activités de loisir, communautaires et de soutien à la communauté soient réalisées.

Priorité 19 : Le principal résultat attendu pour répondre à la priorité 19 de Montréal 2030,

soit d'offrir des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité aux besoins, est de maintenir la présence et l'ouverture de cette installation récréative et communautaire au bénéfice des citoyennes et des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier mettrait en péril l'ouverture de certains locaux du chalet de Normanville ainsi que les activités de l'organisme Espace-Famille Villeray.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme s'engage à respecter les normes de communication de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Approbation du dossier par le Conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.
2. Signature du bail par les deux parties.
3. Rencontres mensuelles avec l'Agent de développement du secteur de Villeray pour s'assurer du respect du bail et du bon fonctionnement du chalet de Normanville.
4. Réception d'un bilan annuel rédigé par l'organisme Espace-Famille Villeray.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe (Amal AFFANE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-06

Marc-Andre SYLVAIN
Agent de développement d'activités
culturelles physiques et sportives

Tél : 438 993-6374
Télécop. :

Frédéric STÉBEN
Chef de division SLDS–Sports, loisirs et
aménagement des parcs

Tél : 514 217-8133
Télécop. :



EFV_convention_bail_Chalet DN_2026-2030_finale.pdf

BAIL

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE VILLERAY-SAINT-MICHEL-PARC-EXTENSION, personne morale de droit public ayant son bureau d'arrondissement au 405, rue Ogilvy, Montréal (Québec) H3N 1M3 agissant et représentée par la directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS), madame Nadine Medawar dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la charte de la Ville de Montréal (L.Q. 200, c,56. Annexe C, a.17);

(ci-après désignée comme le « **Locateur** »);

ET :

ESPACE FAMILLE VILLERAY, personne morale, régie par la Loi canadienne sur les compagnies à but non lucratif ayant son siège au 7470, rue de Normanville, Montréal (Québec) H2R 2V3, agissant et représentée par madame Estelle Huard, directrice d'Espace Famille Villeray, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

(ci-après désignée comme le « **Locataire** »);

le Locateur et le Locataire sont ci-après collectivement désignés comme les « **Parties** »; le présent contrat de bail est ci-après désigné comme le « **Bail** ».

LES PARTIES ONT CONVENU DE CE QUI SUIT :

1. LIEUX LOUÉS

En contrepartie du paiement du loyer et de l'exécution par le Locataire de toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu du Bail, le Locateur loue au Locataire des espaces de bureaux, halte-garderie et rangement d'une superficie approximative totale de 1 805 pieds carrés, connus et désignés comme étant les bureaux numéros 007 (entrepôt), 0029-RDC00-102.1, 0029-RDC00-115.1, 0029-RDC00-116.1 (moitié), 0029-ÉTA01-201.1, 0029-ÉTA01-202.1, 0029-ÉTA01-203.1 ainsi que le local ouvert à l'étage (adjacent au bureau fermé 201.1) du bâtiment situé au 7470 et 7480, rue de Normanville, Montréal (Québec) H2R 2V3 (« Lieux loués »).

2. DURÉE DU BAIL

Le Bail est consenti pour un terme de cinquante-huit (58) mois, commençant le 1^{er} mars 2026 et se terminant le 31 décembre 2030 (ci-après la « **Durée du Bail** »). Le Bail prendra fin automatiquement et sans avis la dernière journée de la Durée du Bail et, nonobstant les dispositions de l'article 1879 du *Code civil du Québec*, l'occupation des Lieux loués par le Locataire, après cette date, n'a pas pour effet de reconduire ou de prolonger le présent Bail ni de le reconduire tacitement. Le Locataire, dans un tel cas, est réputé occuper les Lieux loués contre le gré du Locateur qui a le droit de se prévaloir de tous les recours disponibles en droit, afin d'évincer le Locataire et réclamer des dommages.

3. USAGE DES LIEUX LOUÉS

Le Locataire s'engage à n'utiliser les Lieux loués que pour des fins d'activités communautaires, de loisirs et de halte-garderie, selon les principes d'utilisation décrits à l'annexe B, le tout en conformité avec toute loi ou règlement municipal applicable. Le Locataire sera, également, responsable d'obtenir tout permis requis, le cas échéant.

Locateur	Locataire

4. CESSION ET SOUS-LOCATION

Le Locataire ne peut céder le Bail, sous-louer tout ou partie des Lieux loués ou permettre l'occupation totale ou partielle des Lieux loués par un tiers (un « Transfert »), à moins d'avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du Locateur, cette autorisation ne pouvant être refusée, sans motif raisonnable. Dans tous les cas, le Locataire demeurera solidairement responsable de l'accomplissement des obligations du Locataire aux termes des présentes et s'engage à indemniser le Locateur du défaut du cessionnaire ou du sous-locataire de respecter les obligations du Locataire après le Transfert.

Le cessionnaire ou le sous-locataire, le cas échéant, devra souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée du Transfert, à ses frais, en nommant le Locateur, à titre de coassuré, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, que le cessionnaire ou le sous-locataire peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait du Transfert, de l'occupation ou de l'usage des Lieux loués, accordant une protection pour une somme minimale de deux millions de dollars (2 000 000 \$), limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Locateur. Cette police d'assurance doit contenir un avenant indiquant qu'elle n'est ni annulable ni modifiable, sans un avis préalable de trente (30) jours adressé au Locateur et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Locateur.

5. LOYER

Le Locataire s'engage à payer au Locateur, pour la durée de la présente convention, un loyer mensuel de mille cent dollars (1 100 \$) incluant toutes les taxes et autres frais.

Le Locataire doit payer le Loyer, le premier jour de chaque mois civil, sans déduction, réduction ou compensation.

6. TAXES APPLICABLES

Le Locataire s'engage à payer au Locateur la taxe sur les produits et services (TPS), la taxe de vente du Québec (TVQ), ainsi que toute autre taxe qui pourrait être exigible à l'égard du Loyer de base, des équipements et services mis à la disposition du Locataire par le Locateur, des services additionnels dont se prévaut le Locataire, et de toute autre somme qui est due par le Locataire au Locateur en vertu du Bail. Les taxes applicables s'ajoutent à toute autre somme due par le Locataire au Locateur en vertu du Bail.

7. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le Locataire s'engage à se conformer à toutes et chacune des conditions suivantes :

- A. Le Locataire prend possession des Lieux loués dans l'état où ils se trouvent le premier jour de la Durée du Bail; toute modification aux Lieux loués sera à la seule charge du Locataire, à ses seuls coûts et dépenses, et sera, par ailleurs, assujettie aux dispositions des présentes;
- B. Le Locataire s'engage à maintenir les Lieux loués propres et en bon état, pendant toute la Durée du Bail, et il s'engage à utiliser les Lieux loués de même que tout autre espace et les équipements auxquels il a accès avec prudence et diligence;
- C. Le Locataire pourra, à ses frais, après en avoir avisé le Locateur par écrit et obtenu son approbation, effectuer des travaux d'aménagement dans les Lieux loués. Dans son avis, le Locataire devra décrire la nature et l'étendue des travaux visés. Toutefois, si ces travaux influent sur la structure ou les systèmes électromécaniques des Lieux loués, ces travaux seront effectués par le Locateur, à la demande du Locataire. Le Locateur ne pourra refuser ou tarder à donner son approbation sans motif raisonnable. Le Locataire devra rembourser les dépenses encourues par le Locateur dans un délai de dix (10) jours suivant une demande à cet effet;
- D. Le Locateur pourra, en tout temps raisonnable et moyennant un préavis raisonnable, examiner l'état des Lieux loués et, dans l'éventualité où le Locateur est d'avis que des travaux sont requis, le Locataire devra permettre la réalisation de tels travaux aux frais du Locataire. Le Locataire devra rembourser les dépenses encourues par le Locateur dans un délai de dix (10) jours suivant une demande à cet effet;

Locateur	Locataire

- E. Le Locataire ne doit pas charger un plancher au-delà de sa capacité portante raisonnable, selon ce qui est énoncé dans les codes municipaux ou autres codes qui s'appliquent à l'Immeuble;
- F. Le Locataire reconnaît que sa consommation électrique ne doit en aucune circonstance excéder la capacité des câbles, conduits ou installations desservant les Lieux loués; le Locataire ne doit pas installer ou ajouter de câblage électrique ou de l'équipement qui augmente la charge électrique des Lieux loués, sans obtenir au préalable l'autorisation écrite du Locateur. Si la consommation électrique du Locataire dépasse la consommation maximale incluse au Loyer de base, les surcoûts d'électricité seront à la charge du Locataire;
- G. Le Locataire s'engage à n'effectuer aucune modification, aucune réparation, aucun changement, aucune peinture ou aucune décoration des Lieux loués, sans avoir obtenu l'autorisation préalable par écrit du Locateur, laquelle ne peut être refusée sans motif raisonnable;
- H. Le Locataire doit payer promptement tous les matériaux fournis et tous les travaux exécutés par lui ou pour son compte à l'égard des Lieux loués de manière à ce qu'aucune hypothèque légale ne soit publiée à l'encontre de l'Immeuble;
- I. Le Locataire ne doit pas faire quoi que ce soit qui aurait pour effet d'endommager le système de climatisation, ventilation et chauffage, le système électrique et le système de plomberie (incluant, les lavabos et les toilettes) et le Locataire devra aviser promptement par écrit le Locateur de tout accident ou tout défaut affectant le système de climatisation, ventilation et chauffage et le système de plomberie (incluant, les lavabos et les toilettes) ou le système électrique;
- J. Le Locataire ne doit rien apporter ou conserver dans les Lieux loués, qui aurait pour effet de contrevenir aux lois et aux règlements en vigueur de toute autorité ayant compétence sur les Lieux loués ou sur le commerce qui y est exploité ni permettre que soit posé un tel geste;
- K. Le Locataire doit subir toutes les réparations urgentes, majeures ou autres, ainsi que toute modification, rénovation ou construction effectuée par le Locateur aux Lieux loués ou à l'Immeuble; le Locataire n'aura droit à aucune réduction, diminution ou compensation de loyer et une réduction ou modification des espaces communs ne sera pas interprétée comme ayant pour effet d'expulser le Locataire et ne constituera pas une violation par le Locateur de son engagement à fournir une jouissance paisible;
- L. Le Locataire doit se conformer sans délai et nonobstant l'article 1858 du *Code civil du Québec*, à ses propres frais et à l'entière exonération du Locateur, aux exigences gouvernementales et municipales en vigueur se rapportant à l'utilisation par le Locataire des Lieux loués, à l'exploitation d'un commerce dans les Lieux loués ou à la réalisation de travaux dans les Lieux loués;
- M. Le Locataire ne doit pas créer d'odeurs incommodantes ou du bruit excessif et ne pas exploiter son entreprise ou utiliser les Lieux loués, d'une manière qui pourrait nuire à la jouissance paisible de tout autre Locataire de l'Immeuble;
- N. Le Locataire doit, suite à un avis de vingt-quatre (24) heures données par le Locateur, permettre la visite des Lieux loués par tout Locataire potentiel pendant les quatre-vingt-dix (90) jours précédant la fin du Bail; le Locataire doit, également, permettre la visite des Lieux loués par tout acheteur potentiel de l'Immeuble ou partie de l'Immeuble pendant la Durée du Bail;
- O. Le Locataire peut utiliser gratuitement le stationnement situé sur l'Immeuble en commun avec les autres Locataires de l'Immeuble sur la base du premier arrivé premier servi. Le tout sujet à toute politique ou réglementation de stationnement du Locateur;
- P. Le Locateur pourra adopter toute mesure qui, de son avis, est nécessaire pour une meilleure exploitation de l'Immeuble et telle mesure fera partie du Bail, dès qu'elle sera portée à l'attention du Locataire;
- Q. Le Locataire reconnaît qu'il est interdit, en tout temps, de fumer dans les Lieux loués. Le Locataire reconnaît qu'il est strictement interdit de faire usage de cannabis sous toute forme, de vapoter, de consommer toute drogue licite ou illicite dans ou à l'extérieur des Lieux loués. Il s'engage à voir à ce que cette interdiction soit respectée par toute personne se trouvant dans ces Lieux loués;

Locateur	Locataire

- R. Le Locataire reconnaît qu'il est interdit d'utiliser de façon illicite l'Internet fourni par le Locateur;
- S. Le Locataire doit adresser toute communication au Locateur en français. Si applicable, il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage du Locataire dans les Lieux loués ou sur l'Immeuble, lesquels devront respecter l'article 58 de la *Charte de la langue française*, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en termes de visibilité.

8. QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

Sans limiter la généralité des autres dispositions des présentes, le Locataire doit se conformer et faire en sorte que ses employé(e)s, mandataires, entrepreneurs et personnes dont il est responsable se conforment à l'ensemble des lois environnementales (y compris, sans limiter la généralité de ce qui précède, l'obtention de tout permis requis) se rapportant aux Lieux loués ou à leur utilisation par le Locataire ou ceux qui agissent sous son autorité ou contrôle et le Locataire ne doit pas utiliser les Lieux loués ou permettre qu'ils soient utilisés, afin de fabriquer, d'entreposer, de produire ou de manipuler des substances dangereuses (au sens attribuée à cette expression dans la législation concernant l'environnement), sauf ce que le Locateur autorise par écrit à être amené sur les Lieux loués et dans le respect de toutes les lois environnementales.

Le Locataire doit sans délai, lorsqu'on le lui demande, enlever toutes les substances dangereuses non autorisées utilisées ou rejetées par le Locataire ou amenées sur les Lieux loués ou l'Immeuble par le Locataire ou ceux qui agissent sous son autorité ou contrôle et le Locataire doit aviser promptement le Locateur et toute autorité gouvernementale appropriée de tout rejet ou déversement sur les Lieux loués ou l'Immeuble.

9. RESPONSABILITÉ DU LOCATEUR

Le Locateur, incluant ses employé(e)s, préposé(e)s, mandataires ou représentant(e)s, ne pourra en aucune circonstance être tenu responsable de quelque dommage que pourrait subir le Locataire ou toute autre personne dont la réclamation procède par l'entremise du Locataire, pour tout dommage ou blessure, de quelque nature que ce soit, résultant ou en lien avec les biens qui sont sous le contrôle ou en la possession du Locataire ou de tout geste ou faute de toute personne. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Locateur ne sera pas responsable ni n'aura quelque obligation que ce soit à l'égard du défaut, de l'interruption ou de la cessation de fourniture d'un service public (excluant tout service fourni par le Locateur) dans les Lieux loués ou l'Immeuble, peu importe qui est responsable de la fourniture d'un tel service.

Le Locataire s'engage à tenir le Locateur indemne de tout dommage, de quelque nature que ce soit, de toute réclamation, de tout jugement, y compris les frais et prendre le fait et cause du Locateur et intervenir dans toute action intentée contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location, sauf en cas de négligence du Locateur, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants. De plus, le Locataire se tiendra responsable de tout dommage qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux.

10. ASSURANCES

Le Locataire s'engage à souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée du Bail, à ses frais, en nommant le Locateur, à titre de coassuré, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, que le Locataire peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la Location, de l'occupation ou de l'usage des Lieux loués, accordant une protection pour une somme minimale de deux millions de dollars (2 000 000 \$), limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Locateur. Cette police d'assurance doit contenir un avenant indiquant qu'elle n'est ni annulable ni modifiable, sans un avis préalable de trente (30) jours adressé au Locateur et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Locateur, avant la prise de possession des Lieux loués par le Locataire.

Le Locateur déclare qu'il s'auto-assure et, en conséquence, il ne sera tenu de souscrire à aucune assurance de quelque nature que ce soit.

Locateur	Locataire

11. DOMMAGE ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

Si, pendant la durée du Bail, l'Immeuble ou les Lieux loués sont, en tout ou en partie, endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause, et que, de l'avis du Locataire, les Lieux loués sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'occupation, les règles suivantes s'appliqueront :

Destruction partielle : Dans le cas d'une destruction partielle des Lieux loués, le Locateur s'engage à aviser par écrit le Locataire, dans un délai de trente (30) jours de tels dommages, de la durée des travaux de réparation et, si applicable, des modalités de relocalisation du Locataire.

Le Locateur devra procéder à la réparation des Lieux loués avec toute la diligence nécessaire. Le Loyer de base sera alors réduit et réparti, selon la partie encore utilisable des Lieux loués jusqu'à la réintégration complète du Locataire dans les Lieux loués.

Pour la partie non utilisable des Lieux loués, le Locateur devra, si des locaux dans l'Immeuble sont disponibles, relocaliser, à ses frais, le Locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués et le Loyer de base sera ajusté en conséquence, étant entendu que le Locataire ne sera jamais appelé à payer un loyer supérieur à celui prévu au Bail. Si aucun local n'est disponible dans l'Immeuble, alors le Locateur ne sera pas tenu de relocaliser le Locataire.

Destruction totale : Si les Lieux loués sont devenus totalement impropres à l'occupation, le Locateur pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux loués.

S'il décide de ne pas procéder aux réparations, le Locateur en avisera le Locataire par écrit, le plus tôt possible, mais au plus tard dans les soixante (60) jours de tels dommages ou destruction et sans encourir aucune responsabilité envers le Locataire pour les dommages subis lors d'un tel événement, sauf faute de sa part, le Bail prendra alors fin et le Locataire devra évacuer les Lieux loués et ne sera tenu de payer le Loyer de base que jusqu'à la date de tels dommages ou destruction.

S'il décide de procéder aux réparations, le Locateur devra le faire avec toute la diligence nécessaire, et le Locataire sera exempté du paiement du Loyer de base pour toute la période allant de la date de tels dommages ou destruction jusqu'à la date de relocalisation prévue ci-après.

Le loyer de base sera de nouveau exigible à partir du moment où le Locateur aura réalisé les travaux de réparation des Lieux loués.

Résiliation : Nonobstant ce qui précède, le Locataire aura toujours le droit, tant dans les cas de destruction partielle que dans ceux de destruction totale, et ce, même si le Locateur décide de procéder aux réparations, de mettre fin au Bail et il sera alors tenu de ne payer le Loyer de base que jusqu'à la date de tels dommages ou destruction, à l'exclusion de toute autre somme.

Le Locataire n'a, cependant, pas droit à la résiliation du Bail, ni à la suspension ou à la réduction du Loyer de base ou des autres frais dus en vertu du Bail, si le dommage ou la destruction est causé par sa faute ou celle de ses administrateur(-trice)s, dirigeant(e)s, agent(e)s, employé(e)s ou invité(e)s.

12. CAS DE DÉFAUT

Lorsque :

- A. Le Locataire fait défaut de payer le Loyer de base ou toute autre somme due au Locateur en vertu du Bail et ne corrige pas son défaut dans les cinq (5) jours suivant la date d'échéance du paiement;
- B. Le Locataire fait défaut de respecter toute autre obligation à laquelle il est assujetti en vertu du Bail et ne corrige pas son défaut dans les cinq (5) jours suivant un avis écrit du Locateur ou dans le délai moindre indiqué par le Locateur dans cet avis, si, en raison de la nature de cette inexécution, le Locateur est susceptible de subir une perte ou un dommage;

Locateur	Locataire

- C. Le Locataire fait faillite, dépose une proposition concordataire, fait autrement cession de ses biens, débute des procédures en vue de liquider ses actifs ou bénéficie ou est autrement assujetti aux lois en matière de faillite;
- D. Toute police d'assurance émise en faveur du Locateur est annulée ou modifiée en raison des agissements ou activités du Locataire ou en raison de tout acte ou omission du Locataire;

Alors, le Locataire sera réputé en défaut par le seul écoulement du temps et le Locateur pourra, sans autre avis au Locataire, prendre les mesures qui peuvent, selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Locateur, le Locataire doit assumer tous les frais raisonnables engagés par le Locateur pour remédier à ce défaut, à moins que le Locataire ait commencé à remédier avec diligence à ce défaut auquel il ne peut être remédié raisonnablement dans les délais exigés. Dans ce cas, le Locataire pourra présenter au Locateur un plan de correction accompagné d'un échéancier.

Nonobstant ce qui précède, le Locateur aura toujours le droit, au lieu de remédier au défaut du Locataire, de résilier le Bail. Si le Locateur se prévaut de son droit de résilier le Bail, le Locataire s'engage à payer au Locateur toutes les sommes dues en vertu du Bail, ainsi que les honoraires et débours extrajudiciaires encourus par le Locateur pour le recouvrement de ces sommes et la mise à exécution de ses droits en vertu du Bail.

13. RELOCALISATION DES LIEUX LOUÉS

Le Locateur peut, si d'autres Lieux sont disponibles et répondent au besoin du Locataire, sans aucune obligation du Locateur, relocaliser le Locataire dans d'autres lieux possédant une superficie similaire à celle des Lieux loués, à condition d'en aviser le Locataire au moins trente (30) jours à l'avance et que les nouveaux lieux répondent aux besoins du Locataire et du Locateur. Dans un tel cas, le Loyer de base sera ajusté en proportion de la superficie des nouveaux lieux où le Locataire est réinstallé par rapport à la superficie des Lieux loués. Sous cette dernière réserve, toutes les autres conditions du Bail continuent de s'appliquer.

14. IDENTIFICATION

Le Locataire peut, à ses frais, afficher son nom sur les tableaux d'identification situés dans l'Immeuble, s'il en est.

Aucune autre affiche ou enseigne ni aucune publicité ne pourra être installée à l'extérieur des Lieux loués, à moins d'avoir obtenu au préalable l'approbation écrite du Locateur et les permis requis, s'il en est.

15. AVIS

Tout avis d'une partie à l'autre est fait par écrit.

Il est remis à l'autre partie en mains propres ou lui est transmis par courrier recommandé ou par courriel, à l'adresse suivante :

- Pour le Locateur :

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Division des sports, des loisirs et du développement social
405, avenue Ogilvy
Montréal (Québec) H3N 1M3
- Pour le Locataire :

Espace Famille Villeray
7470, rue de Normanville,
Montréal (Québec) H2R 2V3

L'adresse ci-haut mentionnée d'une partie peut être modifiée par avis donné par cette partie à l'autre conformément au présent article. Tout tel avis est réputé avoir été donné le jour où il est livré et, si envoyé par courriel, le premier jour ouvrable suivant la date de sa transmission.

Locateur	Locataire

16. EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence en dehors des heures normales d'ouverture, le Locataire devra communiquer avec le 514 872-1234.

17. DISTRICT JUDICIAIRE COMPÉTENT

Les Parties conviennent que toute action en justice découlant du Bail doit être instituée dans le district judiciaire de Montréal. Le Bail est régi par les lois en vigueur dans la province de Québec.

18. ENTENTE COMPLÈTE

Le Bail constitue l'entente complète entre les Parties et remplace toute autre entente entre les Parties, ainsi que toute promesse, engagement ou représentation faite par une partie à l'autre avant la signature du Bail. Le Bail ne peut être modifié que par une entente écrite signée par les représentants dûment autorisés de chacune des Parties.

19. FORCE MAJEURE

Aucune des Parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail, si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des Parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toute autorité gouvernementale et tout fait de guerre, qu'elle soit déclarée ou non.

Nonobstant ce qui précède, les modalités et les conditions de la présente clause ne doivent en aucun cas libérer le Locataire de son obligation de payer à temps le Loyer de base, le Loyer pour les services additionnels ou d'effectuer tout autre paiement requis en vertu du présent Bail.

20. AUCUNE RENONCIATION

La renonciation par le Locateur à invoquer le défaut du Locataire de se conformer à une obligation découlant du Bail ne peut être interprétée comme une renonciation du Locateur à quelque autre défaut du Locataire en vertu du Bail.

L'encaissement par le Locateur d'un paiement effectué par le Locataire en exécution d'une obligation prévue au Bail ne peut être interprété comme une renonciation par le Locateur à ses droits et recours découlant de quelque défaut du Locataire en vertu du Bail.

21. SUCESSEURS ET AYANTS DROIT

Le Bail lie chacune des Parties, ainsi que leurs successeurs, légataires et ayants droit.

22. DÉFAUT

Le seul écoulement du temps pour l'exécution d'une obligation prévue aux présentes par une partie aura pour effet de mettre cette partie en défaut conformément aux dispositions des articles 1594 à 1600 du *Code civil du Québec*.

23. RÉSILIATION

Nonobstant le terme fixé pour la durée du présent Bail, le Locateur pourra y mettre fin en tout temps en signifiant à l'autre partie un préavis écrit de trois (3) mois à cet effet.

24. RÈGLEMENT

Le Locateur a adopté un règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et en a remis une copie au Locataire.

Locateur	Locataire

Locateur	Locataire

EN FOI DE QUOI, le Locateur a signé le Bail à Montréal,

Le^e jour de 2026

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Madame Nadine Medawar, directrice CSLDS

EN FOI DE QUOI, le Locataire a signé le Bail à Montréal,

Le^e jour de 2026

ESPACE FAMILLE VILLERAY

Par : _____
Madame Estelle Huard, directrice

Locateur	Locataire

ANNEXE B

Équipements partagés et services inclus dans le Loyer de base :

À noter qu’aucune charge ne devra être ajoutée sur le dessus des plafonds des locaux situés à l’étage (bureau, salles de toilettes, etc.)

Meubles	Quantité
Chaises en plastique	58
Tables pliantes	5 petites et 12 grandes
Lave-vaisselle	2

ANNEXE C

ENTRETIEN

7470 et au 7480, rue de Normanville, chalet de Normanville, requis par le Locataire—(Référence—Article 8 b)

1. Programme d’entretien

- 1.1 L’entretien ménager comprend tout l’entretien qui est occasionné par l’occupation de l’immeuble. Il comprend, notamment, toutes les interventions requises pour assurer la propreté et la salubrité des espaces intérieurs et des équipements, ainsi que l’achat des produits d’entretien ménager et matériel d’entretien.
- 1.2 Exécuter l’entretien ménager des différents locaux et équipements de l’immeuble visé par l’entente en effectuant toutes les tâches décrites dans les présentes spécifications générales ainsi que toutes autres instructions qui lui seraient données par le représentant du Locateur. Les fréquences prescrites sont à titre indicatif et peuvent être ajustées en fonction de l’utilisation réelle des locaux et pour que ceux-ci soient convenablement entretenus.

Les locaux visés par ce programme sont ceux indiqués dans le tableau ci-dessous et incluent les corridors, les escaliers, le local d’aire d’attente adjacent aux toilettes au rez-de-chaussée ainsi que le bureau ouvert à l’étage adjacent au bureau fermé 0029-ÉTA01-201.1.

Sous-sol	Escalier Sud (17 écrit sur la porte)	0029-SS01-ES01.1
	Escalier Nord (14 écrit sur la porte)	0029-SS01-ES02.1
	Cage de rangement EFV	007
RDC	Bureau accueil EFV	0029-RDC00-115.1
	Bureau EFV ½	0029-RDC00-116.1
	Bureau ÉCO Quartier Villeray ½	0029-RDC00-116.2*
	Bureau ÉCO Quartier Villeray	0029-RDC00-113.1*
	Entrepôt ÉCO Quartier Villeray	0029-RDC00-112.1*
	Conciergerie RDC	0029-RDC00-109.1
	Salle polyvalente	0029-RDC00-111.1
	Toilette RDC	0029-RDC00-107.1
Étage	Toilette EFV	0029-ÉTA01-203.1
	Rangement EFV	0029-ÉTA01-202.1
	Bureau fermé EFV	0029-ÉTA01-201.1
	Salle communautaire	0029-ÉTA01-204.1
	Toilettes étage	0029-ÉTA01-207.1
	Rangement salle communautaire	0029-ÉTA01-209.1-2-3

* L’entretien des bureaux de l’ÉCO Quartier Villeray sera fait par l’organisme mandataire du programme. Le locataire devra fournir à cet organisme, des outils et produits d’entretien au besoin.

- 1.3 Prendre les mesures nécessaires afin que les matériaux, les installations ainsi que les travaux n’entravent pas la circulation dans l’immeuble.

2. Outillage et fragrance

- 2.1 Changer régulièrement l’outillage périssable de façon à éliminer les mauvaises odeurs qui pourraient s’en dégager.
- 2.2 S’assurer que les fragrances ou odeurs dégagées par les produits utilisés pour la réalisation des tâches satisfont les occupant(e)s.
- 2.3 Utiliser des appareils électriques de type industriel à tension maximale de 15 ampères à 115-125 volts. Utiliser des cordons de rallonge à trois (3) fils, dont un (1) de mise à la terre, de calibre N° 14 pour les rallonges de quinze (15) mètres au moins, et de calibre N° 12 pour les rallonges d’un maximum de trente (30) mètres.

- 2.4

Utiliser les locaux déterminés par la Ville pour l'entreposage des produits et le rangement de l'équipement requis à l'entretien sanitaire de l'immeuble, maintenir ces lieux propres en tout temps et les désinfecter au besoin.
- 2.5

Entreposer les produits de nettoyage dans leur contenant d'origine.
- 2.6

Se doter d'un cartable qui contient les fiches signalétiques de chacun des produits d'entretien utilisés. Assurer la mise à jour au besoin.
3.

Insectes

Aviser la Ville de toute présence d'insectes qui nuit au fonctionnement des activités. Si un exterminateur est nécessaire, ce sera aux frais de l'Arrondissement.
4.

Corbeilles à papier et à déchets

Chaque jour, vider les corbeilles à papier et à déchets. Les nettoyer au besoin.
5.

Disposition des rebuts

5.1

Transporter et entreposer quotidiennement, dans un endroit central temporaire, les ordures et rebuts provenant de l'utilisation des locaux par les occupant(e)s.

5.2

Disposer adéquatement les déchets et ordures provenant des travaux, tels les chiffons imbibés, contenants vides, etc.

5.3

Vérifier les périodes de cueillette des ordures et les déposer à l'extérieur de l'immeuble à l'endroit approprié pour en faciliter le ramassage.
6.

Lavage des vitres intérieures et des halls d'entrée

6.1

Les vitres des halls d'entrée (à hauteur d'escabeau) ainsi que toutes les vitres à l'intérieur du bâtiment doivent être lavées chaque mois. L'Arrondissement sera chargé de l'entretien des vitres extérieures et en hauteur.

6.2

Ne pas utiliser d'abrasif sous quelque forme que ce soit.
7.

Déneigement des issues

Le Locataire verra à ce que toutes les issues extérieures puissent s'ouvrir, en tout temps, lorsque le bâtiment est utilisé. Durant la période hivernale, il verra à enlever la neige, la glace, dégageant ainsi les issues jusqu'au trottoir et épandre des abrasifs ou fondants, si nécessaire.
8.

Tapis d'hiver

Prévoir l'installation, l'enlèvement, le nettoyage et l'entreposage des tapis d'hiver dans les couloirs intérieurs identifiés, une fois par année. Les tapis d'hiver sont fournis par la Ville.
9.

Récupération du papier, plastique, verre et matière organique

9.1

La Ville de Montréal a instauré un programme de récupération du papier, du plastique et du verre dans ses bâtiments. L'Organisme doit disposer convenablement de ces matières, le cas échéant, et selon les recommandations de la Ville.

9.2

L'Organisme devra également se conformer au programme de résidus alimentaires et de compostage, le cas échéant.

9.3

Vérifier les périodes de cueillette du recyclage et les déposer à l'extérieur de l'immeuble à l'endroit approprié pour en faciliter le ramassage.
10.

Graffiti

Aviser le Locateur de toute présence de graffiti.

Locateur	Locataire

11. Clés

Une clé, une carte magnétique ou un code d'accès ne doit jamais être prêté ou divulgué à une personne étrangère à l'immeuble. Le Locataire doit faire rapport immédiatement au Locateur lors d'un bris ou d'une perte de clé. Avec approbation du Locateur, il sera possible de faire des copies des clés de l'immeuble.

Le Locataire devra fournir annuellement la liste des employé(e)s qui détiennent des clés ainsi que les numéros des clés.

12. Entretien par type d'espace

12.1 Halls d'entrée, vestibules, rampes intérieures et réception

12.1.1 Chaque jour :

- balayer les planchers, les détacher et les nettoyer à l'aide d'une vadrouille ou à l'aspirateur, selon le cas;
- nettoyer à l'aide d'un aspirateur les tapis absorbants et gratte-pieds;
- nettoyer les surfaces de plancher couvertes par les tapis absorbants;
- épousseter à l'aide de chiffons traités les surfaces horizontales (meubles, radiateurs, etc.);
- enlever proprement les marques de doigts sur les plaques de commutateurs, portes, huisseries, murs et autres surfaces;
- détacher le vitrage intérieur;
- essuyer les huisseries.

12.1.2 Chaque semaine :

- laver les planchers avec une solution appropriée et brosser, au besoin (en fonction du fini du plancher);
- laver, durant la période hivernale seulement, les grillages, gratte-pieds et tapis absorbants;
- laver le vitrage intérieur;
- dépoussiérer les surfaces difficiles d'accès;
- essuyer les huisseries et plinthes.

12.2 Corridors

12.2.1 Chaque jour :

- balayer, détacher et nettoyer les planchers, à l'aide d'une vadrouille ou à l'aspirateur, selon le cas;
- détacher et nettoyer à l'aide d'un aspirateur les tapis absorbants;
- épousseter à l'aide de chiffons traités les surfaces horizontales, radiateurs, etc.;
- enlever proprement les marques de doigts sur les plaques commutateurs, portes, huisseries, murs et autres surfaces;
- détacher le vitrage intérieur;
- essuyer les huisseries.

12.2.2 Chaque semaine :

- laver les planchers;
- épousseter les huisseries et plinthes;
- laver le vitrage intérieur.

12.3 Salles de toilettes et locaux d'entretien ménager

12.3.1 Chaque jour :

- balayer et laver avec une solution germicide les couvre-planchers;
- laver et polir les miroirs, laver les comptoirs;

Locateur	Locataire

- détacher, polir et vider les réceptacles à serviettes;
- dépoussiérer et détacher, au besoin, cabinets d’aisances, séchoirs à mains, lavabos, robinetterie, distributeurs de savon liquide, cloisons, miroirs, distributeurs de serviettes hygiéniques, distributeurs de papier hygiénique, fontaines et dispensateurs de papier à mains;
- détacher, désinfecter et essuyer les accessoires en porcelaine (urinoirs, lavabos, cabinets d’aisances);
- remplir les dispensateurs de papier à mains et hygiénique ;
- laver et nettoyer les éclaboussures, taches et marques de doigts, et désinfecter les murs, cloisons, plaques de commutateurs, portes et huisseries.

12.4 Bureaux

Chaque occupant(e) est responsable de l’entretien de ses bureaux. Les occupant(e)s doivent s’assurer d’effectuer un entretien adéquat de tous leurs locaux.

12.5 Cuisine, cuisinette et salle à manger

12.5.1 Chaque jour :

- détacher et passer la vadrouille humide, laver à l’aide d’une solution germicide (désinfecter) les couvre-planchers;
- détacher le vitrage intérieur;
- enlever les taches des portes, huisseries, plaques de commutateurs, murs, particulièrement près des réceptacles à rebuts;
- polir les surfaces chromées, incluant la hotte de cuisine;
- nettoyer et essuyer les éviers et comptoirs;
- dépoussiérer et détacher, au besoin, le distributeur à gobelets et la fontaine;
- nettoyer les tables et chaises;
- nettoyer les tableaux (à moins d’avis contraire, sur les tableaux, nettoyer seulement les surfaces libres de renseignements);
- remplir les dispensateurs de papier à main et de savon.

12.5.2 Chaque semaine :

- laver l’extérieur des armoires et placards;
- laver le vitrage intérieur.

12.6 Escaliers, puits d’escaliers et paliers

12.6.1 Chaque jour :

- nettoyer les planchers;
- détacher le vitrage intérieur;
- dépoussiérer, selon une technique adéquate, les escaliers (surfaces difficiles d’accès, contremarches, huisseries, plinthes et mains courantes).

12.6.2 Chaque semaine :

- balayer puis laver, au besoin, les planchers (escaliers, marches et paliers);
- enlever proprement les marques de doigts et autres taches sur les murs, plaques de commutateurs, portes, huisseries et autres;
- laver le vitrage intérieur.

12.7 Salles polyvalentes et halte-garderie

(0029-RDC00-102.1, 0029-RDC00-111.1, 0029-ÉTA01-204.1)

12.7.1 Chaque jour :

- balayer, détacher et nettoyer les planchers, à l’aide d’une vadrouille ou à l’aspirateur, selon le cas;
- enlever les taches sur les planchers;

Locateur	Locataire

- enlever proprement les marques de doigts et autres taches sur les plaques de commutateurs, portes, huisseries, murs et autres;
- nettoyer les tableaux, (à moins d’avis contraire, sur les tableaux, nettoyer seulement les surfaces libres de renseignements);
- passer l’aspirateur;
- détacher le vitrage intérieur.

12.7.2 Chaque semaine :

- épousseter à l’aide de chiffons traités les surfaces horizontales (dessus des calorifères, etc.);
- épousseter les surfaces difficiles d’accès;
- nettoyer les huisseries et plinthes;
- laver le vitrage intérieur.

12.8 Marches, rampes extérieures, chemins d’approche, perrons et balcons

12.8.1 Chaque jour :

- balayer et laver, au besoin, à l’aide d’un tuyau d’arrosage, les marches et les rampes extérieures et les garder libres de glace et de neige.

Locateur	Locataire

ANNEXE D

UTILISATION ET OCCUPATION

L'accès aux locaux suivants 007 (entrepôt), 0029-RDC00-102.1, 0029-RDC00-115.1, 0029-RDC00-116.1 (moitié), 0029-ÉTA01-201.1, 0029-ÉTA01-202.1, 0029-ÉTA01-203.1 ainsi que le local ouvert à l'étage (adjacent au bureau fermé 201.1) sera permis entre 6 h et 23 h, à moins d'événements spéciaux, du lundi au dimanche.

L'accès aux espaces communs (salles polyvalentes) suivants (0029-RDC00-111.1, 0029-ÉTA01-204.1) sera attribué selon un calendrier par session et un permis de location sera délivré à titre de confirmation.

Les demandes pour connaître les besoins d'occupation des salles polyvalentes par les partenaires communautaires seront envoyées à tous les organismes demandeurs par l'équipe des sports et loisirs du secteur, selon le calendrier suivant. L'analyse des demandes se fera selon les besoins et les disponibilités des locaux.

Session	Envoi des demandes à AIL avant le :	Date de confirmation des permis, au plus tard, le :	Début de programmation (approximatif)
Hiver	15 novembre	24 novembre	10 janvier
Printemps (peut être fait en même temps que Hiver)	15 février	7 mars	1er avril
Été	25 mars	7 mai	25 juin
Automne	15 juillet	31 juillet	10 septembre

Il y a quatre (4) sessions dans l'année, soit : automne; hiver; printemps et été :

- la session hiver se déroule de janvier à avril;
- la session printemps se déroule d'avril à juin;
- la session d'été de juin à août;
- la session d'automne de septembre à décembre.

Les dates indiquées dans le calendrier ci-dessus peuvent varier et seront confirmées chaque année.

Des demandes ponctuelles peuvent être déposées à l'extérieur du calendrier ci-haut et seront traitées au cas par cas en fonction des ressources disponibles.

Occupation par des tiers (nommé ci-après Demandeur)

Le Locateur désigne la Ville de Montréal (Division des sports, des loisirs et du développement social–Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension). Le Demandeur désigne l'organisme qu'il représente.

Les organismes qui louent un local devront respecter les consignes suivantes :

1. Le Demandeur est un organisme reconnu par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension dans le cadre de sa Politique de reconnaissance en vigueur ou un employé(e) de la Ville de Montréal.
2. Toute demande de prêt de local devra être présentée au Locateur au moins dix (10) jours ouvrables avant la date de l'activité.

Locateur	Locataire

- 3. Le Locateur demeure libre d'accepter toute demande qui lui sera présentée, de même, que de renouveler ces demandes sans avoir besoin d'en indiquer la cause.
- 4. En ayant préalablement obtenu l'autorisation du Locateur, le Demandeur devra se procurer, à ses frais, auprès des autorités compétentes (municipales, provinciales ou fédérales), tout permis, licence ou droit d'organiser l'événement.
- 5. L'installation d'affiches, de pancartes ou d'autres accessoires publicitaires autour ou à l'intérieur des lieux mis à la disposition du Demandeur ne peut être faite sans l'autorisation du Locateur.
- 6. Il est de la responsabilité du demandeur de replacer l'endroit tel qu'il était et d'en assurer le nettoyage après son activité.
- 7. Toute consommation de boisson alcoolisée, de tabac ou de cannabis est défendue dans les lieux prêtés.
- 8. Le Demandeur ne pourra sous-louer ni permettre l'usage à une tierce partie des lieux prêtés sans le consentement du locateur.
- 9. Le Demandeur sera tenu responsable des dommages causés résultant de l'usage des lieux prêtés.
- 10. Le Demandeur s'engage à garantir et à tenir le local indemne de tout dommage de quelque nature que ce soit, de toute réclamation, de tout jugement, y compris les frais, et de prendre fait et cause et d'intervenir dans toute action intentée contre le Locateur résultant directement ou indirectement du présent contrat.
- 11. Le Locateur se réserve le droit d'annuler le permis d'utilisation par simple avis d'un (1) jour.
- 12. Toute annulation de la part du Demandeur devra être confirmée par écrit au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la fin de l'occupation des lieux prêtés.
- 13. Le Demandeur doit avoir souscrit à une police d'assurance responsabilité civile, accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins deux millions de dollars (2 000 000 \$), par accident ou événement et dans laquelle la Ville de Montréal est désignée coassurée.
- 14. Le Demandeur s'engage à respecter toutes directives de la Santé publique et de mettre en place les procédures nécessaires au déroulement sécuritaire de son activité.
- 15. Le Demandeur tiendra informé le Locateur de tout incident et accident survenu dans les lieux prêtés dans un délai de quarante-huit (48) heures.
- 16. Le Demandeur s'engage à respecter toutes et chacune des clauses du permis d'utilisation.
- 17. Le Demandeur s'engage à faire appliquer le plan de sécurité incendie du bâtiment et à collaborer lors des exercices d'évacuation lorsqu'il est présent.
- 18. Le Demandeur est responsable d'évacuer le bâtiment et d'aviser le Service de sécurité incendie ainsi que le Locateur, sur le champ, si un détecteur ou le système d'alarme-incendie émet un signal sonore, lorsqu'il est présent.
- 19. Pour des raisons de sécurité, pour éviter les accidents et permettre une circulation rapide en cas d'évacuation d'urgence, le Demandeur doit éviter les rallonges électriques et le filage au sol.
- 20. Le Demandeur s'engage à dégager en tout temps les aires de circulation intérieures et extérieures ainsi que les espaces communs (corridors, escaliers et issues, palier de portes d'issues).

Locateur	Locataire

RÉSUMÉ

Nom de l'immeuble :	Chalet de Normanville
Adresse des lieux loués :	7470, rue de Normanville, Montréal (Québec) H2R 2V3
Description des locaux loués :	Les bureaux numéros 007 (entrepôt), 0029-RDC00-102.1, 0029-RDC00-115.1, 0029-RDC00-116.1 (moitié), 0029-ÉTA01-201.1, 0029-ÉTA01-202.1, 0029-ÉTA01-203.1 ainsi que le local ouvert à l'étage (adjacent au bureau fermé 201.1)
Superficie du local loué :	1 805 pieds carrés
Début du Bail :	1 ^{er} mars 2026
Fin du Bail :	31 décembre 2030
Loyer annuel :	13 200 \$
Autres espaces accessibles :	Les espaces de l'aire d'accueil, de la toilette publique du rez-de-chaussée et des salles polyvalentes sont partagés entre l'organisme Espace Famille Villeray et d'autres organismes de la communauté, selon un horaire établi par le Locateur.
Cession et sous-location :	Le Bail ne peut être cédé et les Lieux loués ne peuvent être sous-loués ou occupés par un tiers, sans l'autorisation préalable du Locateur, laquelle ne peut être refusée ou retardée sans motif raisonnable.

Locateur	Locataire

Dossier # : 1255839004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Objet :	Approuver le renouvellement du bail entre la Ville de Montréal, arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et l'organisme Espace-Famille Villeray, au montant total de 63 800 \$, taxes incluses, pour la location du 7470, rue de Normanville, pour un terme de 58 mois, soit du 1er mars 2026 au 31 décembre 2030.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



1255839004- Revenus Loyers Espace famille Villeray.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Amal AFFANE
 Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514 872-6668

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-09

Steve THELLEND
 Chef de division,

Tél : 514 346-6255
Division : Ressources financières, matérielles et informationnelles

N° de dossier:

1255839004

Nature du dossier:

Approuver le renouvellement du bail entre la Ville de Montréal, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et l'organisme Espace-Famille Villeray, au montant total de 63 800 \$, taxes incluses, pour la location du 7470, rue de Normanville, pour un terme de 58 mois, soit du 1er mars 2026 au 31 décembre 2030.

Source de financement:

Budget de fonctionnement de l'arrondissement -

Clé comptable d'imputation

Entité	Source	C Resp	Activité	Objet	S Objet	Interop	Projet	Autre	Cat Actif	Futur
2440.0010000.306424.07123.44301.011503.0000.000000.062003.00000.00000										

Loyer mensuel

Avant taxes

Taxes incluses

Du 1er mars 2026 au 31 décembre 2026

956.73 \$

1,100.00 \$

Total

55,490.32 \$

63,800.00 \$

Dossier # : 1255839004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Objet :	Approuver le renouvellement du bail entre la Ville de Montréal, arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et l'organisme Espace-Famille Villeray, au montant total de 63 800 \$, taxes incluses, pour la location du 7470, rue de Normanville, pour un terme de 58 mois, soit du 1er mars 2026 au 31 décembre 2030.



gdd_grille_analyse_montreal_2030_bail EFV.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Andre SYLVAIN
Agent de développement d'activités culturelles
physiques et sportives

Tél : 438 993-6374
Télécop. :

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1255839004

Unité administrative responsable : Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Projet : Bail de l'organisme Espace Famille Villeray au chalet de Normanville

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	X		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 9 : Le présent dossier contribue à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 en permettant de consolider un filet social fort, de favoriser le lien social et d'assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire. Il permet de rendre le chalet De Normanville accessible aux citoyens via la présence d'un organisme. Priorité 19 : Le présent dossier contribue à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 en permettant d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins, plus particulièrement pour la population de VSP.			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

Priorité 9: Le principal résultat attendu pour répondre à la priorité 9. de Montréal 2030, soit d'assurer la pérennité des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire, est d'assurer que l'entretien et l'accès au chalet De Normanville soit assuré et que des activités de loisir, communautaires et de soutien à la communauté soient réalisées.

Priorité 19: Le principal résultat attendu pour répondre à la priorité 19. de Montréal 2030, soit d'offrir des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité aux besoins, est de maintenir la présence et l'ouverture de cette installation récréative et communautaire au bénéfice des citoyens·ennes.

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. Inclusion ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	X		
b. Équité			
● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	X		
c. Accessibilité universelle			
● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	X		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Dossier # : 1264518001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1 ^{er} décembre au 31 décembre 2025, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'Arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Il est recommandé :

de recevoir les rapports consolidés faisant état, pour les périodes du 1^{er} décembre au 31 décembre 2025, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'Arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Signé par Nathalie VAILLANCOURT **Le** 2026-01-20 14:14

Signataire :

Nathalie VAILLANCOURT

Directrice d'arrondissement
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1264518001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1er décembre au 31 décembre 2025, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'Arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

CONTENU

CONTEXTE

La directrice de l'arrondissement doit déposer, conformément à l'article 4 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA18-14009), les rapports faisant état des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.o.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à déposer les rapports faisant état des décisions prises en matière des ressources humaines et des ressources financières dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2025.

JUSTIFICATION

S.o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.o.

MONTRÉAL 2030

En raison de la nature du dossier décisionnel, les priorités de Montréal 2030, les engagements en matière de changements climatiques et les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle ne s'appliquent pas. C'est pourquoi la grille d'analyse Montréal 2030 n'est pas jointe au dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment aux articles suivants :

Articles 477.2 et 477.5 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19);

Article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., chapitre C-11.4);

Article 4 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Villieray–Saint-Michel–Parc-Extension sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA18-14009).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lisanne VAILLANCOURT
Adjointe de direction

Tél : 514 868-3836

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-05

Patrick LEHOUX
Chef de division - Ressources humaines
(arrondissement)

Tél : 514 872-9862

Télécop. : -

Dossier # : 1264518001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villieray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Objet :	Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1er décembre au 31 décembre 2025, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'Arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.



Rapport consolidé Décembre 2025.pdf



BC-100 - Liste des BC approuvés par fournisseur - Décembre.pdf



CF-30 Factures non associées à un BC - Décembre.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lisanne VAILLANCOURT
Adjointe de direction

Tél : 514 868-3836
Télécop. :

DÉCISIONS DÉLÉGUÉES
DÉCEMBRE 2025

ARTICLE	DESCRIPTION
---------	-------------

SOMMAIRE
Résultats par grande famille

Octroi de contrats pour exécution de travaux par le budget de fonctionnement
Règlements de réclamations et de jugements
Autres décisions impliquant une dépense
Décisions impliquant la gestion des ressources humaines
Autres décisions n'impliquant pas de crédits

TOTAL

RESSOURCES MATÉRIELLES

22.01	Contrat 133 800 \$ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof. (Niveau 1)
22.02	Contrat 50 000 \$ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof. (Niveau 2)
22.03	Contrat 25 000 \$ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof. (Niveau 3)
22.04	Contrat 15 000 \$ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof. (Niveau 4)
22.05	Contrat 5 000 \$ et moins - Acq. biens, exéc. trav. et serv. autres que prof. (Niveau 5)
23.00	Location par la ville d'un immeuble: 101 100 \$ et moins (Niveau 1) et 50 000 \$ et moins (Niveau 2)

TOTAL RESSOURCES MATÉRIELLES

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

24.01	Contrat 133 800 \$ et moins - Services professionnels (Niveau 1)
24.02	Contrat 50 000 \$ et moins - Services professionnels (Niveau 2)
24.03	Contrat 25 000 \$ et moins - Services professionnels (Niveau 3)
24.04	Contrat 15 000 \$ et moins - Services professionnels (Niveau 4)
25.00	Autorisation-Participation à un comité de sélection
26.01	Autorisation de dépenses non visées par le chapitre IV / 50 000 \$ et moins (Niveau 1)
26.02	Autorisation de dépenses non visées par le chapitre IV / 25 000 \$ et moins (Niveau 2)
26.03	Autorisation de dépenses non visées par le chapitre IV / 10 000 \$ et moins (Niveau 3)
26.04	Autorisation de dépenses non visées par le chapitre IV / 5 000 \$ et moins (Niveau 4)
27.01	Autorisation de dépense relative à une entente contractuelle ou à un service d'utilité publique / 133 800 \$ et moins (Niveau 1)
27.02	Autorisation de dépense relative à une entente contractuelle ou à un service d'utilité publique / 50 000 \$ et moins (Niveau 2)
27.03	Autorisation de dépense relative à une entente contractuelle ou à un service d'utilité publique / 25 000 \$ et moins (Niveau 3)
27.04	Autorisation de dépense relative à une entente contractuelle ou à un service d'utilité publique / 15 000 \$ et moins (Niveau 4)
28.01	Virement crédits : Tout virement sauf contributions financières (Niveau 1)
28.02	Virement crédits : entre deux fonctions budgétaires d'une même direction, à l'exception de la rémunération, des charges sociales et des contributions financières (Niveau 2)
41.23	Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des travaux de remplacement

RAPPORT CONSOLIDÉ
Période du 1er décembre au 31 décembre 2025

Décembre 2025		Novembre 2025		Cumulatif	
Nombre décisions	Valeur en \$	Nombre décisions	Valeur en \$	Nombre décisions	Valeur en \$
2	129 373,79 \$	1	97 330,00 \$	3	226 703,79 \$
0	- \$	0	- \$	0	- \$
1	30 240,00 \$	4	84 931,34 \$	5	115 171,34 \$
35	- \$	32	- \$	67	- \$
6	- \$	11	- \$	17	- \$
44	159 613,79 \$	48	182 261,34 \$	92	341 875,13 \$

1	110 376,00 \$	1	97 330,00 \$	2	207 706,00 \$
1	18 997,79 \$	0	- \$	1	18 997,79 \$
0	- \$	0	- \$	0	- \$
0	- \$	0	- \$	0	- \$
0	- \$	0	- \$	0	- \$
0	- \$	0	- \$	0	- \$
0	- \$	0	- \$	0	- \$
2	129 373,79 \$	1	97 330,00 \$	3	226 703,79 \$

0	- \$	0	- \$	0	- \$
1	30 240,00 \$	2	84 931,34 \$	3	115 171,34 \$
0	- \$	0	- \$	0	- \$
0	- \$	0	- \$	0	- \$
0	- \$	0	- \$	0	- \$
0	- \$	0	- \$	0	- \$
0	- \$	0	- \$	0	- \$
0	- \$	2	- \$	2	- \$
0	- \$	0	- \$	0	- \$
0	- \$	0	- \$	0	- \$
0	- \$	0	- \$	0	- \$
0	- \$	0	- \$	0	- \$
0	- \$	0	- \$	0	- \$
0	- \$	0	- \$	0	- \$
0	- \$	0	- \$	0	- \$
0	- \$	0	- \$	0	- \$
0	- \$	0	- \$	0	- \$
0	- \$	0	- \$	0	- \$
0	- \$	0	- \$	0	- \$

28.03	Virement crédits, à l'intérieur d'une même fonction budgétaire, à l'exception de la rémunération, des charges sociales et des contributions financières (Niveau 6)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
TOTAL ADMINISTRATION FINANCIÈRE		1	30 240,00 \$	4	84 931,34 \$	5	115 171,34 \$

RÈGLEMENTATION - DÉCISIONS N'IMPLIQUANT PAS DE CRÉDITS

	Permis - Règlement sur les opérations cadastrales	0	- \$	0	- \$	0	- \$
	Approuver projet de remplacement de lots						
29.00	Règlement: Pouvoirs en matière de circulation, signalisation et stationnement / Directeur TP seulement	6	- \$	11	- \$	17	- \$
31.00	Acceptation de l'utilisation du domaine public découlant de l'approbation des événements spéciaux	0	- \$	0	- \$	0	- \$
32.00	Demande de permis étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et pour laquelle un avis favorable a été émis - construction hors toit en vertu d'un PIIA (Niveau 2)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
32.01	Demande de permis étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et pour laquelle un avis favorable a été émis - construction hors toit en vertu d'un PIIA (Niveau 2)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
32.02	Demande de permis étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et pour laquelle un avis favorable a été émis - enseignes (Niveau 2)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
TOTAL RÉGLEMENTATION		6	- \$	11	- \$	17	- \$

RESSOURCES HUMAINES

07.00	POSTES - Nomination cadre (L.R.Q., c. C-19)	6	- \$	2	- \$	8	- \$
08.01	POSTES - Nomination employé syndiqué autre que manuel (L.R.Q., c. C-17) / Autres dir. arr.	0	- \$	0	- \$	0	- \$
08.02	POSTES - Nomination employé syndiqué autre que manuel (L.R.Q., c. C-17) / Autres cas	0	- \$	7	- \$	7	- \$
08.02.1	Mouvements de masse - Employés cols blancs (procédé administratif)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
09.00	POSTES - Nomination employé manuel ayant acquis la permanence d'emploi	2	- \$	1	- \$	3	- \$
10.00	POSTES - Nomination emp. manuel lorsqu'elle entraîne la permanence d'emploi	0	- \$	2	- \$	2	- \$
11.00	structure	0	- \$	0	- \$	0	- \$
11.00.1	Mouvements de masse - Employés cols bleus (procédé administratif)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
12.00	POSTES - Résiliation cont. de trav. ou mise à pied d'un cadre (L.R.Q., c. C-19)	1	- \$	0	- \$	1	- \$
13.01	POSTES - Résiliation cont. trav., rétrogradation ou mise à pied d'un employé syndiqué / Autres dir. arr.	0	- \$	0	- \$	0	- \$
13.02	POSTES - Résiliation cont. trav., rétrogradation ou mise à pied d'un employé syndiqué / Autres cas	1	- \$	0	- \$	1	- \$
14.01.0	Mesure disciplinaire incluant congédiement / Autorité dir. arr.	0	- \$	0	- \$	0	- \$
14.02.1	Postes- résiliation de cont de trav	0	- \$	0	- \$	0	- \$
14.02.0	Mesure disciplinaire, incluant congédiement / Autres cas	21	- \$	16	- \$	37	- \$
15.00	Création et transfert de postes	4	- \$	1	- \$	5	- \$
15.03	Fin de période d'essai non satisfaite	0	- \$	0	- \$		
16.00	Abolition et modification de postes	0	- \$	1	- \$	1	- \$
17.00	POSTES - Détermination de l'affectation de travail et des responsabilités des fonctionnaires et employés	0	- \$	0	- \$	0	- \$
18.00	Négociation avec les associations syndicales accréditées, des clauses... prévues à l'art. 49.2.	0	- \$	0	- \$	0	- \$
19.01	POSTES - Conditions de travail (non prévu au présent règlement) (Niveau 1)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
19.02	POSTES - Conditions de travail (non prévu au présent règlement) / Autres cas (Niveau 2)	0	- \$	2	- \$	2	- \$
TOTAL RESSOURCES HUMAINES		35	- \$	32	- \$	67	- \$

MATIÈRES JURIDIQUES

20.01	Accomplissement de tout acte et signature de document relatif à la CSST incluant nég. proc. jud.	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.02	Négociation, plaidorie et régl. de tout litige en matière de relations de travail avec rég. en matière zonage	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.03	Païement / Amende découlant d'une infraction en matière de SST	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.04	Recouvrement des sommes dues à l'arrondissement	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.05	Païement de l'indemnité provisionnelle et paiement de l'indemnité définitive en matière d'expropriation	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.06	Règlement d'une réclamation, action ou poursuite / Responsabilité civile ou pénale de l'arrondissement	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.07	Consentir des mainlevées ou des quittances	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.08	Radier une somme due à l'arrondissement sauf taxes décrétées par ce dernier	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.09	Païement des mémoires de frais judiciaires ou des frais d'experts	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.10	Païement de l'amende et des frais résultant de la commission avec un véhicule de l'arrondissement	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.11	Païement de l'amende et des frais réclamés par un constat d'infraction signifié à l'arrondissement	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.12	Opposition à une demande de permis d'alcool prévue à la Loi sur les permis d'alcool (L.R.Q., c. P-9-1)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
20.13	La négociation, la plaidoirie devant tout tribunal et le règlement de tout litige.	0	- \$	0	- \$	0	- \$
TOTAL DES MATIÈRES JURIDIQUES		0	- \$	0	- \$	0	- \$
GRAND TOTAL des décisions déléguées prises pour ces périodes		44	159 613,79 \$	48	182 261,34 \$	92	341 875,13 \$

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approuvateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	\$ engagé
2632-2990 QUEBEC INC	1695061	2025-12-03	AFFANE, AMAL	PDI/DTP - 1244969007/CA24 140335 - Service de location d'un rétrocaveuse avec opérateurs, entretien et accessoires, pour la période du 14 avril au 14 novembre 2025 - LOT 2 - AO 22-19609	Direction - Villery - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	77 257,99
2632-2990 QUEBEC INC	1695387	2025-12-03	AFFANE, AMAL	DTP/PDI - 1244969006/CA24 140334 - Service de location d'un camion 12 roues à benne basculante avec opérateur et entretien pour des travaux de voirie (LOT 2) du 7 avril au 14 novembre 2025	Direction - Villery - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	55 896,04
2632-2990 QUEBEC INC	1738423	2025-12-04	THELLEND, STEVE	TP - Service de location d'une scie de rue avec opérateur	Direction - Villery - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	10 212,39
9403-2273 QUEBEC INC.	1754280	2025-12-23	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Valorisation de pierre, roc, béton et asphalte selon l'entente 1739094	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	6 611,00
9411-8213 QUEBEC INC.	1725622	2025-12-01	STEBEN, FREDERIC	CSLDS - Déménagement du Centre William-Hingston	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	1 800,68
9436-5947 QUEBEC INC.	1750324	2025-12-01	THELLEND, STEVE	CULTURE - Maison de la culture PE - Saint-Michel à colorier - Animer et diriger les ateliers au parc René-Goupil et réaliser le contenu visuel de certains panneaux de l'exposition - Projet Participation culturelle dans les quartiers	Direction - Villery - Bureau du directeur d'arrondissement	Autres - activités culturelles	2 152,24
9507-6758 QUEBEC INC.	1694256	2025-12-04	PUGI, BENJAMIN	DTP/Voirie - BCO 2025 - Service de lave-auto	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	1 097,12
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1751215	2025-12-04	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT D'UN ESCABEAU POUR LES ÉLAGEURS	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	320,23
AGENCE DE MOBILITE DURABLE	1754058	2025-12-19	PAVAGEAU, ADELE	DDT- Frais de service dans le cadre du Mandant d'étude de Mobilité et du stationnement autour de l'Aréna Howie-Morenz	Direction du développement du territoire	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	20 911,41
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1751708	2025-12-08	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE QUICAILLERIE	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	244,41
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1753040	2025-12-15	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE PIÈCES GALVANISÉS	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	338,37
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	1753040	2025-12-15	CADOTTE, ANNICK	AQUEDUC - ACHAT DE PIÈCES GALVANISÉS	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	284,31
AMIANTE PROCONSULT INC.	1753692	2025-12-18	FISET, ALAIN	IMM - Bibliothèque St-Michel _ Offre de service pour de l'échantillonnage de matériaux et une rédaction d'un devis	Direction - Villery - Bureau du directeur d'arrondissement	Bibliothèques	524,94
AMRIZE CANADA INC.	1719122	2025-12-23	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Fourniture et Livraison de pierre concassée selon l'entente 1594243	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	2 852,80
AMRIZE CANADA INC.	1719122	2025-12-23	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Fourniture et Livraison de pierre concassée selon l'entente 1594243	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	2 815,83
AMRIZE CANADA INC.	1735981	2025-12-19	VAILLANCOURT, NATHALIE	DTP/Aqueduc - Fourniture et livraison de pierre selon l'entente 1594243	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	7 434,19
AMRIZE CANADA INC.	1735981	2025-12-19	VAILLANCOURT, NATHALIE	DTP/Aqueduc - Fourniture et livraison de pierre selon l'entente 1594243	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	7 337,82
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1700889	2025-12-01	STEBEN, FREDERIC	CSLDS - Piscines intérieures - Bon de commande ouvert 2025 - Selon ententes 1578374, 1578377, 1578378, 1578380	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	2 099,75
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1700889	2025-12-01	STEBEN, FREDERIC	CSLDS - Piscines intérieures - Bon de commande ouvert 2025 - Selon ententes 1578374, 1578377, 1578378, 1578380	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	979,17
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1700889	2025-12-01	STEBEN, FREDERIC	CSLDS - Piscines intérieures - Bon de commande ouvert 2025 - Selon ententes 1578374, 1578377, 1578378, 1578380	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	322,63
AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC.	1700889	2025-12-01	STEBEN, FREDERIC	CSLDS - Piscines intérieures - Bon de commande ouvert 2025 - Selon ententes 1578374, 1578377, 1578378, 1578380	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	139,90
AUVITEC LTEE	1746609	2025-12-18	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD1259335003 Maison de la culture PE - BC ouvert 2025 - Projet Mise à niveau MCPE - Portion VSMPE, voir BC 1742959 pour portion Service de la culture	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	1 509,33
AUVITEC LTEE	1746609	2025-12-18	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD1259335003 Maison de la culture PE - BC ouvert 2025 - Projet Mise à niveau MCPE - Portion VSMPE, voir BC 1742959 pour portion Service de la culture	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	633,86
BALAI LE PERMANENT INC.	1711166	2025-12-17	AFFANE, AMAL	TP - GDD1244969010/CA25140072 - Service de location d'un balai mécanique avec opérateur et entretien pour la période du 1er avril 2025 au 30 novembre 2026	Travaux publics	Nettoyage et balayage des voies publiques	39 015,45
BOOI DESIGN INC.	1751885	2025-12-08	THELLEND, STEVE	SPORTS - Impression - Guide parents prêts pour l'école - Projet Axe1	Services administratifs et greffe	Développement social	2 362,22
BOOI DESIGN INC.	1753870	2025-12-18	LECLERC, ANDREANE	CULTURE - Maison de la culture CL - Conception visuel et impression de T-Shirt et crewneck pour identifier des équipes de la culture	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	1 216,28

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approuvateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	\$ engagé
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1629973	2025-12-05	LE, LUU LAN	IMM - GDD 1230465005 et 1258462004 et 1258462005 - Patro-Villeray - Services professionnels en architecture et ingénierie des phases 2 et 3 du projet de réduction des gaz à effet de serre (GES) PEV-DIM	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	16 885,56
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1629973	2025-12-05	LE, LUU LAN	IMM - GDD 1230465005 et 1258462004 et 1258462005 - Patro-Villeray - Services professionnels en architecture et ingénierie des phases 2 et 3 du projet de réduction des gaz à effet de serre (GES) PEV-DIM	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	5 901,98
CAN-INSPEC INC.	1647430	2025-12-15	AFFANE, AMAL	ÉGOUT - GDD 1234969010 / CA24 140045 - Service de nettoyage et d'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus pour la période du 1 ^{er} avril 2024 au 31 décembre 2026 - AO 23-20181	Travaux publics	Réseaux d'égout	30 246,37
CAROLINE POIRIER - LA SHOP GRAPHIQUE	1753983	2025-12-19	VANIER, RACHEL	COMM-Service graphisme - Projet - Programmation culturelle hiver - printemps 2026	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	2 418,91
CDTEC CALIBRATION INC.	1750508	2025-12-01	PUGI, BENJAMIN	DTP/Aqueduc - Étalonnage et certification de détecteurs portables 4 gaz pour espace clos	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	2 579,92
CENTRE SOCIOEDUCATIF LASALLIEN	1751081	2025-12-03	THELLEND, STEVE	SPORTS - Parc René-Goupil - Animation et encadrement des activités de la Roulotte de loisirs - Septembre à décembre 2025 - Projet Axe 2	Services administratifs et greffe	Développement social	14 400,44
CENTRE SOCIOEDUCATIF LASALLIEN	1751081	2025-12-15	THELLEND, STEVE	SPORTS - Parc René-Goupil - Animation et encadrement des activités de la Roulotte de loisirs - Septembre à décembre 2025 - Projet Axe 2	Services administratifs et greffe	Développement social	2 244,56
CENTRE SOCIOEDUCATIF LASALLIEN	1751081	2025-12-15	THELLEND, STEVE	SPORTS - Parc René-Goupil - Animation et encadrement des activités de la Roulotte de loisirs - Septembre à décembre 2025 - Projet Axe 2	Services administratifs et greffe	Développement social	1 000,00
CINE-QUARTIER	1751025	2025-12-03	THELLEND, STEVE	CULTURE - Maison de la culture PE - Programmation, coordination et animation de trois projections-rencontres de films sélectionnés par les Jeunes de la Maison d'Haïti	Services administratifs et greffe	Développement social	1 695,00
CINE-QUARTIER	1751025	2025-12-03	THELLEND, STEVE	CULTURE - Maison de la culture PE - Programmation, coordination et animation de trois projections-rencontres de films sélectionnés par les Jeunes de la Maison d'Haïti	Services administratifs et greffe	Développement social	105,00
COMPASS MINERALS CANADA CORP.	1740581	2025-12-16	LE, LUU LAN	DTP/Voirie - Fourniture de sel de déglacage des chaussées pour la saison hivernale 2025-2026 selon l'entente 1739793	Travaux publics	Épandage d'abrasifs	81 371,98
CONSTRUCTION GUILLAUME MAILHOT INC.	1752247	2025-12-10	ST-PIERRE, MARCO	VOIRIE - Remplacement d'une fenêtre	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	2 624,69
CONSTRUCTION GUILLAUME MAILHOT INC.	1752774	2025-12-12	FISSET, ALAIN	IMM - 405 Ogilvy - Travaux de peinture	Services administratifs et greffe	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir	13 286,19
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1752093	2025-12-09	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARCS - Achat d'accessoires Écouteurs Apple	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	555,34
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1753640	2025-12-17	THELLEND, STEVE	ÉLUS - Achat clavier pour iPad Air	Cabinet des élus	Conseil et soutien aux instances politiques	61,94
COOPERATIVE DE TAXI MONTREAL	1696120	2025-12-04	LECLERC, ANDREANE	CSLDS - Bon de commande ouvert 2025 - Service de taxi pour les employés de la CULTURE	Culture, sports, loisirs et développement social	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 000,00
COOPERATIVE DE TAXI MONTREAL	1696120	2025-12-04	LECLERC, ANDREANE	CSLDS - Bon de commande ouvert 2025 - Service de taxi pour les employés de la CULTURE	Culture, sports, loisirs et développement social	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	157,48
COOPERATIVE DE TAXI MONTREAL	1696128	2025-12-05	LECLERC, ANDREANE	CSLDS - Bon de commande ouvert 2025 - Service de taxi pour les employés des SPORTS LOISIRS	Culture, sports, loisirs et développement social	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	1 300,00
COOPERATIVE DE TAXI MONTREAL	1696128	2025-12-05	LECLERC, ANDREANE	CSLDS - Bon de commande ouvert 2025 - Service de taxi pour les employés des SPORTS LOISIRS	Culture, sports, loisirs et développement social	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	104,98
CORPORATION DE GESTION DES LOISIRS DU PARC	1752397	2025-12-10	MEDAWAR, NADINE	SPORTS - Centre William-Hingston - FRAIS DE DÉNEIGEMENT ET ÉPANDAGE DE SEL	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	864,17
CREUSAGE RL	1573301	2025-12-10	LE, LUU LAN	DTP/Aqueduc - 1224969006/CA22 14 0306 - Travaux d'excavation pneumatique et travaux connexe 2023-2025 - AO 22-19426	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	22 677,30
CYCLO NORD-SUD	1732221	2025-12-19	THELLEND, STEVE	CSLDS - GDD 1255781007 - Activité Construis ton vélo en 1 jour - Projet Activité vélo 2025 GDD 1255781007	Services administratifs et greffe	Autres - Activités récréatives	10 871,93
DANY TREMBLAY SOUDURE INC.	1752763	2025-12-12	PUGI, BENJAMIN	CARRIERE ST-MICHEL - Réparation de clôture	Travaux publics	Déblaiement et chargement de la neige	1 616,28
DEMIX CONSTRUCTION	1715549	2025-12-03	VAILLANCOURT, NATHALIE	AQUEDUC - Fourniture d'enrobés bitumineux pour la saison estivale selon l'entente 1683939	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	2 808,22
DEMIX CONSTRUCTION	1753882	2025-12-18	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Fourniture d'enrobés bitumineux pour la saison hivernale selon l'entente 1683942	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37
DESCHENES & FILS LTEE	1693993	2025-12-16	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	DTP/Parcs - Bon de commande ouvert 2025 - Articles divers	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 650,51
DESCHENES & FILS LTEE	1751761	2025-12-09	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARC - ACHAT DE PIÈCE DE PLOMBERIE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 610,73

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approuvateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	\$ engagé
DESCHENES & FILS LTEE	1751761	2025-12-09	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARC - ACHAT DE PIÈCE DE PLOMBERIE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	1 855,13
DESCHENES & FILS LTEE	1751761	2025-12-09	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARC - ACHAT DE PIÈCE DE PLOMBERIE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	1 176,91
DESCHENES & FILS LTEE	1751761	2025-12-08	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARC - ACHAT DE PIÈCE DE PLOMBERIE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	894,81
DESCHENES & FILS LTEE	1751761	2025-12-09	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARC - ACHAT DE PIÈCE DE PLOMBERIE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	38,76
DESCHENES & FILS LTEE	1751761	2025-12-09	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARC - ACHAT DE PIÈCE DE PLOMBERIE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	25,82
DESCHENES & FILS LTEE	1751761	2025-12-09	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARC - ACHAT DE PIÈCE DE PLOMBERIE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	24,51
DEVELOTECH INC.	1751407	2025-12-04	PAVAGEAU, ADELE	DDT - Enlever, réparer et entreposer des balises	Direction du développement du territoire	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 499,75
DEVELOTECH INC.	1751407	2025-12-04	PAVAGEAU, ADELE	DDT - Enlever, réparer et entreposer des balises	Direction du développement du territoire	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	1 494,76
DUMOULIN BICYCLETES	1726785	2025-12-19	THELLEND, STEVE	DTT - Brigade de circulation et mobilité - Location de vélos électriques - 2025-2026	Direction du développement du territoire	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 603,62
ENTANDEM INC.	1753549	2025-12-17	LECLERC, ANDREANE	CULTURE - Maison de la culture PE - Droits de performance pour le programme Hors les murs	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	393,70
ENTANDEM INC.	1753549	2025-12-17	LECLERC, ANDREANE	CULTURE - Maison de la culture PE - Droits de performance pour le programme Hors les murs	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	338,06
ENTANDEM INC.	1753549	2025-12-17	LECLERC, ANDREANE	CULTURE - Maison de la culture PE - Droits de performance pour le programme Hors les murs	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	290,66
ENTANDEM INC.	1753549	2025-12-17	LECLERC, ANDREANE	CULTURE - Maison de la culture PE - Droits de performance pour le programme Hors les murs	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	40,95
ENTANDEM INC.	1753549	2025-12-17	LECLERC, ANDREANE	CULTURE - Maison de la culture PE - Droits de performance pour le programme Hors les murs	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	40,95
ENTANDEM INC.	1753549	2025-12-17	LECLERC, ANDREANE	CULTURE - Maison de la culture PE - Droits de performance pour le programme Hors les murs	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	40,95
ENTANDEM INC.	1753549	2025-12-17	LECLERC, ANDREANE	CULTURE - Maison de la culture PE - Droits de performance pour le programme Hors les murs	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	4,20
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1750952	2025-12-03	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - BOTTE DE TRAVAIL POUR EVENS FRANCOIS	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	220,47
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1750952	2025-12-03	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - BOTTE DE TRAVAIL POUR EVENS FRANCOIS	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	10,50
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1753041	2025-12-15	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE BOTTE POUR FRANCIS PHANEUF	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	168,29
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1753041	2025-12-15	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE BOTTE POUR FRANCIS PHANEUF	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	10,50
ENTREPRISES PROFILECT	1753510	2025-12-17	FISET, ALAIN	IMM-Alimentation électrique du cabinet de réseaux du chalet du parc de Turin	Services administratifs et greffe	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir	1 443,58
ENTRETIENS J.R. VILLENEUVE INC.	1710892	2025-12-17	AFFANE, AMAL	TP - GDD1244969010/CA25140072 - Service de location d'un balai mécanique avec opérateur et entretien pour la période du 1er avril 2025 au 30 novembre 2026	Travaux publics	Nettoyage et balayage des voies publiques	37 926,74
EXCAVATION ANJOU INC	1721818	2025-12-17	AFFANE, AMAL	TP - GDD 1254969005/CA25140144 - Service de location d'un balai mécanique avec opérateur et entretien du 1er octobre 2025 au 15 décembre 2026 - AO 25-20955	Travaux publics	Nettoyage et balayage des voies publiques	18 700,90
GALLAGHER BENEFIT SERVICES (CANADA) GROUP INC.	1752572	2025-12-11	LEHOUX, PATRICK	RH-Service Gallagher - Évaluation psychométrique.	Services administratifs et greffe	Gestion du personnel	1 889,77
GESTIMED V.K. INC.	1753195	2025-12-16	LEHOUX, PATRICK	RH- Expertise médicale en musculo	Services administratifs et greffe	Gestion du personnel	1 018,38
GROUPE MLX INC.	1753007	2025-12-18	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Service de location d'un hydroexcavateur avec opérateur en urgence	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	2 543,32
GROUPE MLX INC.	1753007	2025-12-17	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Service de location d'un hydroexcavateur avec opérateur en urgence	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	2 094,50
GROUPE MLX INC.	1753007	2025-12-19	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Service de location d'un hydroexcavateur avec opérateur en urgence	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	1 645,68
HELENE CAMIRAND	1745569	2025-12-19	REIHER, JEAN-LUC	COMM - Travail graphique sur document de présentation du budget de l'arrondissement	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	2 965,89
HUMANCE INC.	1710234	2025-12-11	LEHOUX, PATRICK	RH - Formations diverses	Services administratifs et greffe	Gestion du personnel	1 627,31
HUMANCE INC.	1710234	2025-12-03	LEHOUX, PATRICK	RH - Formations diverses	Services administratifs et greffe	Gestion du personnel	1 380,59
HUMANCE INC.	1710234	2025-12-03	LEHOUX, PATRICK	RH - Formations diverses	Services administratifs et greffe	Gestion du personnel	1 380,59
HUMANCE INC.	1710234	2025-12-03	LEHOUX, PATRICK	RH - Formations diverses	Services administratifs et greffe	Gestion du personnel	913,39
HUMANCE INC.	1710234	2025-12-03	LEHOUX, PATRICK	RH - Formations diverses	Services administratifs et greffe	Gestion du personnel	913,39
HYPERTEC SYSTEMES INC	1751561	2025-12-05	THELLEND, STEVE	DIR- Achat de deux moniteurs 24po.	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Administration, finances et approvisionnement	132,80
HYPERTEC SYSTEMES INC	1751561	2025-12-08	THELLEND, STEVE	DIR- Achat de deux moniteurs 24po.	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	132,80
HYPERTEC SYSTEMES INC	1752598	2025-12-11	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARCS - Moniteur pour l'agent d'appro	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	132,80

Nom fournisseur	Número BC	Date d'engagement	Dernier approbateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	\$ engagé
IMPRIME-EMPLOI	1751543	2025-12-05	VANIER, RACHEL	COMM-Service d'impression pour divers projets	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	924,45
IMPRIME-EMPLOI	1751543	2025-12-05	VANIER, RACHEL	COMM-Service d'impression pour divers projets	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	295,01
IMPRIME-EMPLOI	1751543	2025-12-05	VANIER, RACHEL	COMM-Service d'impression pour divers projets	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	105,67
IMPRIME-EMPLOI	1751543	2025-12-05	VANIER, RACHEL	COMM-Service d'impression pour divers projets	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	98,27
IMPRIMERIE L'EMPREINTE INC.	1750476	2025-12-01	VANIER, RACHEL	COMM - Brochure Calendrier Culturel Hiver-printemps 2026	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	7 425,77
IMPRIMERIE L'EMPREINTE INC.	1753878	2025-12-18	VANIER, RACHEL	COMM-Impression signet neige Villeray	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	181,63
JASMINE ALLAN-COTE	1750389	2025-12-01	THELLEND, STEVE	CULTURE - Maison de la culture PE - Saint-Michel à colorier - Agente de médiation culturelle pour la période du 22 oct au 19 déc 2025 - Projet Participation culturelle	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Autres - activités culturelles	4 550,00
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1750928	2025-12-03	STEBEN, FREDERIC	SPORTS - Centre Jean-Rougeau - Réparation souffeuse	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des arénas et patinoires	427,51
JOSIANNE PARADIS	1750975	2025-12-03	LECLERC, ANDREANE	CULTURE - Maison de la culture CL - Recherche et arrangements de pièces musicales pour un spectacle autour du répertoire de Claude Léveillé	Culture, sports, loisirs et développement social	Centres communautaires - Activités culturelles	2 099,75
LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA.	1709496	2025-12-01	VAILLANCOURT, NATHALIE	PARCS - Location de 7 camionnettes selon l'entente 1576370	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	1 809,77
LA COMPAGNIE DE LOCATION D'AUTOS ENTERPRISE CANADA.	1709522	2025-12-03	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Location d'une camionnette selon l'entente 1576512	Travaux publics	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	21 610,83
LE CFO MASQUE INC.	1753157	2025-12-16	LEHOUX, PATRICK	RH - Formation Parcours - Excel - Modélisation financière.	Services administratifs et greffe	Gestion du personnel	1 469,82
LE GROUPE LAM-E ST-PIERRE INC.	1751222	2025-12-04	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT D'UNE ELINGUE EN CHAÎNE	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	1 001,20
LES ENTREPRISES MYRROY INC.	1707149	2025-12-16	AFFANE, AMAL	TP - GDD 1244969009/CA25140039 - Service de location d'un balai aspirateur compact avec opérateur et entretien pour la période du 1er avril 2025 au 30 novembre 2026 - AO 25-20843	Travaux publics	Nettoyage et balayage des voies publiques	62 327,13
LES ENTREPRISES S. BOLDUC INC.	1742649	2025-12-19	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - achat et installation d'une toile de fond sur le dôme de l'aqueduc	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	3 149,62
LES INDUSTRIES POLY INC.	1754092	2025-12-22	STEBEN, FREDERIC	SPORTS - Parcs - Numérisation de documents - Selon entente 1596598	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des parcs et terrains de jeux	3 507,91
LES INDUSTRIES POLY INC.	1754092	2025-12-22	STEBEN, FREDERIC	SPORTS - Parcs - Numérisation de documents - Selon entente 1596598	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des parcs et terrains de jeux	354,50
LES INDUSTRIES POLY INC.	1754092	2025-12-22	STEBEN, FREDERIC	SPORTS - Parcs - Numérisation de documents - Selon entente 1596598	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des parcs et terrains de jeux	270,84
LES INDUSTRIES POLY INC.	1754092	2025-12-22	STEBEN, FREDERIC	SPORTS - Parcs - Numérisation de documents - Selon entente 1596598	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des parcs et terrains de jeux	229,40
LES INDUSTRIES POLY INC.	1754092	2025-12-22	STEBEN, FREDERIC	SPORTS - Parcs - Numérisation de documents - Selon entente 1596598	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des parcs et terrains de jeux	94,86
LES INDUSTRIES POLY INC.	1754092	2025-12-22	STEBEN, FREDERIC	SPORTS - Parcs - Numérisation de documents - Selon entente 1596598	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des parcs et terrains de jeux	10,77
LES SIGNALISATIONS R.C. INC	1734159	2025-12-05	JOBIDON, JOCELYN	DDT - Marquage de rue entre Papineau et 24e Avenue - Selon entente 1716171	Direction du développement du territoire	Marquage de la chaussée	188,98
LES SIGNALISATIONS R.C. INC	1734159	2025-12-05	JOBIDON, JOCELYN	DDT - Marquage de rue entre Papineau et 24e Avenue - Selon entente 1716171	Direction du développement du territoire	Marquage de la chaussée	7,77
LOCATION LORDBEC INC.	1754213	2025-12-23	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Service de location d'une rétrocaveuse avec opérateur en urgence le 30 novembre 2025	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	1 377,96
LOCATION LORDBEC INC.	1754255	2025-12-23	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Service de location d'une rétrocaveuse avec opérateur en urgence le 16 et 17 décembre 2025	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	1 771,66
LOCATION LORDBEC INC.	1754255	2025-12-23	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Service de location d'une rétrocaveuse avec opérateur en urgence le 16 et 17 décembre 2025	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	1 246,73
LOCATION LORDBEC INC.	1754255	2025-12-23	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Service de location d'une rétrocaveuse avec opérateur en urgence le 16 et 17 décembre 2025	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	1 246,73
LONGUS EQUIPEMENT INC.	1751005	2025-12-05	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Réparation de la rétrocaveuse en location	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	3 570,70
LONGUS EQUIPEMENT INC.	1751005	2025-12-05	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Réparation de la rétrocaveuse en location	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	2 550,26
LONGUS EQUIPEMENT INC.	1751005	2025-12-05	PUGI, BENJAMIN	AQUEDUC - Réparation de la rétrocaveuse en location	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	2 521,18

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approuvateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	\$ engagé
LUXTEC	1750425	2025-12-01	THELLEND, STEVE	SPORTS - Incidences GDD 1255984002- Projet Réaménagement du parc Bloomfield - Incidences - Projet Réaménagement du parc Bloomfield - LUMINAIRE DECORATIF MODELE 3532 - Selon entente 1665208	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	686,26
MAHEU & MAHEU INC.	1699116	2025-12-03	STEBEN, FREDERIC	CSLDS - SERVICE D'EXTERMINATION- BC OUVERT 2025	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	6 299,25
MAHEU & MAHEU INC.	1699116	2025-12-17	STEBEN, FREDERIC	CSLDS - SERVICE D'EXTERMINATION- BC OUVERT 2025	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	932,29
METAL POLE-LITE INC.	1750409	2025-12-01	THELLEND, STEVE	SPORTS - Incidences GDD 1255984002- Projet Réaménagement du parc Bloomfield - FUT ROND A SOCLE DE 4M EN ACIER GALVANISE - Selon entente 1665044	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	824,15
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1693981	2025-12-03	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	DTP/Parcs - Bon de commande ouvert 2025 - Achats divers	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	1 049,87
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1693981	2025-12-23	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	DTP/Parcs - Bon de commande ouvert 2025 - Achats divers	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	524,94
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1695800	2025-12-16	STEBEN, FREDERIC	CSLDS - 2025 bon de commande ouvert - Utilisation par les régisseurs et surveillants d'activités	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	3 127,18
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1695800	2025-12-22	STEBEN, FREDERIC	CSLDS - 2025 bon de commande ouvert - Utilisation par les régisseurs et surveillants d'activités	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	524,94
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1718841	2025-12-03	VANIER, RACHEL	COMM - Achat 03 ruban double face Alien, comme à la télé	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	62,96
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1742984	2025-12-15	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat d'outils - Projet mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	482,92
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1742984	2025-12-15	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat d'outils - Projet mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	472,43
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1742984	2025-12-15	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat d'outils - Projet mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	419,94
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1742984	2025-12-15	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat d'outils - Projet mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	325,45
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1742984	2025-12-15	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat d'outils - Projet mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	314,91
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1742984	2025-12-15	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat d'outils - Projet mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	251,72
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1742984	2025-12-15	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat d'outils - Projet mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	209,96
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1742984	2025-12-15	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat d'outils - Projet mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	209,95
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1742984	2025-12-15	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat d'outils - Projet mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	167,94
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1742984	2025-12-15	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat d'outils - Projet mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	157,47
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1742984	2025-12-15	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat d'outils - Projet mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	146,94
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1742984	2025-12-15	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat d'outils - Projet mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	125,97
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1742984	2025-12-15	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat d'outils - Projet mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	100,66
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1742984	2025-12-15	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat d'outils - Projet mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	100,66
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1742984	2025-12-15	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat d'outils - Projet mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	94,47
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1742984	2025-12-15	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat d'outils - Projet mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	83,98
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1742984	2025-12-15	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat d'outils - Projet mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	83,98
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1742984	2025-12-15	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat d'outils - Projet mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	83,98
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1742984	2025-12-15	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat d'outils - Projet mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	78,73
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1742984	2025-12-15	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat d'outils - Projet mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	78,71
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1742984	2025-12-15	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat d'outils - Projet mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	73,49
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1742984	2025-12-15	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat d'outils - Projet mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	73,48
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1742984	2025-12-15	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat d'outils - Projet mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	68,23

[illegible]

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approuvateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	\$ engagé
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1742984	2025-12-15	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat d'outils - Projet mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	8,40
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1742984	2025-12-15	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat d'outils - Projet mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	8,39
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1742984	2025-12-15	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat d'outils - Projet mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	5,76
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1742984	2025-12-15	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat d'outils - Projet mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	5,76
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1742984	2025-12-15	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat d'outils - Projet mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	5,76
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1742984	2025-12-15	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat d'outils - Projet mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	5,24
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1742984	2025-12-15	THELLEND, STEVE	CULTURE - GDD 1259335003 Maison de la culture PE - Achat d'outils - Projet mise à niveau MCPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	5,24
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN TIRE	1752999	2025-12-15	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARCS - Achats de décorations de Noel	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	1 128,54
MONSELET JARDIN MARINE INC.	1752012	2025-12-09	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE PERCHE D'ÉLAGAGE	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	785,31
MONSELET JARDIN MARINE INC.	1752012	2025-12-09	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE PERCHE D'ÉLAGAGE	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	758,52
MONSELET JARDIN MARINE INC.	1752364	2025-12-10	MARTEL, MICHAEL	PARC - ACHAT DE CHAÎNE 3/8 POUR ELAGEUR	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	691,66
MU	1729051	2025-12-10	LECLERC, ANDREANE	CSLDS - Parc Jarry pavillon des baigneurs - Gestion de la réalisation d'une murale dans le cadre du 100e anniversaire du parc Jarry	Culture, sports, loisirs et développement social	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	2 000,00
MU	1743207	2025-12-22	VAILLANCOURT, NATHALIE	DDT - 1370 Villeray - Réalisation d'une murale en hommage à Diane Obomsawin	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Administration, finances et approvisionnement	6 758,00
NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	1751036	2025-12-04	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARC- PANTALON D'HIVER POUR LES ELAGEURS	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	1 525,98
NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	1751036	2025-12-04	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARC- PANTALON D'HIVER POUR LES ELAGEURS	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	1 017,32
NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	1751036	2025-12-04	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARC- PANTALON D'HIVER POUR LES ELAGEURS	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	614,18
NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	1751036	2025-12-04	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARC- PANTALON D'HIVER POUR LES ELAGEURS	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	548,02
NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	1751036	2025-12-04	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARC- PANTALON D'HIVER POUR LES ELAGEURS	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	499,12
NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	1751036	2025-12-04	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARC- PANTALON D'HIVER POUR LES ELAGEURS	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	473,76
NOVAFOR EQUIPEMENT INC.	1751036	2025-12-05	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARC- PANTALON D'HIVER POUR LES ELAGEURS	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	41,99
O.J. COMPAGNIE	1731016	2025-12-03	MARTEL, MICHAEL	JARRY - ACHAT D'APPAREL POUR L'ENTRETIEN DES TERRAINS DE BALLES	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	1 284,07
O.J. COMPAGNIE	1731016	2025-12-03	MARTEL, MICHAEL	JARRY - ACHAT D'APPAREL POUR L'ENTRETIEN DES TERRAINS DE BALLES	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	1 004,44
O.J. COMPAGNIE	1731016	2025-12-03	MARTEL, MICHAEL	JARRY - ACHAT D'APPAREL POUR L'ENTRETIEN DES TERRAINS DE BALLES	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	71,40
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	1695929	2025-12-17	JOBIDON, JOCELYN	DDT - Permis & inspections - Service de huissier - Commande ouverte 2025 pour avis * compte client 4540 * et constats * compte client 16237 *	Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	18 372,81
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	1695929	2025-12-17	JOBIDON, JOCELYN	DDT - Permis & inspections - Service de huissier - Commande ouverte 2025 pour avis * compte client 4540 * et constats * compte client 16237 *	Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	11 548,62
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	1695929	2025-12-03	JOBIDON, JOCELYN	DDT - Permis & inspections - Service de huissier - Commande ouverte 2025 pour avis * compte client 4540 * et constats * compte client 16237 *	Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	1 364,84
PATRO VILLERAY CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE	1752698	2025-12-11	REIHER, JEAN-LUC	IMM - Travaux à la piscine du Patro Villeray - Achat et installation d'un trou d'homme et ajout de sondes	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	8 225,77
PATRO VILLERAY CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE	1752698	2025-12-11	REIHER, JEAN-LUC	IMM - Travaux à la piscine du Patro Villeray - Achat et installation d'un trou d'homme et ajout de sondes	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	4 199,50
PATRO VILLERAY CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE	1752706	2025-12-11	THELLEND, STEVE	IMM - Travaux de plomberie à la piscine du Patro Villeray	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Gestion install. - Piscines, plages et ports de plaisance	21 784,91
PATRO VILLERAY CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE	1752710	2025-12-11	REIHER, JEAN-LUC	IMM - Piscine Patro Villeray - Vidange complète du réseau de chauffage - Réparation plomberie - Réparation climatisation	Services administratifs et greffe	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir	8 036,79
PATRO VILLERAY CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE	1752710	2025-12-11	REIHER, JEAN-LUC	IMM - Piscine Patro Villeray - Vidange complète du réseau de chauffage - Réparation plomberie - Réparation climatisation	Services administratifs et greffe	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir	1 804,35
PATRO VILLERAY CENTRE DE LOISIRS ET D'ENTRAIDE	1752710	2025-12-11	REIHER, JEAN-LUC	IMM - Piscine Patro Villeray - Vidange complète du réseau de chauffage - Réparation plomberie - Réparation climatisation	Services administratifs et greffe	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir	314,96

Villeray-St-Michel-Parc-Extension
Liste des bons de commande approuvés par fournisseur
Période : Décembre 2025

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approbateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	\$ engagé
PETITES-MAINS	1750903	2025-12-03	LECLERC, ANDREANE	CULTURE - Bibliothèque Saint-Michel - Achat sacs en canevas	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	236,22
PLOMBERIE CHARBONNEAU INC.	1751467	2025-12-05	FISSET, ALAIN	IMM - Patro Villeray - Problème avec distribution eau chaude - Travaux en urgence	Services administratifs et greffe	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir	549,94
PLOMBERIE SYRACUSE	1751457	2025-12-05	FISSET, ALAIN	GEST.IMM - Remplacement de la pompe au Patro Villeray	Services administratifs et greffe	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir	3 464,59
PRO-SEC	1751506	2025-12-05	FISSET, ALAIN	IMM - Bibliothèque Le Prévost - Nettoyage tapis	Services administratifs et greffe	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir	2 414,71
PRODUCTION J.G. INC.	1753890	2025-12-18	VANIER, RACHEL	COMM - Impression affiche - Soumission 70666.A1	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	852,45
PRODUCTION J.G. INC.	1753896	2025-12-18	VANIER, RACHEL	COMM - Impression affiches MCPE Hors les murs	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	2 525,27
PRODUCTION J.G. INC.	1753896	2025-12-18	VANIER, RACHEL	COMM - Impression affiches MCPE Hors les murs	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	781,89
PRODUCTION J.G. INC.	1753935	2025-12-19	VANIER, RACHEL	COMM - Impression Affiche Fête- Soumission 70720.A1	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	744,13
PRODUCTION J.G. INC.	1753937	2025-12-19	VANIER, RACHEL	COMM - Impression affiches de la Maison de la culture Claude-Léveillée	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	403,71
PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	1752878	2025-12-12	PUGI, BENJAMIN	CARRIÈRE ST-MICHEL - Fourniture de diesel colore pour les tours et la génératrice selon l'entente 1631217	Travaux publics	Déblaiement et chargement de la neige	250,04
PUROLATOR COURRIER LTEE	1695777	2025-12-11	JOBDON, JOCELYN	DDT - Permis et inspections 2025 bon de commande ouvert - Envois par courrier - Compte 8646067 selon entente 1723235 qui se termine le 15 mai 2027	Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	1 784,79
RESEAU DE TRANSPORT METROPOLITAIN	1754239	2025-12-23	PUGI, BENJAMIN	TP - Entente relative à l'accès et l'entretien - déneigement et d'entretien du passage à niveau de la Gare Parc - Saison 2024-2025	Travaux publics	Déblaiement et chargement de la neige	4 609,31
S.O.S.ECHELLE INC.	1752158	2025-12-09	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT D'UNE ECHELLE DE 24' POUR LES ELAGEUR	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	730,40
S.O.S.ECHELLE INC.	1752158	2025-12-09	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT D'UNE ECHELLE DE 24' POUR LES ELAGEUR	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	78,74
S.O.S.ECHELLE INC.	1752158	2025-12-09	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT D'UNE ECHELLE DE 24' POUR LES ELAGEUR	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	10,50
SANIVAC	1700443	2025-12-16	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Location de toilette chimique selon l'entente 1585556	Travaux publics	Déblaiement et chargement de la neige	1 535,82
SANIVAC	1704154	2025-12-16	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	JARRY - BCO 2025 - Location de toilettes chimiques selon l'entente 1711470	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	10 735,73
SANIVAC	1704154	2025-12-16	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	JARRY - BCO 2025 - Location de toilettes chimiques selon l'entente 1711470	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 237,38
SANIVAC	1704154	2025-12-16	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	JARRY - BCO 2025 - Location de toilettes chimiques selon l'entente 1711470	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	571,84
SANIVAC	1710103	2025-12-03	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARCS - Location de toilettes chimiques pour les jardins communautaires 2025 selon l'entente 1711470	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	758,90
SANIVAC	1710103	2025-12-03	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARCS - Location de toilettes chimiques pour les jardins communautaires 2025 selon l'entente 1711470	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	758,90
SANIVAC	1715724	2025-12-16	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARCS - Location de toilettes chimiques pour les parcs pour l'année 2025 selon l'entente 1711470	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	970,39
SANIVAC	1715724	2025-12-16	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARCS - Location de toilettes chimiques pour les parcs pour l'année 2025 selon l'entente 1711470	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	179,98
SANIVAC	1715724	2025-12-03	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARCS - Location de toilettes chimiques pour les parcs pour l'année 2025 selon l'entente 1711470	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	109,41
SECURITEQ INC.	1721689	2025-12-11	VAILLANCOURT, NATHALIE	CSLDS - GDD 2259359001 Bibliothèque Saint-Michel - Services de gardiennage du 12 mai au 20 juin 2025 et du 25 août 2025 au 19 juin 2026 - VSP-25-GAG-BIBLIO-01	Culture, sports, loisirs et développement social	Bibliothèques	1 317,73
SECURO VISION INC.	1750469	2025-12-01	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Fourniture de lunettes de sécurité pour Marco St-Pierre selon l'entente 1678603	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	55,00
SECURO VISION INC.	1750469	2025-12-01	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Fourniture de lunettes de sécurité pour Marco St-Pierre selon l'entente 1678603	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	30,00
SECURO VISION INC.	1750469	2025-12-01	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Fourniture de lunettes de sécurité pour Marco St-Pierre selon l'entente 1678603	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	20,00
SECURO VISION INC.	1750469	2025-12-01	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Fourniture de lunettes de sécurité pour Marco St-Pierre selon l'entente 1678603	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	15,00
SECURO VISION INC.	1751072	2025-12-03	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Fourniture de lunettes de sécurité pour Angelo Di Re selon l'entente 1678603	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	65,00
SECURO VISION INC.	1751072	2025-12-03	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Fourniture de lunettes de sécurité pour Angelo Di Re selon l'entente 1678603	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	55,00
SECURO VISION INC.	1751072	2025-12-03	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Fourniture de lunettes de sécurité pour Angelo Di Re selon l'entente 1678603	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	30,00
SECURO VISION INC.	1751072	2025-12-03	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Fourniture de lunettes de sécurité pour Angelo Di Re selon l'entente 1678603	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	20,00
SECURO VISION INC.	1751072	2025-12-03	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Fourniture de lunettes de sécurité pour Angelo Di Re selon l'entente 1678603	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	15,00
SECURO VISION INC.	1752699	2025-12-11	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Fourniture de lunettes de sécurité pour Joseph Clerzius selon l'entente 1678603	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	65,00
SECURO VISION INC.	1752699	2025-12-11	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Fourniture de lunettes de sécurité pour Joseph Clerzius selon l'entente 1678603	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	36,52
SECURO VISION INC.	1752699	2025-12-11	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Fourniture de lunettes de sécurité pour Joseph Clerzius selon l'entente 1678603	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	30,00
SECURO VISION INC.	1752699	2025-12-11	PUGI, BENJAMIN	VOIRIE - Fourniture de lunettes de sécurité pour Joseph Clerzius selon l'entente 1678603	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	20,00

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approuvateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	\$ engagé
SERRURIER BEAUBIEN INC.	1724519	2025-12-22	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	DTP/Parcs - Bon de commande ouvert 2025 - COPIE DE CLÉS	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	869,57
SERRURIER BEAUBIEN INC.	1724534	2025-12-23	PUGI, BENJAMIN	DTP/Voirie - BCO2025 - Copie de clés	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	357,65
SERVICES DE CONTENEURS ATS INC. (LES)	1743541	2025-12-16	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	JARRY - Location d'un conteneur du 17 novembre 2025 au 20 avril 2026	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	1 249,36
SERVICES IMMOSSPEC INC.	1735527	2025-12-10	THELLEND, STEVE	IMM - Services de consultations pour renouvellement du bail du 405 Ogilvy - BC ouvert 2025	Services administratifs et greffe	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir	8 267,77
SIG-NATURE	1752966	2025-12-15	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	PARCS - Location d'un tracteur pour la saison hivernale du 16 décembre 2025 au 1er avril 2026	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	5 643,16
SIGNAL SERVICES INC	1753724	2025-12-18	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	138,16
SIGNAL SERVICES INC	1753724	2025-12-18	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	138,16
SIGNAL SERVICES INC	1753724	2025-12-18	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	99,95
SIGNAL SERVICES INC	1753724	2025-12-18	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	69,08
SIGNAL SERVICES INC	1753724	2025-12-18	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	69,08
SIGNAL SERVICES INC	1753724	2025-12-18	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	69,08
SIGNAL SERVICES INC	1753724	2025-12-18	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE PANNEAU DE SIGNALISATION	Travaux publics	Horticulture et arboriculture	69,08
SOLOTECH INC	1728769	2025-12-18	AFFANE, AMAL	CSLDS - GDD 1259335010 et 1259335003 Maison de la culture PE - Achat de matériel technique - Appel d'offres 25-21015 - Programme de mise à niveau des équipements techniques des Maisons de la culture - 60% Service de la culture et 40% VSMPE	Services administratifs et greffe	Centres communautaires - Activités culturelles	188,98
SPORTS MONTREAL INC.	1730515	2025-12-19	MEDAWAR, NADINE	CSLDS - Piscine St-Roch - Promotion année 2025	Culture, sports, loisirs et développement social	Exploitation des piscines, plages et ports de plaisance	12 332,51
ST-DENIS THOMPSON INC.	1754035	2025-12-19	LE, LUU LAN	SPORTS - GDD 1257944002 - Patinoire Bleu Blanc Bouge au parc François-Perrault - Travaux de mise à niveau et d'intégration de l'accessibilité universelle - VSP-25-PARCS-05	Direction - Villery - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	165 554,79
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEUDUCS INC.	1746996	2025-12-04	MARTEL, MICHAEL	AQUEUDUC - ACHAT DE MANCHON 12" X 24" SIMPLE ATTACHE	Travaux publics	Réseau de distribution de l'eau potable	73,49
STUDIO QUARANTE DOUZE INC.	1753993	2025-12-19	VANIER, RACHEL	COMM - Animation - Infolettre des fêtes	Direction - Villery - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	367,46
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1730024	2025-12-08	MEDAWAR, NADINE	CSLDS - MDC - Achat produits d'entretien selon l'entente 1719849	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	387,82
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1730024	2025-12-08	MEDAWAR, NADINE	CSLDS - MDC - Achat produits d'entretien selon l'entente 1719849	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	292,41
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1730024	2025-12-08	MEDAWAR, NADINE	CSLDS - MDC - Achat produits d'entretien selon l'entente 1719849	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	198,43
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1730024	2025-12-08	MEDAWAR, NADINE	CSLDS - MDC - Achat produits d'entretien selon l'entente 1719849	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	185,64
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1730024	2025-12-08	MEDAWAR, NADINE	CSLDS - MDC - Achat produits d'entretien selon l'entente 1719849	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	169,51
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1730024	2025-12-08	MEDAWAR, NADINE	CSLDS - MDC - Achat produits d'entretien selon l'entente 1719849	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	58,88
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1730024	2025-12-08	MEDAWAR, NADINE	CSLDS - MDC - Achat produits d'entretien selon l'entente 1719849	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	54,18
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1730024	2025-12-08	MEDAWAR, NADINE	CSLDS - MDC - Achat produits d'entretien selon l'entente 1719849	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	31,81
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1730024	2025-12-08	MEDAWAR, NADINE	CSLDS - MDC - Achat produits d'entretien selon l'entente 1719849	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	29,56
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1730024	2025-12-08	MEDAWAR, NADINE	CSLDS - MDC - Achat produits d'entretien selon l'entente 1719849	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	16,71
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1730024	2025-12-08	MEDAWAR, NADINE	CSLDS - MDC - Achat produits d'entretien selon l'entente 1719849	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	3,99
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1750142	2025-12-01	MARTEL, MICHAEL	VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	29,44
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1750142	2025-12-01	MARTEL, MICHAEL	VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	21,67
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1750142	2025-12-01	MARTEL, MICHAEL	VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	18,52
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1751197	2025-12-04	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	309,40
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1751197	2025-12-04	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	176,28
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1751197	2025-12-04	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	176,27
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1751197	2025-12-04	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	111,24
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1751197	2025-12-04	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	95,50
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1751197	2025-12-04	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	89,24
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1751197	2025-12-04	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	54,85
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1751197	2025-12-04	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	41,37
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1751197	2025-12-04	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	31,54
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1751197	2025-12-04	CADOTTE, ANNICK	VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	7,27
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1751905	2025-12-08	MEDAWAR, NADINE	SPORTS - Aréna Saint-Michel - Achat produits d'entretien - selon entente 1719849	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Arénas et patinoires	406,39
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1751905	2025-12-08	MEDAWAR, NADINE	SPORTS - Aréna Saint-Michel - Achat produits d'entretien - selon entente 1719849	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Arénas et patinoires	154,70
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1751905	2025-12-08	MEDAWAR, NADINE	SPORTS - Aréna Saint-Michel - Achat produits d'entretien - selon entente 1719849	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Arénas et patinoires	116,35
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1751905	2025-12-08	MEDAWAR, NADINE	SPORTS - Aréna Saint-Michel - Achat produits d'entretien - selon entente 1719849	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Arénas et patinoires	97,47
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1751905	2025-12-08	MEDAWAR, NADINE	SPORTS - Aréna Saint-Michel - Achat produits d'entretien - selon entente 1719849	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Arénas et patinoires	72,42
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1751905	2025-12-08	MEDAWAR, NADINE	SPORTS - Aréna Saint-Michel - Achat produits d'entretien - selon entente 1719849	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Arénas et patinoires	58,88
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1751905	2025-12-08	MEDAWAR, NADINE	SPORTS - Aréna Saint-Michel - Achat produits d'entretien - selon entente 1719849	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Arénas et patinoires	56,50

Villray-St-Michel-Parc-Extension
Liste des bons de commande approuvés par fournisseur
Période : Décembre 2025

Nom fournisseur	Numéro BC	Date d'engagement	Dernier approuvateur	Description BC	Direction ou inventaire	Description activité	\$ engagé
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1751905	2025-12-08	MEDAWAR, NADINE	SPORTS - Aréna Saint-Michel - Achat produits d'entretien - selon entente 1719849	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Arénas et patinoires	39,69
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1751905	2025-12-08	MEDAWAR, NADINE	SPORTS - Aréna Saint-Michel - Achat produits d'entretien - selon entente 1719849	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Arénas et patinoires	35,02
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1751905	2025-12-08	MEDAWAR, NADINE	SPORTS - Aréna Saint-Michel - Achat produits d'entretien - selon entente 1719849	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Arénas et patinoires	18,52
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1751905	2025-12-08	MEDAWAR, NADINE	SPORTS - Aréna Saint-Michel - Achat produits d'entretien - selon entente 1719849	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Arénas et patinoires	17,64
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1751905	2025-12-08	MEDAWAR, NADINE	SPORTS - Aréna Saint-Michel - Achat produits d'entretien - selon entente 1719849	Culture, sports, loisirs et développement social	Gestion install. - Arénas et patinoires	16,71
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1752562	2025-12-11	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE DISTRIBUTEUR À PAPIER	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	297,01
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1752562	2025-12-11	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE DISTRIBUTEUR À PAPIER	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	165,38
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1752981	2025-12-15	CADOTTE, ANNICK	PARC - VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	230,97
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1752981	2025-12-15	CADOTTE, ANNICK	PARC - VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	70,13
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1752981	2025-12-15	CADOTTE, ANNICK	PARC - VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Transport - Dir. et admin. - À répartir	41,37
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1752981	2025-12-15	CADOTTE, ANNICK	PARC - VOIRIE - ACHAT DE PRODUIT D'ENTRETIEN	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	15,86
TABASKO COMMUNICATIONS INC.	1749917	2025-12-19	VANIER, RACHEL	COMM - Graphisme et impression guide de bienvenue	Direction - Villaray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	624,68
TALSOM INC	1728679	2025-12-17	VAILLANCOURT, NATHALIE	CSLDS - Services professionnels en développement organisationnel	Services administratifs et greffe	Administration, finances et approvisionnement	792,66
TAZ CENTRE MULTIDISCIPLINAIRE ET COMMUNAUTAIRE	1752401	2025-12-10	THELLEND, STEVE	SPORTS - Démontage du parcours pois plumes et entreposage au 8200 17e Avenue pour l'hiver - Projet Pois plumes	Services administratifs et greffe	Autres - Activités récréatives	3 044,64
TECHNI-DATA PERFORMANCE INC	1752683	2025-12-11	PUGI, BENJAMIN	NEIGE - Formation sur les équipements hivernaux	Travaux publics	Déblaiement et chargement de la neige	6 563,82
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1699017	2025-12-23	THELLEND, STEVE	ÉLUS - Téléphonie cellulaire - Pour les élus et leurs employés - Commande ouverte 2025 - Selon entente 1408829	Cabinet des élus	Administration, finances et approvisionnement	724,41
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1699017	2025-12-23	THELLEND, STEVE	ÉLUS - Téléphonie cellulaire - Pour les élus et leurs employés - Commande ouverte 2025 - Selon entente 1408829	Cabinet des élus	Administration, finances et approvisionnement	682,42
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1699017	2025-12-23	THELLEND, STEVE	ÉLUS - Téléphonie cellulaire - Pour les élus et leurs employés - Commande ouverte 2025 - Selon entente 1408829	Cabinet des élus	Administration, finances et approvisionnement	661,42
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1699017	2025-12-23	THELLEND, STEVE	ÉLUS - Téléphonie cellulaire - Pour les élus et leurs employés - Commande ouverte 2025 - Selon entente 1408829	Cabinet des élus	Administration, finances et approvisionnement	482,94
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1699017	2025-12-23	THELLEND, STEVE	ÉLUS - Téléphonie cellulaire - Pour les élus et leurs employés - Commande ouverte 2025 - Selon entente 1408829	Cabinet des élus	Administration, finances et approvisionnement	367,46
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1699017	2025-12-23	THELLEND, STEVE	ÉLUS - Téléphonie cellulaire - Pour les élus et leurs employés - Commande ouverte 2025 - Selon entente 1408829	Cabinet des élus	Administration, finances et approvisionnement	262,47
TENAQUIP LIMITED	1750961	2025-12-03	PAVAGEAU, ADELE	DDT - Études techniques - Achat roues à mesurer	Direction du développement du territoire	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	291,81
TENAQUIP LIMITED	1750961	2025-12-03	PAVAGEAU, ADELE	DDT - Études techniques - Achat roues à mesurer	Direction du développement du territoire	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	119,12
TENAQUIP LIMITED	1750961	2025-12-03	PAVAGEAU, ADELE	DDT - Études techniques - Achat roues à mesurer	Direction du développement du territoire	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	53,62
TENAQUIP LIMITED	1751972	2025-12-09	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE CRAMPON	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	629,30
TENAQUIP LIMITED	1751972	2025-12-09	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE CRAMPON	Travaux publics	Planification et gestion des parcs et espaces verts	629,30
TENAQUIP LIMITED	1751972	2025-12-09	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT DE CRAMPON	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	160,90
TRAFIC INNOVATION INC.	1751829	2025-12-08	JOUIDON, JOCELYN	DDT - Vérifications des panneaux 30 km/h.	Direction du développement du territoire	Marquage de la chaussée	183,73
TRAFIC INNOVATION INC.	1751829	2025-12-08	JOUIDON, JOCELYN	DDT - Vérifications des panneaux 30 km/h.	Direction du développement du territoire	Marquage de la chaussée	110,24
TRAFIC INNOVATION INC.	1751829	2025-12-08	JOUIDON, JOCELYN	DDT - Vérifications des panneaux 30 km/h.	Direction du développement du territoire	Marquage de la chaussée	60,37
TRANSPORT MOTTILLO ET FILS INC.	1751242	2025-12-04	THELLEND, STEVE	DTP/PDI - Remplacement complet de deux drains et deux entrées de service en plomb au 7629-7633 Laroche	Direction - Villaray - Bureau du directeur d'arrondissement	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	13 123,44
ULINE CANADA CORP	1752038	2025-12-09	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT ACHAT DE DALLE DE GYMNASSE EN CAOUTCHOUC	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	241,47
ULINE CANADA CORP	1752038	2025-12-09	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT ACHAT DE DALLE DE GYMNASSE EN CAOUTCHOUC	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	106,80
ULINE CANADA CORP	1752366	2025-12-10	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT ACHAT DE DALLE DE GYMNASSE EN CAOUTCHOUC	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	986,88
ULINE CANADA CORP	1752366	2025-12-10	CADOTTE, ANNICK	PARC - ACHAT ACHAT DE DALLE DE GYMNASSE EN CAOUTCHOUC	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	190,21
VIDEOTRON LTEE .	1699128	2025-12-23	THELLEND, STEVE	ÉLUS - Service de câble - Commande ouverte 2025	Cabinet des élus	Conseil et soutien aux instances politiques	629,92
VIDEOTRON LTEE .	1699128	2025-12-23	THELLEND, STEVE	ÉLUS - Service de câble - Commande ouverte 2025	Cabinet des élus	Conseil et soutien aux instances politiques	26,25
WOLSELEY CANADA INC.	1694186	2025-12-16	PATRY, MAGGIE CHRISTINA	DTP/Parcs - Bon de commande ouvert 2025 pour la fourniture de pièces de plomberie.	Travaux publics	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	538,08
Total							1 078 768,85

Villeray-St-Michel-Parc-Extension
Factures non associées à un bon de commande par fournisseur
Période : Décembre 2025

Fournisseur	No facture	Approbateur facture	Description facture	Direction	Activité description	Montant répartition
9399-9175 Quebec Inc. (117575)	p0812	Rocheffort, Catherine	-	Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	293,96
Afrique Au Feminin (129238)	pam00010	Leclerc, Andreane	-	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	108,00
Agence Webdiffusion Inc. (315597)	2645	Deslauriers, Lyne	Transfert sur disque dur	Services administratifs et greffe(B62K56)	Greffe	204,73
Alexandre Le Blanc (604542)	artiste251113	Leclerc, Andreane	Spectacle : Le cinesthécirque	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	724,41
Artys Transit Inc. (590073)	45881	Leclerc, Andreane	-	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	409,45
Aya Hassi (741438)	003	Thellend, Steve	Service de henné pour une fête d'halloween	Services administratifs et greffe(B62K56)	Bibliothèques	250,00
Ayessa-Loussa, Christy Seyandra (762084)	de20251218105655	Lehoux, Patrick	Secourisme Général et RCR/DEA niveau C à Mixte Croix Rouge	Services administratifs et greffe(B62K56)	Gestion du personnel	121,47
Baziz, Souad (686118)	de20251210085156	Fiset, Alain	Km novembre 2025	Services administratifs et greffe(B62K56)	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir	114,57
Benakmoum, Walid (762046)	de20251127113220	Lehoux, Patrick	Requalification Premiers Soins Général	Services administratifs et greffe(B62K56)	Gestion du personnel	66,25
Benakmoum, Walid (762046)	de20251127114202	Lehoux, Patrick	Requalification Sauveteur National	Services administratifs et greffe(B62K56)	Gestion du personnel	150,00
Bergeron, Cynthia (333047)	de20251127112711	Steben, Frederic	Km octobre 2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	15,54
Beton Provincial Ltee (157805)	4000290381	Arion Barbu, Simona	Voir crédit# 4000296878 et facture# 4000266097	Travaux publics(B62K65)	Entretien et réfection des tranchées	-368,77
Bijoux Dominique Boucher (707834)	rg202576	-	Réf. facture # 16	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Bibliothèques	-500,00
Bonacorsi, Michele (137175)	de20251212134634	Thibault, Sandra	Km octobre 2025	Travaux publics(B62K65)	Horticulture et arboriculture	69,02
Bonacorsi, Michele (137175)	de20251212134907	Thibault, Sandra	Km novembre 2025	Travaux publics(B62K65)	Horticulture et arboriculture	128,37
Boo! Design Inc. (123330)	19833	Vanier, Rachel	ÉVÉNEMENTS PUBLICS Mise à jour de 3 documents	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	524,94
Bricout, Nicolas (612312)	de20251203114426	Steben, Frederic	Km novembre 2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	33,89
Bruno Morin (666143)	de20251216105803	Boucher, Genevieve	JETONS CCU DATE : 9 juillet, 6 août, 3 septembre, 1er octobre et 10 décembre 2025	Direction du développement du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	750,00
Bruno Lavoie_2 (775712)	251216lavoie	Laramée, Nathalie	W84296 Lavoie, Bruno	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	1 624,66
Cadotte, Annick (139745)	de20251210100640	Thellend, Steve	Frais de réunion pour le bilan de fin d'année 2025 de la DSAG	Services administratifs et greffe(B62K56)	Administration, finances et approvisionnement	125,94
Camilla Chiari (666084)	de20251216110501	Boucher, Genevieve	JETONS CCU DATE : 9 juillet, 3 septembre et 10 décembre 2025	Direction du développement du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	450,00
Caroca, Max (547357)	de20251211111053	Fiset, Alain	Km août 2025	Services administratifs et greffe(B62K56)	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir	71,78
Caroca, Max (547357)	de20251211111338	Fiset, Alain	Km septembre 2025	Services administratifs et greffe(B62K56)	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir	40,03
Caroca, Max (547357)	de20251211111620	Fiset, Alain	Km octobre 2025	Services administratifs et greffe(B62K56)	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir	43,49
Caroca, Max (547357)	de20251211111913	Fiset, Alain	Km novembre 2025	Services administratifs et greffe(B62K56)	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir	64,18
Caroca, Max (547357)	de20251219100023	Fiset, Alain	Km décembre 2025	Services administratifs et greffe(B62K56)	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir	42,10
Caroline Hamel (532755)	2549	Vanier, Rachel	Mise à jour du calendrier 2026	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	199,48
Cdc Solidarites Villeray (377910)	4107	Hamelin, Vincent-Thomas	Cotisation 2025-2026	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	100,00
Cdtec Calibration Inc. (447457)	8521	Patry, Maggie Christina	-	Travaux publics(B62K65)	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	804,20
Cegep Marie-Victorin (116099)	09582293	Leclerc, Andreane	Session de préparation à la retraite	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	220,47
Cegep Marie-Victorin (116099)	09582314	Pavageau, Adele	Session de préparation à la retraite	Direction du développement du territoire	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	209,97
Charles Dauphinais (217203)	de20251216110644	Boucher, Genevieve	JETONS CCU DATE : 3 septembre et 1er octobre 2025	Direction du développement du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	300,00
Cnesst (396252)	251216cnesstgervais	Laramée, Nathalie	603843 Gervais, Charles	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Gestion install. - Arénas et patinoires	1 723,99

Villeray-St-Michel-Parc-Extension
Factures non associées à un bon de commande par fournisseur
Période : Décembre 2025

Fournisseur	No facture	Approbateur facture	Description facture	Direction	Activité description	Montant répartition
Cnesst (396252)	251218cnesstlavoie	Laramée, Nathalie	W84296_LAVOIE, Bruno - CNESTT	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	1 624,66
Comaq, Corporation Des Officiers Municipaux Agrees Du Quebec (130440)	f53338	Vaillancourt, Nathalie	Renouvellement du 2025-12-31 au 2026-12-31	Services administratifs et greffe(B62K56)	Greffe	614,18
Confidentiel Dechiquetage De Documents Inc. (123835)	fac247948	Deslauriers, Lyne	Boîtes à dossiers 1.2pc Destruction	Services administratifs et greffe(B62K56)	Greffe	248,03
Des Mots D'La Dynamite (153077)	artiste251115	Leclerc, Andreane	Théâtre d'ombres-marionnettes-chansons	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	2 939,65
Duchaine, Gabriel (737643)	de20251217100213	Steben, Frederic	Km novembre 2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	29,95
Ecole Du Yoga Du Rire (151222)	artiste251122	Leclerc, Andreane	Conférence sur la pensée positive pour clientèle adulte	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Bibliothèques	419,95
Entreprise Musical Gerard Dube (612255)	806994	Leclerc, Andreane	Accordage de piano	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	150,00
Entreprises D'Extermination Maheu Ltee (117077)	1001991	Rocheffort, Catherine	-	Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	170,60
Espace Culturel Centre Nord (413923)	20252961	Medawar, Nadine	Activité	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	365,25
Fondation Latinarte (181672)	25023mccl	Leclerc, Andreane	Spectacles et vernissage de la Maison de la culture Claude-Léveillé automne 2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	324,00
Fondation Latinarte (181672)	25025mcpe	Leclerc, Andreane	Ernissage exposition Six Steps & The Show Must Go On	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	400,00
Fontaine, Jessie (433057)	de20251215105043	Thellend, Steve	Budget « Un pont entre nous » achat de nourriture pour une activité	Services administratifs et greffe(B62K56)	Bibliothèques	177,71
Fontaine, Jessie (433057)	de20251222113049	Thellend, Steve	Un pont entre nous Achat de nourriture pour une activité pour les citoyens	Services administratifs et greffe(B62K56)	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir	173,44
Fontaine, Jessie (433057)	de20251222114303	Thellend, Steve	-	Services administratifs et greffe(B62K56)	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles autre que GPI - À répartir	173,55
Gabriel Esteban Manrique Castillo (742031)	20251017006	Thellend, Steve	Service de coiffure à domicile pour les jeunes	Services administratifs et greffe(B62K56)	Bibliothèques	325,00
Galo Reinoso (666041)	de20251216110123	Boucher, Genevieve	JETONS CCU DATE : 9 juillet, 6 août et 1er octobre 2025	Direction du développement du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	450,00
Herve Mantinga Mbelo (901422)	artiste251106	Leclerc, Andreane	Titre de l'Exposition : La trans-brutalité : l'envers du rêve écologique	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	2 475,00
Hicham Ouahrani (776026)	vsp20251216	Liscourt, David	-	Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	307,00
Hugues-Olivier Blouin (392314)	artiste251128	Leclerc, Andreane	Musique - jazz Spectacle : Le buffet	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	3 149,62
Ines Talbi (665824)	de20251216110941	Boucher, Genevieve	JETONS CCU DATE : 9 juillet et 6 août 2025	Direction du développement du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	300,00
Iskander Ouchfoun (742358)	artiste251028	Thellend, Steve	Soirée coupe de cheveux, ados, pour les garçons	Services administratifs et greffe(B62K56)	Bibliothèques	650,00
Jean-Christophe Leblanc (531412)	artiste251121	Thellend, Steve	Soirée interview avec, Ados, animation	Services administratifs et greffe(B62K56)	Bibliothèques	629,92
Joany Lemelin-Boucher (902255)	artiste251205	Thellend, Steve	Interview avec une animatrice 2d, Ados	Services administratifs et greffe(B62K56)	Bibliothèques	300,00
Julie Brunelle (721031)	13	Thellend, Steve	HEURE DE CONTE - GARDERIES DE SAINT-MICHEL NORD	Services administratifs et greffe(B62K56)	Développement social	220,00
Kim Trudel (901221)	artiste251123	Leclerc, Andreane	Création de zines	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Bibliothèques	200,00
La Halte Ludique Inc. (709937)	hl21218	Leclerc, Andreane	Animation d'un club Lego	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Bibliothèques	869,30
Labossiere, Roxanne (678592)	de20251210085731	St-Pierre, Marco	Km novembre 2025	Travaux publics(B62K65)	Transport - Dir. et admin. - À répartir	84,20
Laurence Aubin-Steben (665704)	de20251216111225	Boucher, Genevieve	JETONS CCU DATE : 9 juillet et 10 décembre 2025	Direction du développement du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	300,00
Lea Christiane Josiane Guillot (642989)	artiste251122	Leclerc, Andreane	Atelier de couture	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Bibliothèques	418,90
Leclerc, Andreane (137717)	de20251203115002	Medawar, Nadine	Km novembre 2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	26,92
Leclerc, Andreane (137717)	de20251218105211	Medawar, Nadine	Km décembre 2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	15,18
Les Entreprises S. Bolduc Inc. (670906)	3652	Patry, Maggie Christina	-	Travaux publics(B62K65)	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	419,95

Villeray-St-Michel-Parc-Extension
Factures non associées à un bon de commande par fournisseur
Période : Décembre 2025

Fournisseur	No facture	Approbateur facture	Description facture	Direction	Activité description	Montant répartition
Librairie Renaud-Bray Inc (115333)	cw33345839	Leclerc, Andreane	Ens. 4 moules silicone pour sucettes glacées	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Bibliothèques	53,51
Librairie Renaud-Bray Inc (115333)	cw33407028	Patry, Maggie Christina	Livre	Travaux publics(B62K65)	Planification et gestion des parcs et espaces verts	74,85
Librairie Renaud-Bray Inc (115333)	cw33410292	Thibault, Sandra	Livres	Travaux publics(B62K65)	Horticulture et arboriculture	49,95
Lou-Anne Rousseau (902717)	28	Thellend, Steve	Performance dansée	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Autres - activités culturelles	235,00
Louis- Etienne Dore (130639)	356	Vanier, Rachel	Photos : Vernissage MCCL	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	330,71
Louis- Etienne Dore (130639)	357	Vanier, Rachel	Photos : Vernissage Saint-Michel à colorier	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	380,58
Machines A Coudre Penelope (543124)	220000343904	Leclerc, Andreane	Matériel machine a coudre	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Bibliothèques	145,04
Mariyam Sophie Rahman (741440)	004	Thellend, Steve	Service de henné pour une fête d'halloween	Services administratifs et greffe(B62K56)	Bibliothèques	250,00
Martine Chiasson (175493)	vdem20252	Vanier, Rachel	Plan de verdissement	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	892,39
Medawar, Nadine (703047)	de20251023093654	Vaillancourt, Nathalie	Congrès AQLP 2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	95,15
Medawar, Nadine (703047)	de20251204093128	Vaillancourt, Nathalie	Km novembre 2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Loisirs et culture - Dir., adm. et soutien - À répartir	64,18
Meloche, Nadine (504330)	de20251222124759	Steben, Frederic	Km novembre 2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	6,21
Meloche, Nadine (504330)	de20251222125438	Steben, Frederic	Km decembre 2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	22,08
Meloche, Nadine (504330)	de20251223103036	Thellend, Steve	Tournoi de soccer - Un pont entre nous	Services administratifs et greffe(B62K56)	Bibliothèques	179,83
Meloche, Nadine (504330)	de20251223103803	Milia, Bruno	Clés - bibliothèque de Saint-Michel	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Bibliothèques	13,31
Micheline Parent (344106)	consarr251125	Deslauriers, Lyne	Service d'interprétation 25 novembre 2025	Services administratifs et greffe(B62K56)	Grefe	349,08
Mimi Pontbriand (666013)	de20251216111358	Boucher, Genevieve	JETONS CCU DATE : 6 août et 10 decembre 2025	Direction du développement du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	300,00
Mohamed Ghediri (902408)	artiste251209	Thellend, Steve	Animation : Ados, barbier pour soirée coupe de cheveux	Services administratifs et greffe(B62K56)	Bibliothèques	700,00
Mon Resto Saint-Michel (129234)	202502	Medawar, Nadine	Rencontre 3D	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Loisirs et culture - Dir., adm. et soutien - À répartir	225,00
Nous Les Arts (186609)	artiste251214	Leclerc, Andreane	Atelier intitulé « Noël autour du monde: Renne en bois »	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Bibliothèques	335,96
Patro Villeray Centre De Loisirs Et D'Entraide (602436)	fac1117	Thellend, Steve	ATELIERS CULTURELS AVEC LES JEUNES DE LA STATION	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Autres - activités culturelles	575,00
Patry, Maggie Christina (244006)	de20251210090112	St-Pierre, Marco	Km avril 2025	Travaux publics(B62K65)	Planification et gestion des parcs et espaces verts	19,82
Patry, Maggie Christina (244006)	de20251210090445	St-Pierre, Marco	Km mai 2025	Travaux publics(B62K65)	Planification et gestion des parcs et espaces verts	23,74
Patry, Maggie Christina (244006)	de20251210090750	St-Pierre, Marco	Km juin 2025	Travaux publics(B62K65)	Planification et gestion des parcs et espaces verts	4,00
Patry, Maggie Christina (244006)	de20251210091537	St-Pierre, Marco	Km juillet 2025	Travaux publics(B62K65)	Planification et gestion des parcs et espaces verts	26,98
Patry, Maggie Christina (244006)	de20251210092000	St-Pierre, Marco	Km août 2025	Travaux publics(B62K65)	Planification et gestion des parcs et espaces verts	27,50
Patry, Maggie Christina (244006)	de20251210092353	St-Pierre, Marco	Km septembre 2025	Travaux publics(B62K65)	Planification et gestion des parcs et espaces verts	47,90
Patry, Maggie Christina (244006)	de20251210092629	St-Pierre, Marco	Km octobre 2025	Travaux publics(B62K65)	Planification et gestion des parcs et espaces verts	31,05
Patry, Maggie Christina (244006)	de20251210092919	St-Pierre, Marco	Km novembre 2025	Travaux publics(B62K65)	Planification et gestion des parcs et espaces verts	31,05
Paul Bourcier (291067)	hp1801	Deslauriers, Lyne	Service d'interprétation 25 novembre 2025	Services administratifs et greffe(B62K56)	Grefe	349,08
Peggy Dutertre L'Artiste Gourmande (708352)	artiste251130	Leclerc, Andreane	Atelier créatif intitulé « Peindre avec des épices »	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Bibliothèques	260,00

Villeray-St-Michel-Parc-Extension
Factures non associées à un bon de commande par fournisseur
Période : Décembre 2025

Fournisseur	No facture	Approbateur facture	Description facture	Direction	Activité description	Montant répartition
Prisme Technologies Inc. (349667)	10200	Patry, Maggie Christina	Cartes professionnelles pour Jennifer Hansen	Travaux publics(B62K65)	Planification et gestion des parcs et espaces verts	54,32
Prisme Technologies Inc. (349667)	10208	Patry, Maggie Christina	Service d'impression de cartes professionnelles	Travaux publics(B62K65)	Planification et gestion des parcs et espaces verts	108,64
Prisme Technologies Inc. (349667)	10226	Thellend, Steve	Carte d'affaire Élus	Cabinet des élus	Conseil et soutien aux instances politiques	108,64
Production J.G. Inc. (116186)	91882	Vanier, Rachel	Prix reconnaissance des bénévoles	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	264,16
Production J.G. Inc. (116186)	92106	Vanier, Rachel	Projet : Cartons ToteBag	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Rel. avec les citoyens et communications	260,24
Raya, Vivianne (741502)	de20251203113559	Steben, Frederic	Km novembre 2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Act. récréatives - Soutien tech. et fonct. - À répartir	22,02
Remorquage Meteor Inc. (120352)	302918	Patry, Maggie Christina	-	Travaux publics(B62K65)	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	531,90
Remorquage Meteor Inc. (120352)	303084	Patry, Maggie Christina	DEPLACER UN CONTENEUR	Travaux publics(B62K65)	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	202,07
Renaud, Mathieu (746927)	de20251127115109	Thellend, Steve	Halloween (Dollorama)	Services administratifs et greffe(B62K56)	Bibliothèques	129,23
Renaud, Mathieu (746927)	de20251202142112	Thellend, Steve	Pizza pour activité de coupe de cheveux avec nos partenaires	Services administratifs et greffe(B62K56)	Bibliothèques	190,37
Renee Robitaille (128588)	artiste251125	Leclerc, Andreane	Spectacle : Cercle de conteurs: Les veillées chez Claude	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	1 102,37
Richard Ly (901205)	artiste251130	Leclerc, Andreane	Musique Pop, Spectacle Résonances	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	2 000,00
Roberge, Genevieve (421361)	de20251204091659	Leclerc, Andreane	Km novembre 2025	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Act. culturelles - Dir. et adm. - À répartir	77,31
Sabrina Silva De Souza (618920)	artiste251206	Leclerc, Andreane	Onfection de sous-verres ou de lingettes démaquillantes en crochet	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Bibliothèques	500,00
Sandrine Ducharme (665873)	de20251216105545	Boucher, Genevieve	JETONS CCU DATE : 6 août 2025 / CA22 14 0333 et CA24 14 0328	Direction du développement du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	150,00
Service D'Interpretation Visuelle Et Tactile (Sivet) (31765)	340	Leclerc, Andreane	Interpretation Isabelle Jameson	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Bibliothèques	200,00
Slamontreal - Incendies De Paroles (680636)	artiste251108	Leclerc, Andreane	-	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	3 569,57
Spectacle Interface (565402)	0625	Deslauriers, Lyne	Nterprétation en langue des signes	Services administratifs et greffe(B62K56)	Greffe	698,17
Stephanie Filion (618228)	artiste251207	Leclerc, Andreane	Dessins, poésie et bricolage, Les zines sont de petits livres faits à la main	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Bibliothèques	467,19
Studio Playground Inc. (711084)	1202	Leclerc, Andreane	Transport des oeuvres	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	629,92
Studio Playground Inc. (711084)	1203	Thellend, Steve	Battle de danse	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Autres - activités culturelles	1 784,79
Studio Playground Inc. (711084)	artiste251203	Leclerc, Andreane	L'Exposition : Six Steps & The Show Must Go On	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	1 819,43
Superior Sany Solutions (Tm) (713210)	4979326	Steben, Frederic	Produit d'entretien	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Gestion install. - Centres commun. - Act.récréatives	7,98
Tan & Gauthier En S.E.N.C (664626)	7c991c930004	Thellend, Steve	Location de lunettes de réalité virtuelle	Services administratifs et greffe(B62K56)	Bibliothèques	356,93
Thibault, Sandra (644179)	de20251222111355	Patry, Maggie Christina	Km novembre 2025	Travaux publics(B62K65)	Horticulture et arboriculture	20,70
Total Transportation Solutions Inc. (902590)	10200683	Steben, Frederic	Estimate #160754	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	537,26
Tour De La Reussite (448576)	artiste251109	Leclerc, Andreane	Ateliers et tournoi d'échecs	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Bibliothèques	570,00
Trophee Brisson Inc. (902678)	12521	Leclerc, Andreane	-	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Exploitation des centres commun. - Act.récréatives	7,35
Union Des Philatelistes De Montreal (155197)	202536	Thellend, Steve	Visibilité programme souvenir de l'exposition EXUP 52	Cabinet des élus	Conseil et soutien aux instances politiques	300,00
Vezina, Cedric (431944)	de20251202142933	Thellend, Steve	Ernissage exposition St-Michel à colorier	Direction - Villeray - Bureau du directeur d'arrondissement	Autres - activités culturelles	125,94
Vicky Parent (762714)	vspe202511211	Liscourt, David	-	Direction du développement du territoire	Émission des permis et inspections	686,00
Ville En Vert (330027)	850	Pugi, Benjamin	Déménagement	Travaux publics(B62K65)	Autres - matières résiduelles	881,89

Fournisseur	No facture	Approbateur facture	Description facture	Direction	Activité description	Montant répartition
Yang Shi (602080)	artiste251203	Leclerc, Andreane	Exposition : Six Steps & The Show Must Go On	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Centres communautaires - Activités culturelles	1 819,43
Yelle, Dominique (699411)	de20251120131713	Patry, Maggie Christina	Achat carte de souhait	Travaux publics(B62K65)	Planification et gestion des parcs et espaces verts	12,67
Yelle, Dominique (699411)	de20251203134150	Patry, Maggie Christina	Accessoires pour plantes intérieurs	Travaux publics(B62K65)	Planification et gestion des parcs et espaces verts	52,90
Yelle, Dominique (699411)	de20251219122013	Patry, Maggie Christina	Achats de fourniture pour la cuisine	Travaux publics(B62K65)	Planification et gestion des parcs et espaces verts	91,79
Yoga Tout (316669)	artiste251129	Leclerc, Andreane	Conférence sur la pensée positive	Culture, sports, loisirs et développement social(B62K68)	Bibliothèques	445,97
Total						54 954,18



Dossier # : 1264539001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 1 500 \$ à trois (3) organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2026, comme suit : 500 \$ à À Portée de mains; 500 \$ à Alliance socioculturelle et aide pédagogique (ASAP); 500 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières, le tout, pour diverses activités.

Il est recommandé :

1. autoriser le versement d'une contribution financière totale de 1 500 \$ à trois (3) organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2026, comme suit : 500 \$ à À Portée de mains; 500 \$ à Alliance socioculturelle et aide pédagogique (ASAP); 500 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières, le tout, pour diverses activités;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Nadine MEDAWAR **Le** 2026-01-27 09:08

Signataire : Nadine MEDAWAR

Direction de la culture. des sports. des loisirs du développement social
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des
sports_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1264539001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 1 500 \$ à trois (3) organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2026, comme suit : 500 \$ à À Portée de mains; 500 \$ à Alliance socioculturelle et aide pédagogique (ASAP); 500 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières, le tout, pour diverses activités.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a convenu de la mise sur pied d'un fonds discrétionnaire afin de répondre à des demandes ponctuelles d'aide financière d'organismes à but non lucratif, présents dans les différents districts de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. O.

DESCRIPTION

DISTRICT DE SAINT-MICHEL

500 \$ à À Portée de mains (NEQ 1171210686)—pour l'activité Délire d'hiver

500 \$ à Alliance socioculturelle et aide pédagogique (ASAP) (NEQ 1142702514)—pour l'activité Comédie musicale « Fantasia »

500 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières (NEQ 1169315323)—pour l'activité d'un dîner pour la Saint-Valentin

JUSTIFICATION

À la demande du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 via une priorité du Plan stratégique (voir la grille d'analyse en pièce jointe) :

Priorité 9 « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire ».

Pour la priorité identifiée, elle se concrétise dans le déploiement de diverses activités ponctuelles offertes par des organismes aux citoyennes et aux citoyens, leur permettant de se rencontrer, de briser l'isolement et de favoriser un meilleur tissu social.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe (Amal AFFANE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane DUCHESNEAU

ENDOSSÉ PAR

Andréane LECLERC

Le : 2026-01-13

Adjointe de direction CSLDS

Tél : 514 868-3443
Télécop. : 514 872-4682

Cheffe de division de la culture, des
bibliothèques et des événements publics

Tél : - -
Télécop. : -

Dossier # : 1264539001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 1 500 \$ à trois (3) organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2026, comme suit : 500 \$ à À Portée de mains; 500 \$ à Alliance socioculturelle et aide pédagogique (ASAP); 500 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières, le tout, pour diverses activités.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



1264539001- contribution financiere budget discretionnaire 1500\$.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Amal AFFANE
 Conseillère en gestion des ressources financières
Tél :
 514 872-6668

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-26

Steve THELLEND
 Chef de division,

Tél : 514 346-6255

Division : Ressources financières, matérielles et informationnelles

N° de dossier:

1264539001

Objet du dossier:

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 1 500 \$ à trois (3) organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2026, comme suit : 500 \$ à À Portée de mains; 500 \$ à Alliance socioculturelle et aide pédagogique (ASAP); 500 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières, le tout, pour diverses activités.

Financement:

Budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement

Bénéficiaire:

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles dans le budget d'arrondissement 2026 du conseil d'arrondissement pour donner suite à l'adoption de cette recommandation conformément aux renseignements ci-dessous mentionnés.

Bénéficiaire	Projet - Activité	Montant de contrib. fin.	DISTRICT	Clé comptable d'imputation
À Portée de mains	Délire d'hiver	500.00 \$	Saint-Michel	2440.0012000.306405.01101.61900.016491.0000.000000.029130.00000.00000
Saint-Michel Vie Sans Frontières	Dîner pour la Saint-Valentin	500.00 \$		
Alliance socioculturelle et aide pédagogique	Comédie musicale « Fantasia »	500.00 \$		
TOTAL GDD		1,500.00 \$		

Dossier # : 1264539001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 1 500 \$ à trois (3) organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2026, comme suit : 500 \$ à À Portée de mains; 500 \$ à Alliance socioculturelle et aide pédagogique (ASAP); 500 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières, le tout, pour diverses activités.



gdd_grille_analyse_montreal_2030_1264539001.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane DUCHESNEAU
Adjointe de direction CSLDS

Tél : 514 868-3443
Télécop. : 514 872-4682

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1264539001

Unité administrative responsable : Arrondissement de VSP—Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Projet : Demandes de contributions financières des élu-e-s

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	X		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 9. Consolider un filet social fort , favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? Pour la priorité identifiée, elle se concrétise dans le déploiement de diverses activités ponctuelles offertes par des organismes aux citoyennes et aux citoyens, leur permettant de se rencontrer, de briser l'isolement et de favoriser un meilleur tissu social.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. Inclusion • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	X		
	X		
		X	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Dossier # : 1258406001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) de la Ville de Montréal pour le projet d'agrandissement du jardin communautaire Villeray, dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics.

ATTENDU que le Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics (ci-après nommé Programme) a pour objectif général de mettre à la disposition des citoyennes, des citoyens et groupes communautaires de nouveaux espaces de jardinage et de consolider ceux déjà existants; ATTENDU que l'Arrondissement confirme son adhésion aux objectifs et aux modalités du Programme;

ATTENDU que le Programme permet à l'Arrondissement de bénéficier d'une aide financière afin de soutenir la réalisation du projet « Agrandissement du jardin communautaire Villeray »;

Il est recommandé :

1. d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière pour la demande d'aide financière au Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics pour le projet « Agrandissement du jardin communautaire Villeray » ;
2. d'autoriser madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS) ou son représentant désigné, à agir pour et au nom de la Ville de Montréal-Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, à signer la demande d'aide financière et tout engagement relatif à cette fin et à assurer le suivi du projet et sa reddition de comptes;

3. de confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts des projets.

Signé par Nadine MEDAWAR **Le** 2026-01-21 12:27

Signataire :

Nadine MEDAWAR

directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des
sports_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1258406001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) de la Ville de Montréal pour le projet d'agrandissement du jardin communautaire Villeray, dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics.

CONTENU

CONTEXTE

Pour contribuer au leadership environnemental de la métropole, la Ville de Montréal a intégré dans sa Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026 une orientation qui vise à mettre à la disposition des citoyennes, des citoyens et des groupes communautaires de nouveaux espaces de jardinage et de consolider ceux déjà existants. Dans ce cadre, la Ville de Montréal a créé le Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics (ci-après nommé Programme) qui se déploie en deux volets :

- **Volet 1 :** Réfection, consolidation et bonification des jardins communautaires et collectifs existants par la mise aux normes et la rénovation des installations désuètes, l'amélioration des aménagements favorisant l'accessibilité universelle et l'optimisation des espaces.
- **Volet 2 :** Aménagement de nouveaux espaces de jardinage (jardin communautaire ou collectif en plein sol ou en bac lorsque les espaces sont réduits, contaminés ou que cela facilite l'usage pour des personnes âgées ou à mobilité réduite).

Les objectifs du Programme sont les suivants :

- Mettre aux normes les installations désuètes dans les jardins communautaires et collectifs publics, optimiser l'espace et améliorer l'expérience de jardinage des utilisatrices et des utilisateurs;
- Augmenter les superficies cultivées, favoriser la production locale de fruits

- et de légumes et contribuer à l'autonomie alimentaire en ville;
- Verdir la ville, lutter contre les îlots de chaleur, favoriser la biodiversité et promouvoir les pratiques écoresponsables;
- Briser l'isolement et renforcer le tissu social par la création de lieux d'échange et de socialisation.

Le présent dossier a pour objet d'appuyer le dépôt d'une demande d'aide financière au Volet 2 du Programme, en vue de l'agrandissement du Jardin communautaire Villeray et de l'aménagement de nouveaux espaces de culture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 14 0308-1239044006 -7 novembre 2023 - Appuyer le dépôt de deux demandes d'aide financière au Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics pour les projets « Jardin communautaire George-Vernot » et « Jardin communautaire Villeray » ».

CA23 14 0052-1229070014-7 mars 2023 - Prendre acte du dépôt d'une demande d'aide financière au Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics pour le projet « Jardin communautaire George-Vernot ».

CA22 14 0134-1228380003-3 mai 2022 - Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics pour le projet « Aménagement du jardin collectif Azellus-Denis ».

CM21 1021-1219260001-7 septembre 2021 - Dépôt de la Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026 de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Dans le cadre de la Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026 de la Ville de Montréal, l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension souhaite consolider et renforcer les pratiques déjà existantes via le programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs municipaux de la Ville de Montréal.

Ainsi, l'Arrondissement souhaite procéder à l'agrandissement du Jardin communautaire Villeray afin d'y aménager de nouveaux espaces de culture. Ce projet vise à offrir aux utilisatrices et aux utilisateurs un environnement propice à la réduction de l'isolement social et au renforcement du tissu communautaire, notamment par la mise en place de zones de convergence autour de la production potagère. Il permettra également aux membres de la collectivité de se familiariser avec la culture de leurs propres aliments, de participer à des activités collectives, de pratiquer une activité physique et de bénéficier d'un accès accru à des fruits et légumes frais.

JUSTIFICATION

Lien avec les politiques, programmes et priorités de l'Arrondissement :

Ce projet est en cohésion avec la stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026 de la Ville de Montréal. Il est également en lien avec les priorités de l'Arrondissement pour l'année 2023, notamment la priorité d'augmenter les surfaces disponibles pour favoriser l'agriculture urbaine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

MONTRÉAL 2030

Comme présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit :

- **Priorité 2**—Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision en augmentant la biodiversité, en multipliant les espaces de plantation dédiés au jardinage collectif et en effectuant la plantation d'arbustes fruitiers.
- **Priorité 9**—Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire en offrant un lieu où le tissu social pourra être renforcé, entre autres, grâce aux nouvelles installations ainsi qu'aux interventions qui s'y déploieront.
- **Priorité 19**—Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins en effectuant des interventions qui sécuriseront les secteurs ciblés et qui répondront aux besoins de la population.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier pourrait compromettre la possibilité d'obtenir un soutien financier dans le cadre de ce Programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Date limite de dépôt des projets au Bureau de la transition écologique et de la résilience : 12 décembre 2025.

La résolution sera transmise dans un second temps afin de finaliser le dossier et cette démarche n'aura aucun impact sur l'étude du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Steve THELLEND, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Steve THELLEND, 14 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie GARAT
Agente technique en architecture de paysage

Tél : 514 243-9099
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-14

Nicholas LARIN
Chef de section SLDS—Sports et
aménagement des parcs

Tél : 514 603-8840
Télécop. : -

Dossier # : 1258406001

**Unité administrative
responsable :**

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,
Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social , Division des sports_des loisirs et du
développement social

Objet :

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Bureau de
la transition écologique et de la résilience (BTER) de la Ville de
Montréal pour le projet d'agrandissement du jardin
communautaire Villeray, dans le cadre du Programme de soutien
aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des
jardins communautaires et collectifs publics.



gdd_grille_analyse_montreal_2030.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie GARAT
Agente technique en architecture de paysage

Tél : 514 243-9099

Télécop. : -

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : **1258406001**

Unité administrative responsable : Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Projet : Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal, dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics, pour le projet « Jardin communautaire Villeray ».

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	x		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>Le dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit :</i> - <i>Priorité 2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.</i> - <i>Priorité 9. Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.</i> - <i>Priorité 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.</i>			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain au cœur de la prise de décision (priorité 2) en augmentant la biodiversité, en multipliant les espaces de plantation dédiées au jardinage collectif.

Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire (priorité 9) en offrant un lieu où le tissu social pourra être renforcé, entre autres, grâce aux nouvelles installations ainsi qu'aux interventions qui s'y déploieront.

Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins (priorité 19) en effectuant des interventions qui sécuriseront les secteurs ciblés et qui répondront aux besoins de la population

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. Inclusion • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	X		
b. Équité • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	X		
c. Accessibilité universelle • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Dossier # : 1261314001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une contribution sous forme de don d'un montant de 450 000 \$ de l'organisme Patro Villeray - Centre de loisirs et d'entraide, à titre de partenaire du projet collaboratif de réfection du centre Patro Villeray (PAFIRS).

ATTENDU QUE le centre communautaire Patro Villeray présente un état de vétusté avancée et que des travaux de réfection, de réaménagement et de mise aux normes sont nécessaires pour offrir aux citoyennes et aux citoyens des installations sécuritaires, accessibles et conformes aux politiques municipales;

ATTENDU QUE l'acceptation du don de 450 000 \$ du Patro Villeray Centre de loisirs et d'entraide constitue un levier financier essentiel pour compléter le montage budgétaire du projet, en synergie avec la subvention PAFIRS et l'investissement de l'Arrondissement;

ATTENDU QUE le refus de ce don entraînerait des conséquences importantes, notamment des retards dans la réalisation des travaux, une réduction de leur portée et le maintien d'un état de vétusté nuisible à la qualité des services offerts à la population;

ATTENDU QUE ce don illustre un partenariat et une collaboration exemplaires entre la Ville et un organisme communautaire reconnu, favorisant la mobilisation collective pour améliorer les infrastructures locales;

IL EST RECOMMANDÉ AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT :

- D'accepter le don de 450 000 \$ offert par le Patro Villeray Centre de loisirs et d'entraide pour la réalisation des travaux de rénovation du centre Patro Villeray;
- d'imputer la somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- de s'engager à retourner la somme à l'organisme Patro Villeray Centre de loisirs et d'entraide si la réalisation des travaux était abandonnée.

Signé par Nadine MEDAWAR **Le** 2026-01-23 10:04

Signataire :

Nadine MEDAWAR

directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc. arrondissements
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des
sports_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1261314001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une contribution sous forme de don d'un montant de 450 000 \$ de l'organisme Patro Villeray - Centre de loisirs et d'entraide, à titre de partenaire du projet collaboratif de réfection du centre Patro Villeray (PAFIRS).

CONTENU

CONTEXTE

Le Patro Villeray, partenaire de l'arrondissement depuis 1980, occupe une place essentielle au cœur du tissu social et communautaire de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Sa mission, centrée sur le loisir, l'entraide et l'inclusion, répond à des besoins croissants dans un secteur caractérisé par une grande diversité culturelle, des enjeux socio-économiques importants et une demande soutenue pour des services accessibles et de qualité. Le centre communautaire Patro Villeray nécessite aujourd'hui des travaux importants. Une fois la réfection complétée, le bâtiment pourra accueillir une offre plus élargie d'activités physiques, sportives et communautaires à fort rayonnement, répondant pleinement aux besoins actuels des citoyennes et des citoyens. Ces investissements renforceront l'utilisation, la vitalité et le rôle structurant du Patro Villeray.

Le projet comprend la rénovation et la reconfiguration des espaces, ainsi que la mise aux normes du gymnase et des vestiaires. L'ensemble des interventions sera réalisé conformément à la Politique de développement durable pour les édifices municipaux et à la Politique d'accessibilité universelle, garantissant un milieu accueillant, sécuritaire et inclusif pour toutes et tous.

La contribution financière de 450 000 \$, offerte par le Patro Villeray Centre de loisirs et d'entraide, illustre la solidité du partenariat et l'engagement partagé envers la réussite du projet. Ce don s'ajoute aux autres sources de financement déjà mobilisées, notamment la subvention du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) et la participation financière de l'arrondissement.

Ce projet s'inscrit dans une collaboration tripartite, réunissant :

- le gouvernement provincial, par l'entremise du PAFIRS (subvention) ;
- l'organisme Patro Villeray, contributeur financier et acteur essentiel du milieu ;
- l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, porteur du projet et contributeur financier.

Il est important de rappeler que ce projet s'inscrit dans la continuité des décisions entérinées par le comité exécutif (dossier CE20 0195 -1198155005), lesquelles visent à soutenir les initiatives corporatives, celles des arrondissements ainsi que des organismes souhaitant déposer des demandes d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation et du gouvernement du Canada dans le cadre du PAFIRS. Il s'appuie également sur la résolution CA24 14 0366-1241700002 du 3 décembre 2024 par laquelle l'arrondissement a adopté le Règlement RCA24-14007 autorisant un emprunt de 17 801 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments.

Depuis 2019, l'arrondissement mène de façon soutenue la planification, la conception et la mise en œuvre du projet de rénovation du Patro Villeray, témoignant d'un engagement constant à moderniser ses infrastructures et à répondre de manière durable et adéquate aux besoins actuels de la population.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 14 0366 - 1241700002 - 3 décembre 2024 - Adopter le Règlement RCA24-14007 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 801 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments »

CE20 0195 - 1194815005 - 12 février 2020 - Autoriser la présentation des projets suivants au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

DESCRIPTION

Le projet vise à moderniser et mettre aux normes le centre Patro Le Prévost, propriété de la Ville de Montréal, afin d'assurer la pérennité d'une infrastructure sportive et récréative essentielle dans le district de Villeray. Cette modernisation permettra d'offrir des installations sécuritaires, fonctionnelles et conformes aux standards actuels. Le projet poursuit également l'objectif de redéployer et d'améliorer l'offre d'activités physiques, sportives et récréatives, afin de mieux répondre aux besoins en évolution de la population du quartier. Conformément aux conditions formulées par le Patro Villeray, le don versé devra être entièrement consacré aux travaux admissibles dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS). De plus, l'organisme ne souhaite recevoir aucun reçu pour fins d'impôt ni aucune autre forme de contrepartie. Le don vise essentiellement à compléter le cadre budgétaire du projet et représente environ 4 % du montant total des travaux.

Les travaux prévus au centre Patro Le Prévost

- La réfection du plancher du gymnase quadruple, incluant le vernissage, le lignage et l'installation des ancrages requis.
- La peinture du gymnase.
- La mise aux normes des ancrages muraux, notamment pour les structures de basketball.
- La réfection du mur extérieur afin de corriger les infiltrations d'eau.
- L'installation de rideaux séparateurs permettant la subdivision des surfaces sportives.
- La réfection complète des vestiaires hommes et femmes et l'ajout d'un vestiaire universel.
- La centralisation et le réaménagement des locaux administratifs.
- Le réaménagement de l'aire d'accueil afin d'améliorer l'expérience des usagers.

- Des travaux de désamiantage dans plusieurs zones du bâtiment pour assurer la sécurité des occupants et la conformité réglementaire.

JUSTIFICATION

L'acceptation du don de 450 000 \$ offert par le Patro Villeray Centre de loisirs et d'entraide s'inscrit dans une démarche stratégique visant à moderniser et rendre pleinement fonctionnel un centre communautaire essentiel pour la population de l'Arrondissement.

Ce don représente :

- Un levier financier permettant de compléter le montage budgétaire du projet, en synergie avec la subvention PAFIRS et l'investissement de l'Arrondissement.
- Un geste concret de partenariat et de collaboration entre la Ville et un organisme communautaire reconnu, démontrant l'importance de la mobilisation collective pour améliorer les infrastructures locales.
- Une réponse directe aux besoins des citoyennes et des citoyens, en favorisant l'accès à des installations sportives et communautaires sécuritaires, inclusives et conformes aux normes d'accessibilité universelle..
- Une cohérence avec les politiques municipales, notamment la Politique montréalaise du loisir public, la Politique de développement durable et la Politique d'accessibilité universelle.

En acceptant ce don, le conseil d'arrondissement confirme son engagement envers la qualité de vie des résidentes et des résidents, la pérennité des infrastructures communautaires et la valorisation des partenariats locaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier a pour but d'accepter le don de 450 000 \$ afin de pouvoir y associer une clé comptable de dépense.

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, et principalement à la Priorité 9 :

- Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas accepter ce don aurait des répercussions négatives sur ce projet.

Impacts financiers

- Perte d'un levier financier : le projet devra être entièrement financé par des fonds de l'Arrondissement, ce qui pourrait entraîner des délais ou des réductions dans la portée des travaux.
- Augmentation de la pression budgétaire : sans cette contribution, le montage financier devient plus complexe et pourrait nécessiter des réallocations ou des compressions

dans d'autres projets.

Impacts sur le projet

- Retard dans la réalisation des travaux : le calendrier de réfection et de mise aux normes pourrait être repoussé, compromettant l'accès à des installations sécuritaires et modernes.
- Réduction de la qualité ou de l'ampleur des rénovations : certaines améliorations prévues (accessibilité universelle, développement durable) pourraient être compromises faute de ressources suffisantes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe (Luu Lan LE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicholas LARIN
Chef de section SLDS—Sports et
aménagement des parcs

ENDOSSÉ PAR

Frédéric STÉBEN
Chef de Division SLDS—Sports, loisirs et
aménagement des parcs

Le : 2026-01-15

Tél : - -
Télécop. : -

Tél : - -
Télécop. : -

Dossier # : 1261314001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Objet :	Accepter une contribution sous forme de don d'un montant de 450 000 \$ de l'organisme Patro Villeray - Centre de loisirs et d'entraide, à titre de partenaire du projet collaboratif de réfection du centre Patro Villeray (PAFIRS).

Grille d'analyse Montréal 2030



gdd_grille_analyse_montreal_2030_1261314001.docx

Lettre de l'organisme



46-2026-02 - Lettre à l'arrondissement PAFIRS.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicholas LARIN
Chef de section SLDS—Sports et aménagement
des parcs

Tél : - -
Télécop. : -

Dossier # : 1261314001**Unité administrative responsable :**Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,
Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social , Division des sports_des loisirs et du
développement social**Objet :**Accepter une contribution sous forme de don d'un montant de
450 000 \$ de l'organisme Patro Villeray - Centre de loisirs et
d'entraide, à titre de partenaire du projet collaboratif de
réfection du centre Patro Villeray (PAFIRS).**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

COMMENTAIRES

Le don reçu sera comptabilisé à la clé comptable suivante :
6440.XXXXXXX.801650.07121.45905.000000.0000.191989.000000.22015.00000
et sera utilisé pour financer la réalisation du projet prévu dans le budget PDI de
l'arrondissement VSMPE
2342305021 - 191989 - Centre Patro Villeray (0575) - Travaux réaménagement - PAFIRS

FICHIERS JOINTS**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Luu Lan LE
Conseillère en gestion des ressources
financières
Tél : 514-872-6504

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-20

Steve THELLEND
chef(fe) de division - ressources financières
matérielles et informationnelles (arrond.)
Tél : 514-436-6255
Division : Villeray - Saint-Michel - Parc-
Extension , Direction des services
administratifs et du greffe

Montréal, le 21 janvier 2026

Objet : Versement de la contribution du Patro Villeray dans le cadre du PAFIRS

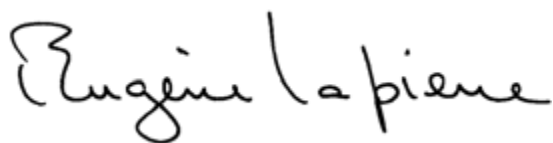
Madame, Monsieur,

Dans le cadre du maillage financier établi pour réaliser les travaux prévus du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS), le Patro Villeray, en tant que partenaire de premier plan dans ce projet, s'engage à verser à l'Arrondissement Villeray / St-Michel / Parc-Extension, la somme de 450 000 \$ pour compléter le montage budgétaire du projet, au plus tard le 14 mars 2026.

Ce montant, qui constitue un levier financier pour le projet, s'inscrit en synergie avec la subvention du PAFIRS et l'investissement de l'Arrondissement Villeray / St-Michel / Parc-Extension.

Advenant que la réalisation des travaux soit abandonnée, l'Arrondissement Villeray / St-Michel / Parc-Extension, s'engage à remettre la totalité de cette somme au Patro Villeray dans les soixante (60) jours suivant l'annonce de l'annulation du projet.

Signé à Montréal, le 21 janvier 2026



Eugène Lapierre, président du CA du Patro Villeray

Dossier décisionnel : 1261314001

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1251314003

Unité administrative responsable : Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Direction CSLDS

Projet : Accepter un don d'un montant de 450 000 \$ de l'organisme Patro Villeray Centre de loisirs et d'entraide dans le cadre du projet de réfection du centre Patro Villeray (PAFIRS).

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	X		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu? Priorité 9 : L'organisme Le Patro Villeray offre des services à des fins communautaires et sportives pour les enfants et les citoyens de l'arrondissement.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. Inclusion ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	X		
b. Équité ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	X		
c. Accessibilité universelle ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	X		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Dossier # : 1254539012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 1 600 \$, taxes incluses, pour l'achat de dix (10) billets, pour la participation de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au 40e Grand Prix du Conseil des arts (CAM) qui se tiendra le 2 avril 2026 au Palais des congrès de Montréal.

d'autoriser une dépense de 1 600 \$, taxes incluses, pour l'achat de dix billets concernant la participation de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension (VSP) au 40^e Grand Prix du Conseil des arts (CAM), qui se tiendra le 2 avril 2024 au Palais des congrès de Montréal;

1. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Nadine MEDAWAR **Le** 2026-01-08 09:39

Signataire : Nadine MEDAWAR

Direction de la culture. des sports. des loisirs du développement social
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des
sports_des loisirs et du développement social

IDENTIFICATION

Dossier # :1254539012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 1 600 \$, taxes incluses, pour l'achat de dix (10) billets, pour la participation de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension au 40e Grand Prix du Conseil des arts (CAM) qui se tiendra le 2 avril 2026 au Palais des congrès de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil des arts de Montréal (CAM) organise, chaque année, un événement à l'occasion duquel il dévoile le gagnant de son Grand Prix annuel. C'est l'occasion pour tout le milieu municipal, relié au monde culturel, de se rencontrer et de développer des liens et parfaire les réseaux existants. L'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (VSP) participe chaque année au Grand Prix du Conseil des arts de Montréal. Des représentants de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) sont invités, de même que les élu·es et les élu·es locaux et la Directrice d'arrondissement. De plus, des représentants du milieu culturel de VSP (artistes, organismes, diffuseurs, producteurs, etc.) sont également invités à se joindre à la table de VSP.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 14 0079 - 1254539003 - 1er avril 2025 - Autoriser une dépense de 1 550 \$, taxes incluses, pour l'achat de dix billets concernant la participation de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension au 39^e Grand Prix du Conseil des arts (CAM), qui se tiendra le 17 avril 2025 au Palais des congrès de Montréal.

CA24 14 062 - 1244539001 - 12 mars 2024 - Autoriser une dépense de 1 450 \$, taxes incluses, pour l'achat de dix billets concernant la participation de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension au 38^e Grand Prix du Conseil des arts (CAM), qui se tiendra le 11 avril 2024 au Palais des congrès de Montréal.

DESCRIPTION

Achat d'une table pour dix personnes au nom de VSP au coût de 1 600 \$ pour le 40^e Grand Prix du Conseil des arts, qui se tiendra le 2 avril 2026 au Palais des congrès de Montréal.

JUSTIFICATION

Ce dossier s'inscrit dans les objectifs du Plan d'action culturel 2023-2028 de VSP :
2.3 Assurer le rayonnement de l'offre culturelle de l'arrondissement sur l'ensemble du

territoire et auprès de tous les segments de population;

3.2 Soutenir les actions structurantes du milieu culturel;

4.2 Maintenir, développer et renforcer les partenariats avec les organismes du milieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 1 600 \$, taxes incluses, sera assumée par le budget de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

En raison de la nature du dossier, les priorités de Montréal 2030, les engagements en matière de changements climatiques et les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle ne s'appliquent pas. C'est pourquoi la grille d'analyse Montréal 2030 n'est pas jointe au dossier décisionnel.

Toutefois, ce dossier est relié indirectement à la Priorité 9 de Montréal 2030, soit de consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services. La participation de VSP au 40^e Grand Prix du Conseil des arts (CAM) permet de consolider les liens de VSP avec les organismes culturels de VSP et développer des liens avec d'autres organismes culturels sur le territoire montréalais afin de favoriser le développement du milieu culturel pour les citoyennes et les citoyens de VSP.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe
(Amal AFFANE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane DUCHESNEAU
Adjointe de direction CSLDS

Tél : 514 868-3443
Télécop. : 514 872-4682

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-06

Andréane LECLERC
Cheffe de division de la culture, des
bibliothèques et des événements publics

Tél : - -
Télécop. : -

Dossier # : 1254539012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Objet :	Autoriser une dépense de 1 600 \$, taxes incluses, pour l'achat de dix (10) billets, pour la participation de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension au 40e Grand Prix du Conseil des arts (CAM) qui se tiendra le 2 avril 2026 au Palais des congrès de Montréal.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



1254539012-Billets CAM.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Amal AFFANE
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514 872-6668

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-07

Steve THELLEND
Chef de division,

Tél : 514 346-6255
Division : Ressources financières, matérielles et informationnelles

N° de dossier:

1254539012

Nature du dossier:

Autoriser une dépense de 1 600 \$, taxes incluses, couvrant l'achat de dix (10) billets pour la participation de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au 40e Grand Prix du Conseil des arts (CAM) qui se tiendra le 2 avril 2026 au Palais des congrès de Montréal.

Financement:

Budget de fonctionnement - CR 306400 - Direction de l'arrondissement

Source:

Entité	Source	C Resp	Activité	Objet	S Objet	Interop	Projet	Autre	Cat Actif	Futur
2440.00	10000.306400.01301.54301.000000.0000.000000.000000.000000.000000.000000									

Imputation:

Entité	Source	C Resp	Activité	Objet	S Objet	Interop	Projet	Autre	Cat Actif	Futur
2440.00	10000.306400.07289.53801.000000.0000.000000.000000.000000.000000.000000									

Forfait - 10 billets

Avant taxes

Taxes incluses

Net (crédits)

1,391.61 \$

1,600.00 \$

1,461.01 \$

Nous attestons qu'il y a des fonds disponibles à la clé comptable d'imputation pour assumer les dépenses mentionnées à l'objet du GDD.



Dossier # : 1257761017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement 01-283-125 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint- Michel-Parc-Extension (01-283) » visant à interdire la conversion, en logements, des commerces sur certaines rues commerciales sur le territoire de l'arrondissement.

d'adopter le Règlement 01-283-125 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283) » visant à interdire la conversion, en logements, des commerces sur certaines rues commerciales sur le territoire de l'arrondissement.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2026-01-21 17:14

Signataire : Jocelyn JOBIDON

directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du
territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1257761017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement 01-283-125 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) » visant à interdire la conversion, en logements, des commerces sur certaines rues commerciales sur le territoire de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, un secteur chevauchant les districts de Villeray et de François-Perrault, situé entre l'avenue Christophe-Colomb et le boulevard Saint-Michel (secteur surnommé Villeray-Est pour des fins de simplification), a des enjeux de locaux vacants et de faible offre commerciale de proximité pour les résidents. Pour cette raison, et grâce à un financement du Service du développement économique de 53 000 \$, l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension prévoit réaliser une étude proposant des stratégies de consolidation commerciale. De plus, des actions seront réalisées dès le début de l'année afin de mobiliser les commerçants et animer le secteur.

En prévision de cette étude, la Direction du développement du territoire a proposé de limiter les conversions de locaux commerciaux du rez-de-chaussée en logements dans certaines zones du secteur de Villeray-Est. Effectivement, considérant la hausse des loyers résidentiels, plusieurs conversions ont déjà eu lieu et cela contribue à fragiliser davantage le tissu commercial du secteur. Cela peut aussi entraîner des enjeux de cohabitation importants. Ces enjeux pouvant également se retrouver ailleurs sur le territoire, un avis de motion a été donné par le conseil d'arrondissement en décembre 2025 afin d'interdire toutes les conversions d'ici à ce qu'une analyse plus globale soit effectuée.

Une réflexion supplémentaire a permis d'identifier toutes les artères commerciales à risque au sein de l'arrondissement. À la suite de cet exercice, il est proposé d'étendre l'interdiction de conversion en logements à des rues commerciales situées ailleurs sur le territoire de l'arrondissement. Autrement, ces artères à risque pourraient voir l'offre de commerces de proximité ainsi que le tissu commercial s'effriter. Cette initiative s'inspire de l'intervention réalisée il y a plusieurs années dans le cœur de Villeray, telle que sur la rue de Castelnau Est.

Il est à noter que le Plan d'urbanisme et de mobilité de Montréal (PUM), nouvellement adopté en juin 2025, demande une consolidation de l'offre commerciale sur le territoire, une amélioration des déplacements actifs, et de privilégier une desserte commerciale de proximité. Un des objectifs du PUM est de créer des milieux de vie complète accessible à pied et ainsi assurer la pérennité et le dynamisme des artères commerciales. Il est fortement encouragé de soutenir les actions visant à permettre un meilleur accès aux commerces de

proximité, notamment par des modes actifs. Une demande de modification au règlement de zonage 01-283 est donc soumise pour approbation au conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Il est proposé d'interdire la transformation des locaux commerciaux existants en logements, sur certaines artères commerciales du territoire de l'arrondissement, notamment dans les zones où ses rues assurent une desserte de proximité pour les résidents du quartier. Cette interdiction permettra de consolider et maintenir une offre commerciale de proximité. Elle n'apportera pas de non-conformité aux locaux résidentiels existants au rez-de-chaussée, mais interdira les nouvelles conversions.

Il est ainsi proposé de modifier les grilles de zonage sur certains tronçons des rues commerciales du secteur Villeray-Est telles que Jarry, Tillemont, Villeray, L.-O.-David, Everett et Bélanger, plus précisément pour les zones C02-095, C02-123, C02-124, C02-172, C03-017, C03-018, C03-026, C03-035, C03-040, C03-041 et C03-068 afin d'interdire la conversion de locaux commerciaux au rez-de-chaussée en logements.

Afin d'élargir le territoire protégé pour respecter le souhait de l'arrondissement, les zones suivantes sont ajoutées à la liste: C01-011, C01-012, H01-034, C01-073, C01-074, C01-078, C01-082, C01-083, C01-087, C01-088, C01-116, C01-117, C01-119, C02-046, C02-195 (JT proche de turin), C03-095 (FP Est), C04-029, C04-032, C04-040, C04-049, C04-051, C04-054 et C04-102. Elles représentent des rues commerciales telles que de Liège Ouest et Saint-Roch dans Parc-Extension, Legendre et Émile-Journault dans Saint-Michel ainsi que d'autres tronçons de rues qui desservent la population locale et ne bénéficient d'une protection quelconque.

La présente modification réglementaire est une solution temporaire visant à freiner la conversion des locaux commerciaux le temps que l'arrondissement identifie les solutions permanentes les plus pertinentes. Par exemple, il est prévu qu'une étude de consolidation commerciale du secteur de Villeray-Est soit réalisée en 2026 ainsi qu'une réflexion globale des usages sur le territoire. À la suite des résultats de ces analyses, d'autres modifications et stratégies adaptées à l'ensemble du territoire de l'arrondissement pourront être apportées, notamment dans le cadre de la concordance au nouveau Plan d'urbanisme et de mobilité.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est d'avis que ce projet de règlement devrait être adopté, et ce, pour les raisons suivantes :

- Il est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme et de mobilité ainsi qu'aux orientations du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- Il contribuera à la vitalité commerciale de l'arrondissement;
- Il permettra de limiter la perte des locaux commerciaux dans l'attente de l'étude de consolidation commerciale pour assurer la pérennité de l'offre commerciale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ciblant la priorité suivante :

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

Lien avec les politiques, programmes et priorités de l'arrondissement

Ce projet s'inscrit dans la priorité de l'arrondissement 2026, soit de continuer à encourager l'innovation et le dynamisme économique local, tout en soutenant les artères commerciales des quartiers de VSP.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette modification entraînera un effet de gel sur les transformations à la suite de l'adoption de l'avis de motion.

En reportant l'adoption de cette modification au zonage, d'autres conversions de locaux commerciaux pourront avoir lieu. Cela mettra en péril la fragile et rare continuité commerciale dans ce secteur, contribuera à nuire aux efforts de consolidation du secteur et pourra engendrer des problèmes de cohabitation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- Avis public annonçant la consultation écrite et l'assemblée publique de consultation publié au Bureau Accès Montréal, sur le site Internet de la Ville ainsi que sur la propriété visée;
- Avis public annonçant la période d'approbation référendaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption d'un avis de motion;
- Adoption du premier projet de règlement;
- Consultation écrite;
- Assemblée publique de consultation;
- Adoption du second projet de règlement;
- Période d'approbation référendaire: en vertu de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (A-19.1), des dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;
- Adoption du règlement;
- Certificat de conformité;
- Entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cynthia KABIS PLANTE
agent(e) de recherche

Tél : 514-868-8716
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-11-07

Geneviève BOUCHER
Cheffe de division - urbanisme et services aux
entreprises

Tél : 438-951-2464
Télécop. : -



PR 01-283-125_2026-01-19.docx

**VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION
RÈGLEMENT 01-283-125**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE
VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (01-283)**

Vu l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

Vu les articles 130 et 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À sa séance du 2026, le conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension décrète ce qui suit :

1. Les grilles des usages et des normes de l'annexe C du règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), sont modifiées, à l'égard des zones C01-011, C01-012, H01-034, C01-073, C01-074, C01-078, C01-082, C01-083, C01-087, C01-088, C01-116, C01-117, C01-119, C02-046, C02-095, C02-123, C02-124, C02-172, C02-195, C03-017, C03-018, C03-026, C03-035, C03-040, C03-041, C03-068, C03-095, C04-029, C04-032, C04-040, C04-049, C04-054 et C04-102, par:

a. le remplacement, à la ligne « Tous les niveaux » de la section « USAGES AUTORISÉS », dans toutes les colonnes, la mention « X » par la mention « X(i) »;

b. l'ajout, à la ligne intitulée « Autres dispositions particulières » de la section intitulée « AUTRES DISPOSITIONS », de la disposition suivante:

« (i) Il est interdit de transformer à des fins d'habitation un local occupé par un usage de la famille commerce, ou aménagé pour être occupé par un usage de la famille commerce, et situé au rez-de-chaussée d'un bâtiment. »

GDD 1257761017

Dossier # : 1257761017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Adopter le Règlement 01-283-125 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint- Michel–Parc-Extension (01-283) » visant à interdire la conversion, en logements, des commerces sur certaines rues commerciales sur le territoire de l'arrondissement.



Grille-GDD-Mtl-2030-versionVSP.pdfVSP - Continuité commerciale 6.jpg

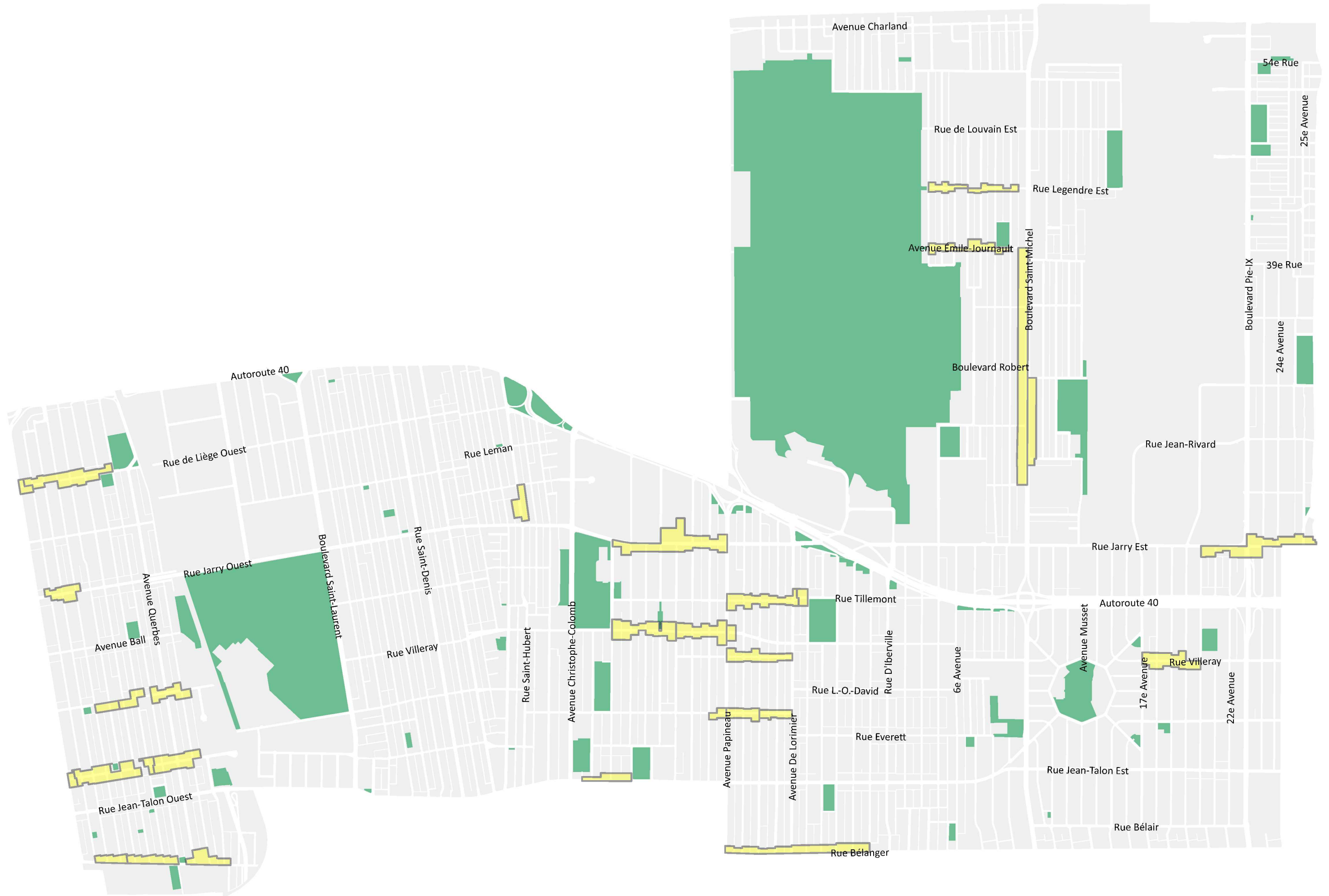
RESPONSABLE DU DOSSIER

Cynthia KABIS PLANTE
agent(e) de recherche

Tél : 514-868-8716

Télécop. : -

VILLERAY - SAINT-MICHEL - PARC-EXTENSION - VILLERAY-EST - ZONES OÙ IL EST INTERDIT DE CONVERTIR UN LOCAL COMMERCIAL EN LOGEMENT AU REZ-DE-CHAUSSÉE



Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1257761017

Unité administrative responsable : Division de l'urbanisme et des services aux entreprises, Direction du développement du territoire, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Projet : Modification réglementaire, commerces dans le secteur Villeray Est

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030?	X		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins;			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ?			
Maintenir le nombre de locaux commerciaux actuels afin d'assurer une offre de commerces de proximités pour les résidents du secteur de Villeray Est.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. Inclusion • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
b. Équité • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	X		

c. Accessibilité universelle			X
Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Dossier # : 1256996017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant l'agrandissement, par l'ajout d'un vestibule en façade, du bâtiment situé au 7185, rue Marquette.

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA23-14001), les plans 1/2 et 2/2 du projet 050625, datés du 15 décembre 2025, préparés par Concepteq et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 janvier 2026, visant l'agrandissement, par l'ajout d'un vestibule en façade, du bâtiment situé au 7185, rue Marquette.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2026-01-21 17:10

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du
territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1256996017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant l'agrandissement, par l'ajout d'un vestibule en façade, du bâtiment situé au 7185, rue Marquette.

CONTENU

CONTEXTE

La présente demande vise à autoriser l'agrandissement par l'ajout d'un vestibule d'un (1) étage de hauteur en façade du bâtiment situé au 7185, rue Marquette. Ce projet est visé par les articles 13 et 14 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001) en ce qui concerne les agrandissements visibles de la voie publique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Principales caractéristiques du projet :

- Hauteur : 2 étages, 7,57 m (tel qu'existant)
- Taux d'implantation : 52 %
- Verdissement : à valider
- Nombre d'arbres : à valider

Réglementation applicable : zone H02-173

- Usages prescrits : H.2, H.3
- Hauteur : 2 étages, 9 m
- Mode d'implantation : contigu
- Taux d'implantation : 35 % à 60 %
- Marge avant principale : 2,5 à 5 m
- Marge latérale : min. 1,5 m
- Secteur d'intérêt patrimonial : non

Caractéristiques de la propriété et du milieu d'insertion

La propriété visée est située du côté est de la rue Marquette, au nord de la rue Jean-Talon

Est, dans le district de François-Perrault. Construit en 1949, le bâtiment résidentiel de deux étages est revêtu d'un parement de pierres artificielles au rez-de-chaussée et de briques d'argile beiges à l'étage et possède un avant-toit en bardeaux d'asphalte de couleur noire. Il est construit en contiguïté à ses voisins qui sont d'apparence similaire. Tout comme ses voisins, le bâtiment possédait à l'origine quatre logements, soit deux par étage.

Description du projet

En 2008, un permis a été émis pour réunir les deux logements du 2^e étage, faisant ainsi passer le nombre total de logements de quatre à trois. En 2023, l'arrondissement a toutefois constaté que des travaux avaient été effectués sans permis afin de réunir le logement de l'étage et ceux du rez-de-chaussée. Un nouveau logement avait également été aménagé au sous-sol. Le propriétaire a donc fait les démarches requises pour régulariser la situation de l'immeuble, qui est maintenant considéré comme un duplex. Toutefois, une non-conformité a été décelée au niveau de l'entrée du bâtiment, car les deux logements ne sont pas séparés par des portes et séparations coupe-feu conformes à la réglementation. Pour remédier à cette situation, le propriétaire de l'immeuble propose aujourd'hui de construire un vestibule d'entrée qui donnera accès à des portes menant à chacun des logements.

Le vestibule projeté a une profondeur de 1,5 m par environ 3 m de large et un seul étage de hauteur. Sa toiture à deux versants est en projection de 50 cm par rapport à la façade du vestibule. Elle est revêtue de bardeaux d'asphalte de couleur noire avec un soffite et un fascia en aluminium noirs également. Le volume de l'agrandissement est quant à lui revêtu d'un parement de pierres semblable au revêtement existant du rez-de-chaussée. Une porte avec panneaux latéraux vitrés est prévue au centre de la façade du vestibule. Elle est accessible par un palier en béton. Le reste de la façade du bâtiment est conservée telle quelle.

En ce qui concerne la gestion des matières résiduelles, il a été demandé au requérant de prévoir un espace sur le terrain privé qui soit caché par un écran végétal d'au moins 1,5 m de hauteur. Les plans qui illustrent actuellement un enclos à déchets sur le domaine public seront corrigés avant l'émission du permis.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est d'avis qu'une suite favorable devrait être accordée à cette demande pour les raisons suivantes :

- l'implantation et la volumétrie de l'agrandissement assurent son intégration par rapport au bâtiment existant et minimisent son impact sur les logements existants;
- le traitement architectural de l'agrandissement s'inspire des caractéristiques architecturales prédominantes dans le milieu d'insertion (ex. : parement de pierres artificielles);
- l'agrandissement projeté permet d'aménager un accès conforme pour le logement du sous-sol par une entrée située au rez-de-chaussée.

À sa séance du 3 septembre 2025, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis défavorable à la demande, et ce, pour les raisons suivantes :

- la proposition ne s'intègre pas dans le milieu d'insertion, puisqu'elle ne reprend pas les caractéristiques architecturales typiques du milieu, notamment au niveau de la forme de la toiture, de sa volumétrie et du type de porte;
- l'agrandissement est d'aspect trop massif par rapport à la façade existante, de par ses dimensions, son traitement architectural et sa matérialité.

Les membres suggèrent que la proposition soit retravaillée, notamment :

- en modifiant la toiture du vestibule afin qu'elle comporte un seul versant orienté vers la rue et en prévoyant une toiture métallique plutôt qu'en bardeaux d'asphalte;
- en réduisant la largeur et la profondeur du vestibule, afin qu'il soit moins massif;
- en prévoyant un modèle de porte sans panneaux latéraux vitrés et de couleur agencée aux éléments métalliques du vestibule;
- en évaluant la possibilité de proposer un autre matériau de revêtement extérieur qui donnerait un aspect plus léger au vestibule.

À la suite de cela, le requérant a modifié le projet des façons suivantes :

- la toiture à deux versants a été remplacée par une toiture à un seul versant orienté vers la rue. Elle est revêtue de tôle métallique de couleur gris foncé;
- la largeur du vestibule a été réduite d'environ 30 cm. Toutefois, le requérant a choisi de ne pas réduire sa profondeur afin de conserver des dimensions intérieures confortables considérant l'ouverture de la porte, etc.;
- la porte d'entrée a été remplacée par un modèle simple (sans impostes) avec une portion vitrée, de couleur gris foncé.

À noter que le matériau de revêtement proposé est le même qu'à l'origine. La Direction estime que les modifications apportées au projet répondent adéquatement aux préoccupations énoncées par le CCU, soit en assurant l'intégration architecturale du vestibule et en réduisant son gabarit.

À sa séance du 10 décembre, le CCU a émis une recommandation favorable au projet aux conditions suivantes :

- que la porte du vestibule soit de la même couleur que les autres portes et fenêtres du bâtiment;
- qu'une gouttière, de la même couleur que le toit, soit prévue pour recueillir l'eau de pluie de la toiture du vestibule.

Les plans ont été révisés pour se conformer à ces exigences. Le dossier est donc transmis au conseil d'arrondissement pour approbation, le cas échéant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Valeur approximative des travaux : 46 573 \$
Frais d'étude de la demande de permis : 456,42 \$
Frais de PIIA : 484 \$

MONTRÉAL 2030

Le projet répond adéquatement aux objectifs et critères de PIIA adoptés conformément aux objectifs de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du permis de transformation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie ROBITAILLE
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-7180
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

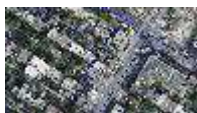
Le : 2025-12-03

Geneviève BOUCHER
Cheffe de division- urbanisme et services aux entreprises

Tél : 438-951-2464
Télécop. :

Dossier # : 1256996017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant l'agrandissement, par l'ajout d'un vestibule en façade, du bâtiment situé au 7185, rue Marquette.



Localisation du site.pngNormes reglementaires.pdfPIIA-Objectifs et critères.pdf



CCU_PV_2025-09-03.pdfCCU_PV_2025-12-10.pdfPlans estampillés.pdf



RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie ROBITAILLE
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-7180
Télécop. :

6.7 PIIA : 7185, rue Marquette	
Présenté par	Invités
Annie Robitaille Conseillère en aménagement	Aucun
Objet	
Approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7185, rue Marquette.	
Commentaires	
Les commentaires ont porté sur : - les normes applicables pour les bacs à déchets en cour avant; - la pierre artificielle sur l'agrandissement proposé versus celle sur la façade existante; - la possibilité d'éviter de faire un agrandissement en aménageant deux portes extérieures sur la façade existante; - la proposition d'ajouter un vestibule qui pourrait permettre d'améliorer l'apparence du bâtiment existant si elle est bien réalisée; - le manque de références dans le contexte immédiat pour la toiture à deux versants et la nécessité de s'appuyer sur les caractéristiques architecturales du milieu d'insertion pour la conception du vestibule; - la possibilité d'aménager une toiture à un seul versant orienté vers l'avant et qui permettrait de créer un toit au-dessus de la porte extérieure s'il est prolongé; - la proposition qui ne s'intègre pas et qui n'est pas acceptable : elle doit être retravaillée; - l'écoulement de l'eau de pluie et de la neige sur les balcons adjacents au vestibule; - la couleur de la toiture; - le fait que le projet, bien qu'il soit de petite envergure, aurait nécessité que le requérant engage un professionnel en architecture pour l'accompagner; - la nécessité de retravailler la pente de toit pour notamment retrouver un langage similaire à ce qui est présent dans le quartier; - le type de fondation prévue pour le vestibule; - le fait qu'on voit rarement des projets d'ajout de vestibule d'un seul étage comme celui-ci - dans le cadre bâti environnant, les avancés possèdent plutôt deux étages ce qui fait en sorte qu'ils sont mieux intégrés à la façade; - le volume proposé qui est très massif et lourd, en contraste avec les auvents que l'on retrouve sur la rue; - la matérialité qui ajoute à l'aspect massif du volume : la possibilité de proposer un vestibule plus vitré ou d'utiliser un autre matériau de revêtement (brique? revêtement léger/crépis?); - une facture contemporaine qui serait souhaitable; - la multiplication des matériaux en façade.	
CCU25-09-03-PIIA05	Résultat : Défavorable
CONSIDÉRANT L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés par le PIIA; Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement de refuser la demande	

soumise telle que présentée, et ce, pour les raisons suivantes :

- la proposition ne s'intègre pas dans le milieu d'insertion, puisqu'elle ne reprend pas les caractéristiques architecturales typiques du milieu, notamment au niveau de la forme de la toiture, de sa volumétrie et du type de porte;
- l'agrandissement est d'aspect trop massif par rapport à la façade existante, de par ses dimensions, son traitement architectural et sa matérialité.

Les membres suggèrent que la proposition soit retravaillée, notamment :

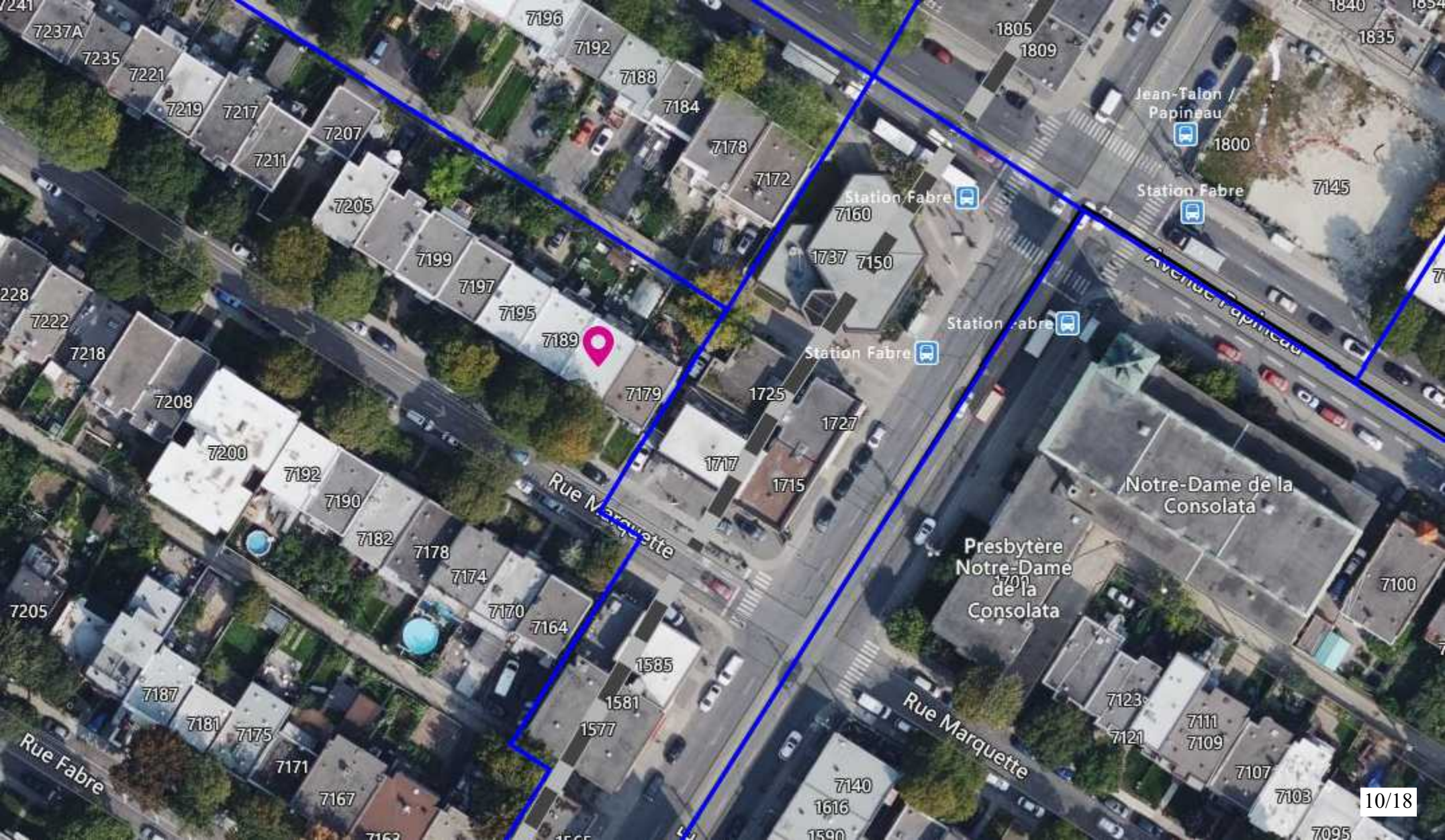
- en modifiant la toiture du vestibule afin qu'elle comporte un seul versant orienté vers la rue et en prévoyant une toiture métallique plutôt qu'en bardeaux d'asphalte;
- en réduisant la largeur et la profondeur du vestibule, afin qu'il soit moins massif;
- en prévoyant un modèle de porte sans panneaux latéraux vitrés et de couleur agencée aux éléments métalliques du vestibule;
- en évaluant la possibilité de proposer un autre matériau de revêtement extérieur qui donnerait un aspect plus léger au vestibule.

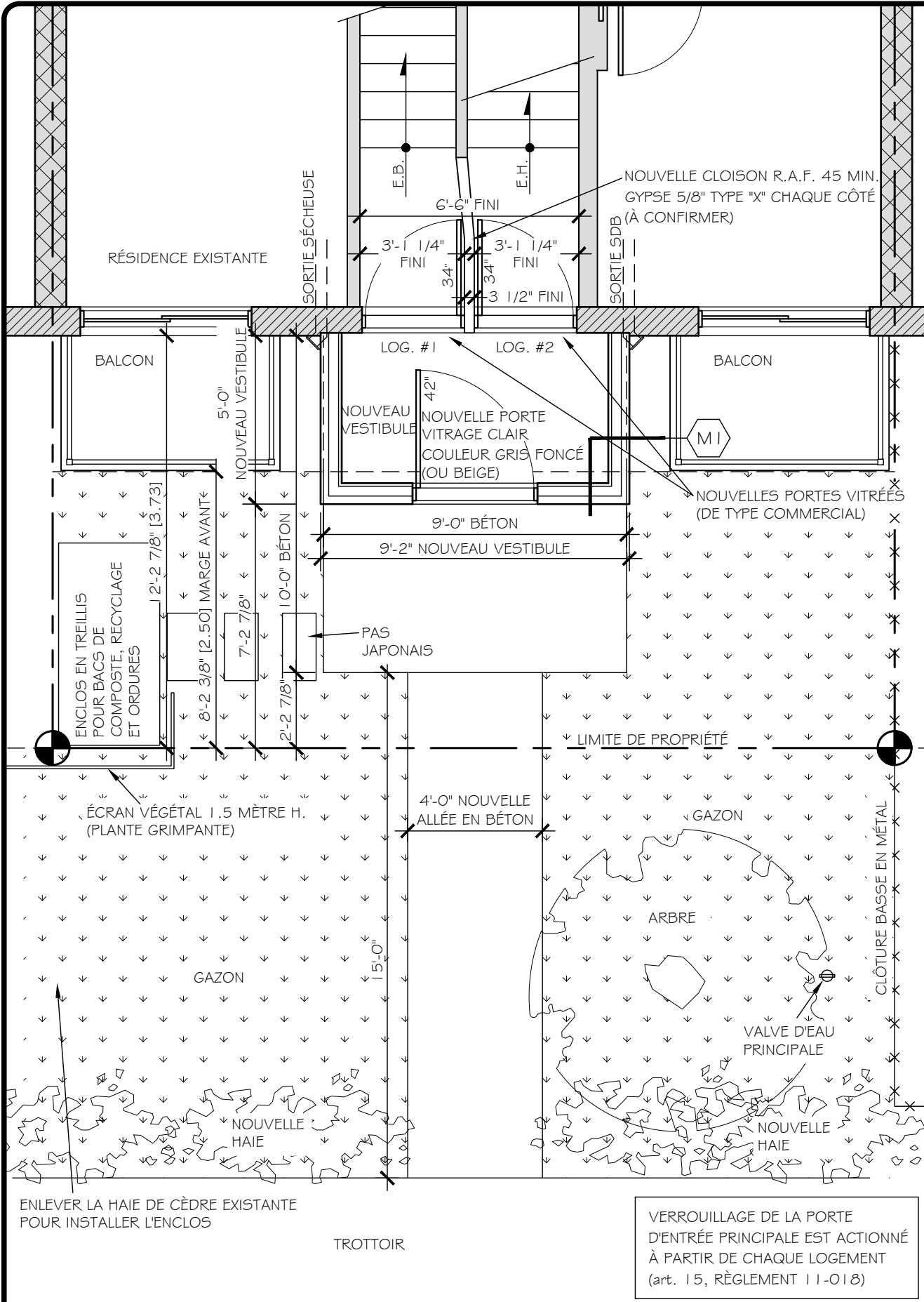
Il est proposé par Bruno Morin

appuyé par Charles Dauphinais

ADOPTÉ à l'unanimité.

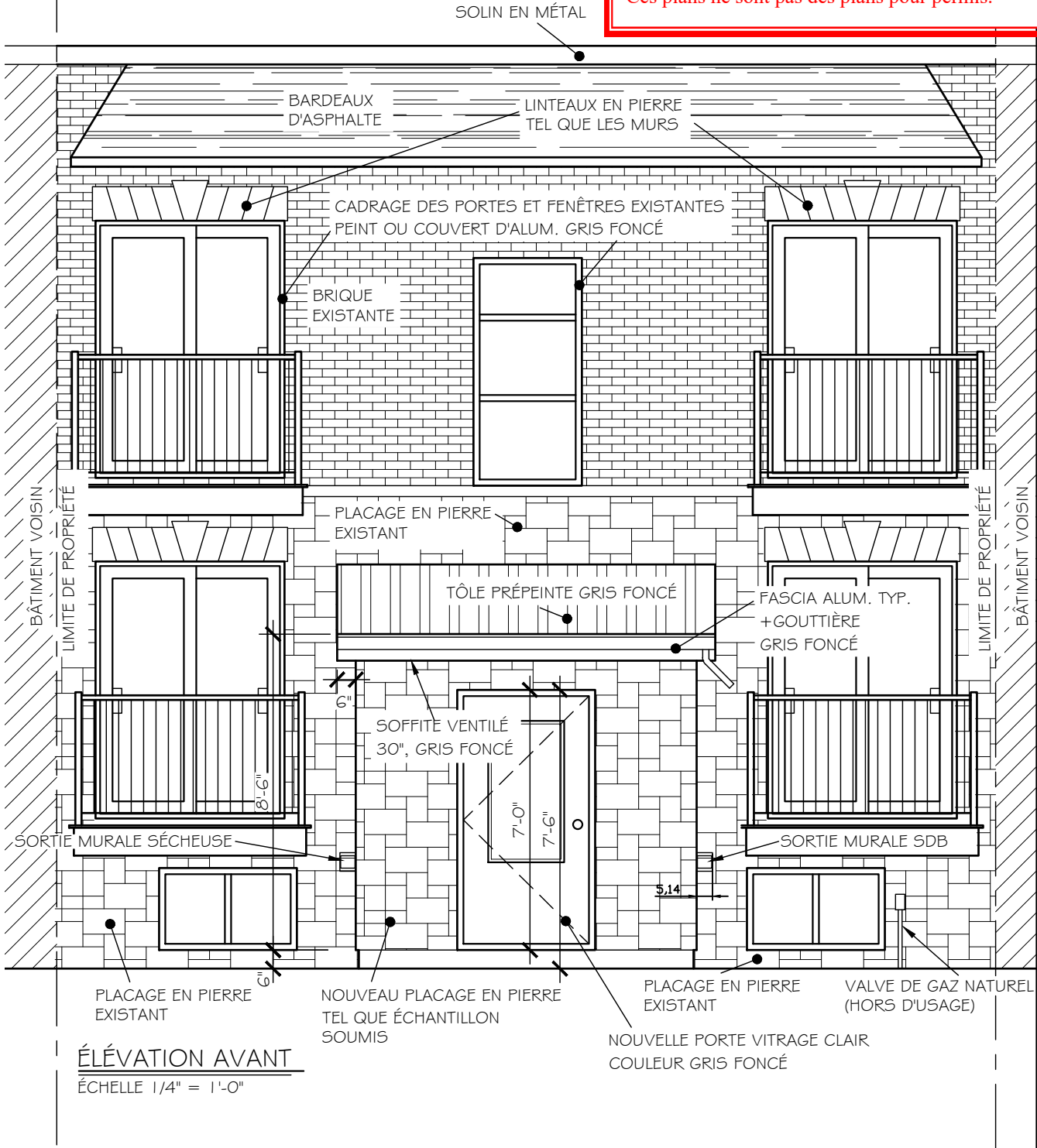
6.3 PIIA : 7185, rue Marquette	
Présenté par	Invités
Annie Robitaille Conseillère en aménagement	Aucun
Objet	
Approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7185, rue Marquette.	
Commentaires	
Les commentaires ont porté sur: - les objectifs et critères du Règlement sur les PIIA qui favorisent habituellement une facture plus contemporaine; - le choix d'un matériau contemporain plus neutre qui permettrait peut-être une meilleure intégration; - les commentaires formulés lors d'une séance précédente sur le matériau de revêtement proposé; - la façade qui comporte déjà une multitude de matériaux différents; - le langage architectural qui diffère entre les propositions; - la nécessité d'aménager un vestibule afin de séparer les entrées des logements; - le type de porte proposé sur l'agrandissement et sa couleur; - le fait qu'une gouttière devra être installée au niveau du toit du vestibule et qu'il sera important d'agencer sa couleur avec celle du toit; - l'agencement de la pierre proposée avec celle existante sur la façade; - les modifications apportées au projet depuis le dernier passage au CCU qui répondent aux commentaires formulés par les membres; - le souhait d'agencer les couleurs et les matériaux en façade; - la difficulté d'intégrer l'agrandissement proposé malgré sa petite taille; - la couleur de la porte qui devrait être la même que celle des autres portes et fenêtres (soit tout gris ou tout blanc).	
CCU25-12-10-PIIA02	Résultat : Favorable
CONSIDÉRANT L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés par le PIIA; Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande soumise telle que présentée, aux conditions suivantes : - que la porte du vestibule soit de la même couleur que les autres portes et fenêtres du bâtiment; - qu'une gouttière, de la même couleur que le toit, soit prévue pour recueillir l'eau de pluie de la toiture du vestibule. Il est proposé par Camilla Chiari appuyé par Mimi Pontbriand ADOPTÉ à l'unanimité.	





PLAN DU RDC
ÉCHELLE 1/4" = 1'-0"

rue MARQUETTE



ÉLÉVATION AVANT
ÉCHELLE 1/4" = 1'-0"

Direction du développement du territoire

Arrondissement de
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 1256996017
Date : 2026-01-15

Ces plans ne sont pas des plans pour permis.

RÉVISIONS			
REV	DESCRIPTION	PAR	DATE
0	POUR CCU	P.A.	06-06-25
1	POUR CCU	P.A.	29-07-25
2	POUR CCU	P.A.	27-10-25
3	POUR CCU	P.A.	31-10-25
4	POUR CCU	P.A.	15-12-25



NOTES GÉNÉRALES:

- L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET LES CONDITIONS DU SITE DE CONSTRUCTION ET AVISER LES PERSONNES RESPONSABLES DE TOUTES ERREURS ET/OU OMISSIONS AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX.
- LA CONSTRUCTION DEVRA ÊTRE EXÉCUTÉE SELON LES RÈGLES DE L'ART ET AVEC LES CODES FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX EN VIGUEUR.

- M1 NOUVEAU MUR
 - PLACAGE EN PIERRE (TEL QUE L'EXISTANT)
 - GRILLAGE MÉTALLIQUE ET MORTIER
 - MEMBRANE PARE-AIR
 - PANNEAU OSB 1/2"
 - MONTANTS 2"x4"@16"c/c
 - ISOLANT 2"x6"@16"c/c
 - FOURRURES 1"x3"@16"c/c
 - GYPSE 1/2" VISSÉ
- T1 NOUVEAU TOIT
 - TÔLE PRÉPEINTE, GRIS FONCÉ
 - 2 COUCHES FOURRURES 1"x3"@12"c/c
 - MEMBRANE DE TOIT
 - PANNEAU OSB 5/8"
 - SOLIVES 2"x6"@16"c/c
 - ISOLANT GICLÉ 6"
 - FOURRURES 1"x3"@16"c/c
 - GYPSE 1/2" VISSÉ

PROJET:

NOUVELLE ENTRÉE
7185 MARQUETTE
MTL, QC

DESSIN:

PLAN ET ÉLÉVATION

CONÇU PAR:
BERNARD BEAULIEU

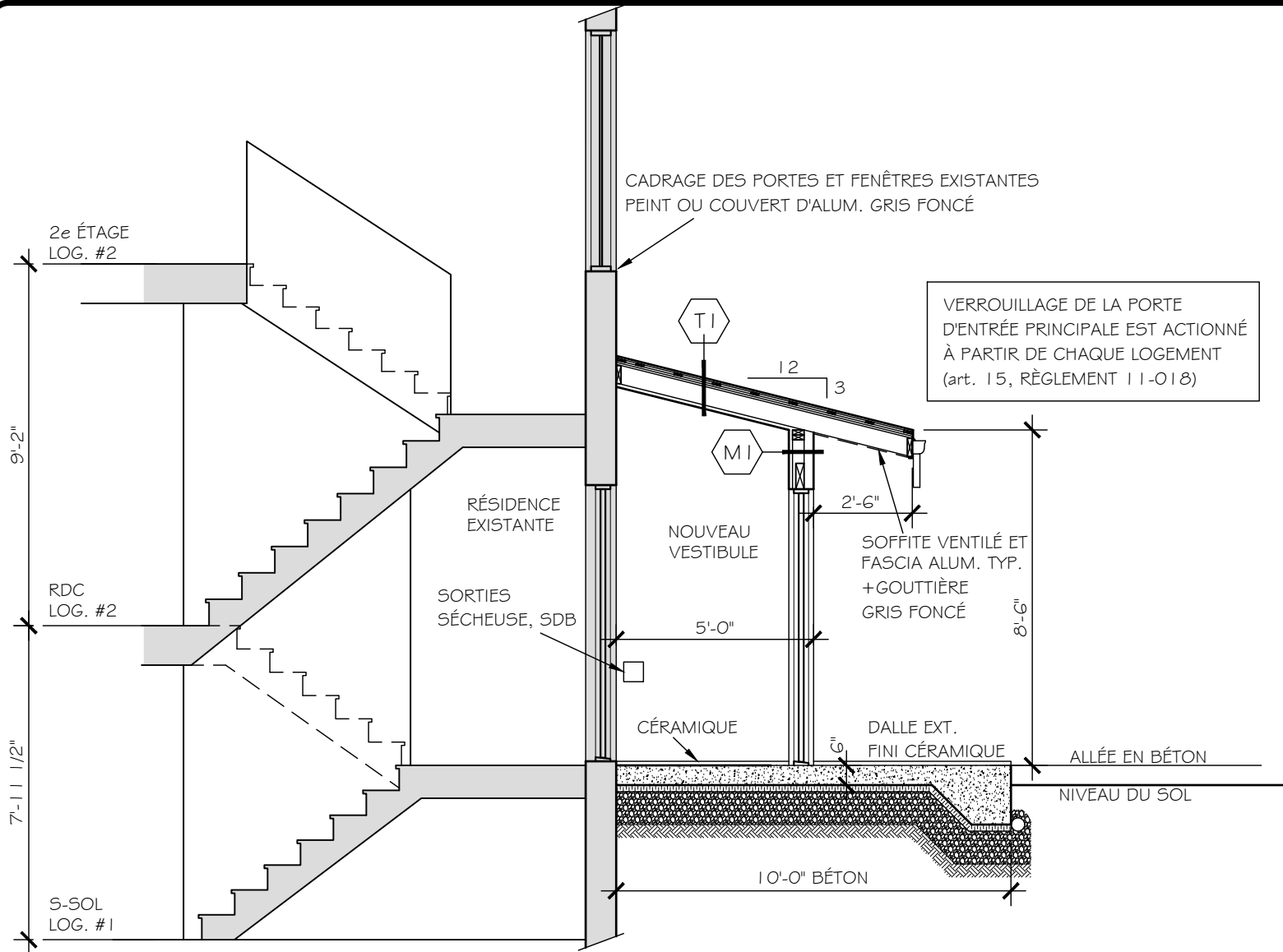
DESSINÉ PAR:
PASCAL ALAGIA

DATE:
JUN 2025

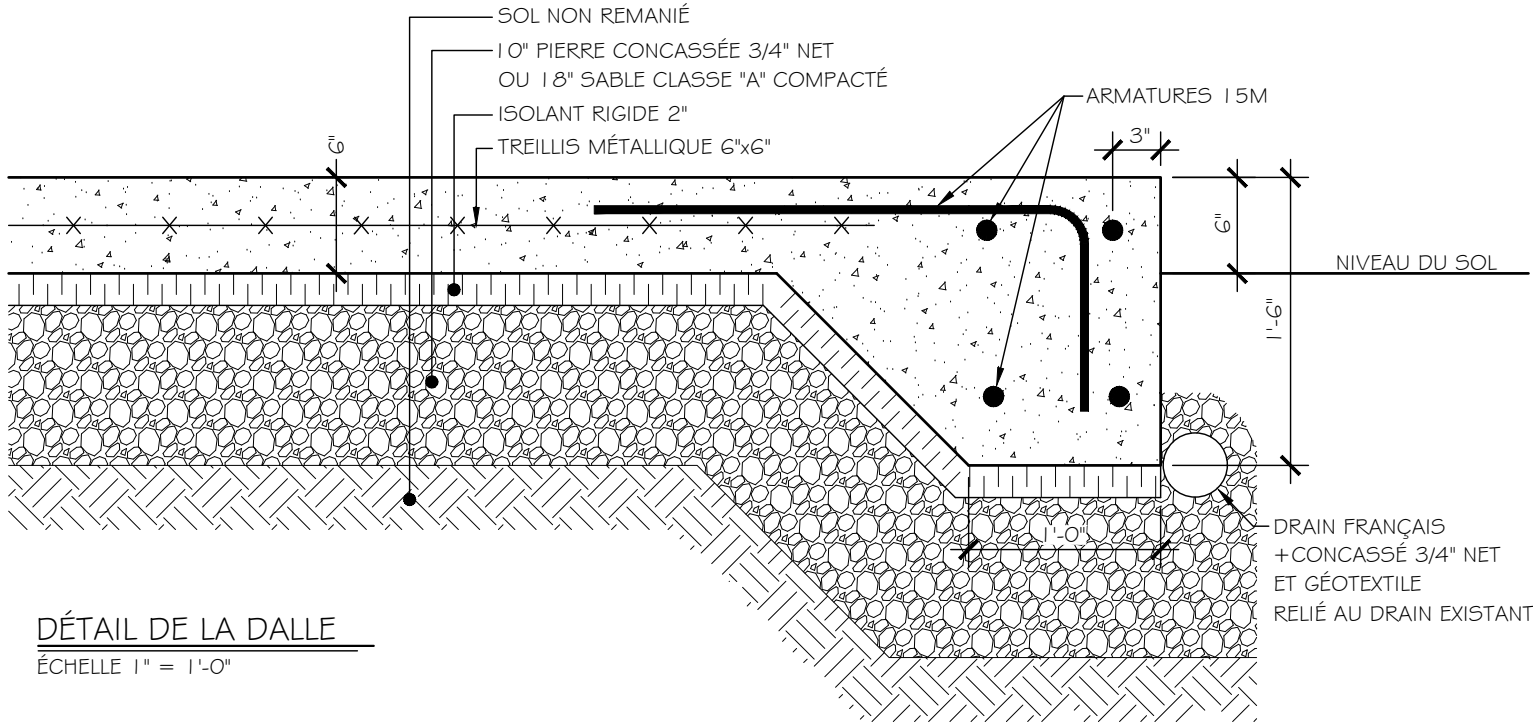
ÉCHELLE:
1/4"= 1'-0"

NO. DU PROJET	NO. DE PAGE
050625	1 / 2

11/18



COUPE DE L'ENTRÉE
ÉCHELLE 1/4" = 1'-0"



DÉTAIL DE LA DALLE
ÉCHELLE 1" = 1'-0"

Direction du développement du territoire

Arrondissement de
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Ville de Montréal

GDD : 1256996017
Date : 2026-01-15

Ces plans ne sont pas des plans pour permis.

RÉVISIONS			
REV	DESCRIPTION	PAR	DATE
0	POUR CCU	P.A.	06-06-25
1	POUR CCU	P.A.	29-07-25
2	POUR CCU	P.A.	27-10-25
3	POUR CCU	P.A.	31-10-25
4	POUR CCU	P.A.	15-12-25



- NOTES GÉNÉRALES:
- L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET LES CONDITIONS DU SITE DE CONSTRUCTION ET AVISER LES PERSONNES RESPONSABLES DE TOUTES ERREURS ET/OU OMISSIONS AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX.
 - LA CONSTRUCTION DEVRA ÊTRE EXÉCUTÉE SELON LES RÈGLES DE L'ART ET AVEC LES CODES FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX EN VIGUEUR.

- MI NOUVEAU MUR
- PLACAGE EN PIERRE (TEL QUE L'EXISTANT)
 - GRILLAGE MÉTALLIQUE ET MORTIER
 - MEMBRANE PARE-AIR
 - Panneau OSB 1/2"
 - MONTANTS 2"x4"@16"c/c
 - ISOLANT GICLÉ 3 1/2"
 - FOURRURES 1"x3"@16"c/c
 - GYPSÉ 1/2" VISSÉ
- TI NOUVEAU TOIT
- TÔLE PRÉPEINTE, GRIS FONCÉ
 - 2 COUCHES FOURRURES 1"x3"@12"c/c
 - MEMBRANE DE TOIT
 - Panneau OSB 5/8"
 - SOLIVES 2"x6"@16"c/c
 - ISOLANT GICLÉ 6"
 - FOURRURES 1"x3"@16"c/c
 - GYPSÉ 1/2" VISSÉ

PROJET:

NOUVELLE ENTRÉE
7185 MARQUETTE
MTL, QC

DESSIN:

COUPE ET
DÉTAIL

CONÇU PAR:

BERNARD BEAULIEU

DESSINÉ PAR:

PASCAL ALAGIA

DATE:

JUIN 2025

ÉCHELLE:

TEL QU'INDIQUÉ

NO. DU PROJET	NO. DE PAGE
050625	2 / 2

12/18

...

CHAPITRE II - NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET AGRANDISSEMENTS

SECTION I - BÂTIMENT DES FAMILLES HABITATION, COMMERCE OU ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

SOUS-SECTION II - AGRANDISSEMENT VISIBLE DE LA VOIE PUBLIQUE

- 13.** Une intervention visée à l'article 9 relative à un agrandissement visible de la voie publique doit répondre aux objectifs suivants :

Objectif 1 : contribuer au développement d'un milieu de vie à échelle humaine;

Objectif 2 : encourager la conception et la construction de bâtiments durables et de qualité;

Objectif 3 : favoriser une architecture qui s'harmonise avec le cadre bâti et le paysage environnant;

Objectif 4 : réduire l'effet des îlots de chaleur, améliorer la biodiversité et favoriser la rétention des eaux pluviales;

Objectif 5 : concevoir des aménagements écoresponsables, qui favorisent la mobilité durable (autopartage, transport collectif, transport actif);

Objectif 6 : concevoir des aménagements sécuritaires, inclusifs et confortables pour l'ensemble de la population.

- 14.** Dans l'atteinte de ces objectifs, l'intervention doit répondre adéquatement aux critères d'évaluation ci-dessous, lorsqu'ils sont applicables :

1 - Implantation et volumétrie

1.1 : l'implantation et la volumétrie de l'agrandissement reflètent l'usage prévu sur le site et assurent son intégration dans le milieu d'insertion;

1.2 : l'implantation d'un agrandissement dans une cour favorise l'aménagement de cours latérales et arrière qui s'intègrent à celles des bâtiments voisins au niveau des dimensions et de la forme;

1.3 : l'implantation et la volumétrie de l'agrandissement minimisent l'impact sur les logements existants (fenestration, balcon, etc.) ou vise à l'amélioration de ces derniers;

- 1.4 : l'implantation de l'agrandissement tend à préserver les arbres matures et en bonne santé;
- 1.5 : l'implantation de l'agrandissement assure une cohérence dans le cadre bâti existant et permet de minimiser les nuisances sur les propriétés adjacentes;
- 1.6 : les marges de recul et le positionnement des éléments en saillie pour un agrandissement dans une cour favorisent les aménagements paysagers en pleine terre d'un seul tenant et assure la viabilité des arbres existants et proposés;
- 1.7 : pour un rez-de-chaussée résidentiel, l'implantation et la volumétrie de l'agrandissement favorisent un dégagement entre la fenestration du rez-de-chaussée et le trottoir afin d'assurer une intimité dans les logements;
- 1.8 : une transition dans la volumétrie est favorisée lorsque l'agrandissement est adjacent à une zone où le nombre maximal d'étages prescrit est inférieur au nombre d'étages de l'agrandissement proposé.
- 1.9 : le projet d'agrandissement minimise ses effets sur l'éclairage naturel et l'ensoleillement des propriétés voisines;
- 1.10 : l'implantation et la volumétrie de l'agrandissement tendent à maintenir des vues sur la montagne, et à les mettre en valeur si le terrain est identifié comme étant un terrain à transformer, lorsque ce bâtiment est situé à l'extrémité ou sur le parcours d'une vue vers le mont Royal identifiée sur la carte de l'annexe A, et telles qu'illustrées aux documents intitulés « Illustrations des vues d'intérêt offertes vers le mont Royal » joints à l'Annexe E;
- 1.11 : l'accessibilité universelle est favorisée pour l'agrandissement lorsque son emplacement et sa superficie le permet, notamment par la réduction de la différence de hauteur entre une voie publique et un étage du bâtiment, l'aménagement de sentiers sécuritaires et éclairés entre un bâtiment et une voie publique et l'aménagement de cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite à proximité des accès.

2 - Traitement architectural

- 2.1 : le traitement architectural de l'agrandissement s'inspire des caractéristiques architecturales prédominantes dans le milieu d'insertion (niveaux des planchers, matériaux de parement, saillies, localisation et types d'escaliers et d'accès au bâtiment, ouvertures, etc.) tout en adoptant un langage architectural contemporain qui permet de distinguer les époques de construction;
- 2.2 : l'agrandissement met en valeur la volumétrie et l'architecture du bâtiment d'origine lorsque ce dernier présente des éléments d'intérêt, notamment par la conservation d'un couronnement;

- 2.3 : la réfection de la façade existante permet une amélioration du cadre bâti, une meilleure intégration de l'agrandissement ou le retour aux composantes d'origine;
- 2.4 : les revêtements proposés pour les façades visibles de la voie publique sont reconnus pour leur durabilité et sont compatibles avec ceux du bâtiment d'origine;
- 2.5 : les matériaux utilisés tendent à avoir un faible impact environnemental et à réduire l'effet des îlots de chaleur;
- 2.6 : la palette de revêtement proposée est restreinte et s'intègre dans le milieu;
- 2.7 : les proportions et l'emplacement des ouvertures contribuent à l'éclairage naturel des espaces intérieurs en fonction des usages du bâtiment;
- 2.8 : les ouvertures sont orientées pour favoriser la ventilation naturelle, l'efficacité énergétique du bâtiment et le confort thermique des espaces intérieurs, tout en assurant une intégration dans le milieu d'insertion;
- 2.9 : lorsque le projet est situé sur un terrain de coin, il marque l'intersection avec une composition de façade dynamique qui s'harmonise au cadre bâti des rues sur lesquelles il fait front;
- 2.10 : l'accès des logements du sous-sol par une entrée située au rez-de-chaussée est favorisé;
- 2.11 : les espaces libres du bâtiment (notamment : balcons, loggias et terrasses) sont compatibles avec ceux des bâtiments que l'on retrouve dans le milieu d'insertion et assurent des espaces individuels et collectifs suffisants, fonctionnels et de qualité;
- 2.12 : l'agrandissement d'un bâtiment à vocation mixte présente un traitement architectural intégrant une transition claire entre les usages;
- 2.13 : un rez-de-chaussée commercial doit maximiser la transparence des vitrines et le pourcentage d'ouvertures afin d'entretenir une relation visuelle importante avec la rue et contribuer à l'ambiance du domaine public;
- 2.14 : les entrées sur l'agrandissement sont marquées afin d'assurer leur lisibilité et une distinction entre les usages;
- 2.15 : pour un projet commercial ou institutionnel, la planification des enseignes doit faire partie intégrante du concept architectural du projet d'agrandissement;
- 2.16 : les équipements mécaniques sont positionnés de manière à minimiser les nuisances sur le voisinage et limiter leurs impacts visuels depuis la voie publique;
- 2.17 : si des écrans visuels ou des constructions servant à réduire la visibilité des équipements mécaniques sont prévus, ceux-ci doivent s'harmoniser avec l'architecture du bâtiment par leur positionnement, leur couleur et leur matérialité;

- 2.18 : l'éclairage sécuritaire des espaces de vie et de circulation est prévu de manière à ne pas créer de nuisances à l'extérieur du terrain qu'il dessert;
- 2.19 : l'éclairage architectural des bâtiments institutionnels minimise son impact sur le ciel et favorise la cohabitation avec les usages résidentiels;
- 2.20 : le projet d'agrandissement tend à considérer la présence d'espèces vulnérables dans les transformations apportées au bâtiment, notamment lorsqu'il y a présence d'une cheminée en maçonnerie.

3 - Aménagement extérieur

- 3.1 : pour un agrandissement dans une cour, les aménagements paysagers tendent à protéger et mettre en valeur les composantes paysagères liées au site (notamment : présence d'arbres et d'aménagements paysagers) de manière à contribuer au paysage urbain et à éviter l'abattage des arbres existants.
- 3.2 : l'abattage d'arbres pour permettre l'agrandissement est dûment justifiée et compensée par la plantation de nouveaux arbres à moyen ou grand déploiement;
- 3.3 : l'aménagement des cours affectées par l'agrandissement favorise le verdissement, la biodiversité, la mixité de végétaux, l'utilisation d'espèces indigènes et la plantation, en pleine terre, d'arbres à moyen ou grand déploiement;
- 3.4 : l'aménagement d'une cour anglaise ou d'une margelle est peu perceptible de la voie publique, et s'intègre à l'architecture du bâtiment et à l'aménagement paysager du terrain;
- 3.5 : le projet favorise le verdissement des toitures notamment à des fins d'agriculture urbaine, en étant doté des installations et équipements nécessaires à son entretien;
- 3.6 : le projet d'agrandissement préconise une gestion durable et intégrée des eaux de pluie et de fonte en favorisant la rétention naturelle sur le site et la percolation des espaces résiduels au sol;
- 3.7 : l'espace dédié à l'entreposage et à la collecte des matières résiduelles est ajusté en fonction de l'agrandissement et son aménagement vise à minimiser les nuisances qui lui sont associées, notamment le bruit, la propreté et les odeurs;
- 3.8 : les accès aux nouvelles aires de stationnement et de chargement sont limités, justifiés et localisés de manière à réduire les impacts sur la propriété et dans le voisinage;
- 3.9 : le nombre d'unités de stationnement proposé pour l'agrandissement est justifié par une analyse des besoins des différents usages proposés sur le site et la proximité des modes de transports actifs et collectifs;

- 3.10 : lorsqu'un projet comprend du stationnement, le stationnement intérieur est privilégié et l'utilisation des modes de transport actifs et collectifs est favorisée (aménagement pour cyclistes, piétons, autopartage, etc.);
- 3.11 : le projet tend à prendre en compte les points bas et les secteurs à risques d'inondations lors des fortes pluies dans l'aménagement des voies d'accès au bâtiment;
- 3.12 : l'éclairage sécuritaire des nouvelles aires de stationnement et de chargement est prévu de manière à assurer une bonne visibilité des lieux ainsi qu'à procurer un sentiment de sécurité aux usagers et à ne pas créer de nuisance à l'extérieur du terrain qu'il dessert (diminution de la hauteur des fûts des lampadaires, l'orientation de l'éclairage vers le bas et l'emploi de dispositifs qui limitent la diffusion latérale de la lumière);

Grille des usages et des normes

USAGES AUTORISÉS

ZONE : H02-173

Catégories d'usages autorisés		Principal						
Habitation		H.2	H.3					
Commerce								
Industrie								
Équipements collectifs et institutionnels								
Niveaux de bâtiment autorisés								
Rez-de-chaussée (RDC)								
Inférieurs au RDC								
Immédiatement supérieur au RDC (2 ^e étage)								
Tous sauf le RDC								
Tous les niveaux		X	X					
Autres exigences particulières								
Usages uniquement autorisés								
Usages exclus								
Nombre de logements maximal								
Superficie des usages spécifiques	max (m ²)							
Distance entre deux restaurants	min (m)							
Catégorie de débit de boissons alcooliques (A-B-C-D-E)								
Café-terrasse autorisé								

CADRE BÂTI

Hauteur								
En mètre	min/max (m)	0/9	0/9					
En étage	min/max	2/2	2/2					
Implantation et densité								
Largeur du terrain	min (m)	-	-					
Mode d'implantation (I-J-C)		C	C					
Taux d'implantation au sol	min/max (%)	35/60	35/60					
Densité	min/max	-	-					
Marges								
Avant principale	min/max (m)	2,5/5	2,5/5					
Avant secondaire	min/max (m)	-	-					
Latérale	min (m)	1,5	1,5					
Arrière	min (m)	3	3					
Apparence d'un bâtiment								
Pourcentage d'ouvertures	min/max (%)	10/40	10/40					
Pourcentage de maçonnerie	min (%)	80	80					
Patrimoine								
Secteur d'intérêt patrimonial (A, AA, B, F)								-

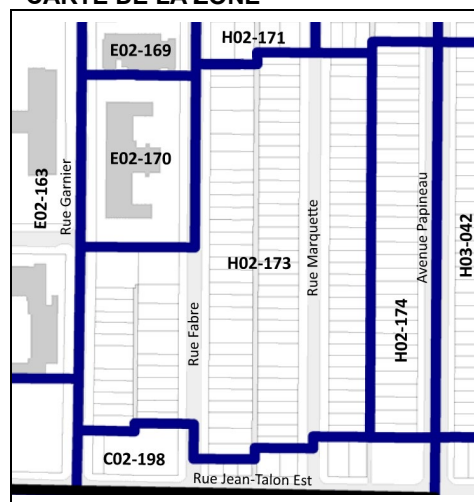
AUTRES DISPOSITIONS

Dispositions particulières	
Articles visés	-
Autres dispositions particulières	
Enseignes	
Catégorie d'affichage	A-0
Règlements discrétionnaires	
PIIA (secteur)	-
PAE	-

MISES À JOUR

01-283-108 (2021-01-19)
01-283-116 (2023-04-04)
01-283-119 (2024-09-03)

CARTE DE LA ZONE



****Cette grille contient des dispositions applicables à la zone concernée. D'autres dispositions, dont celles générales, se retrouvent dans le texte du règlement.**



Dossier # : 1256996024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment de trois (3) étages comportant 26 logements, sur la propriété située au 7965, boulevard de l'Acadie.

Il est recommandé d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA23-14001), les plans A-025, A-300, A-301, A-350, datés du 22 janvier 2026, préparés par ACDF architecture et Lemay et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 23 janvier 2026, visant la construction d'un bâtiment de trois (3) étages comportant 26 logements sur la propriété située au 7965, boulevard de l'Acadie.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2026-01-23 10:57

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du
territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1256996024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment de trois (3) étages comportant 26 logements, sur la propriété située au 7965, boulevard de l'Acadie.

CONTENU

CONTEXTE

La présente demande vise à autoriser la construction d'un immeuble de trois (3) étages comportant 26 logements sur la propriété située au 7965, boulevard de l'Acadie. Ce projet est visé par les articles 9, 11 et 12 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement (RCA23-14001) en ce qui concerne les nouvelles constructions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CD25-02 - 1er octobre 2025 : Autoriser la démolition du bâtiment situé au 7965, boulevard de l'Acadie et approuver le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé visant la mise à niveau du terrain et la plantation de gazon sur toute sa superficie.

DESCRIPTION

Contexte de la demande

La présente demande vise un projet de logements sociaux porté par la Coopérative d'Habitation Monde-Uni, un organisme regroupant des résidents du quartier Parc-Extension. Il a été sélectionné dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec – Volet 3 : Initiative de logements hautement préfabriqués, de la Société d'habitation du Québec. La livraison du projet est souhaitée avant la fin de l'année 2026. Dans le cadre de ce programme de financement, le projet est réalisé en mode de conception-construction en planification optimisée : l'organisme a été jumelé avec un consortium d'entrepreneurs et de concepteurs, et bénéficie d'une conception prédéfinie qui a été adaptée aux conditions d'implantation du site ainsi qu'à certaines exigences de l'organisme, notamment en ce qui concerne la typologie des logements.

Principales caractéristiques du projet :

- Nombre de logements : 26
 - studios : 17 (65 %)
 - 1 c.-à-c. : 9 (35 %)
- Hauteur : 10,95 m

- Taux d'implantation : 65 %
- Marge avant : 2,8 m
- Marge arrière : 3 m
- Verdissement : 68 %
- Nombre d'arbres : 6 (nouveaux)
- Nombre d'unités de stationnement : 0
- Gestion des matières résiduelles : local à déchets climatisé et espace aménagé en bordure de la rue pour la collecte

Réglementation applicable : zone H01-040

- Usages prescrits : H.4 à H.6 (4 à 36 logements)
- Hauteur : 3 étages et 12,5 m
- Mode d'implantation : isolé, jumelé ou contigu
- Taux d'implantation : 35 % à 65 %
- Marge avant principale : 2,5 m à 5 m
- Marge latérale : 1,5 m
- Marge arrière : 3 m
- Secteur d'intérêt patrimonial : non

Règlement pour une métropole mixte : le projet n'est pas assujéti à l'application du Règlement 20-041 de par sa superficie (moins de 1800 m²) et puisqu'il vise la réalisation de logement social ou abordable.

Caractéristiques de la propriété et du milieu d'insertion

La propriété se situe dans un milieu plutôt hétérogène quant au gabarit et à l'implantation des bâtiments. La hauteur des immeubles implantés sur le boulevard de l'Acadie est variable : la majorité des constructions comportent de 1 à 4 étages, mais on retrouve également quelques tours de 8 à 15 étages. Les typologies architecturales de ces bâtiments majoritairement résidentiels varient également, puisque le secteur se compose autant de maisons unifamiliales et de plex que d'immeubles appartements abritant quelques dizaines de logements. Toutefois, une grande partie des bâtiments ont été construits à la même période, soit les années 50 et 60. En termes d'implantation, certains bâtiments sont en mode isolé ou jumelé, alors que d'autres sont implantés en contiguïté. La profondeur des cours avant varie aussi, alors que l'espace restreint appartenant au domaine public permet la présence de quelques arbres et lampadaires, bordant un étroit trottoir. Les logements sont donc peu protégés du bruit et de la pollution atmosphérique générés par la forte circulation automobile sur le boulevard de l'Acadie. Ce dernier comporte six voies de circulation divisées par un terre-plein central.

La propriété visée est composée de trois lots qui forment un terrain de 38,1 m de large par 20,73 m de profond. Du côté ouest du boulevard de l'Acadie, elle fait face à une clôture et à une bande végétalisée camouflant les maisons unifamiliales de Ville de Mont-Royal. Du côté est, la propriété donne sur une ruelle privée dont les résidents se sont approprié l'espace avec le temps. Une clôture délimite ainsi le terrain des cours arrière des bâtiments résidentiels de deux à trois étages, donnant sur la rue Birnam.

Description du projet

Le bâtiment projeté comporte 26 logements répartis dans un volume de trois étages hors sol qui occupe environ 65 % de la superficie du terrain. La façade est implantée à 2,8 m de la limite d'emprise de la voie publique, alors que les marges latérales sont de 2,1 m du côté sud et 1,6 m du côté nord. La nouvelle construction respecte également la marge minimale de 3

m à l'arrière, mais la cour pourrait être potentiellement plus profonde si l'organisme parvient à acquérir une partie de la ruelle non-utilisée. La hauteur totale du bâtiment est d'environ 11 m, alors que le niveau du rez-de-chaussée est situé à moins de 50 cm du niveau du sol. Grâce à l'aménagement d'une rampe à l'entrée de l'immeuble, le rez-de-chaussée est accessible aux personnes à mobilité réduite. Ainsi, l'ensemble des logements dans le bâtiment sont conçus de manière à être minimalement accessibles, malgré qu'il n'y ait pas d'ascenseur, et trois des logements du rez-de-chaussée sont même de conception adaptable. Les deux tiers des logements sont des studios d'environ 42 m² (450 pi²). Neuf logements comportent une chambre à coucher et une superficie d'environ 52 m² (560 pi²). L'immeuble possède également un sous-sol partiel dédié à des espaces de rangement privatifs et des unités de stationnement pour vélos (29).

Le bâtiment étant situé sur une voie routière à débit important, une étude acoustique a été demandée afin de valider que le niveau sonore à l'intérieur du bâtiment respectera un maximum de 40 dBA Leq (24h). Le rapport d'expertise transmis à la Direction confirme que la conception du bâtiment lui permettra de respecter cette norme.

La façade du bâtiment est majoritairement revêtue de briques de couleur rouge avec des taches brunâtres ou beiges et de format métrique. Des insertions de revêtement métallique composé de lattes verticales de couleur gris anthracite viennent donner du rythme à la façade. Des balcons et colonnes en saillie et une marquise complètent l'habillage de la façade. Pour alléger l'apparence des balcons, les fascias sont de couleur plus pâle que les autres éléments métalliques. De plus, pour ne pas surcharger la façade, certains logements n'ont pas de balcons, mais des Juliettes. Les généreuses ouvertures sont composées notamment de portes doubles à un battant et une partie fixe. Le parement de briques se prolonge sur une partie des murs latéraux. Ceux-ci, ainsi que le mur arrière, sont majoritairement revêtus de parement métallique de couleur gris pâle, avec des insertions de parement gris foncé.

Des aménagements paysagers, totalisant environ 68 % du terrain non bâti, sont prévus. Six arbres seront également plantés sur la propriété. Bien que celle-ci comporte actuellement plus d'une dizaine d'arbres et d'arbustes, la plupart de ceux-ci sont situés dans l'aire d'excavation du bâtiment et devront être abattus. De plus, vu le mode de construction en modules préfabriqués, toute la végétation située à l'avant du terrain devra être retirée pour faire place à la livraison des modules sur le site, incluant deux arbres situés sur le domaine public.

Un espace pavé situé en bordure du trottoir est prévu pour l'entreposage des bacs lors des jours de collecte. Le bâtiment est également doté d'une salle à déchets ventilée.

Enfin, une étude d'ensoleillement réalisée par les architectes concepteurs du projet démontre que l'impact de la nouvelle construction sur l'ensoleillement des propriétés voisines sera faible et sera surtout ressenti en fin d'après-midi.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est d'avis qu'une suite favorable devrait être accordée à cette demande pour les raisons suivantes :

- l'implantation, la hauteur et la volumétrie du bâtiment assurent son intégration dans le milieu d'insertion;
- le traitement architectural prend en compte les caractéristiques architecturales prédominantes dans le secteur (briques d'argiles, balcons en saillie) tout en adoptant un langage architectural contemporain;
- la palette de revêtements proposée est restreinte et s'intègre dans le milieu;
- l'aménagement des cours favorise le verdissement et prévoit la plantation d'arbres et d'arbustes;

- l'accessibilité universelle du bâtiment est assurée par la réduction de la hauteur du rez-de-chaussée par rapport au niveau du sol et l'aménagement d'une rampe.

À sa séance du 10 décembre 2025, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet. Les membres ont toutefois émis les commentaires et suggestions suivantes :

1. les membres sont préoccupés par le fait que les logements ne seront pas climatisés et que les fenêtres en façade ne semblent pas adaptées à recevoir des climatiseurs amovibles individuels. De plus, en retirant une vitre pour la combler avec un plexiglass lors de l'installation d'une unité de climatisation, cela risque d'annuler les efforts mis en place pour limiter le bruit à l'intérieur des logements, tel qu'exigé par la réglementation. Il est suggéré de modifier les types de fenêtres afin de faciliter l'installation de climatiseurs amovibles ou de prévoir une autre façon de climatiser les logements;
2. la façade sur le boulevard de l'Acadie étant orientée plein sud, il serait utile d'ajouter des brise-soleils au-dessus des portes vitrées avec Juliettes pour limiter l'apport d'ensoleillement et de chaleur en été;
3. le local de rangement pour vélos étant situé au sous-sol, il serait pertinent de prévoir des supports à vélos en cour latérale ou arrière;
4. l'espace de détente extérieur devrait être aménagé avec un minimum de mobilier et localisé plus près de la sortie extérieure, afin qu'il puisse réellement être utilisé par les occupants.

À la suite de cela, les requérants ont apporté les réponses et modifications suivantes :

1. dans le cadre d'un projet de logement social, le programme et le budget initial ne prévoyaient pas de climatisation, ce qui est aligné avec les standards de la Société d'Habitation du Québec et de l'organisme propriétaire de l'immeuble. Les fenêtres à battant ont été choisies pour des raisons de sécurité des usagers et de performance acoustique, ainsi que pour des raisons d'approvisionnement. Nous ne pouvons malheureusement pas modifier les fenêtres pour des fenêtres à guillotine;
2. la performance thermique (verre triple Low-E) des fenêtres proposées est équivalente ou supérieure à l'ajout de brise-soleil. Aussi, de la même façon que les balcons, les éléments accrochés en surface à l'extérieur des murs sont un enjeu de faisabilité (travaux en usine vs travaux sur site). Finalement, l'ajout de brise-soleil pourrait alourdir la lecture architecturale du projet. Notre recommandation est de conserver la facture architecturale du projet telle quelle, pour éviter de retourner en processus d'approbation auprès du maître d'ouvrage;
3. des supports à vélos ont été ajoutés à l'extérieur, en cour latérale;
4. un espace de détente extérieur avec du mobilier a été ajouté en cour arrière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Valeur approximative des travaux : 9 586 218 \$
 Frais d'étude de la demande de permis : 93 944,94 \$
 Frais de PIIA : 426,40 \$ (tarif OBNL)

MONTRÉAL 2030

Le projet répond adéquatement aux objectifs et critères de PIIA adoptés conformément aux objectifs de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où le dossier serait reporté ou refusé, cela pourrait mettre en péril le respect des conditions du programme de financement de la Société d'habitation du Québec, notamment en ce qui concerne la livraison des logements avant la fin de l'année 2026.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du permis de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie ROBITAILLE
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-7180
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-16

Geneviève BOUCHER
Cheffe de division- urbanisme et services aux entreprises

Tél : 438-951-2464
Télécop. :

Dossier # : 1256996024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment de trois (3) étages comportant 26 logements, sur la propriété située au 7965, boulevard de l'Acadie.



Localisation du site.pngNormes reglementaires.pdfPIIA_Objectifs et criteres.pdf



CCU_PV_2025-12-10.pdfPlans estampillés.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie ROBITAILLE
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-7180
Télécop. :

6.2 PIIA : 7965, boul. de l'Acadie	
Présenté par	Invités
Annie Robitaille Conseillère en aménagement	Aucun
Objet	
Approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment de trois (3) étages comportant 26 logements sur la propriété située au 7965, boulevard de l'Acadie.	
Commentaires	
Les commentaires ont porté sur : - l'accessibilité universelle et les aménagements prévus; - les colonnes des balcons en façade; - la différence de couleur entre les fascias et les garde-corps en façade qui semble bien réussie; - le fait que ce soit le premier projet du PHAQ volet 3 à Montréal; - la provenance et la vocation de l'organisme porteur du projet; - l'accompagnement par un groupe de ressources techniques; - les avantages de ce modèle de logements préfabriqués qui permet de construire à moindre coût et rapidement tout en assurant la qualité de la construction; - les typologies de logements proposées et l'absence de logements de 2 c.c. et de 3 c.c.; - la localisation sur le boulevard de l'Acadie qui est très achalandé et bruyant; - la clientèle générale visée par l'organisme qui proviendra des listes d'attente des organismes du quartier (pas de clientèle spécifique); - la localisation du local à vélo au sous-sol qui n'est pas pratique pour les usagers; - la possibilité de prévoir une rampe pour vélo à même l'escalier menant au sous-sol; - l'absence de climatisation pour les logements qui est problématique et la nécessité de prévoir des ouvertures qui permettront l'ajout de climatiseurs amovibles individuels; - l'impossibilité pour les locataires d'installer eux-mêmes des compresseurs individuels sur les balcons; - la nuisance sonore des unités amovibles; - la possibilité d'exiger des brise-soleils pour les unités face au boulevard de l'Acadie qui ont des Juliettes au lieu des balcons, afin de réduire l'ensoleillement et la chaleur en été; - le fait que le boulevard de l'Acadie est un îlot de chaleur majeur; - la recommandation d'ajouter du mobilier sur l'espace de détente extérieur pour favoriser son utilisation par les occupants; - la possibilité d'ajouter des supports extérieurs pour les vélos.	
CCU25-12-10-PIIA01	Résultat : Favorable

CONSIDÉRANT

L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés par le PIIA;

Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande soumise telle que présentée.

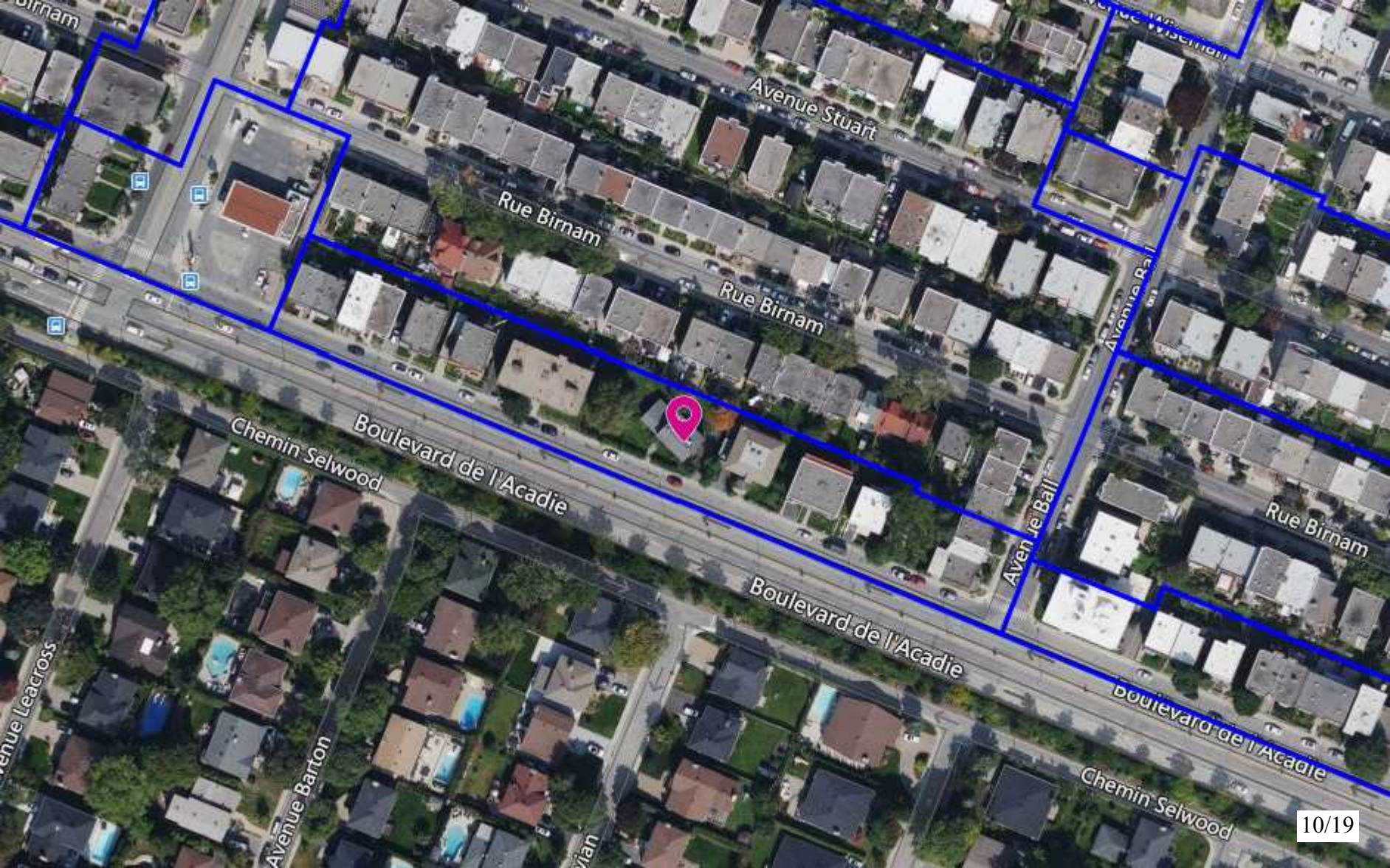
Ils ont toutefois émis les commentaires et les suggestions suivantes :

- les membres sont préoccupés par le fait que les logements ne seront pas climatisés et que les fenêtres en façade ne semblent pas adaptées à recevoir des climatiseurs amovibles individuels. De plus, en retirant une vitre pour la combler avec un plexiglass lors de l'installation d'une unité de climatisation, cela risque d'annuler les efforts mis en place pour limiter le bruit à l'intérieur des logements, tel qu'exigé par la réglementation. Il est suggéré de modifier les types de fenêtres afin de faciliter l'installation de climatiseurs amovibles ou de prévoir une autre façon de climatiser les logements;
- la façade sur le boulevard de l'Acadie étant orientée plein sud, il serait utile d'ajouter des brise-soleils au-dessus des portes vitrées avec Juliettes pour limiter l'apport d'ensoleillement et de chaleur en été;
- le local de rangement pour vélos étant situé au sous-sol, il serait pertinent de prévoir des supports à vélos en cour latérale ou arrière;
- l'espace de détente extérieur devrait être aménagé avec un minimum de mobilier et localisé plus près de la sortie extérieure, afin qu'il puisse réellement être utilisé par les occupants.

Il est proposé par Laurence Aubin-Steben

appuyé par Bruno Morin

ADOPTÉ à l'unanimité.



Direction du développement du territoire

**Arrondissement de
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension**

Ville de Montréal

GDD : 1256996024

Date : 2026-01-23

Ces plans ne sont pas des plans pour permis.

Direction du développement du territoire

**Arrondissement de
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension**

Ville de Montréal

GDD : 1256996024

Date : 2026-01-23

Ces plans ne sont pas des plans pour permis.

Direction du développement du territoire

**Arrondissement de
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension**

Ville de Montréal

GDD : 1256996024

Date : 2026-01-23

Ces plans ne sont pas des plans pour permis.

Direction du développement du territoire

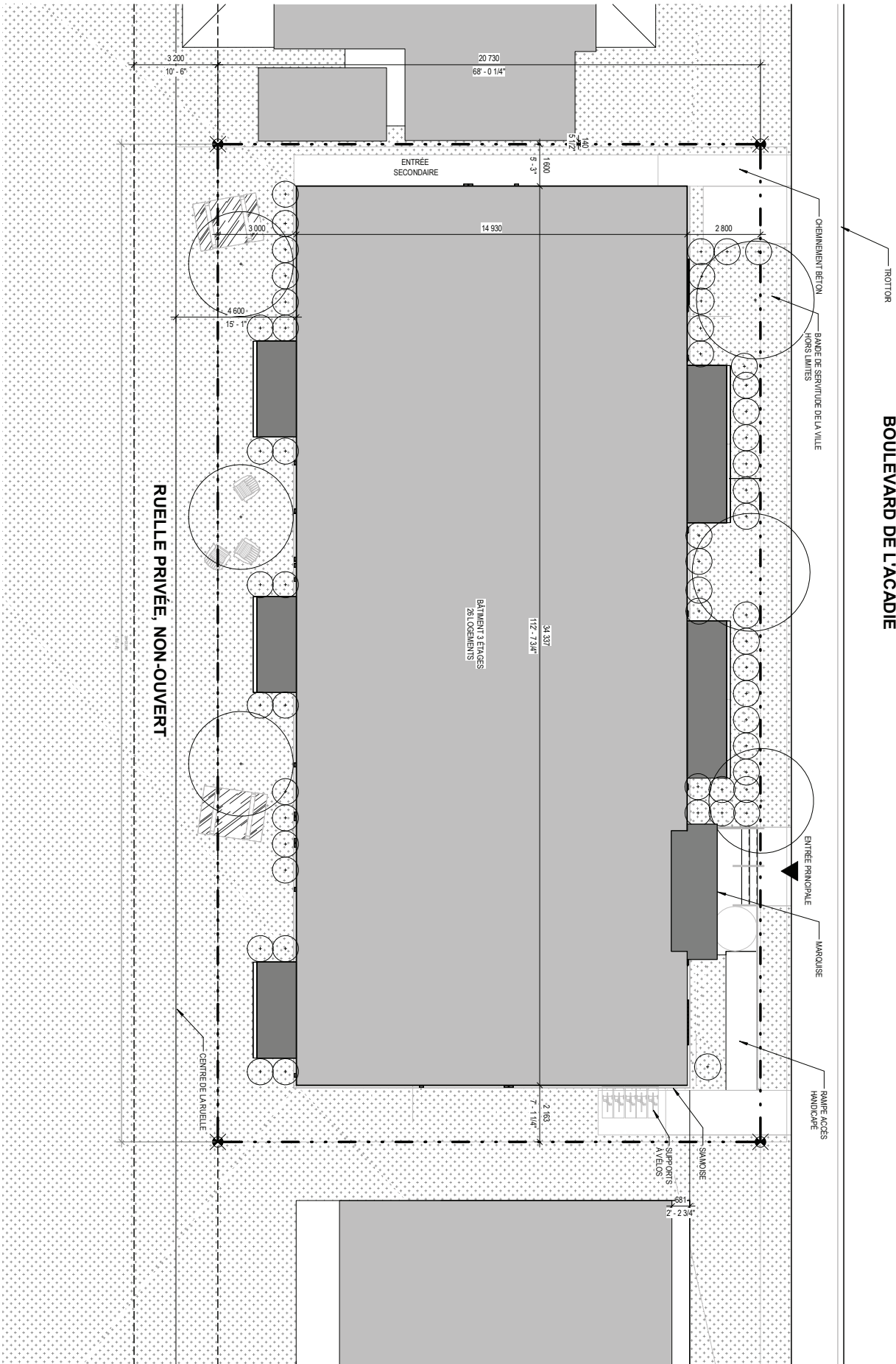
**Arrondissement de
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension**

Ville de Montréal

GDD : 1256996024

Date : 2026-01-23

Ces plans ne sont pas des plans pour permis.



LE TENANT/EMPRETEUR EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION ET DE LA CONCORDANCE DE TOUTES LES DIMENSIONS DE CONSTRUCTION ET DE DIMENSIONNEMENT DES SÉLIGES, DES ÉLÉMENTS D'ÉCHAFFAUDAGE, DES DOCUMENTS, CEUX DES AUTRES APPROPRIÉS À CELLES DES CONDITIONS RELATIVES AU CHANTIER. AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE RÉVISÉE, À L'ÉCHELLE, SUR SES DESSINS.

**CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE
UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION**

NOTES GÉNÉRALES

ENTREPRENEUR / GESTIONNAIRE DE PROJET



ARCHITECTURE



MODULES PRÉFABRIQUÉS

BONNEVILLE

MECANIQUE / ELECTRICITE / STRUCTURE / CIVIL



3	EMIS FOUR PERMITS - R1	2026-01-22	
2	EMIS FOUR PERMITS	2026-01-16	
1	PRESENTATION CCJ	2025-12-03	
NO	EMISSION	DATE	PAGE

ACIDF

Montréal
6250, rue Hutchison, suite 201
OC H2V 4C5
T 514 456-1151
F 514 268-0418

St-Hyacinthe
1690, rue Girouard Ouest
QC J2S 2Z7
T 450 778-1151
F 450 778-1594

PROJET
25-1847A

PHAQ-00146 - PROJET
ACADIE 26 LOGEMENTS
PRÉFABRIQUÉS

SOCIÉTÉ DE L'HABITATION DU QUÉBEC
COOPÉRATIVE D'HABITATION MONDE-UN

DESSIN PLAN D'IMPLANTATION ET D'AMÉNAGEMENT

DOSSIER		25-1847	
DESSIN NO		REV. NO	
A-025		3	
DATE			
OCTOBRE 2025			
ECHELLE			
1 : 100			
DESSINÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR		
AUTEUR	VÉRIFICATEUR		

Extrait du **RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE L'ARRONDISSEMENT VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION (RCA23-14001)**

...

CHAPITRE II - NOUVELLES CONSTRUCTIONS ET AGRANDISSEMENTS

SECTION I - BÂTIMENT DES FAMILLES HABITATION, COMMERCE OU ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ET INSTITUTIONNELS

SOUS-SECTION I - NOUVELLES CONSTRUCTIONS

11. Une intervention visée à l'article 9 relative à la construction d'un nouveau bâtiment doit répondre aux objectifs suivants :

Objectif 1 : contribuer au développement d'un milieu de vie à échelle humaine;

Objectif 2 : encourager la conception et la construction de bâtiments durables et de qualité;

Objectif 3 : favoriser une architecture qui s'harmonise avec le cadre bâti et le paysage environnant;

Objectif 4 : réduire l'effet des îlots de chaleur, améliorer la biodiversité et favoriser la rétention des eaux pluviales;

Objectif 5 : concevoir des aménagements écoresponsables, qui favorisent la mobilité durable (autopartage, transport collectif, transport actif);

Objectif 6 : concevoir des aménagements sécuritaires, inclusifs et confortables pour l'ensemble de la population.

12. Dans l'atteinte de ces objectifs, l'intervention doit répondre adéquatement aux critères d'évaluation ci-dessous, lorsqu'ils sont applicables :

1 - Implantation et volumétrie

1.1 : l'implantation, la volumétrie et la densité du nouveau bâtiment reflètent l'usage prévu sur le site et assurent son intégration dans le milieu d'insertion;

1.2 : l'implantation du bâtiment favorise l'aménagement de cours latérales et arrière qui s'intègrent à celles des bâtiments voisins au niveau de leurs dimensions et de leur forme;

1.3 : le lotissement permet d'intégrer adéquatement le projet à la trame urbaine existante;

- 1.4 : l'implantation assure une cohérence dans le cadre bâti existant et contribue à l'encadrement de la rue;
- 1.5 : les marges de recul et le positionnement des éléments en saillie favorisent les aménagements paysagers en pleine terre d'un seul tenant et assurent la viabilité des arbres existants et proposés;
- 1.6 : pour un rez-de-chaussée résidentiel, l'implantation et la volumétrie favorisent un dégagement entre la fenestration du rez-de-chaussée et le trottoir afin d'assurer une intimité dans les logements;
- 1.7 : la volumétrie favorise l'alignement des composantes architecturales en façade et la cohérence par rapport à la hauteur des volumes proposés avec les bâtiments voisins;
- 1.8 : une transition dans la volumétrie est favorisée lorsque le bâtiment est adjacent à une zone où le nombre maximal d'étages prescrit est inférieur au nombre d'étages du bâtiment proposé;
- 1.9 : le projet minimise ses effets sur l'éclairage naturel et l'ensoleillement des propriétés voisines;
- 1.10 : l'implantation et la volumétrie du nouveau bâtiment tendent à maintenir des vues sur la montagne, et à les mettre en valeur si le terrain est identifié comme étant un terrain à transformer, lorsque ce bâtiment est situé à l'extrémité ou sur le parcours d'une vue vers le mont Royal identifiée sur la carte de l'annexe A, et telles qu'illustrées aux documents intitulés « Illustrations des vues d'intérêt offertes vers le mont Royal » joints à l'Annexe E;
- 1.11 : l'accessibilité universelle du bâtiment est favorisée, notamment par la réduction de la différence de hauteur entre une voie publique et un étage du bâtiment, l'aménagement de sentiers sécuritaires et éclairés entre un bâtiment et une voie publique et l'aménagement de cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite à proximité des accès.

2 - Traitement architectural

- 2.1 : le traitement architectural d'une nouvelle construction prend en considération les caractéristiques architecturales prédominantes dans le milieu d'insertion (niveaux des planchers, matériaux de parement, saillies, localisation et types d'escaliers et d'accès au bâtiment, ouvertures, etc.) tout en adoptant un langage architectural contemporain;
- 2.2 : les revêtements proposés, sur l'ensemble des élévations, sont reconnus pour leur durabilité;
- 2.3 : les matériaux utilisés tendent à avoir un faible impact environnemental et à réduire l'effet des îlots de chaleur;
- 2.4 : la palette de revêtement proposées est restreinte et s'intègre dans le milieu;

- 2.5 : les proportions et l'emplacement des ouvertures contribuent à l'éclairage naturel des espaces intérieurs en fonction des usages du bâtiment;
- 2.6 : les ouvertures sont orientées pour favoriser la ventilation naturelle, l'efficacité énergétique du bâtiment et le confort thermique des espaces intérieurs, tout en assurant une intégration dans le milieu d'insertion;
- 2.7 : lorsque le projet est situé sur un terrain de coin, il marque l'intersection avec une composition de façade dynamique qui s'harmonise au cadre bâti des rues sur lesquelles il fait front;
- 2.8 : l'accès des logements du sous-sol par une entrée située au rez-de-chaussée est favorisé;
- 2.9 : les espaces libres du bâtiment (notamment : balcons, loggias et terrasses) sont compatibles avec ceux des bâtiments que l'on retrouve dans le milieu d'insertion et assurent des espaces individuels et collectifs suffisants, fonctionnels et de qualité;
- 2.10 : un bâtiment à vocation mixte présente un traitement architectural intégrant un geste de transition claire entre les usages;
- 2.11 : un rez-de-chaussée commercial doit maximiser la transparence des vitrines et le pourcentage d'ouvertures afin d'entretenir une relation visuelle importante avec la rue et de contribuer à l'ambiance du domaine public;
- 2.12 : les entrées du bâtiment sont marquées afin d'assurer leur lisibilité et une distinction entre les usages;
- 2.13 : pour un projet commercial ou institutionnel, la planification des enseignes doit faire partie intégrante du concept architectural du projet;
- 2.14 : les équipements mécaniques sont positionnés de manière à minimiser les nuisances sur le voisinage et limiter leurs impacts visuels depuis la voie publique;
- 2.15 : si des écrans visuels ou des constructions servant à réduire la visibilité des équipements mécaniques sont prévus, ceux-ci doivent s'harmoniser avec l'architecture du bâtiment par leur positionnement, leur couleur et leur matérialité;
- 2.16 : l'éclairage sécuritaire des espaces de vie et de circulation est prévu de manière à ne pas créer de nuisances à l'extérieur du terrain qu'il dessert;
- 2.17 : l'éclairage architectural des bâtiments institutionnels minimise son impact sur le ciel et favorise la cohabitation avec les usages résidentiels.

3 - Aménagements extérieurs, stationnement et aire de chargement

- 3.1 : les aménagements paysagers tendent à protéger et mettre en valeur les composantes paysagères liées au site (notamment : présence d'arbres et d'aménagements paysagers) de manière à contribuer au paysage urbain et à éviter l'abattage des arbres existants.

- 3.2 : l'abattage d'arbres est dûment justifié et compensé par la plantation de nouveaux arbres à moyen ou grand déploiement;
- 3.3 : l'aménagement des cours favorise le verdissement, la biodiversité, la mixité de végétaux, l'utilisation d'espèces indigènes et la plantation, en pleine terre, d'arbres à moyen ou grand déploiement;
- 3.4 : l'aménagement d'une cour anglaise ou d'une margelle est peu perceptible de la voie publique et s'intègre à l'architecture du bâtiment et à l'aménagement paysager du terrain;
- 3.5 : le projet favorise le verdissement des toitures notamment à des fins d'agriculture urbaine, en étant doté des installations et équipements nécessaires à son entretien;
- 3.6 : le projet préconise une gestion durable et intégrée des eaux de pluie et de fonte en favorisant la rétention naturelle sur le site et la percolation des espaces résiduels au sol;
- 3.7 : un espace suffisant dédié à l'entreposage et à la collecte des matières résiduelles est prévu sur la propriété privée et son aménagement vise à minimiser les nuisances qui lui sont associées, notamment le bruit, la propreté et les odeurs;
- 3.8 : les accès aux aires de stationnement et de chargement sont limités, justifiés et localisés de manière à réduire les impacts sur la propriété et dans le voisinage;
- 3.9 : le nombre d'unités de stationnement proposé est justifié par une analyse des besoins des différents usages proposés sur le site et la proximité des modes de transport actifs et collectifs;
- 3.10 : lorsqu'un projet comprend du stationnement, le stationnement intérieur est privilégié et l'utilisation des modes de transport actifs et collectifs est favorisé (aménagements pour cyclistes, piétons, autopartage, etc.);
- 3.11 : le projet tend à prendre en compte les points bas et les secteurs à risques d'inondations lors des fortes pluies dans l'aménagement des voies d'accès au bâtiment;
- 3.12 : l'éclairage sécuritaire des aires de stationnement et de chargement est prévu de manière à assurer une bonne visibilité des lieux ainsi qu'à procurer un sentiment de sécurité aux usagers et à ne pas créer de nuisance à l'extérieur du terrain qu'il dessert (diminution de la hauteur des fûts des lampadaires, orientation de l'éclairage vers le bas et emploi de dispositifs qui limitent la diffusion latérale de la lumière).

Grille des usages et des normes

USAGES AUTORISÉS

ZONE : H01-040

Catégories d'usages autorisées		Principal					
Habitation		H.4	H.4	H.4	H.5	H.6	
Commerce							
Industrie							
Équipements collectifs et institutionnels							
Niveaux de bâtiment autorisés							
Rez-de-chaussée (RDC)							
Inférieurs au RDC							
Immédiatement supérieur au RDC (2 ^e étage)							
Tous sauf le RDC							
Tous les niveaux		X	X	X	X	X	
Autres exigences particulières							
Usages uniquement autorisés							
Usages exclus							
Nombre de logements maximal		4	6	8			
Superficie des usages spécifiques max (m ²)							
Distance entre deux restaurants min (m)							
Catégorie de débit de boissons alcooliques (A-B-C-D-E)							
Café-terrasse autorisé							

CADRE BÂTI

Hauteur							
En mètre	min/max (m)	0/12,5	0/12,5	0/12,5	0/12,5	0/12,5	
En étage	min/max	3/3	3/3	3/3	3/3	3/3	
Implantation et densité							
Largeur du terrain	min (m)	-	9	11	15	20	
Mode d'implantation (I-J-C)		I-J-C	I-J-C	I-J-C	I-J-C	I-J-C	
Taux d'implantation au sol	min/max (%)	35/65	35/65	35/65	35/65	35/65	
Densité	min/max	0/4,5	0/4,5	0/4,5	0/4,5	0/4,5	
Marges							
Avant principale	min/max (m)	2,5/5	2,5/5	2,5/5	2,5/5	2,5/5	
Avant secondaire	min/max (m)	0/3	0/3	0/3	0/3	0/3	
Latérale	min (m)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
Arrière	min (m)	3	3	3	3	3	
Apparence d'un bâtiment							
Pourcentage d'ouvertures	min/max (%)	10/40	10/40	10/40	10/40	10/40	
Pourcentage de maçonnerie	min (%)	80	80	80	80	80	
Patrimoine							
Secteur d'intérêt patrimonial		-					

AUTRES DISPOSITIONS

Dispositions particulières	
Articles visés	-
Autres dispositions particulières	
Enseignes	
Catégorie d'affichage	A-0
Règlements discrétionnaires	
PIIA (secteur)	-
PAE	-

MISES À JOUR

01-283-108 (2021-01-19), 01-283-116 (2023-04-04), 01-283-119 (2024-09-03), 01-283-124 (2025-07-08)

CARTE DE LA ZONE



****Cette grille contient des dispositions applicables à la zone concernée. D'autres dispositions, dont celles générales, se retrouvent dans le texte du règlement.**



Dossier # : 1256996023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un usage conditionnel dans le bâtiment situé aux 7571-7573, avenue Casgrain, conformément à l'article 31.17 du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001).

d'approuver une demande d'usage conditionnel visant la réduction d'un logement dans le bâtiment situé aux 7571 à 7573, avenue Casgrain, et ce, en vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA18-14001), aux conditions suivantes :

- qu'en façade, l'escalier extérieur menant au 2^e étage et la porte du 2^e étage soient conservés;
- que la superficie de plancher de l'usage H.1 soit limitée à 250 m²;
- que la demande de permis de transformation en lien avec la présente autorisation soit déposée dans un délai de 12 mois suivant l'adoption de la résolution.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2026-01-21 17:11

Signataire : Jocelyn JOBIDON

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du
territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1256996023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villieray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser un usage conditionnel dans le bâtiment situé aux 7571-7573, avenue Casgrain, conformément à l'article 31.17 du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande est déposée visant l'autorisation de l'usage conditionnel pour la réduction d'un logement afin de convertir un duplex en maison unifamiliale sur la propriété située aux 7571-7573, avenue Casgrain.

En vertu du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA18-14001), l'usage conditionnel visant la réduction d'un logement peut être autorisé dans un secteur où les usages résidentiels sont autorisés. En vertu des articles 31.17 et 31.18 de ce règlement, la demande doit être soumise au comité consultatif d'urbanisme pour examen en fonction de certains critères et, par la suite, au conseil d'arrondissement pour autorisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Réglementation applicable

Règlement de zonage 01-283, zone H02-126 :

- Usages : H.2, H.3, H.4
- Hauteur : 2 à 3 étages, 12,5 m
- Taux d'implantation : 35 à 60 %
- Mode d'implantation : contigu
- Secteur d'intérêt patrimonial : oui

Caractéristiques de la propriété et du milieu d'insertion

La propriété est située sur l'avenue Casgrain, au sud de la rue Villieray. Ce secteur est majoritairement occupé par des bâtiments résidentiels de 2 à 3 étages de hauteur, comportant de 2 à 5 logements et construits en contiguïté avec les bâtiments voisins. Le bâtiment visé par la demande est un duplex datant de 1925, comportant 2 étages et revêtu

de brique. Le bâtiment occupe environ 42 % de son lot. Le terrain est particulièrement étroit, car il possède une largeur de 6,05 m et une profondeur de 28,38 m.

Description du projet

Le bâtiment visé comporte, sur chaque étage, un logement de deux chambres à coucher et d'environ 70 m² de superficie. Les requérants (propriétaires) habitent le rez-de-chaussée, alors que le logement à l'étage est occupé par un locataire. Un sous-sol est accessible par le logement du rez-de-chaussée, mais n'a pas une hauteur libre suffisante pour être considéré comme un espace habitable. Les requérants souhaitent réunir les logements afin d'aménager une maison unifamiliale de trois chambres à coucher et un bureau/chambre d'invité, adaptée à la croissance de leur famille.

À partir de l'acquisition de la propriété en 2018, les requérants ont envisagé plusieurs options pour agrandir leur logement. Ils ont d'abord fait faire des plans pour excaver et aménager le sous-sol. Toutefois, le projet a été mis sur pause pendant la pandémie. Ils ont ensuite subi une inondation lors d'un épisode de pluie diluvienne, ce qui les a découragés d'aller de l'avant avec leur projet. Ils ont aussi évalué la possibilité de réaliser un agrandissement à l'arrière du bâtiment, mais, vu l'étroitesse du terrain, cet ajout ne permettrait pas de répondre adéquatement à leurs besoins, notamment en termes d'éclairage naturel. Enfin, puisqu'ils habitent le logement du rez-de-chaussée et profitent de la cour arrière, ils ne souhaitaient pas non plus réaliser l'ajout d'un étage pour agrandir le logement du 2^e étage. Par ailleurs, les requérants ont également exploré la possibilité d'acheter une autre propriété qui répondrait mieux à leurs besoins. Toutefois, ils n'ont pas eu de succès dans ces démarches. D'ailleurs, ils souhaitent rester dans le même quartier afin de pouvoir continuer à agir comme proches aidants auprès d'un membre de leur famille.

Les travaux projetés consistent à réaménager les deux étages et à construire un escalier intérieur pour les relier. Aucun travaux ne sont prévus en façade : l'escalier et le balcon du 2^e étage sont conservés. À l'arrière, l'escalier menant au balcon du 2^e étage est retiré.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 31.18 du Règlement, le projet doit être soumis au comité consultatif d'urbanisme pour examen en fonction des critères suivants :

1. dans le cas d'un bâtiment ayant déjà subi une augmentation du nombre de logements, la contribution de l'usage projeté au retour à la typologie architecturale d'origine du bâtiment;
2. les avantages de la proposition de réduction d'un logement par rapport au nombre de logements existants dans le bâtiment, en regard notamment de contraintes physiques du bâtiment ou du terrain, telles que ses dimensions ou sa configuration;
3. la qualité d'intégration de l'usage projeté au milieu d'insertion, en considérant les caractéristiques, l'apparence et la localisation des accès au bâtiment ainsi que l'occupation et l'aménagement des espaces extérieurs;
4. la réversibilité des modifications apportées au bâtiment de manière à ce qu'il puisse éventuellement retrouver son usage d'origine, le cas échéant;
5. les impacts de l'usage projeté sur la qualité de vie de l'ensemble des occupants du bâtiment, notamment en regard de la superficie des logements, de l'accessibilité universelle et de l'adaptabilité des logements, de la qualité des espaces de vie extérieurs ainsi que de l'éclairage et de la ventilation naturels des logements.

La Direction du développement du territoire est d'avis qu'une suite favorable devrait être accordée à cette demande pour les raisons suivantes :

- le bâtiment est situé sur un lot particulièrement étroit, ce qui limite les

- possibilités d'agrandissement;
- l'usage projeté s'intègre adéquatement au milieu d'insertion, puisque l'apparence du duplex en façade sera préservée;
- la modification apportée au nombre de logements est réversible dans la mesure où l'escalier extérieur en façade est conservé;
- les travaux projetés permettent l'aménagement d'un logement de taille adéquate pour répondre aux besoins d'une famille.

Toutefois, la Direction est d'avis que les conditions suivantes devraient être respectées dans le cadre de l'exercice de l'usage conditionnel visé :

- qu'en façade, l'escalier extérieur menant au 2^e étage et la porte du 2^e étage soient conservés;
- que la superficie de plancher de l'usage H.1 soit limitée à 250 m²;
- que la demande de permis de transformation en lien avec la présente autorisation soit déposée dans un délai de 12 mois suivant l'adoption de la résolution.

À sa séance du 10 décembre 2025, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable à la demande, et ce, aux mêmes conditions qu'énoncées ci-haut.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Frais d'étude de la demande d'usage conditionnel : 3 224 \$

MONTRÉAL 2030

En raison de la nature du dossier décisionnel, les priorités de Montréal 2030, les engagements en matière de changements climatiques et les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle ne s'appliquent pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Parution d'un avis public sur le site Internet de l'arrondissement et affichage sur la propriété visée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du permis de transformation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie ROBITAILLE
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-7180
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-03

Geneviève BOUCHER
Cheffe de division- urbanisme et services aux
entreprises

Tél : 438-951-2464
Télécop. :

Dossier # : 1256996023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Objet :	Autoriser un usage conditionnel dans le bâtiment situé aux 7571-7573, avenue Casgrain, conformément à l'article 31.17 du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001).



Localisation du site.png



Normes reglementaires.pdf



Criteres d evaluation_UC reduction log.pdf



CCU_PV_2025-12-10.pdf

Lettre explicative_biffé.pdf

Plans architecture.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

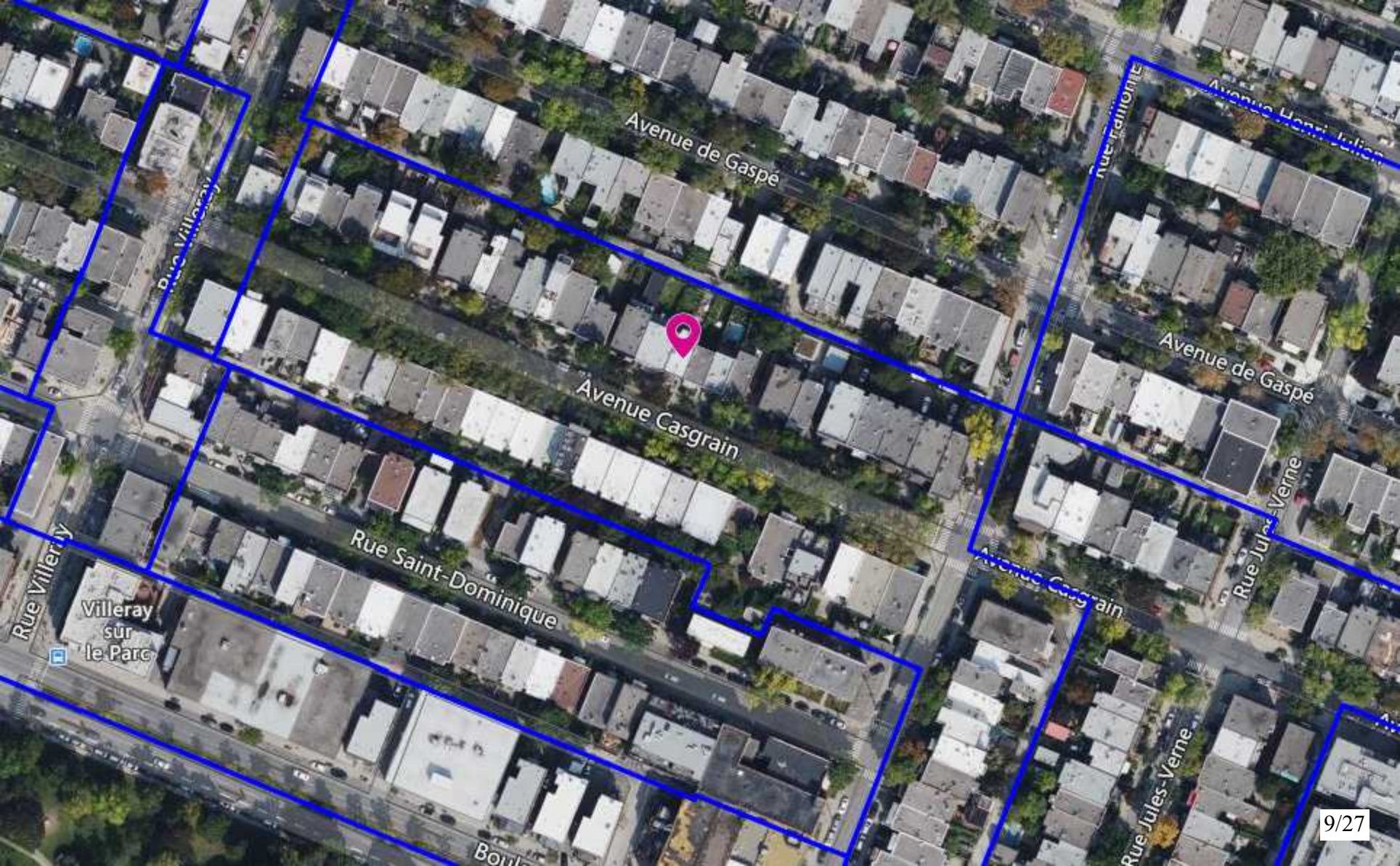
Annie ROBITAILLE
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-7180

Télécop. :

6.4 UC : 7573, avenue Casgrain	
Présenté par	Invités
Annie Robitaille Conseillère en aménagement	Aucun
Objet	
Autoriser un usage conditionnel dans le bâtiment situé aux 7571 à 7573, avenue Casgrain, et ce, en vertu de l'article 31.17 du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001).	
Commentaires	
Les commentaires ont porté sur : - la comparaison entre cette demande et d'autres demandes étudiées dans les derniers mois; - l'étroitesse du terrain et la difficulté d'agrandir le logement du rez-de-chaussée autrement qu'en le fusionnant à celui de l'étage; - la démonstration des différentes démarches entreprises par les requérants pour trouver une solution qui aurait répondu à leurs besoins sans devoir fusionner les logements.	
CCU25-12-10-UC01	Résultat : Favorable
CONSIDÉRANT L'évaluation de la demande par le biais des critères déterminés par le Règlement sur les usages conditionnels (RCA18-14001); Les membres du comité recommandent au conseil d'arrondissement d'autoriser la demande soumise telle que présentée, car ils sont d'avis que celle-ci rencontre suffisamment les critères d'évaluation d'une demande d'usage conditionnel, et ce, pour les raisons suivantes : - le bâtiment est situé sur un lot particulièrement étroit ce qui limite les possibilités d'agrandissement; - l'usage projeté s'intègre adéquatement au milieu d'insertion, puisque l'apparence du duplex en façade sera préservée; - la modification apportée au nombre de logements est réversible dans la mesure où l'escalier extérieur en façade est conservé; - les travaux projetés permettent l'aménagement d'un logement de taille adéquate pour répondre aux besoins d'une famille. Toutefois, ils recommandent d'adopter les conditions suivantes : - qu'en façade, l'escalier extérieur menant au 2e étage et la porte du 2e étage soient conservés; - que la superficie de plancher de l'usage H.1 soit limitée à 250 m²; - que la demande de permis de transformation en lien avec la présente autorisation soit déposée dans un délai de 12 mois suivant l'adoption de la résolution.	

Il est proposé par Bruno Morin
appuyé par Mimi Pontbriand
ADOPTÉ à la majorité.



Objet : Demande d'usage conditionnel – Réduction du nombre de logements (7571-7573 avenue Casgrain)

À l'attention du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension,

Nous sollicitons par la présente l'autorisation d'un usage conditionnel afin de réduire le nombre de logements de notre duplex situé au 7571-7573 avenue Casgrain, pour en faire une maison unifamiliale de trois chambres.

Contexte et intention initiale

Depuis l'acquisition de notre propriété en 2018, notre intention a toujours été d'y aménager un espace adapté à la croissance de notre famille. Dès le départ, nous avons mandaté une architecte spécialisée dans les bâtiments étroits afin d'évaluer les meilleures options pour agrandir la superficie habitable.

Évaluation des options et contraintes

Après analyse, deux constats majeurs se sont imposés :

Creuser le sous-sol pour y aménager des chambres : Sérieusement envisagé - des plans d'architectes et d'ingénieurs ont été produits - , mais écarté en raison des risques accrus d'inondation, confirmés par les événements récents à Montréal dont nous avons été victimes. Cette contrainte est amplifiée par l'incertitude climatique liée aux épisodes de pluies diluviennes spontanées, qui augmentent les risques d'infiltration et de sinistres dans les sous-sols. À cela s'ajoute le contexte actuel d'assurabilité des sous-sols, devenu de plus en plus restrictif : plusieurs assureurs imposent désormais des conditions sévères, voire des exclusions, pour les sous-sols aménagés en chambres, ce qui compromet la viabilité et la sécurité financière d'un tel projet.

Extension arrière : Cette option a été écartée non seulement en raison de l'étroitesse du bâtiment, mais aussi parce qu'elle aurait entraîné une perte significative de lumière naturelle et une ventilation réduite dans les espaces centraux. L'ajout d'une extension aurait créé un aménagement en « appartement-couloir », limitant la circulation et compromettant la qualité des espaces de vie. De plus, une telle extension aurait rompu l'harmonie architecturale caractéristique du patrimoine montréalais, en imposant une volumétrie et un style souvent très contemporains qui contrastent fortement avec l'esthétique traditionnelle des plex et des ruelles du quartier.

Les plans d'architecte et d'ingénieur que nous joignons à notre dossier démontrent que nous avons investi temps et argent considérables pour explorer toutes les alternatives avant d'en arriver à une demande de réduction du nombre de logements. Ces investissements incluent des études techniques, des consultations avec des ingénieurs et des plans détaillés, illustrant notre volonté de respecter les normes et d'éviter cette solution en dernier recours.

Le projet actuel, dont les plans datés de mars 2025 sont joints à notre dossier, consiste en un aménagement simple et fonctionnel réparti sur trois niveaux, sans agrandissement extérieur. Il optimise la lumière naturelle et respecte l'enveloppe existante, en cohérence avec le caractère architectural du quartier, tout en maintenant un sous-sol à usage technique et de rangement, non considéré comme habitable.

Démarches entreprises

2019 : Début des consultations avec une architecte spécialisée dans les bâtiments étroits afin d'évaluer les meilleures options pour agrandir la superficie habitable.

2019-2020 : Élaboration des premières esquisses et analyses techniques pour déterminer la faisabilité des différentes options (creusement du sous-sol, agrandissement arrière, réaménagement intérieur).

2021 : Après plusieurs considérations, notre choix initial s'est arrêté sur le creusage du sous-sol, jugé à ce moment comme la solution la plus simple pour gagner de l'espace sans modifier l'enveloppe extérieure du bâtiment.

Dès février 2022 : Communication proactive avec nos locataires pour les informer de la visite d'un ingénieur en vue de l'élaboration des plans de structure nécessaires au projet de creusage du sous-sol, dans un souci de transparence et de respect.

Mars 2022 : Projet mis sur pause en raison de la pandémie encore en cours et de l'explosion des coûts de construction, qui rendaient le projet irréalisable à ce moment.

2022-2023 : Recherche active d'un plex plus grand dans le quartier (deux offres d'achat déposées), dans le but de préserver les logements existants tout en répondant à nos besoins familiaux. Cette démarche était motivée, entre autres, par notre situation de proche aidance, qui nous oblige à demeurer à proximité de nos proches.

2024 : Devant la difficulté à trouver un plex répondant à nos critères, nous avons envisagé de relancer le projet de réaménagement du sous-sol comme solution alternative.

Août 2024 : Notre sous-sol a été inondé lors des inondations majeures qui ont touché Montréal, confirmant les risques liés à cette option.

Septembre 2024 : Suite à cet événement, nous avons repris nos discussions avec l'architecte pour explorer une nouvelle option : la conversion en cottage. À ce moment, l'ancienne réglementation était toujours en vigueur, et notre projet demeurerait recevable.

Mai 2025 : Alors que nous nous apprêtons à déposer nos demandes de permis, nous avons découvert que la réglementation avait été modifiée en novembre 2024, interdisant la réduction du nombre de logements. Cette découverte nous a conduits à entreprendre la présente démarche d'usage conditionnel.

Facteurs à considérer

Sécurité et résilience : Les inondations récentes et l'incertitude climatique rendent l'option sous-sol non viable.

Démarches antérieures à la nouvelle réglementation : Nos plans ont été conçus avant l'adoption des nouvelles règles. À l'époque, la réglementation permettait la conversion d'un duplex en unifamiliale si la largeur de façade et la superficie du terrain respectaient les normes minimales prescrites par la grille de zonage. Notre propriété répondait à ces critères, ce qui rendait notre projet conforme.

Respect du milieu : Aucun agrandissement extérieur, maintien du caractère architectural.

Réversibilité : L'aménagement proposé est simple et conçu pour être réversible. Nous sommes même disposés, dans la mesure où le Code du bâtiment le permet, à conserver deux chauffe-eaux et deux boîtes électriques distinctes afin de faciliter un retour éventuel à la configuration initiale. Nous nous engageons également à maintenir l'escalier extérieur avant menant au loyer qui sera retiré par ce projet, en cas de réversion éventuelle.

Conformité aux critères réglementaires : Le projet respecte les conditions énoncées dans le règlement RCA18-14001-4. La superficie totale estimée est d'environ 219 m², bien en dessous de la limite de 250 m² prescrite pour les habitations unifamiliales. Il est important de noter que le sous-sol n'est pas considéré comme habitable en raison de la hauteur restreinte du plafond, qui atteint en moyenne 6 pieds dans la majorité de l'espace. Le projet maintient la typologie architecturale, propose un aménagement réversible et améliore la qualité de vie des occupants.

Contribution environnementale : Depuis notre achat, nous avons transformé un ancien stationnement en cour verte, planté un arbre mature, et réduit l'effet d'îlot de chaleur dans la ruelle. L'option d'agrandissement arrière, en plus d'être difficile d'un point de vue architectural, nécessiterait de réduire considérablement le verdissement et d'abattre un arbre déjà mature.

Facteurs sociaux : Nous sommes profondément enracinés dans le quartier et y avons bâti nos repères familiaux et sociaux. Notre proximité avec des proches est essentielle, notamment pour des raisons de proche aide, ce qui limite nos possibilités de déménagement hors du secteur. Cette réalité a fortement influencé notre décision de trouver une solution viable dans notre résidence actuelle.

Conclusion

Nous sommes conscients que notre projet entraîne la perte d'un logement locatif et nous ne prenons pas cette décision à la légère. Cependant, il s'agit d'une démarche réfléchie,

amorcée bien avant l'adoption de la nouvelle réglementation, et motivée par des besoins familiaux légitimes. Nous avons exploré toutes les alternatives viables (creusement du sous-sol, agrandissement arrière, déménagement) avant d'en arriver à cette solution.

Notre objectif est de répondre à nos besoins tout en respectant le caractère du quartier et en minimisant les impacts négatifs. Nous demeurons ouverts à toute condition que le conseil jugera appropriée pour encadrer ce projet.

Nous vous remercions de considérer favorablement notre demande et restons disponibles pour toute précision.

Laura Cliche et Dominic Simard



CONVERSION DE DUPLEX EN COTTAGE

PC	-	PAGE COUVERTURE
<u>EXISTANT / DÉMOLITION</u>		
E100	-	PLAN DU SOUS-SOL
E101	-	PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE
E102	-	PLAN DU 2E ÉTAGE
<u>NOUVEL AMÉNAGEMENT</u>		
A101	-	PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE
A102	-	PLAN DU 2E ÉTAGE
A201	-	PLAN ÉLECTRIQUE - RDC
A202	-	PLAN ÉLECTRIQUE - 2E ÉTAGE
A300	-	NOUVEL ESCALIER INTÉRIEUR
A400	-	FENÊTRE EXT. + PORTES INT. - VITRAGES INT. + ILOT
A500	-	VUES 3D



MOA s.e.n.c.r.l.
80 MOZART OUEST
MONTRÉAL (QC) H2S 1C4
info@moarchitecture.ca

Émission: POUR COORDINATION Date: 20 MAI 2025

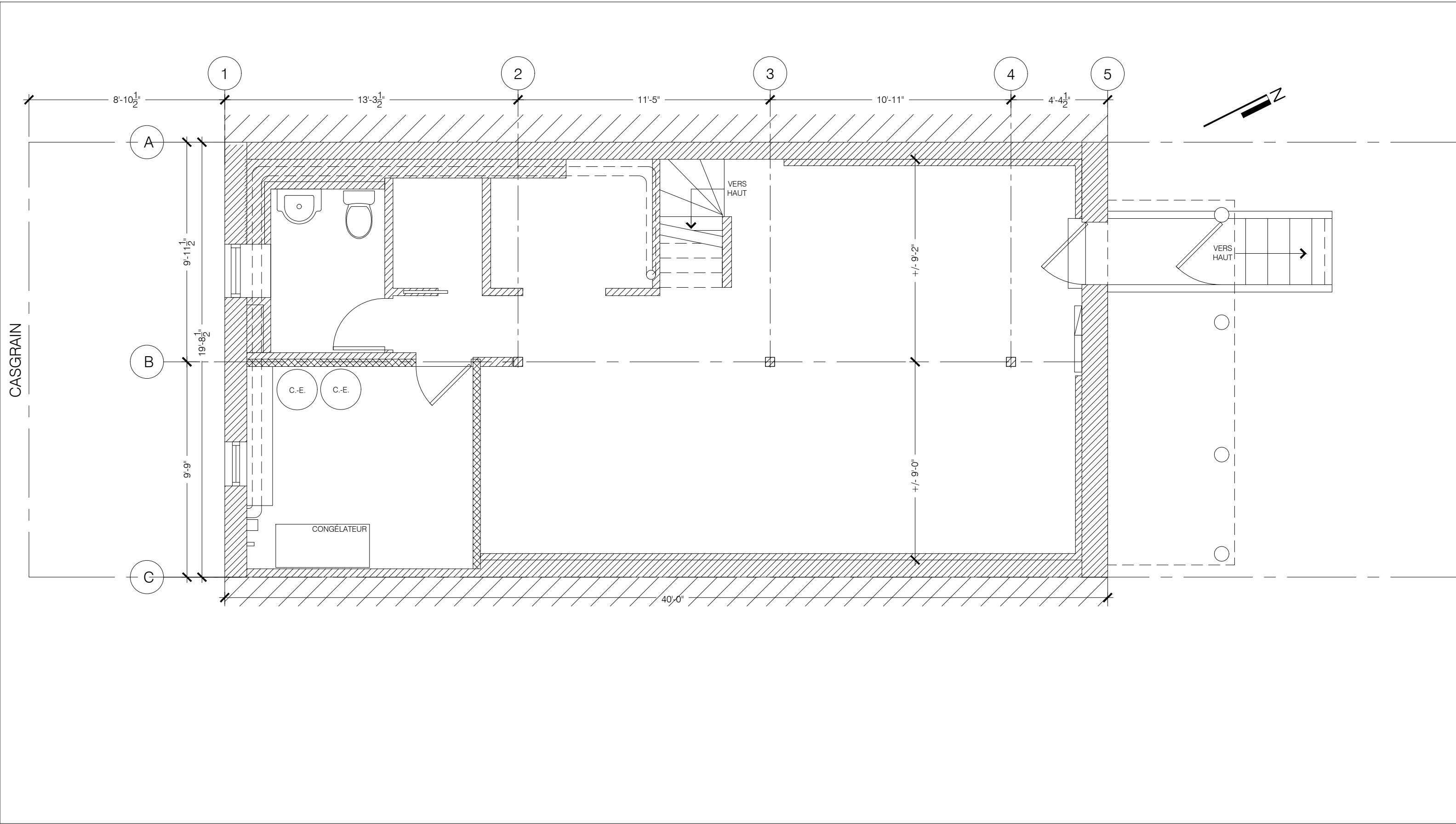
PROJET

7573 CASGRAIN

DESSIN

PAGE COUVERTURE

PC



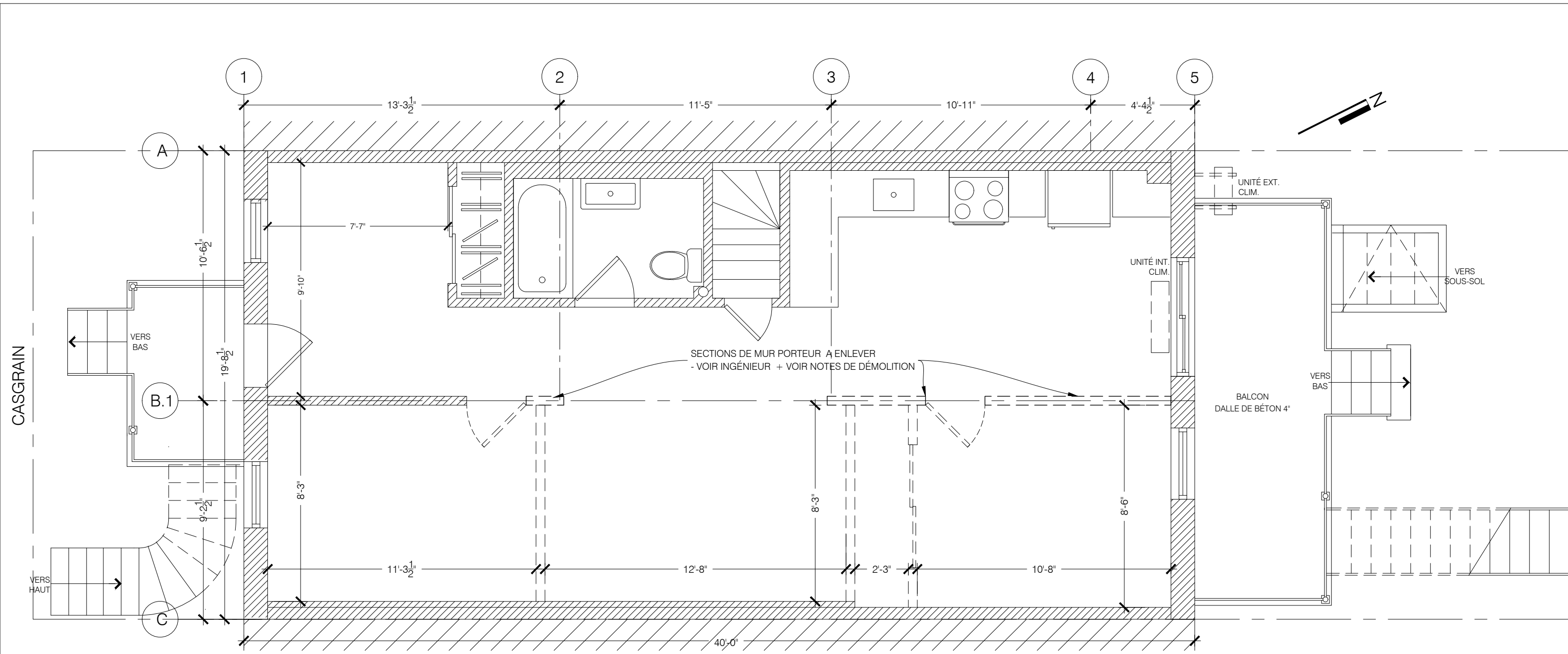
MOA s.e.n.c.r.l.
80 MOZART OUEST
MONTRÉAL (QC) H2S 1C4
info@moarchitecture.ca

Émission: POUR COORDINATION Date: 20 MAI 2025

PROJET
7573 CASGRAIN
EXISTANT

DESSIN
PLAN SOUS-SOL
ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"

E100

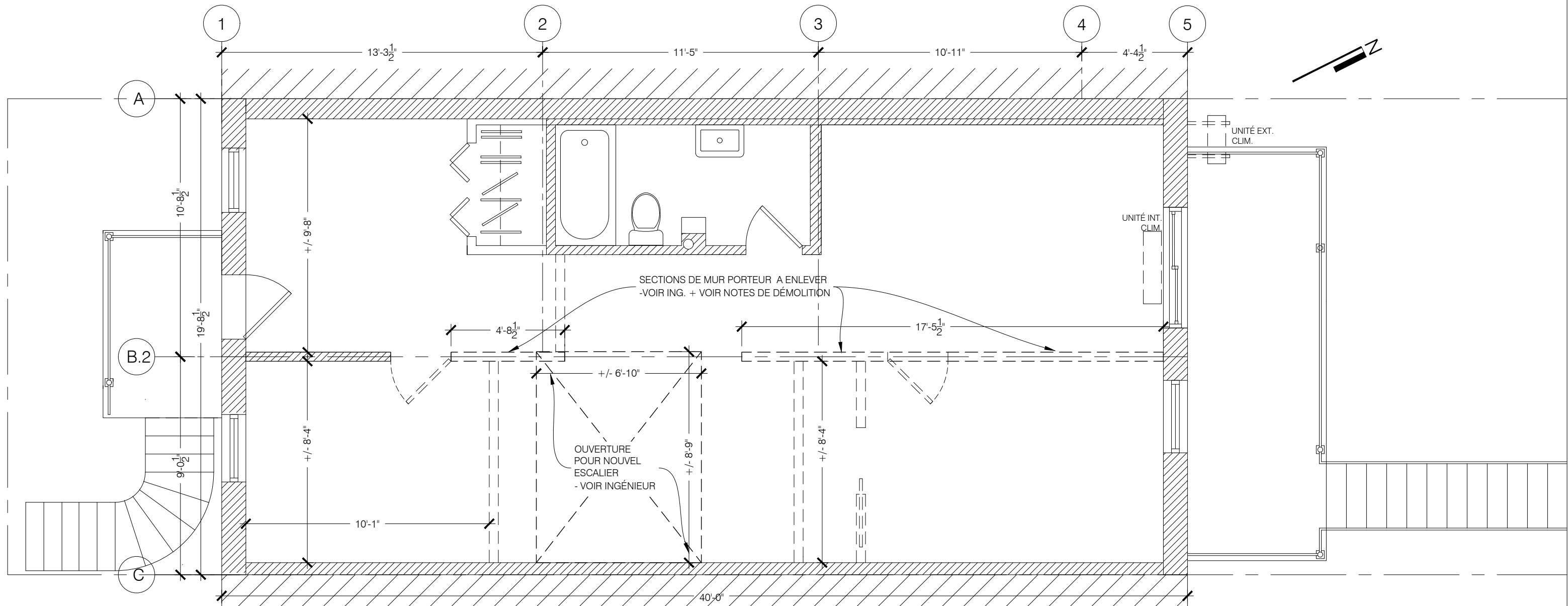


NOTES GÉNÉRALES DE DÉMOLITION:

- 1) ASSURER LA PROTECTION DE TOUS LES ÉLÉMENTS CONSERVÉS.
- 2) ASSURER L'INTÉGRITÉ DE TOUS LES ÉLÉMENTS STRUCTURAUX ET PRÉVOIR LES ÉTAYAGES APPROPRIÉS POUR TOUTES LES MODIFICATIONS PRÉVUES ET/OU NÉCESSAIRES.
- 3) GARDER LES LIEUX PROPRES. DISPOSER DES DÉCHETS AU FUR ET À MESURE DU DÉMONTAGE ET DE LA DÉMOLITION.
- 4) L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA LOCATION D'UN CONTENEUR À DÉCHETS SI REQUIS ET IL DOIT S'ASSURER D'OBTENIR LE PERMIS D'OCCUPATION DE LA RUE LE CAS ÉCHÉANT.
- 5) LORSQU'UNE CLOISON EST INDiquÉE À DÉMOLIR, COUPER PROPREMENT LES MOULURES DU PLANCHER ET DU PLAFOND AFIN DE PRÉSERVER LES PARTIES À CONSERVER,

LÉGENDE:

- MUR / CLOISON EXISTANT
- MUR / CLOISON À DÉMOLIR
- PORTE EXISTANTE À CONSERVER
- PORTE EXISTANTE À ENLEVER



NOTES GÉNÉRALES DE DÉMOLITION:

- 1) ASSURER LA PROTECTION DE TOUS LES ÉLÉMENTS CONSERVÉS.
- 2) ASSURER L'INTÉGRITÉ DE TOUS LES ÉLÉMENTS STRUCTURAUX ET PRÉVOIR LES ÉTAYAGES APPROPRIÉS POUR TOUTES LES MODIFICATIONS PRÉVUES ET/OU NÉCESSAIRES.

- 3) GARDER LES LIEUX PROPRES. DISPOSER DES DÉCHETS AU FUR ET À MESURE DU DÉMONTAGE ET DE LA DÉMOLITION.
- 4) L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA LOCATION D'UN CONTENEUR À DÉCHETS SI REQUIS ET IL DOIT S'ASSURER D'OBTENIR LE PERMIS D'OCCUPATION DE LA RUE LE CAS ÉCHÉANT.
- 5) LORSQU'UNE CLOISON EST INDiquÉE À DÉMOLIR, COUPER PROPREMENT LES MOULURES DU PLANCHER ET DU PLAFOND AFIN DE PRÉSERVER LES PARTIES À CONSERVER,

LÉGENDE:

- MUR / CLOISON EXISTANT
- MUR / CLOISON À DÉMOLIR
- PORTE EXISTANTE À CONSERVER
- PORTE EXISTANTE À ENLEVER



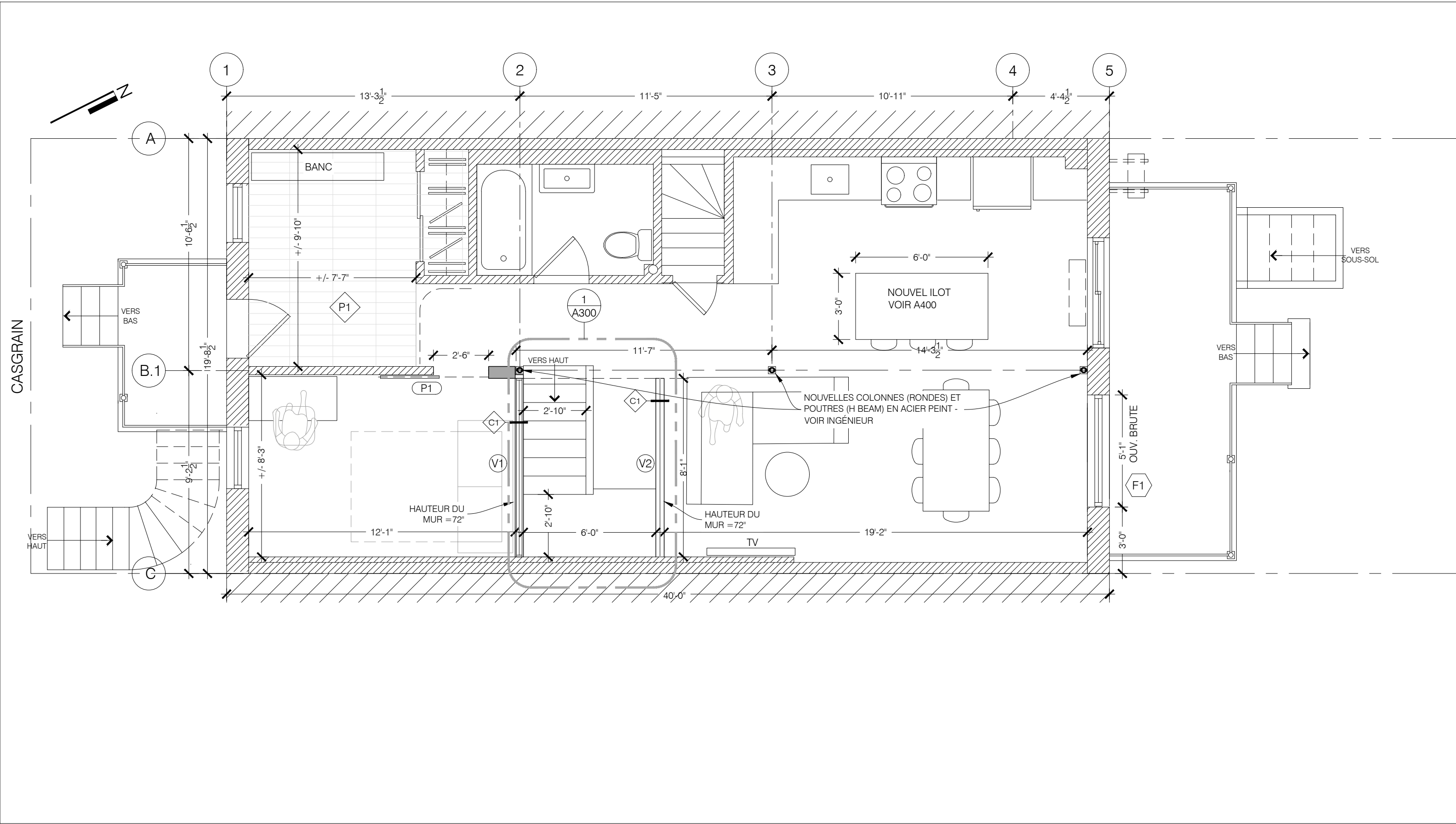
MOA s.e.n.c.r.l.
80 MOZART OUEST
MONTRÉAL (QC) H2S 1C4
info@moarchitecture.ca

Émission:	Date:
POUR COORDINATION	20 MAI 2025

PROJET
7573 CASGRAIN
EXISTANT / DÉMOLITION

DESSIN
PLAN 2E ÉTAGE
ÉCHELLE: 1/4"=1'-0"

E102



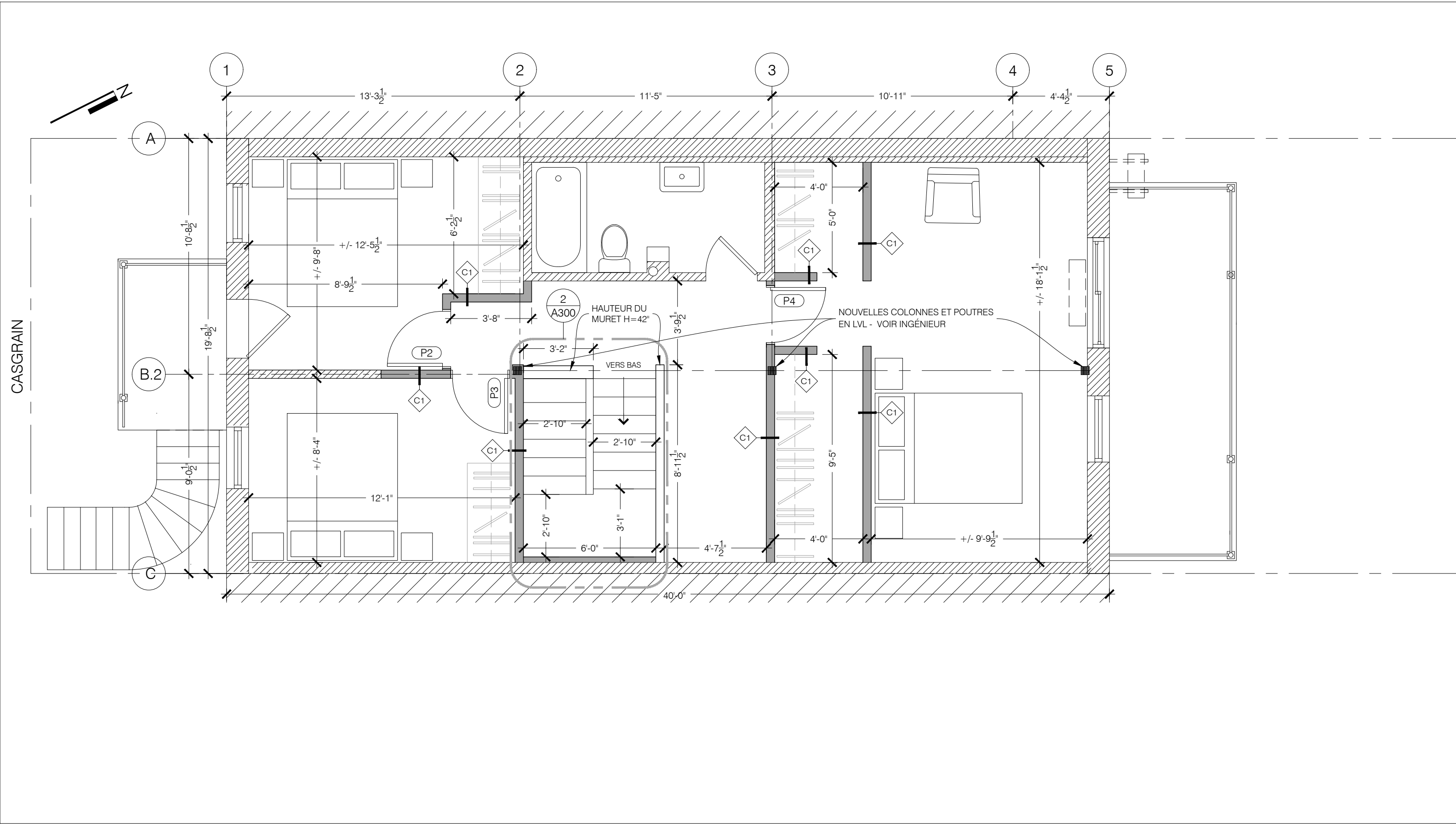
MOA s.e.n.c.r.l.
80 MOZART OUEST
MONTREAL (QC) H2S 1C4
info@moarchitecture.ca

Émission: POUR COORDINATION Date: 20 MAI 2025

PROJET
7573 CASGRAIN
NOUVEL AMÉNAGEMENT

DESSIN
PLAN REZ-DE-CHAUSSÉE
ÉCHELLE: 1/4"=1'-0"

A101



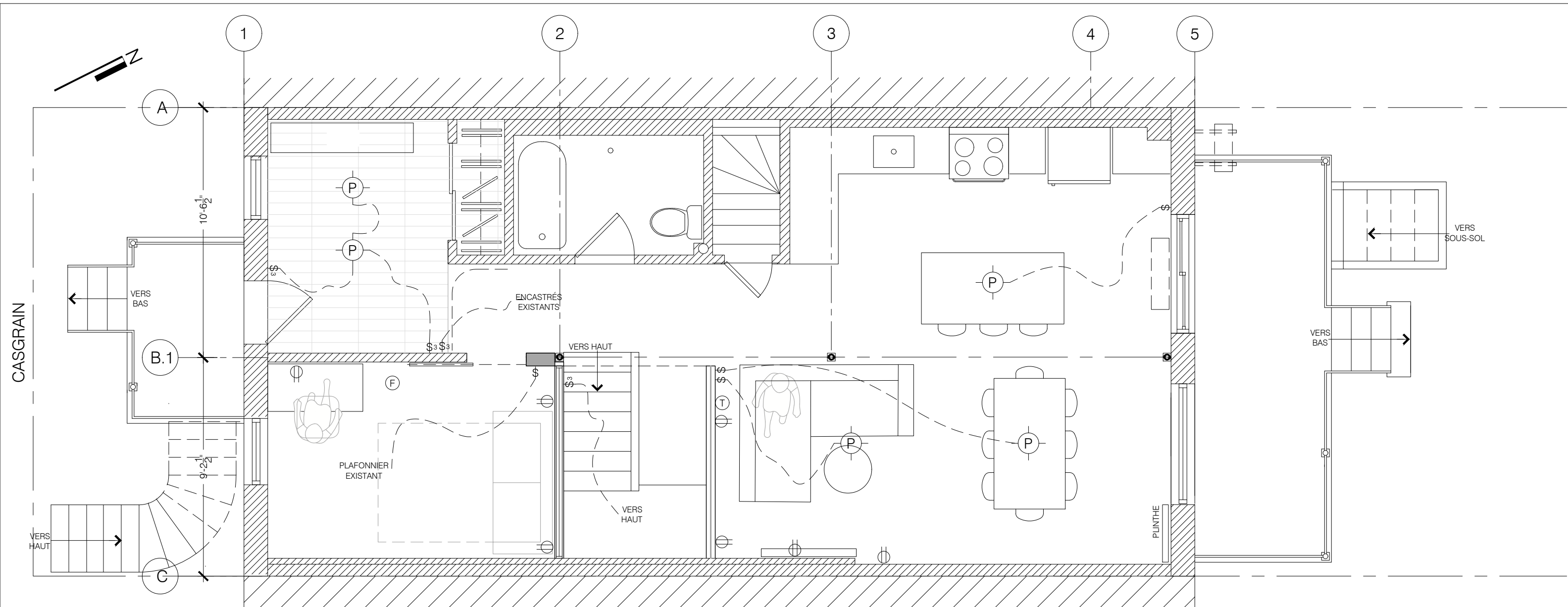
MOA s.e.n.c.r.l.
80 MOZART OUEST
MONTREAL (QC) H2S 1C4
info@moarchitecture.ca

Émission: POUR COORDINATION
Date: 20 MAI 2025

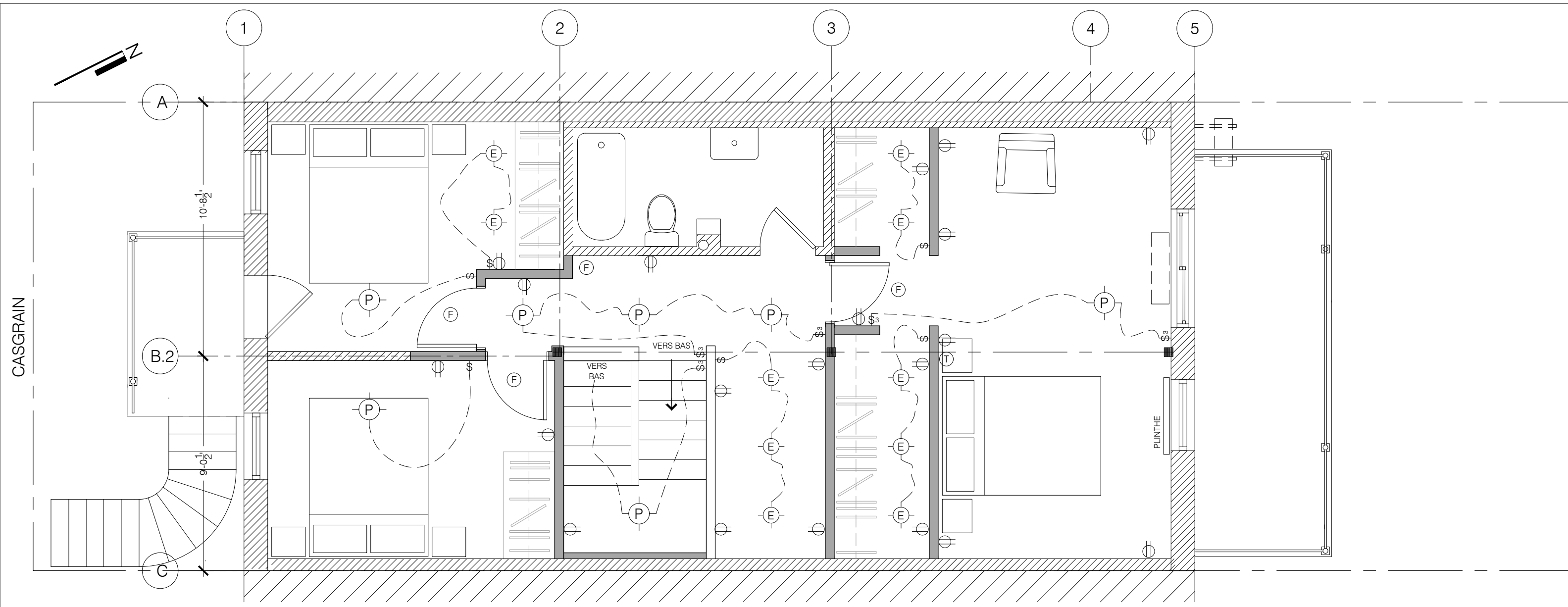
PROJET
7573 CASGRAIN
NOUVEL AMÉNAGEMENT

DESSIN
PLAN 2E ÉTAGE
ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"

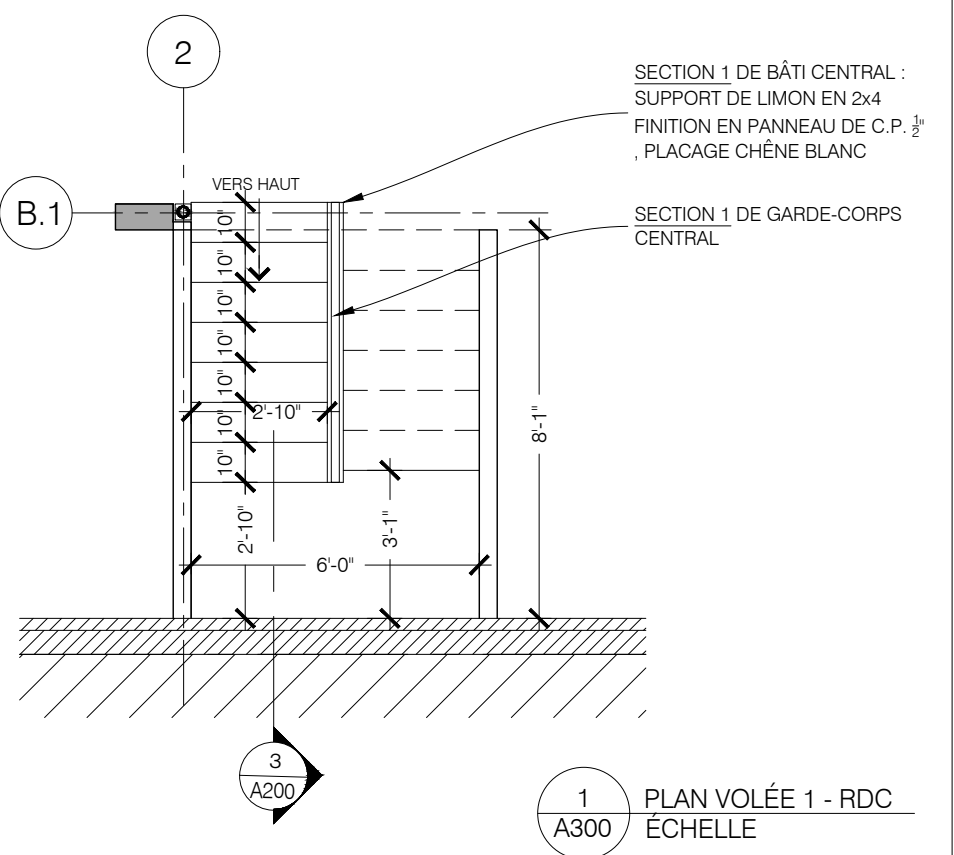
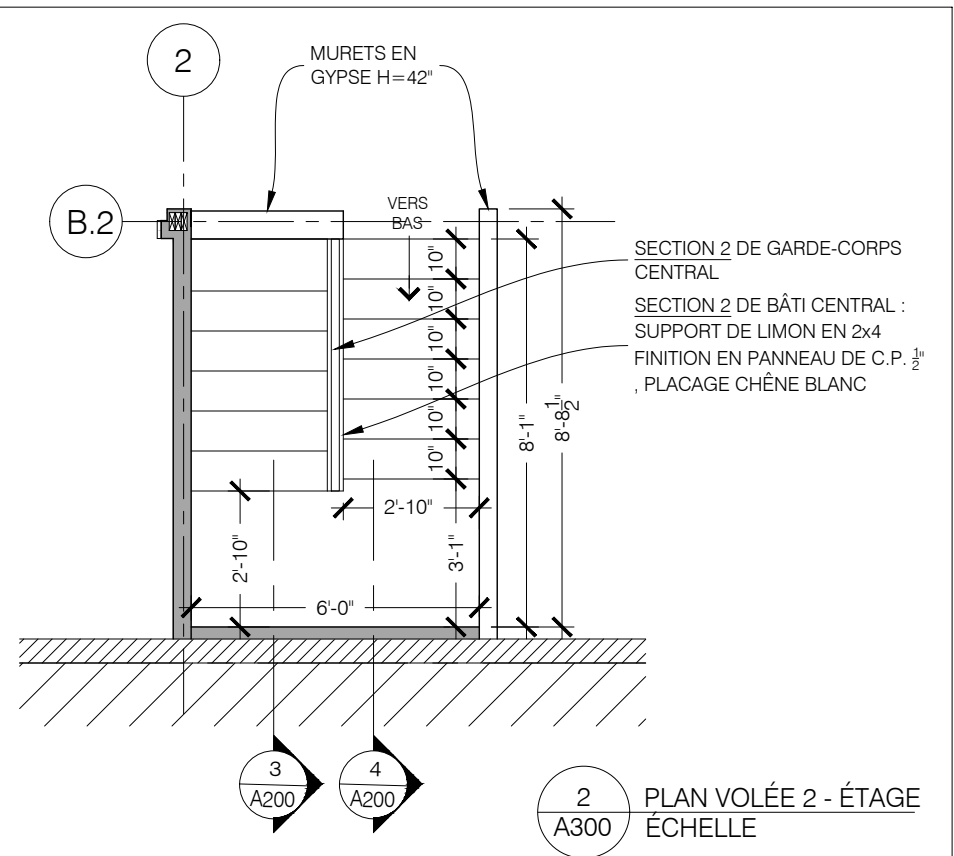
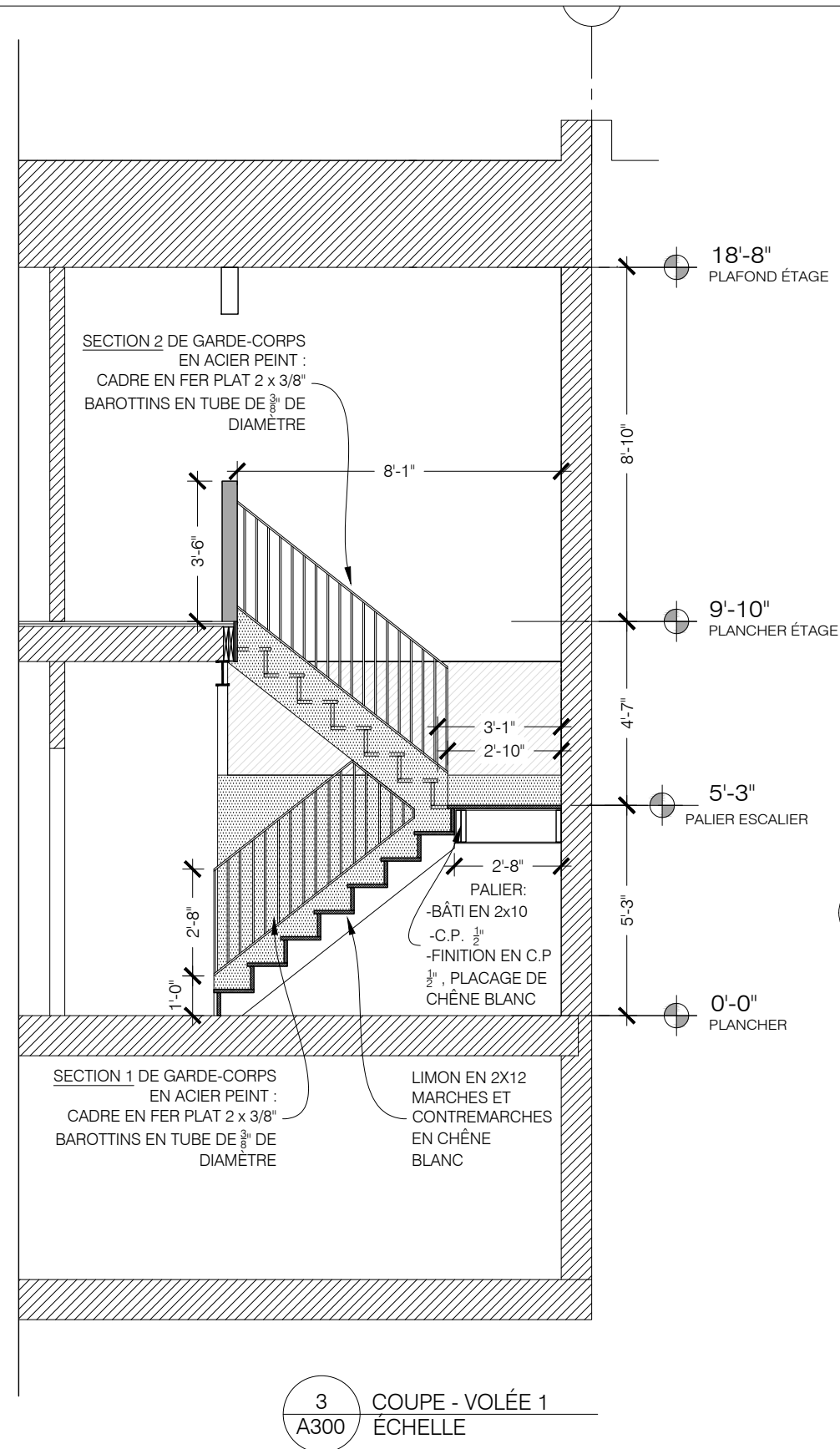
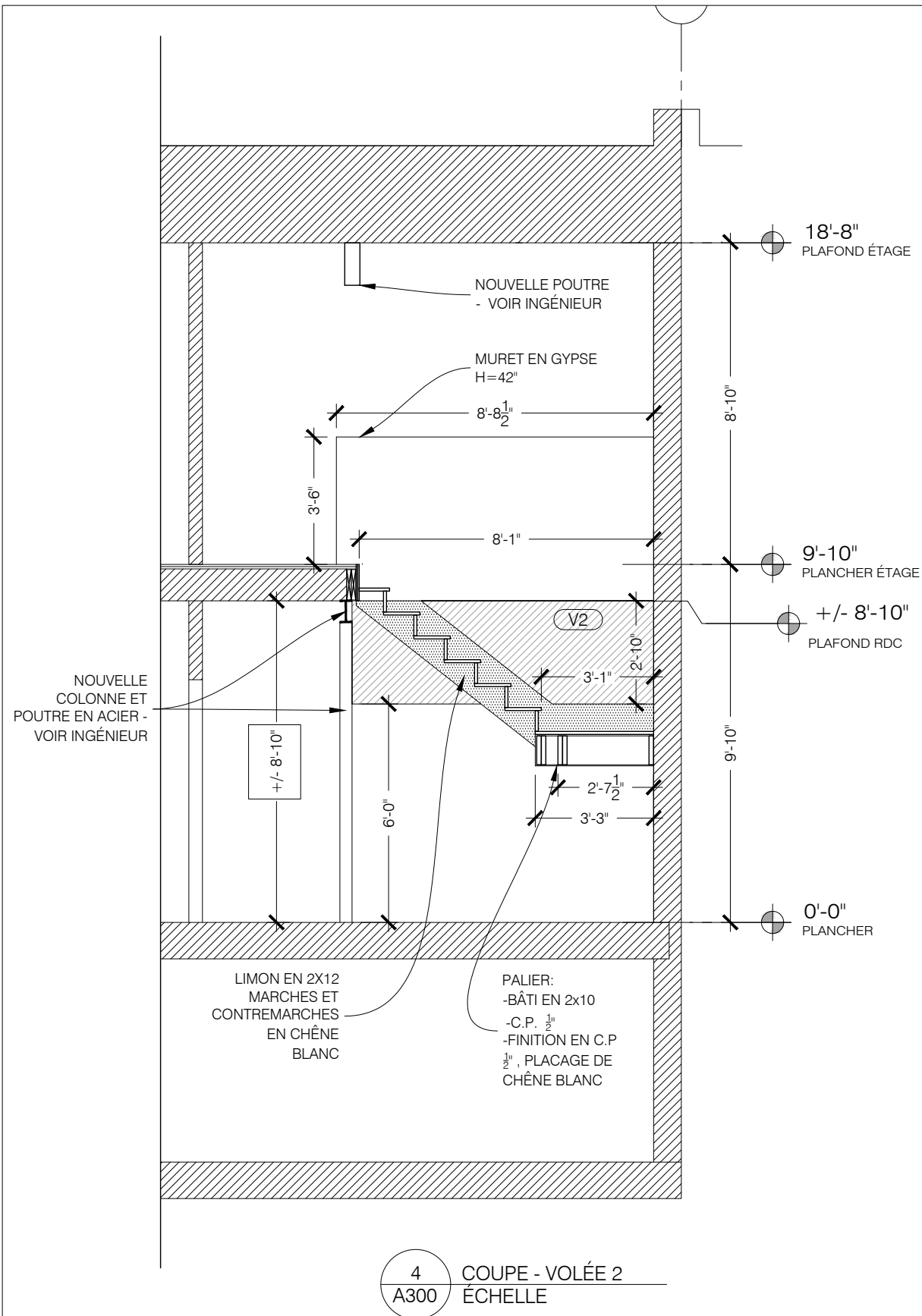
A102



HAUTEURS D'INSTALLATION: (sauf indication contraire aux plans)		PRISE : centre @ plancher = 12 " INTERRUPTEUR : centre @ plancher = 42 " THERMOSTAT : centre @ plancher = 60 "		APPLIQUE MURALE : centre @ plancher = 84 "		LISTE DES LUMINAIRES : À <u>CONFIRMER</u>	
 CIRCUIT ÉLECTRIQUE		 INTERRUPTEUR UNIPOLAIRE 15A 12V		 DÉTECTEUR DE FUMÉE AU PLAFOND RELIÉ AU PANNEAU ÉLECTRIQUE		 LUMINAIRE TYPE PLAFONNIER	
 PRISE DE COURANT DOUBLE 15A 120V		 INTERRUPTEUR TROIS VOIES 15A 12V		 DÉTECTEUR DE FUMÉE AU MUR RELIÉ AU PANNEAU ÉLECTRIQUE		 APPLIQUE MURALE EN SURFACE	
 PRISE DE COURANT DOUBLE 15A 120V ISOLÉE POUR L'EXTÉRIEUR		 INTERRUPTEUR AVEC GRADATEUR		 THERMOSTAT		 APPLIQUE MURALE EN SURFACE ISOLÉE POUR L'EXTÉRIEUR	
 PRISE DE COURANT DOUBLE 15A 120V À 6" AU DESSUS DU COMPTOIR		 PLINTHE ÉLECTRIQUE		 LUMINAIRE ENCASTRÉ (prévoir boîtier isolé dans plafond isolé, sauf si LED)		 ZONE DE PLANCHER CHAUFFANT	
 PRISE DE COURANT DOUBLE 15A 120V POUR SALLE DE BAIN		 CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE MURAL TYPE CONVECTEUR		 LUMINAIRE ENCASTRÉ ISOLÉ POUR WC (prévoir boîtier isolé dans plafond isolé, sauf si LED)		 BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE	
 PRISE DE COURANT 30A 240V POUR SÈCHEUSE, PLAQUE INDUCTION, FOUR		 CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE MURAL TYPE CONVECTEUR AVEC VENTILATEUR		LÉGENDE ÉLECTRIQUE			

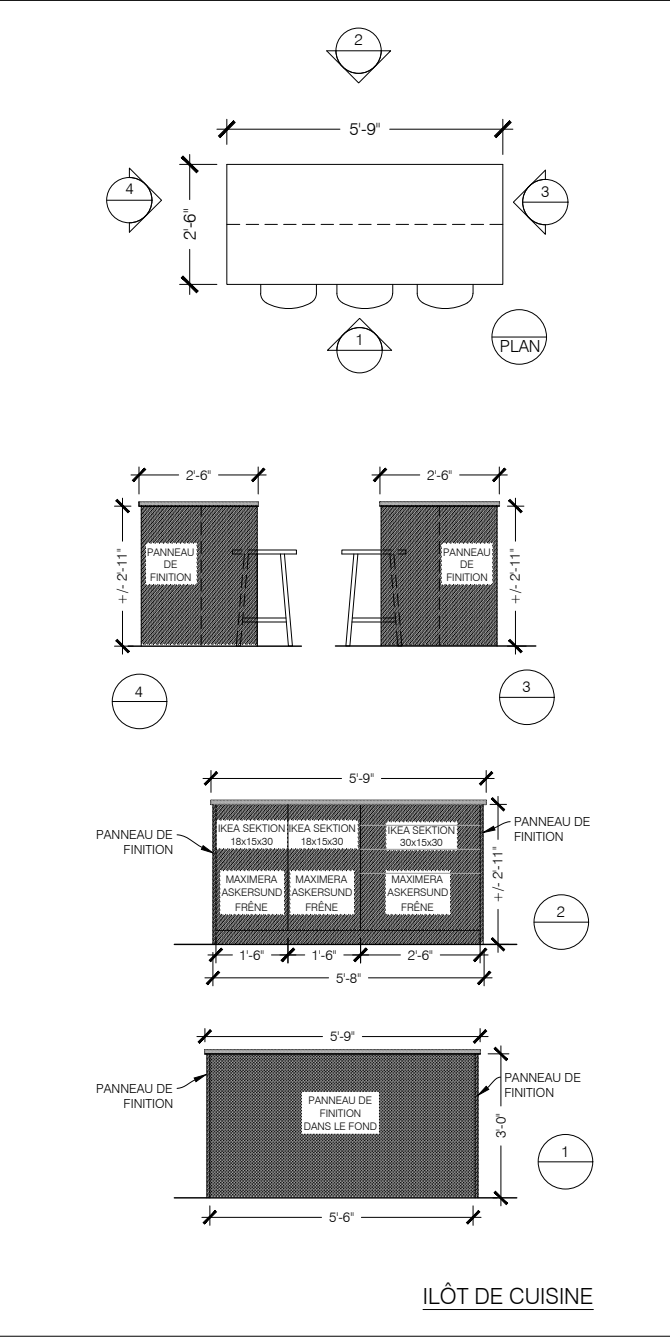


HAUTEURS D'INSTALLATION: (sauf indication contraire aux plans)		PRISE : centre @ plancher = 12 " INTERRUPTEUR : centre @ plancher = 42 " THERMOSTAT : centre @ plancher = 60 "		APPLIQUE MURALE : centre @ plancher = 84 "	LISTE DES LUMINAIRES : À <u>CONFIRMER</u>			
	CIRCUIT ÉLECTRIQUE		INTERRUPTEUR UNIPOLAIRE 15A 12V		DÉTECTEUR DE FUMÉE AU PLAFOND RELIÉ AU PANNEAU ÉLECTRIQUE			LUMINAIRE TYPE PLAFONNIER
	PRISE DE COURANT DOUBLE 15A 120V		INTERRUPTEUR TROIS VOIES 15A 12V		MUR	DÉTECTEUR DE FUMÉE AU MUR RELIÉ AU PANNEAU ÉLECTRIQUE		APPLIQUE MURALE EN SURFACE
	PRISE DE COURANT DOUBLE 15A 120V ISOLÉE POUR L'EXTÉRIEUR		INTERRUPTEUR AVEC GRADATEUR		T	THERMOSTAT		APPLIQUE MURALE EN SURFACE ISOLÉE POUR L'EXTÉRIEUR
	PRISE DE COURANT DOUBLE 15A 120V À 6" AU DESSUS DU COMPTOIR		PLINTHE ÉLECTRIQUE		E	LUMINAIRE ENCASTRÉ (prévoir boîtier isolé dans plafond isolé, sauf si LED)		ZONE DE PLANCHER CHAUFFANT
	PRISE DE COURANT DOUBLE 15A 120V POUR SALLE DE BAIN		CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE MURAL TYPE CONVECTEUR		E	LUMINAIRE ENCASTRÉ ISOLÉ POUR WC (prévoir boîtier isolé dans plafond isolé, sauf si LED)		BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE
	PRISE DE COURANT 30A 240V POUR SÈCHEUSE, PLAQUE INDUCTION, FOUR		CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE MURAL TYPE CONVECTEUR AVEC VENTILATEUR	LÉGENDE ÉLECTRIQUE				

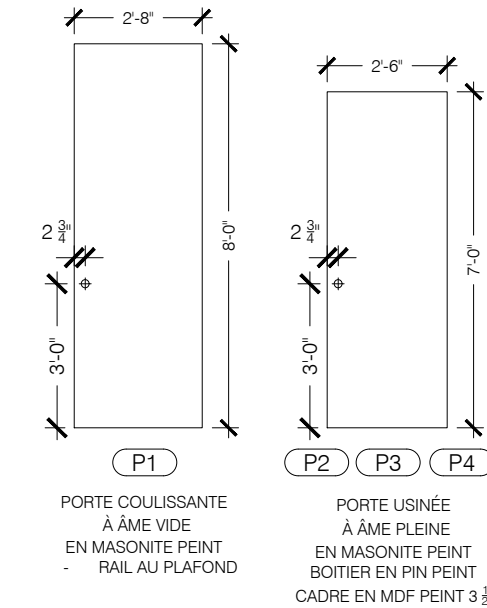


NOTE GÉNÉRALE:

CADRES DE PORTES ET
PLINTHES EN MDF 3 1/2" PEINT



PORTES INTÉRIEURES

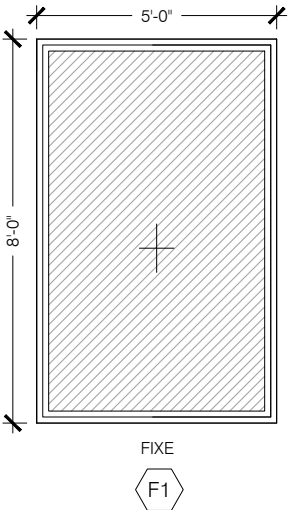


QUINCAILLERIE

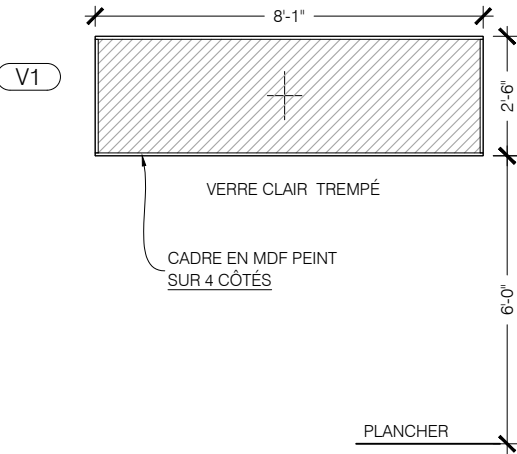
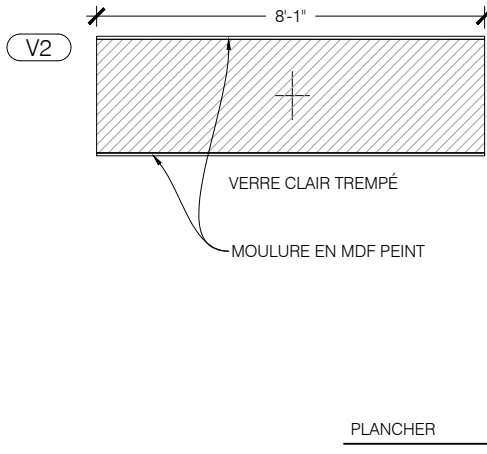
- P1 2 x Poignée encastrée ronde diamètre 35 mm - nickel brossé
- P2 Poignée WEISER Milan round
- P3 PASSAGE chrome satin
- P4

NOTES GÉNÉRALES:

VUES REPRÉSENTÉES DE L'EXTÉRIEUR
- HYBRIDE PVC INT. / ALU EXT.
- THERMOS; VITRAGE CLAIR DOUBLE SCELLÉ
AVEC GAZ ARGON - LOW-E
- COULEUR: BLANC INTÉRIEUR / GRIS EXTÉRIEUR



FENÊTRE EXTÉRIURE



VITRAGES INTÉRIEURS



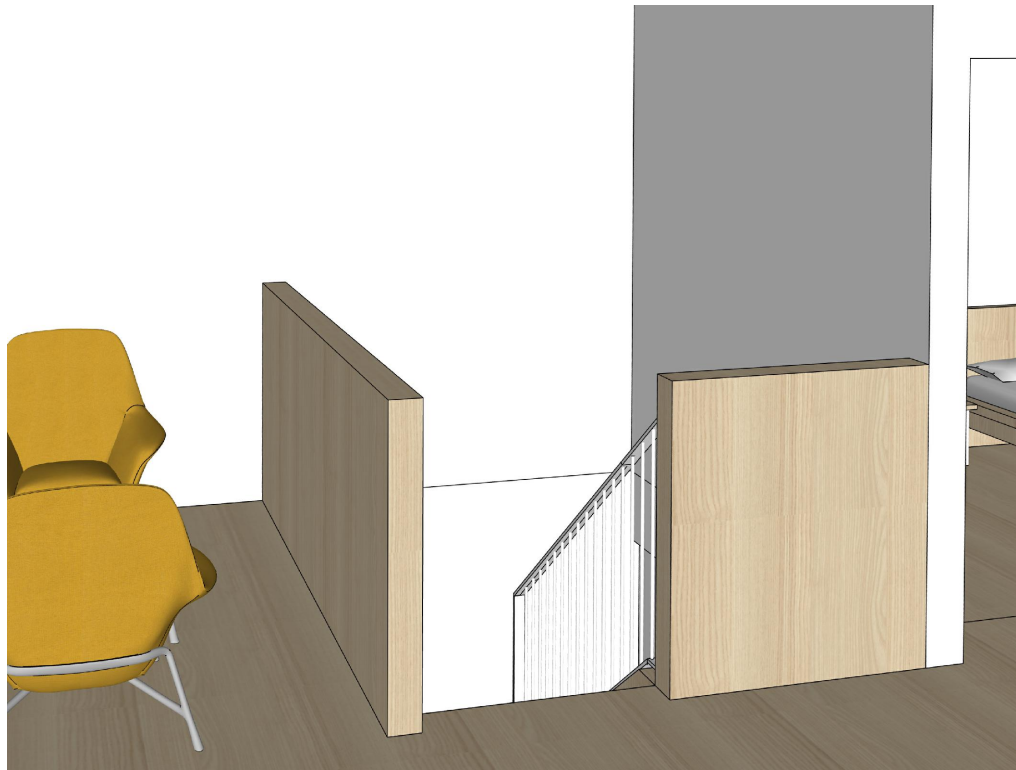
MOA s.e.n.c.r.l.
80 MOZART OUEST
MONTRÉAL (QC) H2S 1C4
info@moarchitecture.ca

Émission: POUR COORDINATION
Date: 20 MAI 2025

PROJET 7573 CASGRAIN NOUVEL AMÉNAGEMENT
FENÊTRE EXT., PORTES ET VITRAGES INT.
ÉCHELLE: 1/4"=1'-0"

DESSIN

A400



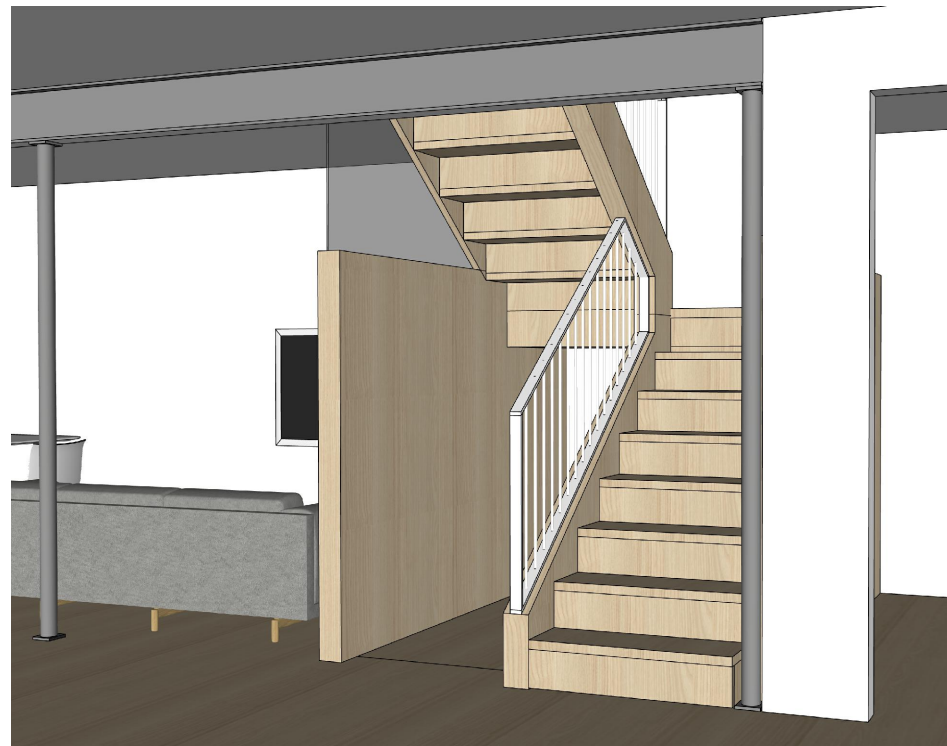
2E ÉTAGE :
MURETS ET
RAMPE
D'ESCALIER



RDC :
NOUVELLE
STRUCTURE
D'ACIER ET ILOT
DE CUISINE



RDC :
MUR ENTRE SALON ET ESCALIER



RDC :
ESCALIER



RDC :
MUR ENTRE BUREAU ET ESCALIER



MOA s.e.n.c.r.l.
80 MOZART OUEST
MONTREAL (QC) H2S 1C4
info@moarchitecture.ca

Émission: POUR COORDINATION Date: 20 MAI 2025

PROJET

7573 CASGRAIN
NOUVEL AMÉNAGEMENT

DESSIN

VUES 3D

A500

...

SECTION 12 : RÉDUCTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS EN ZONE RÉSIDENTIELLE

31.16. ZONES D'APPLICATION

Les dispositions de la présente section s'appliquent dans les zones où un usage de la famille habitation est autorisé.

31.17. USAGE CONDITIONNEL POUVANT ÊTRE AUTORISÉ

Malgré l'article 133 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) et le nombre minimal de logements prescrits, la réduction d'un seul logement du nombre de logements d'un bâtiment peut être autorisée comme usage conditionnel si les conditions suivantes sont respectées :

- 1° la demande ne vise pas à remplacer un logement ou une partie de celui-ci par un usage autre que résidentiel;
- 2° la demande vise un bâtiment dans lequel le nombre de logements n'a pas déjà été réduit au cours des 30 dernières années;
- 3° lorsque la demande vise l'exercice de l'usage de la catégorie d'usages H.1, la superficie de plancher de cet usage ne dépasse pas 250 m².

31.18. CRITÈRES D'ÉVALUATION APPLICABLES

L'évaluation d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel visé à la présente section doit être faite en considérant les critères suivants :

- 1° dans le cas d'un bâtiment ayant déjà subi une augmentation du nombre de logements, la contribution de l'usage projeté au retour à la typologie architecturale d'origine du bâtiment;
- 2° les avantages de la proposition de réduction d'un logement par rapport au nombre de logements existants dans le bâtiment, en regard notamment de contraintes physiques du bâtiment ou du terrain telles que ses dimensions ou sa configuration;
- 3° la qualité d'intégration de l'usage projeté au milieu d'insertion, en considérant les caractéristiques, l'apparence et la localisation des accès au bâtiment ainsi que l'occupation et l'aménagement des espaces extérieurs;

- 4° la réversibilité des modifications apportées au bâtiment de manière à ce qu'il puisse éventuellement retrouver son usage d'origine, le cas échéant;
- 5° les impacts de l'usage projeté sur la qualité de vie de l'ensemble des occupants du bâtiment, notamment en regard de la superficie des logements, de l'accessibilité universelle et de l'adaptabilité des logements, de la qualité des espaces de vie extérieurs ainsi que de l'éclairage et de la ventilation naturels des logements.

Grille des usages et des normes

USAGES AUTORISÉS

ZONE : H02-126

Catégories d'usages autorisés		Principal					
Habitation		H.2	H.3	H.4	H.4	H.4	
Commerce							
Industrie							
Équipements collectifs et institutionnels							
Niveaux de bâtiment autorisés							
Rez-de-chaussée (RDC)							
Inférieurs au RDC							
Immédiatement supérieur au RDC (2 ^e étage)							
Tous sauf le RDC							
Tous les niveaux		X	X	X	X	X	
Autres exigences particulières							
Usages uniquement autorisés							
Usages exclus							
Nombre de logements maximal				4	6	8	
Superficie des usages spécifiques max (m ²)							
Distance entre deux restaurants min (m)							
Catégorie de débit de boissons alcooliques (A-B-C-D-E)							
Café-terrasse autorisé							

CADRE BÂTI

Hauteur							
En mètre	min/max (m)	0/12,5	0/12,5	0/12,5	0/12,5	0/12,5	
En étage	min/max	2/3	2/3	2/3	2/3	2/3	
Implantation et densité							
Largeur du terrain	min (m)	-	-	-	9	11	
Mode d'implantation (I-J-C)		C	C	C	C	C	
Taux d'implantation au sol	min/max (%)	35/60	35/60	35/60	35/60	35/60	
Densité	min/max	-	-	-	-	-	
Marges							
Avant principale	min/max (m)	2,5/3,5	2,5/3,5	2,5/3,5	2,5/3,5	2,5/3,5	
Avant secondaire	min/max (m)	0/3	0/3	0/3	0/3	0/3	
Latérale	min (m)	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
Arrière	min (m)	3	3	3	3	3	
Apparence d'un bâtiment							
Pourcentage d'ouvertures	min/max (%)	10/40 (i)	10/40 (i)	10/40 (i)	10/40 (i)	10/40 (i)	
Pourcentage de maçonnerie	min (%)	80 (i)	80 (i)	80 (i)	80 (i)	80 (i)	
Patrimoine							
Secteur d'intérêt patrimonial		Oui					

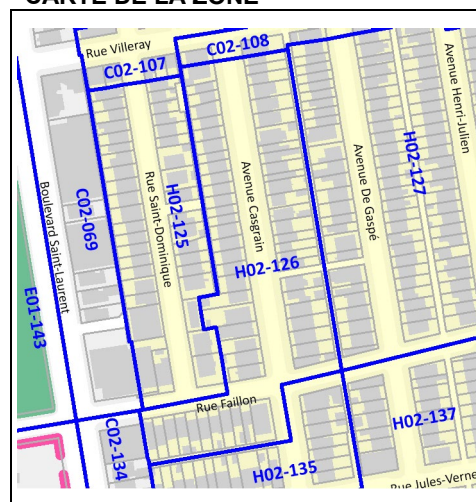
AUTRES DISPOSITIONS

Dispositions particulières	
Articles visés	-
Autres dispositions particulières (i) Ces normes peuvent être plus restrictives pour les interventions assujetties au Chapitre VIII du Titre II intitulé « Secteurs d'intérêt patrimonial et bâtiments d'intérêt patrimonial ou local ».	
Enseignes	
Catégorie d'affichage	A-0
Règlements discrétionnaires	
PIIA (secteur)	2
PAE	-

MISES À JOUR

01-283-108 (2021-01-19), 01-283-116 (2023-04-04), 01-283-119 (2024-09-03), 01-283-124 (2025-07-08)

CARTE DE LA ZONE



****Cette grille contient des dispositions applicables à la zone concernée. D'autres dispositions, dont celles générales, se retrouvent dans le texte du règlement.**